BIBL. NAZ
Vitt. Emanuele III
Racc.
De Marinis
A.
1142
NAPOLI

131

1068

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSRUCTION

DU PRINCE DE PARME.

TOME HUITIEME.

BIBLIOTECA NAPOLI

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE,
GUASTALLE, &c. &c. &c.

Par M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie Françoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME HUITIEME.

GENÈVE,
Chez DUVILLARD Fils & NOUFFER,
Imprimeurs-Libraires.

M. DCC. LXXX.

Bibliotheca Nazionale di Napoli

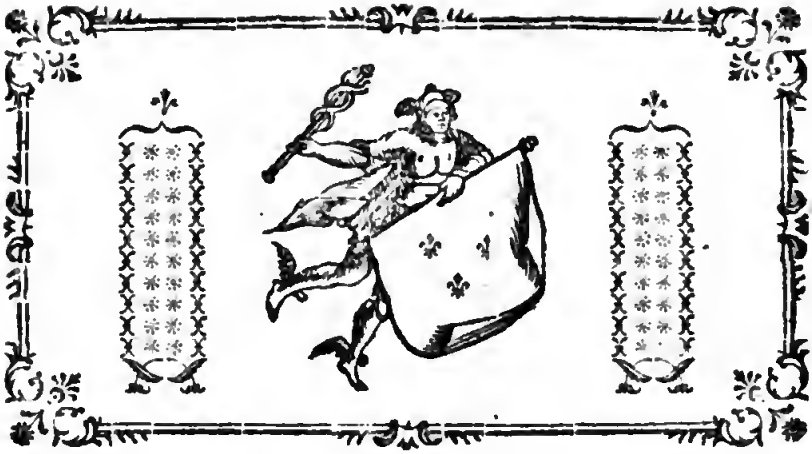

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.

Je commence, Monſeigneur, l'hiſtoire moderne à la chûte de l'empire d'Occident, parce que c'eſt à cette révolution que de nouvelles nations s'établiſſent, ou s'affermiſſent dans leurs premiers établiſſemens. Cette époque eſt un tems de confuſion, & l'ordre ne renaîtra qu'après une longue ſuite de déſordres de toute eſpece. Pour ſaiſir l'eſprit de ces révolutions, il eſt néceſſaire d'obſerver les barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous obſerverons le gouvernement de l'égliſe, parce que la religion aura déſormais une grande

influence. Donnée aux hommes pour assurer leur bonheur, cette religion sainte devoit éclairer les esprits & adoucir les mœurs, & elle fera en effet l'un & l'autre. Cependant l'ignorance & la barbarie seront encore, pendant des siecles, les fléaux des peuples.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'Eglise dans le quatrieme & dans le cinquieme siecles.

L'ÉGLISE brillante par elle-même dans le tems de persécution, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que les loix & la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile & la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les Chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or & d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solemnisa les dimanches, les fêtes de noël, de pâque & de pente-

côte ; & on célébra encore les fêtes des martyrs, dans les lieux où étoient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avoient été martyrisés.

Jusqu'alors les églises particulieres s'étoient gouvernées par usage & par tradition ; & les obstacles qui les séparoient n'avoient pas permis que la discipline fût partout la même dans tous les points. Mais au quatrieme siecle, le gouvernement prit une forme, on fit des réglemens généraux suivant les circonstances, & il y eut plus d'uniformité dans la discipline.

Comme il n'y a point de gouvernement sans subordination, il en fallut établir une entre les églises. Elle se régla naturellement sur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province écclésiastique ; & l'évêque de la métropole civile fut considéré comme le premier de la province. Chargé de veiller sur les évêques qui lui étoient subordonnés, il acquit plusieurs prérogatives. Il convoquoit les conciles provinciaux, il y présidoit ; l'ordination d'un nouvel évêque ne pouvoit se faire sans lui : mais tous ceux de la province avoient droit de s'y trouver. Il falloit qu'ils y eussent été appellés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étoient absens n'y missent point d'opposition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât son consentement. Quant au choix du nouvel évêque, il appartenoit d'ordinaire au clergé & au peuple de l'église vacante. Dans le cas où le métropolitain n'avoit pas pu se trouver à l'ordination, il falloit qu'il confirmât tout ce qui avoit été fait.

Il y avoit encore au dessus des métropolitains

des évêques, dont la juriſdiction s'étendoit ſur pluſieurs ; & cela s'établit à l'imitation de l'ordre civil, où pluſieurs provinces formoient un dioceſe ſous le gouvernement d'un chef. Quelques-uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'eſt ainſi que les Grecs nommoient le magiſtrat, auquel toutes les provinces d'un dioceſe reſſortiſſoient. L'Aſie, proprement dite, avoit pour exarque l'évêque d'Epheſe, la Cappadoce celui de Céſarée, & la Thrace celui d'Héraclée.

L'évêque de Carthage, ſans prendre aucun titre, avoit beaucoup d'autorité ſur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étoient ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche ; parce que ces villes étoient depuis longtems les principales de l'empire, & celui de Rome avoit la primauté ſur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

Les patriarches étoient donc des évêques, qui embraſſoient, ainſi que les exarques, pluſieurs provinces dans leur juriſdiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie, & d'Antioche ; mais dans la ſuite, l'évêque de Jéruſalem, qui d'abord avoit été ſubordonné à celui de Céſarée comme à ſon métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits ſur les provinces de la Paleſtine, & après avoir eſſuyé bien des contradictions, il jouit enfin des privileges des patriarches.

L'évêque de Byſance dépendoit d'abord de celui d'Héraclée ; mais auſſitôt que cette ville fut le ſiege de l'empire, elle devint la rivale de Rome, & l'évêque de Conſtantinople fut

bientôt ſe ſouſtraire à ſon métropolitain. Dès le tems de Conſtantin, il lui enleva tous ſes droits, & il ſe fit reconnoître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile, que Conſtantinople ſe trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans l'ordre eccléſiaſtique; & que par conſéquent, ſon évêque eût des privileges au deſſus de tous les autres. C'eſt le plan de ſubordination qui s'étoit établi parmi tous les évêques de l'empire.

Dans les commencemens, la juriſdiction de ce ſiege ſe bornoit à la Thrace; mais ceux qui l'occuperent, eurent ſouvent l'ambition de l'étendre au delà. Ils ne pouvoient manquer de trouver des circonſtances favorables. La protection que leur accordoient les empereurs levoit bien des difficultés; le crédit dont ils jouiſſoient faiſoit une loi de les ménager, & on étoit ſouvent dans la néceſſité d'avoir recours à eux. Dans cette poſition, leurs prétentions devenoient des titres qu'on n'oſoit leur diſputer, ou qu'on leur diſputoit inutilement. L'intrigue les faiſoit naître, la faveur auprès du prince les défendoit, & quelquefois encore le mérite perſonnel d'un évêque auquel on ne craignoit pas de ſe ſoumettre.

Nous voyons, par exemple, que du tems d'Arcadius, les évêques de l'Aſie & du Pont, ayant des diſſentions, & voulant remédier aux déſordres qui s'étoient introduits, s'adreſſerent à St. Jean Chriſoſtome, qui occupoit alors le ſiege de Conſtantinople, avec toute la conſidéra-

tion que lui donnoient ſon éloquence & ſa piété. Venez, lui diſoient-ils, régler notre égliſe troublée par les Ariens, par l'avarice des évêques, & par la cupidité de ces loups raviſſans, qui achetent le ſacerdoce & les évêques. St. Jean Chriſoſtome ſe rendit à leurs inſtances, paſſa en Aſie, aſſembla un concile, dépoſa pluſieurs évêques, & en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Conſtantinople, il n'avoit aucun droit ſur l'Aſie ni ſur le Pont; mais il ne pouvoit pas refuſer de ſe tranſporter comme arbitre dans ces provinces, & d'y uſer de l'autorité qu'on lui donnoit, Cependant cette démarche, ſans prétention de ſa part, ſervit de prétexte à l'ambition de ſes ſucceſſeurs. Ils firent des tentatives, ils les ſoutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendoit d'ordonner, dans l'Aſie, ou dans le Pont, aucun évêque; ſans avoir eu leur conſentement; enfin le concile de Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'uſage les avoit déja mis en poſſeſſion, ils furent reconnus pour patriarches de l'Aſie, du Pont & de la Thrace.

L'évêque de Conſtantinople avoit encore le ſecond rang d'honneur. Cette diſtinction, qui lui avoit été accordée en 383 par le concile de Conſtantinople, lui fut confirmée par celui de Chalcédoine. Les peres, aſſemblés dans ces conciles, jugerent qu'ainſi que la primauté appartenoit au pape, parce qu'il étoit l'évêque de l'ancienne Rome, la premiere ville de l'empire, le ſecond rang devoit appartenir à l'évêque de Conſ-

tantinople, puis qu'il ſiégeoit dans la nouvelle Rome, la ſeconde ville de l'empire.

Il eſt important, Monſeigneur, de bien remarquer comment ſe ſont établis ces rangs & ces juriſdictions, ſi vous voulez pouvoir rendre raiſon des révolutions qui arriveront dans l'égliſe. Or, ce qui eſt arrivé à Conſtantinople, vous fait voir que certains ſieges ont d'abord obtenu des privileges par l'uſage, & qu'enſuite ils ſe le ſont fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'uſage, eſt néceſſairement ſujet au changement, parce que l'uſage change lui-même. Il faut donc s'attendre que quelques évêques ſe feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur ſeront conteſtées, & qu'il en naîtra, par conſéquent bien des diſputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Conſtantinople ne ſera pas ſatisfaite des privileges qui lui ſont accordés; & pouvant empiéter il empiétera encore: d'un autre côté, les évêques qui perdront de leurs droits, ou qui ſeront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuſeront leur conſentement aux conceſſions qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnoître ni ſon ſecond rang parmi les évêques, ni ſa juriſdiction ſur l'Aſie & ſur le Pont; & ils ont jugé que les décrets des conciles de Conſtantinople & de Chalcédoine ſur ce ſujet, étoient contraires aux canons & aux loix eccléſiaſtiques. Mais malgré ces oppoſitions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'Orient, des privileges qui lui ont été attribués; parce que les ordres des empereurs ſont venus à l'appui des déciſions des conciles. Son ambition ne

ſe bornera même pas à ce qu'il a obtenu : il entreprendra encore dans la ſuite : il aura aſſez de crédit pour faire ajouter à ſon patriarchat, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, la Macédoine & la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppoſitions ; & ces conteſtations ſeront enfin l'origine d'un ſchiſme, qui ſéparera pour toujours l'égliſe d'Orient de celle d'Occident.

Cependant les papes, en reprochant des uſurpations à l'évêque de Conſtantinople, feront eux-mêmes d'autres uſurpations. L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avoit de juriſdiction que ſur les égliſes ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, ſur quelques provinces d'Italie ſoumiſes à ſon ſiege. Dans la ſuite il entreprendra ſur de nouvelles provinces, & il oſera même attenter juſques ſur les ſouverains.

La premiere ſource de ces déſordres vient de ce que, dans les trois premiers ſiecles, le gouvernement de l'égliſe n'a pas pu s'établir ſur des regles aſſez fixes L'impuiſſance où l'on étoit d'aſſembler des conciles généraux, ne permettoit pas de déterminer avec préciſion les droits de chaque évêque ; & on a été dans la néceſſité de ſouffrir qu'il s'introduisît des uſages, qui, variant ſuivant les circonſtances, ne pouvoient être ni uniformes, ni permanens. Il ſemble que ſous Conſtantin, on auroit pu remédier ces abus : mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'eſt pas toujours facile de la changer ; il eſt même rare qu'on y penſe. On ſe contenta de mettre entre les évêques une ſubordination à-peu-près ſemblable à celle qui étoit entre les magiſtrats des provinces

de l'empire. Cette forme étoit déjà trop compliquée, & elle avoit encore un autre défaut : car les parties du gouvernement eccléſiaſtique ne furent pas ſubordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour ſe conformer entiérement au plan de Conſtantin, il auroit fallu un chef dans l'empire ; quatre patriarches comme quatre préfets ; autant d'exarques que de dioceſes, & autant de métropolitains que de provinces. A la vérité, le pape étoit en poſſeſſion de la primauté qu'il a reçue de Jeſus-Chriſt, comme étant ſucceſſeur de S. Pierre ; & cette primauté lui donnoit de grandes prérogatives, pour maintenir la foi dans l'égliſe, & pour faire obſerver les ſaints canons. Mais les évêques ne penſoient pas qu'il eût ſur eux la même autorité, que l'empereur ſur les magiſtrats civils. Sa juriſdiction étoit uniquement attachée au titre de patriarche ; & il n'en avoit que ſur les égliſes ſuburbicaires. Dans les Gaules, en Eſpagne & en Afrique, les métropolitains ne connoiſſoient point de ſupérieurs, qui euſſent des droits ſur leurs égliſes ; & dans les autres provinces de l'empire, pluſieurs étoient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonſtances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, & s'il eſt quelquefois troublé par des diſſentions. Les conciles ſeront le remede à ces abus : ils régleront les droits ſuivant le beſoin des conjonctures ; & au milieu des déſordres, ils conſerveront la foi dans toute ſa pureté.

Si le ſiege de l'empire eût toujours été fixé à Rome, l'autorité du pape, mieux déterminée & plus généralement reconnue, n'eût jamais été con-

teſtée. Mais la ſeconde capitale fondée par Conſtantin, éleva pour ainſi dire, autel contre autel; & la rivalité, qui diviſera les deux premiers évèques de l'égliſe, ſera la ſource de bien des maux.

D'autres cauſes contribueront encore à produire de nouveaux déſordres: ce ſera l'ignorance, qui confondant la puiſſance ſpirituelle & la puiſſance temporelle, autoriſera les entrepriſes des papes: ce ſeront des évèques, qui voulant ſe ſouſtraire à leurs ſouverains, ſe mettront ſous la protection du ſiege de Rome: enfin ce ſeront les ſouverains eux-mêmes, qui ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnoîtront que le pape a droit de diſpoſer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir ſur toutes ces choſes, afin que vous puiſſiez ſaiſir plus facilement les cauſes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai auſſi un avantage pour moi-même: car je pourrai paſſer plus rapidement ſur ces révolutions.

La ſubordination n'eſt pas la ſeule choſe à conſidérer dans un gouvernement: il faudroit encore remarquer les uſages qui s'introduiſent, & les réglemens qui ſe font, ſuivant les circonſtances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan; il me ſuffira des vues générales; qui préparent l'intelligence de l'hiſtoire.

Un évèque ne jugeoit de rien ſans avoir conſulté ſon clergé: c'eſt dans des conciles provinciaux, qui ſe tenoient d'ordinaire deux fois l'année, qu'on terminoit les différens qui naiſſoient dans les provinces. Bientôt ceux qui ſe crurent léſés, eurent recours au premier évèque du dio-

ceſe & à ſon ſynode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les égliſes d'un même dioceſe, n'avoient pas toujours les mêmes uſages, ils donnoient lieu à des jugemens contradictoires. Ils ſemoient la jalouſie & la diviſion parmi les évêques, & ils autoriſoient les prétentions des plus puiſſans. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvoit appeller à lui des jugemens portés par les autres égliſes; & il tenta de les aſſujettir toutes aux uſages de la ſienne. Mais celles d'Orient & pluſieurs d'Occident maintinrent l'autorité de leurs ſynodes provinciaux.

Tous les évêques ſe croyoient juges en matiere de foi : cependant s'il ſurvenoit quelque nouvelle queſtion, on conſultoit ceux des grands ſieges, & ſur-tout, celui de Rome, dont l'avis a toujours été d'un grand poids à cauſe de ſa primauté. Mais le concile général étoit conſidéré comme le ſouverain juge. L'excommunication & la pénitence publique étoient les peines qu'on infligeoit, & l'uſage à cet égard, étoit le même que dans les ſiecles précédens.

L'égliſe ne négligea rien pour maintenir la diſcipline ; elle fit les loix les plus ſages : mais les paſſions briſent quelquefois les freins les plus ſacrés. Les translations des évêques étoient communes en Orient, & ils alloient volontiers à la cour; quoique ce fuſſent des choſes ſévérement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étoient plus grands, ils étoient auſſi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la diſcipline entre l'égliſe d'Orient & celle d'Occident, c'eſt que dans la premiere, les évê-

ques, les prêtres & les diacres n'étoient pas obligés au célibat.

Les agapes ou feſtins de charité s'abolirent dans la plupart des égliſes. Les catéchumenes & les pénitens étoient exclus du ſaint ſacrifice. Les fideles y aſſiſtoient ſouvent : ils communioient preſque à chaque fois. Les laïques recevoient encore l'euchariſtie dans leurs mains : mais la coutume de l'emporter chez ſoi étoit devenue plus rare. On la conſommoit à jeun dans l'égliſe. Les proceſſions commencerent à s'introduire. En un mot, les pratiques qui s'obſervoient, étoient pour le fond les mêmes qu'aujourd'hui.

Il n'en eſt pas de la doctrine comme de la diſcipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'eſt pourquoi l'égliſe a éclairci tous les articles ſur leſquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel eſt, dans le quatrieme ſiecle, le myſtere de la trinité, & dans le cinquieme, celui de l'incarnation.

Il n'eſt pas néceſſaire de m'arrêter ſur les déſordres qui ont troublé l'égliſe ; vous avez vu les maux que les héréſies ont produits en Orient où elles ſont nées, & dont elle ſe ſont en quelque ſorte partagé les provinces. L'état de l'égliſe, à la fin du cinquieme ſiecle, étoit encore plus déplorable en Occident, puiſqu'elle étoit en proie à des barbares idolâtres ou Ariens. Les Vandales & les Viſigots ont fait les plus grandes perſécutions aux catholiques.

C'eſt au commencement du quatrieme ſiecle, que les communautés religieuſes, après avoir peuplé les déſerts de l'Egypte, ſe répandirent dans l'Orient ; & c'eſt vers la fin, qu'elles paſſe-

rent en Occident, où elles ſe multiplierent dans le cours du cinquieme. On voit qu'elles s'établiſſoient déja dans les villes : il y en avoit à Alexandrie, à Jéruſalem, à Antioche, à Conſtantinople, à Marſeille, &c. Les moines ne tarderent donc pas d'oublier l'eſprit de leurs inſtitutions. Auſſi fallut-il quelquefois faire des loix, pour les faire rentrer dans leur devoir.

Le Chriſtianiſme étoit peu floriſſant chez les nations barbares, pendant le quatrieme & le cinquieme ſiecle. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y étoit pas répandu auſſi facilement que dans l'empire romain, & il y avoit peu d'égliſes conſidérables. Les Goths ne quitterent l'idolâtrie, que pour ſe faire Ariens; & les Perſes perſécuterent preſque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par-là que dans les égliſes, qui étoient hors de l'empire, le gouvernement eccléſiaſtique ne pouvoit pas avoir de forme certaine.

CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'empire d'Occident.

IL falloit que les irruptions des barbares euſſent un terme. Depuis long-tems, détruits ſans interruption par le fer des Romains, ils ſe détruiſoient tous les jours par leurs propres armes, & ils s'étoient enfin répandus en Illyrie, en Italie, dans les Gaules, en Angleterre, en Eſpagne & en Affrique. Ils peuploient ces provinces: une partie des Romains y avoit été exterminée, l'autre aſſujettie, & le Nord étoit épuiſé. Bien des cauſes contribuoient à dévaſter ces contrées, les guerres qui ne ceſſoient point, l'ignorance & le mépris des barbares pour l'agriculture, la ruine des arts & du commerce, les cruelles perſécutions qu'on faiſoit aux catholiques, enfin tous les vices d'un gouvernement monſtrueux.

En commençant l'étude de l'hiſtoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avoient des vertus, la pauvreté les garantiſſoit au moins de bien des vices. Plus jaloux de conſerver leur liberté; qu'ambitieux de commander à leurs voiſins, ils cherchoient moins à conquérir, qu'à ſe défendre contre les citoyens trop puiſſans, & ils formoient de petites cités, où l'amour de la patrie n'étoit que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus occupés à ſe donner des loix, ne re-

connoître pour bon gouvernement, que celui où tous les citoyens ſont libres. Les Romains ſeuls par une ſuite des circonſtances, ont allié l'amour de la liberté & l'ambition des conquêtes, deux choſes toujours plus difficiles à concilier à meſure que l'empire s'étendoit davantage.

Comme les idées ne s'acquierent que par l'expérience, ces peuples n'imaginoient pas de jeter les fondemens d'un vaſte empire, lorſqu'ils ne formoient encore que de petites cités: mais ils ſongeoient à ſe garantir contre les tyrans, parce qu'ils avoient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement, qu'ils ont adoptées.

Dans la ſuite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des ſuccès leur apprenoient qu'elles pouvoient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y étoit pas propre, & leur ambition leur a fait perdre leur liberté, ou même a été la cauſe de leur ruine.

Tant qu'elles ont peu de beſoins, elles ont auſſi plus de vertus. Un même eſprit anime tous les citoyens: les grands hommes ſe renouvellent ſans ceſſe. Les qualités que la république perd dans l'un, elle les retrouve dans un autre: elle s'éleve de génération en génération, & en quelque ſorte par une ſuite de prodiges: mais elle tombe lorſqu'elle eſt parvenue au luxe, le dernier période de ſa grandeur.

Si vous conſidérez que des barbares, qui viennent d'envahir l'empire d'Occident, ſont arrivés tout-à-coup où les anciens peuples ne ſont arrivés que

que par degrés ; vous jugerez que leur domination ne ſera que paſſagere. En effet, ſans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement, ils ont tout-à-coup les vices des peuples conquérans & la molleſſe des peuples conquis.

Les François & les Anglois ſont les ſeuls qui ſe ſoutiendront ; les François, parce qu'ils ſe ſont établis les derniers, les Anglois, parce que leur ſituation les mettoit plus à l'abri de nouvelles invaſions.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déja tous les vices des nations policées, & ils conſervent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté, ſans regle, ſans objet, n'eſt qu'un vrai brigandage ; & nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils croient pouvoir conſerver leurs états ; parce que ce ne ſont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états ſont encore trop grands pour eux ; car s'ils les ont conquis, ils n'ont pas appris à les gouverner, & par conſéquent, à les conſerver.

Ils perdent leur courage, ſans perdre leur férocité, parce qu'ils s'amolliſſent dans le luxe ſans adoucir leurs mœurs. Mais quoiqu'ils veuillent vivre dans le luxe, ils n'en ſavent pas entretenir les ſources : ils ruinent au contraire, l'agriculture, les arts & le commerce. Ils n'ont plus d'expédiens que dans de nouvelles impoſitions : ils accablent leurs ſujets, & ils les précipitent dans la miſere, pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Alors l'état eſt compoſé de deux nations ennemies ; & les vainqueurs odieux aux vaincus, ont

tout à craindre au dedans & au dehors. Pour prévenir les révoltes, ils abattent les murs des villes qui pourroient ſervir de dépenſe au peuple opprimé; ne comprenant pas d'ailleurs à quoi ſervent ces murs, parce qu'ils ne ſavent ni défendre des places, ni former des ſieges. Mais leur pays reſte ouvert à l'ennemi étranger: cependant ils ne ſe ſont point conſervé de retraites, & ils ne ſont plus que de mauvais ſoldats.

Ils étoient puiſſans, tant qu'ils ne s'étoient point encore fixés: car alors ſobres, accoutumés à la fatigue & courageux, ils tomboient avec tout le poids de leurs forces réunies. Actuellement elles ſont tout à la fois énervées & diviſées. Diſperſés dans le pays qu'ils ont conquis, ils ne peuvent plus marcher tous enſemble: il faut d'ailleurs qu'ils ſe partagent encore, afin que les uns tiennent les ſujets dans l'obéiſſance, tandis que les autres défendent les frontieres. Enfin ils s'énervent à meſure qu'ils prennent le luxe & les mœurs des nations vaincues.

Les Germains, comme vous l'avez vu, ne connoiſſoient d'autre métier que celui des armes: ils croyoient qu'il faut laiſſer aux lâches le ſoin de cultiver la terre, & que la guerre eſt, pour des hommes braves, le ſeul moyen de ſubſiſter. Dans ce prejugé, ils penſoient que la force ſeule leur donnoit des droits, ſur tout ce qu'il pouvoient enlever à leurs voiſins. Ils ne s'engageoient par des traités, que lorſqu'ils étoient les plus foibles; & ils ſe croyoient libres de tout engagement, lorſqu'ils avoient repris leurs forces premieres. Sans loix, ils ſe conduiſoient d'après les coutumes que la férocité leur dictoit. En un mot,

ils n'avoient aucune idée du droit des gens; & ils ſeront longtems ſans pouvoir s'en former, parce que les premieres habitudes ſeront longtems un obſtacle aux progrès de la raiſon. La force donnera droit à tout: les traités ſeront continuellement violés; & l'hiſtoire ne ſera plus qu'un tiſſu d'injuſtices, de trahiſons & de crimes monſtrueux.

Repréſentons-nous ces barbares au moment qu'ils viennent de ſe rendre maîtres d'une province. Ce ne ſont pas encore des citoyens; ce ne ſont que des brigands. Toujours aſſemblés, toujours armés, chacun veut avoir part à l'autorité. Leur gouvernement eſt une démocratie, où germe une infinité de diſſentions. Ils n'obéiſſent à un chef, qu'autant qu'ils ſentent le beſoin d'être conduits par ſon courage & par ſes lumieres: mais s'ils ceſſent de ſentir ce beſoin, le gouvernement ne ſera bientôt qu'une vraie anarchie.

Vous pouvez donc prévoir, qu'ils ſeront tout-à-fait le jouet des circonſtances. Ils ſe conduiront ſans regles, ſans principes. Ainſi les états qu'ils fondent ſeront bientôt détruits; ou ils paſſeront par mille formes, toutes plus vicieuſes les unes que les autres, avant de s'aſſeoir ſur une baſe bien aſſurée.

Ce fut ſans doute, un terrible moment, que celui où de pareils vainqueurs s'emparerent des biens des vaincus: mais enfin ils ne pouvoient pas tout prendre; & lorſque chacun ſe fut ſaiſi de ce qui étoit à ſa bienſéance, ils commencerent à jouir, & les vaincus reſpirerent. Le ſort de ceux-ci fut même plus doux que ſous les empereurs: car les barbares ne connoiſſant pas l'uſage de payer les magiſtrats, ils ne connurent pas

d'abord le beſoin de mettre des impôts. Ils permirent au moins de jouir de ce qu'ils laiſſoient ; & leurs ſujets ſe trouverent heureux de n'être plus expoſés aux vexations des officiers de l'empire. Ils n'avoient d'autre obligation que de faire la guerre à leurs dépens, quand ils étoient commandés ; & encore avoient-ils leur part au butin.

Avec cet uſage, il n'étoit pas poſſible de ſoutenir des guerres longues, où l'on n'avance que de proche en proche : mais les barbares n'étoient pas dans ce cas. Si les uns étoient ignorans dans l'attaque des places, les autres ne l'étoient pas moins dans la défenſe ; d'ailleurs les fortifications des villes étoient ruinées, & une ſeule bataille ouvroit tout un pays. Les guerres ſe renouvelloient ſans ceſſe, & ſe terminoient promptement.

Leur domination ne ſe contint pas long-tems dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traiterent d'abord leurs ſujets avec quelque ſorte de douceur, ce ne fut ni par politique ni par humanité. Il étoit naturel que chacun donnât ſes ſoins à ſe bien affermir dans les uſurpations qu'il avoit faites, avant de ſonger à faire de nouvelles uſurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils poſſédoient, ils furent forcés de laiſſer aux autres la jouiſſance de ce qu'ils ne leur avoient pas enlevé. Ce fut un tems de calme.

Mais lorſqu'ils ſe crurent affermis dans leurs poſſeſſions, & que s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouverent plus ſuffiſantes à leurs beſoins ; ils regarderent alors tout ce qui étoit à leur bienſéance, comme des choſes qu'ils pou-

voient prendre encore. Vainqueurs, ils ne connoiſſoient que le droit des armes, & croyant faire grace aux vaincus, lorſqu'ils leur laiſſoient la vie, ils jugeoient que tous les biens étoient à eux. Ils devoient donc enfin avoir recours aux impoſitions, & les accumuler : & comment ne l'auroient-ils pas fait, lorſqu'ils apprenoient qu'on en avoit payé aux empereurs ? Ainſi les peuples étoient foulés par toutes ſortes de voies, & parce qu'on leur enlevoit leurs biens, & parce qu'on les ſurchargeoit d'impôts, & parce que, dans le déſordre qui régnoit, les pertes ne pouvoient ſe réparer ni par l'agriculture, ni par l'induſtrie, ni par le commerce.

La religion fut encore le prétexte de bien des vexations. Les barbares Ariens ſe crurent tout permis contre les catholiques. Combien de maux ne devoient pas produire les perſécutions de ces ames féroces, qui ſous le maſque d'un faux zele, cachoient leur avarice ; & qui, dans leur ignorance, méritoient à peine le nom de Chrétiens, ou même ne le méritoient pas ? Car peut-on penſer que les Goths ſuſſent pourquoi ils étoient Ariens.

Tel étoit en général le ſort des peuples conquis : celui des conquérans n'étoit pas meilleur. Toutes ces nations barbares, toujours armées, ſe pouſſent, ſe chaſſent, ſe détruiſent. C'eſt une fermentation qui produit continuellement de nouvelles révolutions, & les peuples diſparoiſſent les uns après les autres.

Les Hérules régnoient en Italie, les Oſtrogots en Illirie, les Vandales en Afrique, les Sueves & les Viſigots en Eſpagne, les mêmes Viſigots, les

Bourguignons & les François dans les Gaules, & les Anglois dans la grande Brétagne. En un mot, toutes ces provinces étoient aux barbares, à l'exception de quelques places en Eſpagne, & d'un petit état que Siagrius, fils d'Egidius, s'étoit formé dans les Gaules, & dont Soiſſons étoit la capitale.

Les Hérules, qui habitoient depuis long-tems l'Italie, ne peuvent éviter de s'amollir, depuis qu'ils s'en ſont rendus maîtres. Les Vandales jouiſſoient de leurs conquêtes, & négligeoient l'art militaire, ne jugeant pas avoir dans la ſuite rien à craindre de la part des empereurs d'Orient. Nous ſavons peu de choſe des Sueves: Mais on ne peut pas douter, qu'établis depuis plus d'un demi ſiecle en Eſpagne, ils ne fuſſent déjà corrompus par la molleſſe. Les Viſigots ne compoſerent qu'un même peuple avec les vaincus, & les deux nations ſe firent des loix communes, tirées du code théodoſien & de leurs uſages; mais ces loix devoient être bien imparfaites: d'ailleurs par cette confuſion, les barbares ne pouvoient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, & de perdre peu-à-peu leur premiere valeur. Les Bourguignons étoient dans le même cas, parce qu'ils avoient tenu la même conduite

Plus tous ces peuples s'étoient établis facilement, plus ils ſe croyoient affermis, & moins ils prenoient de meſures contre l'avenir. Cependant ils laiſſoient derriere eux des ennemis puiſſans. Ce ſont les François; qui étant paſſés les derniers dans les Gaules, n'avoient pas eu le tems de s'amollir, & qui en auroient difficile-

ment trouvé les moyens parce que le pays étoit entiérement ruiné.

Quant aux Anglois, la mer les défendoit; ils habitoient un pays pauvre, & ils avoient dans le nord de l'île, des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop foibles pour les subjuguer.

D'après ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir, quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, où même en faire de nouvelles. D'autres causes qu'on ne peut pas prévoir: & que nous remarquerons dans le tems, contribueront encore aux progrès des uns & à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.

CHAPITRE III.

L'empire grec sous Zénon.

L'EMPIRE des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'Orient, ne subsistoit encore, que parce que les conquêtes que les barbares avoient faites, étoient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisoient mutuellement; & ils avoient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empe-

reurs étoit d'entretenir ces diviſions ; politique qui demandoit peu d'art, parce que les barbares étoient naturellement diviſés.

D'ailleurs l'empire étoit dans la plus grande foibleſſe. Déchiré par une multitude de ſectes, que les variations du gouvernement fortifioient tour-à-tour, il étoit expoſé à des révolutions continuelles. On ne ſavoit plus quels titres donnoient des droits au trône : on y parvenoit par les femmes, par le peuple, par le ſénat, par les armées ; par les prêtres, par les moines.

Comme les prêtres entreprenoient de ſe mêler des affaires civiles, les empereurs, ſous prétexte de protéger l'égliſe, vouloient auſſi décider des choſes qui concernent la foi. Ainſi la puiſſance impériale & la puiſſance ſacerdotale ſe confondoient : on ne ſavoit plus à qui obéir ni à qui croire. „ Les princes dans ces tems-là, dit M. de Burigny, prenoient beaucoup plus de part aux affaires eccléſiaſtiques, qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les uſages de ces ſiecles reculés ne ſont pas connus, ſont extrêmement ſurpris, lorſqu'on leur dit que les empereurs publioient des confeſſions de foi, prononçoient des anathèmes, ordonnoient des excommunications, menaçoient les évêques de dépoſition, déclaroient déchus de l'épiſcopat ceux qui avoient été élus au préjudice des ordonnances impériales, régloient la forme dont les prieres ſe devoient faire dans l'égliſe, les degrés de juriſdiction dans les cauſes criminelles des clercs, & établiſſoient des fêtes de leur propre autorité. C'eſt cependant ce que faiſoit Juſtinien avec l'applaudiſſement de l'égliſe, & l'approbation des papes, qui

ont parlé de ſes loix, comme ſervant de regles dans l'égliſe romaine. „

Cet uſage peut être un reſte des prérogatives, dont les empereurs jouiſſoient en qualité de pontifes, lorſqu'ils étoient encore payens. Quoiqu'après leur converſion, ils n'aient pas penſé que le ſacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils ſe ſont néanmoins ſouvent conduits, comme s'ils avoient encore été pontifes. C'eſt que l'exemple eſt d'ordinaire l'unique regle des princes; & que ſans réfléchir ſur la différence des circonſtances, ils font ce qu'ils ſavent que leurs prédéceſſeurs ont fait. Les papes, ſans doute, n'approuvoient Juſtinien, que parce qu'il n'ordonnoit rien qui ne fût conforme aux canons: mais reconnoître en lui une autorité dont il n'abuſoit pas, c'étoit lui accorder un droit dont il pouvoit abuſer. On voit par-là que l'ignorance qui avoit brouillé toutes les idées ſur la ſucceſſion à l'empire, avoit répandu d'égales ténébres ſur les droits du ſacerdoce. On ſe fût fait des idées plus nettes, ſi l'on fût remonté à la nature des deux puiſſances: mais on ne jugeoit de l'un & de l'autre que par l'uſage; & l'uſage cependant ne pouvoit être qu'une ſource d'uſurpations & d'abus. En effet, que deviendra la religion, ſi le ſouverain, preſque toujours jouet des paſſions de ceux qui l'entourent, ſe croit juge en matiere de foi? Que deviendra-t-elle, ſur-tout, chez un peuple, qui agite tous les jours de nouvelles queſtions, & qui les traite avec les mêmes ſubtilités, qu'il traitoit autrefois les queſtions philoſophiques? Nous verrons les empereurs, abymés dans des diſputes théologiques, oublier en-

tiérement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'empire ſera détruit, & l'égliſe perdra toutes les provinces de l'Orient.

Zénon régnoit, c'eſt-à-dire, la mauvaiſe foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice & la cruauté. Conſtantinople fut bientôt le théatre d'une guerre civile.

Marcien, fils d'Anthemius empereur d'Occident, avoit comme Zénon, épouſé une fille de Léon, & il prétendoit que l'empire lui appartenoit, parce que ſa femme étoit née depuis que Léon avoit été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, & relégué dans un monaſtere.

Les Goths pillerent la Thrace; ils ſe montrerent juſques ſous les portes de Conſtantinople, & cette guerre fut une occaſion à Zénon de montrer ſa lâcheté, en achetant la paix; & ſa perfidie, en manquant à ſes engagemens.

C'étoit Illus, qui avoit défait Marcien. Zénon, qui lui devoit trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général ayant échappé à ſes aſſaſſins, ſe ſouleva & ſe joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguſte par l'armée de Syrie.

Vérine, veuve de Léon, & belle-mere de Zénon, avoit été reléguée en Cilicie. Elle ſe joignit aux rebelles, & déclara par une lettre adreſſée aux gouverneurs de Syrie & d'Egypte; que l'empire lui appartenant, elle l'ôtoit à Zénon, & le donnoit à Léonce. Les peuples de ces provinces ſe ſoumirent, ſoit parce qu'ils n'en ſavoient pas aſſez pour juger des droits que cette femme s'arrogeoit, ſoit parce que Zénon leur étoit odieux.

Cependant l'armée de l'empereur marcha con-

tre les rebelles. Théodoric, qui avoit été en otage à Conſtantinople, étoit un des généraux qui la commandoit; & il eut la principale part à la défaite d'Illus & de Léonce, dont on envoya les têtes à Zénon.

Théodoric ayant découvert à ſon retour que Zénon ne ſongeoit qu'à le perdre, ſe retira dans ſes états d'Illyrie; & après avoir défait les Bulgares, il ravagea la Thrace juſqu'aux portes de Conſtantinople, & ſe propoſa de mettre le ſiege devant cette place. Les Bulgares étoient un peuple, qui après avoir habité le pays qu'arroſe le Volga, étoit venu s'établir au nord du Danube. Nous aurons occaſion d'en parler.

Zénon fut aſſez heureux pour perſuader à Théodoric de porter ſes armes en Italie contre Odoacre; & il fit un traité avec lui, par lequel il lui céda la ſouveraineté ſur cette province. Les Romains ont prétendu que cette ceſſion ſe bornoit à la perſonne de ce conquérant : les Goths, au contraire, ont ſoutenu qu'elle s'étendoit à toute ſa poſtérité. Mais avant d'agiter cette queſtion, il auroit fallu déterminer quels droits Zénon lui-même avoit conſervés ſur l'Italie.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-ſeptieme de ſon regne, à compter depuis la mort du jeune Léon ſon fils. Mais, avant lui, pluſieurs perſonnes périrent, parce qu'il conſulta les magiciens & les aſtrologues, dans le deſſein de faire mourir ſon ſucceſſeur. Il en eut cependant, qu'Ariadne ſa veuve lui donna elle-même : c'eſt cet Anaſtaſe, à l'élection duquel Eupheme, patriarche de Conſtantinople forma des oppoſitions.

Sous le regne de Zénon, qui dura près de quarante ans, c'étoit l'uſage que les nouveaux éveques des premiers ſieges fiſſent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une eſpece de confirmation & des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Conſtantinople, ne reçut point la lettre que lui avoit écrite Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, ſe croyant mépriſé, le rendit ſuſpect à Zénon. En conſéquence, les ordres furent donnés pour chaſſer Talaia; & on mit en ſa place Pierre Mongus, ſectateur d'Eutyches.

Le pape Félix III, dont Talaia implora la protection, prit connoiſſance de cette affaire, & tint un concile dans lequel Acace fut excommunié avec tous ceux qui ne ſe ſépareroient pas de lui. Le patriarche de Conſtantinople mépriſa ce jugement, & ſe vengea du pape en ôtant des diptyques le nom de Félix. C'étoit un double régiſtre dans lequel on écrivoit les noms des vivans & des morts, pour qui l'égliſe prie plus particuliérement.

Dans ce même tems, Zénon, incapable de gouverner l'état, ſe crut fait pour gouverner l'égliſe. Il fit un écrit célebre, connu ſous le nom d'hénotique; c'eſt-à-dire, une confeſſion de foi, par laquelle il entreprit de ramener les hérétiques à la communion des orthodoxes. Il y jugeoit, il y ordonnoit de tout, comme ſi la foi eût dépendu de ſa volonté, & qu'il n'eût pas été permis d'avoir une autre croyance que la ſienne. Mais ſes jugemens erronnés & confus augmenterent les troubles, & firent naître de nouvelles diviſions.

Il força tous les évêques de l'empire de ſigner ſon hénotique, & leur ordonna de communiquer avec Acace & Mongus. Tous obéirent à la reſerve d'un petit nombre, qui abandonnerent volontairement leurs ſieges ; ou qui en furent chaſſés. Ainſi les égliſes d'Orient, gouvernées par des intrus ou par des prévaricateurs, furent toutes ſéparées de communion de celle de Rome, & regardées comme hérétiques ou du moins comme ſchiſmatiques. Il faut cependant remarquer, que, quoique les papes fuſſent bien éloignés d'approuver l'hénotique, ils n'en ont point donné de condamnation formelle, & qu'ils n'ont jamais fait un crime aux Grecs de l'avoir ſigné. Comme ils craignoient d'irriter le prince, & de le porter à de nouveaux excès, ils épargnoient tout ce qui portoit ſon nom : mais cette condeſcendance, quoique prudente, autoriſoit les entrepriſes des empereurs ſur le ſacerdoce ; & entretenant la confuſion des idées, faiſoit que la plupart des Chrétiens ne ſavoient plus qui étoit juge en matiere de foi. Les choſes en étoient donc vénues au point, que quelque parti qu'on prit, on n'évitoit un inconvénient que pour tomber dans un autre.

Il ſemble qu'après la mort d'Acace & de Zénon, le ſchiſme auroit dû ceſſer : il continua cependant, parce que ceux qui occuperent le ſiege de Conſtantinople, refuſerent d'effacer des diptyques les noms d'Acace & de Mongus ; & la réunion des égliſes d'Orient & d'Occident ne ſe fit qu'en 519 ſous le regne de Juſtin & ſous le pontificat d'Hormiſdas.

CHAPITRE IV.

Anaſtaſe, Théodoric le grand & Clovis.

LES troubles n'avoient pas ceſſé en Italie depuis qu'Odoacre régnoit. Il avoit, à la vérité, conſervé aux Romains leurs magiſtrats & leur police : mais depuis long-tems, ces magiſtrats & cette police n'étoient plus capables de rétablir l'ordre ; & les coutumes que les barbares porterent avec eux, dûrent ſans doute, augmenter la confuſion. Qu'eſt ce qu'un gouvernement qui s'établit ſur les uſages d'un peuple où tout eſt corrompu, & ſur ceux de pluſieurs nations barbares où rien n'eſt encore perfectionné ?

Ce ne fut pas ſans occaſionner bien des déſordres, qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitans. Il eſt vrai qu'il leur en reſtoit encore aſſez : car ils devoient être réduits à un bien petit nombre, ſi nous conſidérons les dévaſtations, que l'Italie, dépeuplée tout-à-coup par Conſtantin, avoit ſouffertes, ſur-tout, depuis Valentinien III. Ce nombre diminua ſans doute encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à ſoutenir, & qui dura quatre ans.

C'eſt en 489 que les Oſtrogots entrerent en Italie, & que Théodoric défit Odoacre aux environs d'Aquilée, & auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan, de Pavie & de pluſieurs autres places. Cependant, trahi

par un de ſes généraux, il fut obligé de ſe renfermer dans Pavie ; & la Ligurie fut ravagée par Odoacre, qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons, qui ſous prétexte de venir au ſecours d'un des deux partis, commirent de ſi grands dégats, que cette province en fut preſque déſerte. Enfin Théodoric, aſſiégé dans Pavie, eut recours aux Viſigots, avec leſquels il remporta une troiſieme victoire ; & Odoacre s'enfuit à Ravenne, s'y défendit trois ans, capitula, ſe rendit, & cependant perdit la vie par la main même de Théodoric. Il a régné ſeize ans & demi, ſi l'on compte juſqu'au jour de ſa mort. On remarque que, pendant cette guerre les évêques commencerent à fortifier des châteaux, pour ſervir de retraite aux fideles.

Anaſtaſe a régné 27 ans. Après des commencemens qui ſembloient promettre un bon gouvernement, il cauſa de grands maux dans l'égliſe & dans l'état ; & ne fit voir en lui qu'un prince lâche, avare & parjure.

Zénon avoit attiré beaucoup d'Iſaures à Conſtantinople, & il leur payoit même cinq cent livres d'or par an, ce qu'Anaſtaſe ſupprima. Ces barbares, devenus plus inſolens, cauſerent des ſéditions, & l'empereur les chaſſa. Mais ayant eu l'imprudence de les renvoyer en Iſaurie, ſans prendre de meſures pour prévénir tout ſoulevement de leur part, ils armerent cent cinquante mille hommes, & choiſirent entr'autres pour général Longin frere du dernier empereur. Cette guerre dura ſix ans, & finit par la défaite & la mort des chefs.

Je ne parlerai pas d'une autre guerre qu'Anaſtaſe eut avec les Perſes, ni des incurſions des Saraſins dans la Paleſtine & dans la Syrie, des Bulgares dans la Thrace, & de quelques autres peuples du Nord, qui ravagerent l'Illyrie & pénétrerent juſqu'aux Thermopyles. Je remarquerai ſeulement que les perſécutions que cet empereur fit aux catholiques, troublerent toute l'égliſe, occaſionnerent de nouveaux ſchiſmes, & ſuſciterent pluſieurs ſéditions ſanglantes. Les déſordres furent au point, que l'eſprit de parti parut avoir effacé juſqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les défenſeurs mêmes de la vérité coururent ſouvent les premiers aux armes, pour défendre une religion qui a le ſang en horreur, & qui n'enſeigne que la charité. Le peuple, en pareil cas, toujours porté au fanatiſme, ſe précipita dans les plus grands excès. Conſtantinople, pillée, brûlée par ſes propres citoyens, offrit plus d'une fois l'image d'une ville priſe d'aſſaut. Enfin les mécontens eurent un chef. Vitalien, petit-fils du fameux Aſpar, parut à la tête d'une puiſſante armée ; il entraîna dans ſon parti la Scythie, la Thrace, la Myſie ; il remporta deux victoires, & il approcha de Conſtantinople, où le peuple le demandoit pour empereur. Anaſtaſe, ſans reſſource, demanda la paix à telle condition qu'il plairoit à ſes ennemis ; & il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui : mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre, il ne remplit aucun de ſes engagemens.

Le triſagion, c'eſt-à-dire, une hymne qu'on chantoit en l'honneur de la trinité, fut ſouvent la cauſe des ſéditions. Elle étoit conçue en ces termes :

termes ; *Dieu ſaint, ſaint fort ; ſaint immortel, ayez pitié de nous, les* Eutychéens y avoient ajouté, *vous qui avez été crucifié pour nous :* addition que les catholiques rejettoient à cauſe du mauvais ſens dont elle pouvoit être ſuſceptible. Lors donc qu'on avoit occaſion de la chanter, les deux partis ne manquoient pas d'en venir aux mains : les moines crioient dans les rues, que le tems du martyre étoit arrivé : le peuple s'ameutoit : on renverſoit les ſtatues d'Anaſtaſe, on le chargeoit d'injures, & on demandoit un autre empereur.

La plus grande ſédition arriva en 511, à l'occaſion d'une proceſſion qu'on faiſoit tous les ans, pour remercier Dieu de n'avoir pas permis que Conſtantinople fût conſumée, lorſqu'en 472 cette ville fut couverte des cendres du mont Véſuve. Le peuple, qui crut voir l'air tout en feu, ne douta point que Dieu n'eût accordé un miracle à ſes prieres. Mais lorſqu'il lui rendoit graces d'avoir écarté ce prétendu feu, il fut ſur le point de conſumer Conſtantinople par un incendie. L'addition faite au triſagion arma les orthodoxes & les hérétiques : ils mirent le feu à la ville, pluſieurs maiſons furent brûlées, & le ſoulevement vint au point qu'Anaſtaſe fut forcé à s'enfuir & à ſe cacher. Cette ſédition dura trois jours. Enfin l'empereur ayant oſé ſe montrer au cirque : ſans couronne & en état de ſuppliant, le peuple ſe calma ; & comptant ſur les promeſſes qui furent faites, il ne ſe vengea d'Anaſtaſe : qu'en chantant devant lui le triſagion ſans l'addition.

Ce prince mourut âgé de plus de quatre-vingt-

huit ans. Lorſqu'il parvint à l'empire d'Occident, l'Egypte & le reſte de l'Orient formoient déja trois communions différentes. Il entretint ces diviſions, & il en fit naître de nouvelles: parce qu'à force de diſputer, les évêques d'un même parti finiſſoient par ſe ſéparer encore. Les uns rejetoient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardoient comme une regle de foi; & quelques-uns vouloient qu'on s'en tint à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordaſſent pas ſur bien des points.

Pour défendre Conſtantinople contre les courſes des barbares, Anaſtaſe avoit élevé un mur d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'eſpace en eſpace, & qui alloit du ſeptentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Conſtantinople juſqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cauſe de ſon utilité, n'étoit dans le fond qu'un monument de la foibleſſe de l'empire.

Pendant qu'en Orient l'égliſe étoit perſécutée par un prince chrétien: elle étoit protégée en Italie par un prince arien, & en France par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric & de Clovis.

Depuis Marc-Aurele, l'Italie n'avoit jamais été plus floriſſante, qu'elle ne fut pendant trente-ans que régna Théodoric; à compter depuis la mort d'Odoacre. Il ſe fit aimer de ſes ſujets & reſpecter des étrangers: il mit l'Italie à l'abri des invaſions des puiſſances voiſines: il ſut diſcerner les hommes de mérite: il eut aſſez de défiance de ſes lumieres, pour aimer à les conſulter, il ne craignit ni de les employer, ni de les élever: enfin il rétablit l'ordre par-tout, & il protégea

les arts & les ſciences, quoique lui-même il ne ſût pas écrire ſon nom. Parmi les ſavans auxquels il donna ſa confiance, on compte Caſſiodore, Boëce & Simmaque. Mais il fit périr les deux derniers, fauſſement accuſés de tramer une révolution, & d'avoir pour cet effet des intelligences à la cour de Conſtantinople. La mort de ces deux hommes, qui flétrit ſa mémoire, eſt une tache que ſon répentir n'a point effacée.

Quoiqu'Arien, il ne perſécuta point les catholiques: il entretint, au contraire l'union parmi eux: il leur inſpira une ſi grande confiance en ſa droiture, qu'ils ne craignoient pas de le prendre pour juge; & il n'approuvoit pas qu'on embraſſât l'Arianiſme par complaiſance pour lui. Cependant, la derniere année de ſon regne, il ſe propoſoit d'ôter les égliſes aux catholiques pour les donner à ceux de ſa ſecte; mais c'étoit pour forcer l'empereur à laiſſer aux Ariens de l'empire le libre exercice de leur religion. Quoique ce motif ne l'excuſe pas, il le rend cependant moins coupable: mais Dieu ne lui permit pas d'executer ſon projet.

Il ordonna l'obſervation des loix romaines, auxquelles il ſoumit les Goths ainſi que les Romains; conſervant les anciennes magiſtratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une & de l'autre nation, & n'excluant les Romains que des ſeuls emplois militaires. C'étoit encore l'uſage qu'un des deux conſuls fût fait en Italie, ſoit que l'empereur l'eût élu lui-même, ſoit qu'il confirmât l'élection qui en avoit été faite. Mais cet uſage n'étoit pas conſtant: car il ne pouvoit avoir lieu qu'autant qu'il ne ſurvenoit point de

ſujet de diviſion entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le ſurnom de grand qu'il a mérité, le diſtingue de tous les autres Théodorics.

Clovis, qui avoit commencé ſon regne en 482, étoit mort en 511. C'eſt à lui proprement que commence l'hiſtoire de France: hiſtoire que vous devez étudier, & parce qu'elle vous intéreſſe plus particuliérement, & parce qu'elle prépare à celle de pluſieurs autres peuples. Vous ne vous ferez pas d'idée exacte du gouvernement des principales nations de l'Europe, ſi vous ne commencez par obſerver les fondemens ſur leſquels la monarchie Françoiſe va s'élever. Quand à l'hiſtoire de l'empire, elle commence à devenir moins néceſſaire; & je n'en parlerai plus qu'autant qu'elle influera dans les révolutions, qu'il ne faut pas vous laiſſer ignorer.

Clovis n'avoit que quinze ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere Childéric. Tournai étoit la capitale de ſon royaume; mais il ne régnoit pas ſur toute la nation Françoiſe: car elle avoit formé pluſieurs autres petits états, gouvernés par des rois indépendans, & dont quelques-uns étoient du ſang de Clovis.

La conquête de toute la Gaule étoit l'objet de l'ambition de Clovis. Il falloit pour cela détruire deux royaumes plus puiſſans que le ſien, celui des Bourguignons & celui des Viſigots; ſoumettre les Armoriques & les autres rois, & achever de renverſer la puiſſance romaine, dont Siagrius ſoutenoit encore les reſtes. Je ne vous dis rien ſur les limites de ces états, parce qu'il n'eſt pas poſſible de les marquer exactement.

Clovis eût échoué, ſi l'on eût pénétré ſon

ambition. Il ne pouvoit réuſſir qu'en ſubjuguant ces puiſſances les unes par les autres. Sa premiere démarche fut donc de s'allier avec les rois de ſa nation, parce qu'ils avoient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soiſſons, le pourſuivit juſqu'à la Loire, ſe le fit livrer par Alaric, roi des Viſigots, chez qui ce général avoit cherché un aſyle, & lui fit ôter la vie. Soiſſons devint alors la capitale de ſon royaume, augmenté des états de Siagrius.

Clovis ſe fortifia enſuite de l'alliance de Gondebaud, roi de Bourgogne, contre Alaric qui, jaloux de ſes progrès, ne lui pardonnoit pas d'avoir été forcé de livrer Siagrius, pour éviter la guerre. Il étoit naturel de préſumer que s'il ſuſpendoit les effets de ſa jalouſie & de ſa vengeance c'étoit uniquement dans l'attente d'un moment favorable; & il étoit également avantageux aux deux autres rois de ſe réunir, parce que ſéparément, chacun d'eux eût été trop foible. Afin même de reſſerrer, au moins en apparence, les nœuds de cette union, Clovis demanda en mariage Clotilde, niece de Gondebaud. Mais ce n'étoit peut-être là qu'un prétexte: car il pouvoit avoir d'autres vues.

Clotilde, quoiqu'élevée dans une cour arienne, étoit catholique. Il devoit donc être agréable aux Gaulois de l'avoir pour reine, & parce qu'ils trouveroient en elle une protectrice de leur religion, & parce qu'ils pouvoient ſe flatter que Clovis n'étoit pas loin de ſe convertir. Cette ſeule eſpérance pouvoit les accoutumer à la domination des François, ſur-tout, s'ils conſidéroient

les perſécutions que les Goths & les Bourguignons faiſoient aux catholiques,

Gondebaud avoit réuni la plus grande partie de la Bourgogne ſous ſa puiſſance; en faiſant périr Chilpéric, pere de Clotilde. Il eſt donc vraiſemblable qu'un des motifs de Clovis, en épouſant cette princeſſe, étoit d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud, ſi jamais il étoit en état de faire valoir les droits de ſa femme. C'étoit une raiſon pour la lui refuſer; cependant il l'obtint. Arédius, miniſtre du roi de Bourgogne & qui étoit alors abſent, revint trop tard, & n'arriva que pour déſapprouver ſon maître.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage augmenta, lorſque Clovis permit de baptiſer les enfans qu'il eut de Clotilde. Il paroit que ce prince ſongeoit dès-lors à ſe convertir: mais il ne vouloit pas aliéner les François, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, diſoit-il à Clotilde & à S. Rémi qui l'en preſſoient: mais il y a une choſe fort importante à conſidérer: c'eſt que je ſuis chef d'une nation, qui ne ſouffre pas qu'on abandonne ſes dieux.

Peu de tems après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contr'eux, & les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui Zulphic. Mais Sigebert, roi des François établis à Cologne, ayant été bleſſé, le déſordre ſe mit dans l'armée, & la déroute devint générale. Envain Clovis tentoit de rallier ſes troupes: envain il invoquoit ſes dieux. Il eut enfin recours à celui de Clotilde, & il fit vœu d'embraſſer le Chriſtianiſme, s'il remportoit la victoire. Auſſi-tôt la fortune chan-

ge : le roi des Allemands eſt tué, ils fuient. Le vainqueur ſoumet tout le pays qu'ils habitoient ; & il étend ſa domination juſqu'au Danube, ou même au-delà.

Clovis, empreſſé d'accomplir ſon vœu, aſſembla les François, pour leur communiquer le deſſein & les motifs de ſa converſion. Non ſeulement ils l'approuverent : mais trois mille reçurent le baptême avec lui. Ce roi fut baptiſé par S. Rémi, évêque de Rheims, dans l'égliſe de S. Martin ; & ſon exemple fut peu-à-peu ſuivi de tous les François.

Cette démarche, agréable à une partie de ſes ſujets & approuvée de l'autre, mit dans ſes intérêts tous les catholiques des Gaules. Ils auroient voulu dès-lors paſſer ſous ſa domination : & ils en ſouffrirent plus impatiemment les perſécutions des Bourguignons & des Viſigots. Clovis étoit trop ambitieux, pour n'avoir pas prévu ces diſpoſitions, & pour négliger d'en tirer avantage. Il commença par ouvrir une négociation avec les Armoriques, qui juſqu'alors avoient refuſé toute alliance avec une nation idolâtre. Il leur fit part de ſon baptême, il leur fit ſentir la néceſſité de s'allier avec les François, & enfin il leur perſuada de le reconnoître pour roi.

Outre Chilpéric, Gondebaud avoit encore fait périr Gondemar, un autre de ſes freres. Cependant il lui en reſtoit encore un troiſieme dans Godégiſile, & il formoit le projet de lui ravir ſes états. Clovis, appellé par ce dernier, ſaiſit l'occaſion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit ; & lorſqu'il étoit ſur le point de le forcer

dans Avignon, il lui rendit ſes états, & ne lui impoſa qu'un tribut.

Pour comprendre ce traité auquel on ne s'attend pas, il faut conſidérer deux choſes : l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avoit déclaré ne prendre les armes qu'en faveur de la religion ; prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à ceſſer de perſécuter les catholiques, & à s'inſtruire de leurs dogmes, ce qu'il exécuta. L'autre choſe à conſidérer eſt, que pour s'aſſurer de l'alliance de Godégiſile, il lui avoit promis toute la Bourgogne. Or, il n'étoit pas de ſon intérêt de réunir ce royaume entier ſur une ſeule tête : il lui importoit, au contraire, d'y laiſſer deux rois, qui étant ennemis, ſeroient moins à redouter pour lui : il ſe crut donc heureux de pouvoir dire à Godégiſile, que Gondébaud promettant de faire ceſſer la perſécution, on n'étoit plus en droit de le dépouiller.

Cependant ce qu'il avoit cru empêcher arriva : toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine ſe fut-il retiré, que Gondébaud enleva les états de ſon frere, & lui fit ôter la vie. Clovis auroit dû prendre des meſures, pour affermir Godégiſile.

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes, d'autant plus qu'il ne manquoit pas de raiſons, pour mettre la juſtice de ſon côté. Mais il crut devoir ſe liguer avec Théodoric le Grand. Le traité portoit que les deux rois partageroient entr'eux les états de Gondebaud ; & que celui qui ne ſe trouveroit pas à la conquête, auroit néanmoins la part qui devoit lui revenir, pourvu qu'il payât

une certaine ſomme à ſon allié. On accuſe Théodoric d'avoir agi de mauvaiſe foi, n'ayant paru qu'après avoir laiſſé les François combattre & vaincre ſeuls. Clovis tint ſa parole.

Théodoric, qui étoit alors le roi le plus puiſſant de l'Europe, n'avoit d'autre intérêt que d'être l'allié des Viſigots. C'étoit donc un voiſin dangereux pour les François, & un obſtacle aux projets que Clovis méditoit contre Alaric. Le roi de France ſe repentit de l'avoir approché de lui. Sa faute étoit ſenſible : mais il la répara, en rendant à Gondébaud la portion de la Bourgogne qui lui étoit échue, & en perſuadant à Théodoric de rendre auſſi celle qu'il lui avoit livrée. Il aima mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un prince foible, que de le partager avec un prince puiſſant.

Il fit ſagement : car il étoit au moment de faire éclater ſes deſſeins contre Alaric. Il y avoit déja long-tems que ces deux rois ſe menaçoient : Théodoric n'avoit rien négligé pour maintenir la paix entr'eux : & ils paroiſſoient l'un & l'autre négocier de bonne foi dans la vue de l'établir : mais chacun n'attendoit qu'une conjoncture favorable. Clovis la trouva le premier, & la religion fut ſon prétexte. Je ſouffre impatiemment, diſoit-il, que ces Ariens aient un établiſſement dans les Gaules.

Ce qui rendoit la circonſtance favorable pour le roi de France, c'eſt que Théodoric avoit alors la guerre avec Anaſtaſe : guerre, à la vérité, peu conſidérable par ſes ſuites ; mais qui ne permettoit pas d'abandonner l'Italie, pour aller au ſecours des Viſigots. Clovis d'ailleurs avoit lié des

intrigues avec les évêques catholiques, ſujets d'Alaric; & il entraînoit dans ſon parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'étoit pas de détruire la ſeule puiſſance des Gaules, qui pouvoit balancer celle des François. Alaric ayant été vaincu & tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquit les trois Aquitaines. C'eſt alors qu'il fit de Paris la capitale de ſon royaume.

Gondebaud s'étoit chargé de la conquête des deux Narbonnoiſes, défendues par Géſabric, fils naturel d'Alaric; & il aſſiégeoit la ville d'Arles, lorſqu'une armée de Théodoric paſſa dans les Gaules. Clovis ſe hâta d'aller au ſecours de ſon allié: mais il furent défaits. La déroute fut ſi grande; qu'ils perdirent preſque toutes leur conquêtes; & Théodoric joignit à ſes états la plus grande partie du pays que les Viſigots avoient occupé dans les Gaules.

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de Clovis. Je vous ai repréſenté la conduite politique de ce conquérant d'après une diſſertation, que vous lirez dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres, [*] & qui ſera plus inſtructive pour vous, que tous les faits que les hiſtoriens accumulent & narrent longuement.

Clovis vécut trop long-tems pour ſa gloire. Ce n'eſt pas la bataille d'Arles, qui me fait porter ce jugement: c'eſt plutôt la conduite qu'il tint depuis cette malheureuſe journée; car on ne vit plus en lui qu'un prince injuſte, cruel, perfide. Son ambition, reſſerrée du côté des Goths, ſe

[*] Tome 20, page 147.

porta ſur les rois de ſa nation & de ſon ſang. Politique, courageux & juſte, au moins en apparence, quand il tourna ſes armes contre des ennemis redoutables, il n'employa plus contre des ennemis foibles que les moyens des ames lâches & ſans foi. Il fit aſſaſſiner Sigebert par ſon propre fils Clodoric; & feignant de venger la mort du pere dans le ſang du fils parricide, il ſe rendit maître des états de Cologne.

Cararic, ſurpris avec ſon fils, tomba entre les mains de Clovis. On ne ſait où il régnoit. Le pere fut ordonné prêtre & ſon fils diacre. C'eſt ainſi que les barbares, à l'exemple des Romains, proſtituoient le ſacerdoce à l'ambition: mais bientôt le roi de France ſacrifia à ſes ſoupçons ces victimes, qu'il avoit conſacrées à Dieu.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fut enſuite livré par trahiſon avec ſon frere Richaire, & il les poignarda de ſa propre main. Les traîtres, qu'il récompenſa avec de faux or, ſe plaignirent de cette fraude: mais il leur reprocha leur trahiſon, ſe jouant tout à la fois de la juſtice & de la perfidie. Dans le même tems Renomer, roi du Maîne, un autre frere de Ranacaire, fut aſſaſſiné par des gens que Clovis avoit ſubornés; & tous les rois qui reſtoient encore, périrent bientôt après par des voies ſemblables. Alors ſe trouvant ſeul maître de tous les royaumes des François, il bâtit des égliſes & fonda des monaſteres pour effacer ſes crimes. Telle étoit la religion de ces ames plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils idolâtres avoient été convertis par des moines ignorans. Se croyant chrétiens par le baptême ſeul, ils ne ſongeoient point à changer de

mœurs : il ſemble, au contraire, que la religion les rendit plus vicieux. En effet, pouvoit-elle ne pas enhardir à toute ſorte d'attentats, lorſque ceux qui l'enſeignoient aſſuroient le pardon aux criminels qui les vouloient enrichir ? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orléans, pour régler la diſciple écléſiaſtique. Vous voyez, par ce que je viens de dire, que les miniſtres de la religion avoient grand beſoin de ſe réformer & même de s'inſtruire. Mais ce prince pouvoit-il ſe douter de ce qu'il y avoit à faire : & les moines qu'il conſultoit, étoient-ils intéreſſés à le ſavoir eux-mêmes ? Ce concile eſt le premier qui s'eſt tenu ſous la domination des François. Clovis mourut quelques mois après, & n'eut pas le tems d'en faire exécuter les réglemens.

En 510, dix-huit mois avant ſa mort, Clovis reçut d'Anaſtaſe, dit Grégoire de Tours, le titre & les ornemens de patrice, de conſul ou même d'auguſte & d'empereur ; car cet hiſtorien accumule ces termes, dont il n'avoit que des idées confuſes. Cependant ſur des expreſſions auſſi peu exactes, quelques écrivains ont avancé, que les premiers rois de France ont été dans la dépendance de l'empire ; & que Clovis n'a eu des droits légitimes ſur les Gaules, que depuis ſon prétendu conſulat : comme ſi les empereurs pouvoient donner des droits qu'ils avoient perdus depuis long-tems, & que le conſulat, eût jamais été un titre de ſouveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis [*].

[*] Tome 2, page 162.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au tems où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité.

LA France étoit alors divisée en orientale, qu'on nommoit Austrasie; & en occidentale, qu'on nommoit Neustrie. La premiere comprenoit le pays qui est entre le Rhin & la Meuse; & la seconde étoit bornée par la Meuse, la Loire & l'Océan. Thiéri, que Clovis avoit eu d'une concubine, eut en partage l'Austrasie, les provinces au-delà du Rhin, & tout ce que les François avoient conservé des conquêtes faites sur les Visigots. Trois princes, nés de Clotilde, régnerent dans la Neustrie; Childebert à Paris, Clodomir à Orléans, & Clotaire à Soissons.

Les puissances voisines ou ennemies des François [car ces mots, presque synonymes aujourd'hui, l'étoient encore plus dans un tems où l'on n'avoit aucune idée du droit public] ces puissances, dis-je, c'étoient le roi de Thuringe, celui de Bourgogne, & Théodoric qui gouvernoit le royaume des Visigots; au nom de son petit-fils Amalaric fils d'Alaric.

Aucun de ces peuples n'avoit su donner encore à son gouvernement la forme qui convenoit à sa situation. Attachés par habitude à ces usages, qui ne leur suffisent plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant

qu'ils y ſont forcés par des circonſtances : ou ils prennent ſans diſcernement dans les codes romains, des loix qui n'ayant pas été faites pour eux, produiſent néceſſairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit ſur ce déſordre, il n'eſt pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin, pour ſe gouverner avec quelque ſageſſe; & on a lieu de craindre qu'ils ne conſervent toujours quelques traces de leur premiere barbarie.

En vous rappellant les diſſentions que des intérêts oppoſés ont fait naître parmi les Romains, vous prévoyez que l'hiſtoire de l'Europe ne va plus vous offrir que des guerres & des révolutions. La ſcene eſt la même qu'à Rome; mais le théatre, plus vaſte, ſera plus enſanglanté. Ce ſont des barbares qui, ſans idée de juſtice, d'équité, de bonne foi, ne connoiſſent que la force. Il ſemble qu'on ſoit tranſporté dans un amphithéatre, pour être ſpectateur des combats de bêtes féroces. Vous faire prévoir ces guerres dans leurs cauſes, c'eſt vous en faire connoître la plus eſſentielle : il ne me reſte qu'à remarquer les principales révolutions, & je négligerai les détails.

Les quatre freres furent quelques années ſans ſe faire la guerre, parce qu'ils tournerent leurs armes contre des ennemis étrangers. Thiéri conquit la Thuringe ſur Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il lui eût promis la vie; & il tendit des embûches à Clotaire qui l'avoit aidé dans cette conquête,

Sigiſmond, fils & ſucceſſeur de Gondebaud, fut vaincu par Clodomir, Childebert & Clotaire; & ayant été fait priſonnier, il perdit la vie par la

cruauté de Clodomir, qui fit encore tuer ſa femme & ſes enfans.

On peut conjecturer que la méſintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire : car Godemar, frere de Sigiſmond, reconquit toute la Bourgogne. Childebert & Clotaire renoncerent même à ſe mêler de cette guerre ; & Clodomir, qui la continua avec le ſecours de Thiéri, fut tué lorſqu'il pourſuivoit les ennemis. Les François, une ſeconde fois vainqueurs, ravagerent toute la Bourgogne, tuant indiſtinctement les vieillards, les femmes & les enfans. Godemar cependant ne perdit pas ſa couronne.

Thiéri, Clotaire & Childebert ſe partagerent le royaume de leur frere. Mais Clotilde ne ceſſant de leur repréſenter les droits de leurs neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même ; un troiſieme, nommé Clodoalde, lui échappa, ſe fit couper les cheveux, entra, quand il fut en âge, dans les ordres ſacrés, & mourut en odeur de ſainteté dans un village près de Paris, qui a pris de lui, le nom de S. Cloud.

Le grand Théodoric étant mort, Childebert marcha contre Amalaric, roi des Viſigots, qui fut défait & tué. Les trois freres ſe réunirent enſuite contre les Goths & les Bourguignons, & ſe rendirent maîtres de pluſieurs places. Thiéri étant mort avant la fin de cette guerre, Théodebert, ſon fils, lui ſuccéda ſur le trône d'Auſtraſie ; & la continua avec ſes oncles, quoiqu'ils euſſent tenté de lui enlever ſa couronne. Elle ſe termina par la conquête de la Bourgogne, que les trois conquérans partagerent entr'eux. Par là, ces rois

ajouterent à leurs états, non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui la Bourgogne, mais encore le Nivernois, la Savoye, le Dauphiné, une partie de la Provence, & les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'au delà de Constance.

L'empereur Justinien, qui faisoit alors la guerre aux successeurs de Théodoric, envoya une ambassade aux rois François, & les engagea dans son alliance par des présens considérables. Les Ostrogots de leur côté tenterent d'écarter ces nouveaux ennemis, ou même de les mettre dans leur parti, en leur offrant de grandes sommes & tout ce que les rois d'Italie possédoient encore dans les Gaules. Les François accepterent, & firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

Les Grecs & les Goths étoient campés près de Tortone, à peu de distance les uns des autres, lorsqu'ils apprirent que les François étoient entrés en Italie. Les deux armées les attendoient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux, & les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie, & ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Les rois de France commencerent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis au dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frere. Mais Théodebert & Childebert s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, & il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevoit pas comment il pourroit échapper, lorsque ses ennemis

ennemis ; croyant voir le courroux du ciel dans un orage dont ils furent épouvantés, firent des propoſitions de paix, que Clotaire n'eut garde de refuſer. Les hiſtoriens ont dit que cet orage miraculeux avoit été accordé aux prieres de Clotilde. Cette ſainte princeſſe étoit bien malheureuſe d'avoir à prier pour de pareils enfans : car, ſans vouloir pénétrer dans les voies de Dieu, il étoit bien difficile d'obtenir un miracle pour des princes uſurpateurs, perfides & parricides.

Childebert & Clotaire marcherent enſuite contre Theudis roi d'Eſpagne ; ils eurent d'abord des ſuccès ; mais une défaite entiere, & les paſſages des Pyrénées, fermés à leur retour, les auroient mis dans la néceſſité de périr avec leur armée, ſi l'avarice du général ennemi ne leur eût ouvert un paſſage.

Théodebert fut plus heureux en Italie, où ſon général Bucelin conquit la Ligurie & la Vénétie. Ce roi formoit le projet de porter la guerre juſques dans la Thrace, lorſqu'il mourut ; & les François furent chaſſés de l'Italie, pendant le regne de ſon fils Théodebalde. Celui-ci étant mort ſix ans après ſon pere, Clotaire s'empara du royaume d'Auſtraſie, & Childebert, alors malade, ne fut pas en état de faire valoir ſes droits.

Cette injuſtice devoit renouveller la guerre entre les deux freres, & en effet elle la renouvella. Cramne, fils de Clotaire, ſe joignit même à Childebert, qui engagea les Saxons à ſe révolter contre le roi d'Auſtraſie. Mais Childebert étant mort en 558, Cramne eut recours à la clémence de ſon pere, qui lui pardonna ; & Clotaire

réunit ſous ſa domination tout l'empire des François.

Cramne ſe révolta une ſeconde fois, fut vaincu par ſon pere, & brûlé par ſon ordre dans une chaumiere, où il s'étoit retiré avec ſa femme & ſes enfans. Le roi mourut l'année ſuivante, laiſſant quatre fils, Chilpéric, Caribert, Gontran & Sigebert.

La France fut diviſée en quatre royaumes juſqu'en 567, que mourut Caribert, roi de Paris. Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, Sigebert, roi d'Auſtraſie, & Chilpéric, roi de Soiſſons ſe partagerent la ſucceſſion de leur frere : mais ils convinrent de poſſéder Paris par *indivis* & qu'aucun des trois n'y pourroit entrer ſans le conſentement des deux autres.

Vous lirez dans les hiſtoriens les horreurs qui ſe commirent ſous ces regnes. Les forfaits s'y multiplierent, & la France fut déchirée par des guerres civiles, juſqu'en 613, que Clotaire, ſecond fils de Chilpéric, régna ſeul.

A l'ambition des princes, qui ſuffiſoit pour faire le malheur des peuples, ſe joignit une ſource intariſſable de crimes & de déſordres par la jalouſie de deux femmes hardies, entreprenantes & capables de tout oſer. Deux rois, Sigebert & Chilpéric & pluſieurs princes périrent par leurs intrigues ou par leurs aſſaſſins ; & elles ſurvécurent pour de nouveaux forfaits. L'une étoit Frédegonde, femme de Chilpéric, & l'autre Brunehaut, femme de Sigebert. La France & toute la famille royale furent en proie à l'ambition de ces deux furies & à la haine qu'elles ſe portoient.

Frédegonde mourut en 597. Sigebert avoit été aſſaſſiné en 575 ; & ſon fils Childebert, qui avoit réuni après la mort de Gontran, la Bourgogne à l'Auſtraſie, ayant été empoiſonné en 596, avoit laiſſé deux fils ; Théodebert roi d'Auſtraſie, & Thiéri roi de Bourgogne.

Après la mort de Frédegonde, Brunehaut, ſans rivale, gouverna quelque tems l'Auſtraſie, mais les grands ayant conſpiré contr'elle, Théodebert conſentit à ſon exil, & elle ſe réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaiſances criminelles ; & elle ne jouit de l'autorité, que pour armer ſes deux petits fils ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait priſonnier par Thiéri, vit égorger à ſes yeux ſon fils Mérovée, & ayant enſuite été enfermé lui-même, il perdit la vie par les ordres de ſa grand-mere.

Lorſque l'année ſuivante Thieri marchoit contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ſes fils, entreprit de conſerver la couronne : mais il fut livré par l'armée avec ſes deux freres Corbe & Mérovée. On ignore le ſort d'un troiſieme, qui échappa par la fuite au vainqueur.

Clotaire accorda la vie à Mérovée, parce qu'il l'avoit porté ſur les fonts. Il fit mourir Corbe & Sigebert, & il livra la reine aux bourreaux. Après avoir ſouffert toutes ſortes de tourmens pendant trois jours, elle fut conduite, montée ſur un chameau, dans toute l'armée ; & ayant été attachée à un cheval furieux, elle fut traînée & miſe en pieces à la vue des ſoldats. Si

elle a mérité de pareils ſupplices, Frédegonde en avoit mérité de plus grands encore. Mais Clotaire, héritier de la haine de ſa mere, aſſouvit ſa vengeance & celle des Leudes, que Brunehaut avoit aliénés; chargeant cette reine coupable de bien des crimes, qu'elle n'avoit pas commis.

Clotaire régna ſeul, avec plus de douceur qu'on ne pouvoit eſpérer depuis 613 juſqu'en 628 qu'il mourut. Il aima la paix, il fit rendre la juſtice, il rétablit la tranquillité & il fut regretté de ſes ſujets. Mais la douceur de ſon gouvernement ne fut peut-être que l'effet de la foibleſſe de ſon autorité.

Dagobert, que le dernier roi ſon pere avoit aſſocié au trône, & qui étoit roi d'Auſtraſie, ſe fit reconnoître pour ſeul ſouverain à l'excluſion de ſon frere Caribert, auquel il céda ſeulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de ſon frere, qui arriva peu de tems après; & il n'en laiſſa rien à ſes neveux.

Ce prince gouverna ſagement, tant que des miniſtres zélés pour le bien de l'état conſerverent quelque aſcendant ſur ſon eſprit; mais bientôt gouverné lui-même par toutes les femmes, dont la coquetterie avoit de quoi le ſéduire, il ne fut plus que l'inſtrument de l'avarice & de la vanité d'un ſexe, qui a fait ſi ſouvent la honte des rois & le malheur des peuples. Il foula ſes ſujets pour fournir à ſes débauches, à l'avidité de ſes courtiſans, aux caprices de ſes maîtreſſes, & aux aumônes avec leſquelles il croyoit devoir effacer ſes péchés.

Il mourut en 638, après avoir partagé ſes états entre ſes deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Auſtraſie, & Clovis qui eut ceux de Neuſtrie & de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfans, Pepin & Ega, maires du palais, gouvernerent, le premier ſous Sigebert & le ſecond ſous Clovis; & après leur mort, qui arriva dans la troiſieme année de leur miniſtere, Pepin fut remplacé par ſon fils Grimoalde, & Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

Le regne de ces princes n'eſt remarquable que par la ſageſſe de leurs miniſtres, qui s'occupoient des ſoins du gouvernement, tandis que Sigebert fondoit des monaſteres, & que Clovis ne faiſoit rien. Ils moururent l'un & l'autre, vers l'an 656.

Grimoalde, maire du palais, fit conduire ſecrétement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; & ayant fait courir le bruit de ſa mort, il mit la couronne d'Auſtraſie ſur la tête de ſon propre fils, qu'il diſoit avoir été adopté par Sigebert: mais les Auſtraſiens chaſſerent bientôt l'uſurpateur.

Clovis II, avoit laiſſé trois fils: Clotaire, roi de Neuſtrie & de Bourgogne, Childeric, roi d'Auſtraſie, & Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la ſucceſſion. Mais quatorze ans après, ayant ſuccédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre preſque auſſitôt. On le fit raſer, & on l'enferma dans un monaſtere, ainſi qu'Ebroin, maire du palais & ſon miniſtre, dont la hauteur avoit ſoulevé les grands du royaume.

Alors Childéric régna ſeul, juſqu'en 673 qu'il fut aſſaſſiné.

Cet événement rendit la liberté & la couronne à Thiéri III. Ebroin ſortit auſſi de ſon monaſtere & ayant ſoulevé une partie de l'Auſtraſie, il força Thiéri à le reprendre pour maire du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande & reconnu dans une partie de l'Auſtraſie, profita de ces troubles pour ſe rendre maître de tout ce royaume; & Thiéri, après une guerre ſanglante, fut obligé de le lui abandonner : mais ce prince en jouit peu, ayant été aſſaſſiné en 679.

Les Auſtraſiens craignant de tomber ſous la tyrannie d'Ebroin, refuſerent de reconnoître Thiéri: ils choiſirent pour les gouverner, Martin & Pepin Hériſtel, petit-fils de celui dont j'ai déjà parlé.

Ebroin, car Thiéri n'avoit plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Auſtraſie. Ils furent battus, & Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut aſſaſſiné peu d'années après.

Pépin, ſeul maître de l'Auſtraſie, continua la guerre, vainquit le roi, le pourſuivit juſqu'à Paris, ſe rendit maître de ſa perſonne & de la ville, & le devint de tout l'état.

Ce ſommaire ſur l'hiſtoire de deux ſiecles ne ſuffit pas pour vous faire imaginer comment les maires parviennent à ſe ſaiſir de toute la puiſſance: mais il ſuffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement, qui s'établit dans tout cet eſpace; & à meſure que vous connoîtrez ce gouvernement, vous découvrirez dans

ſes vices les cauſes de la ruine des ſucceſſeurs de Clovis. Je ne me propoſe pas, cependant, d'approfondir cette matiere. Je vais ſeulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué [1].

CHAPITRE VI

Du gouvernement des François juſqu'au tems où Pépin Hériſtel ſe ſaiſit de toute l'autorité ſous le titre de maire du palais.

QUELLE que ſoit l'origine des François, il eſt au moins certain qu'avant de s'établir dans les Gaules, ils ont habité la Germanie pendant pluſieurs ſiecles. Nous pouvons donc juger d'eux comme des Germains, que toutes leurs richeſſes conſiſtoient dans leurs troupeaux, dans les eſclaves auxquels ils en confioient le ſoin, & dans le butin qu'ils enlevoient par les armes. Toujours armés, toujours en état de guerre, ils faiſoient gloire de ravir par la force ce qu'ils croyoient indigne d'eux d'acquérir par le travail.

[*] Obſervations ſur l'Hiſtoire de France par Mr. l'abbé de Mably, *imprimées en 1765; mais mon frere m'en communiqua le manuſcrit pluſieurs années auparavant. C'eſt d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des François, toutes les fois que j'aurai occaſion d'en parler.*

Ils ne refuſoient point de s'engager dans une entrepriſe, lorſqu'ils avoient un chef dont le courage leur étoit connu.

Leurs chefs, qu'on nomme rois, n'avoient qu'une autorité bornée. Ils pouvoient décider ſeuls des affaires de peu de conſéquence : mais lorſquelles étoient plus importantes, c'eſt dans l'aſſemblée de la nation qu'on en délibéroit ; c'eſt-à-dire, dans un camp de ſoldats ; qui traînoient après eux leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux & leurs eſclaves. Un pareil gouvernement étoit une démocratie, où les membres n'agiſſoient de concert, que parce qu'ils étoient forcés de ſe réunir contre des ennemis communs, qui les preſſoient de toutes parts. Telle eſt l'idée qu'on ſe fait des Germains d'après Tacite ; & telle eſt celle qu'on doit ſe former encore des François, lorſqu'ils s'établirent dans les Gaules. Malgré l'eſpace qui s'étoit écoulé depuis cet hiſtorien, on ne doit pas préſumer qu'il fuſſent beaucoup changés. C'eſt le luxe, qui faiſant naître continuellement de nouveaux beſoins, introduit auſſi continuellement de nouveaux uſages, force le gouvernement à prendre ſans ceſſe de nouvelles formes ; & lorſque le luxe n'eſt pas connu, il y a peu de changemens d'une génération à l'autre.

En effet, dès l'origine de la monarchie françoiſe, nous trouvons une aſſemblée générale, appellée le *champ de mars*, parce qu'elle ſe tenoit au commencement de ce mois. C'eſt-là que réſidoit la puiſſance législative : le chef & ſon conſeil n'avoient que le pouvoir exécuteur, & le droit de décider des affaires les moins

importantes. Il n'y a là proprement ni roi, ni ſujets. On voit d'un côté des ſoldats, qui ne ſont autre choſe que la nation armée ; & de l'autre un général, qui les commande, parce qu'ils l'ont choiſi pour les conduire.

Mais le pouvoir exécutif exige de la part du ſoldat une obéiſſance prompte, & de celle du général une autorité abſolue dans tout ce qui concerne la diſcipline. Sans cela, la démocratie ne pourroit pas ſubſiſter : vérité que l'expérience apprenoit aux François. Toutes les fois donc qu'il s'agiſſoit du ſervice militaire, l'autorité du général étoit abſolue : mais hors ce cas, il n'avoit d'influence dans les délibérations, qu'autant qu'il avoit le talent de perſuader. Il ne diſpoſoit de rien : le butin appartenoit à l'armée ; il ſe contentoit de la part que le ſort lui donnoit.

Lorſqu'après la bataille de Soiſſons, Clovis, voulant rendre un vaſe qui avoit été enlevé à l'égliſe de Rheims, ſupplia ſon armée de le lui accorder ; un ſoldat déchargea ſur ce vaſe un coup de ſa franciſque, lui diſant de ſe contenter de ce qui lui tomberoit en partage. Toute l'armée déſapprouva la brutalité de ce ſoldat. Cependant Clovis n'oſa le punir pour lors ; mais il l'obſerva, & l'ayant convaincu l'année ſuivante de n'avoir pas eu aſſez de ſoin de ſes armes, il lui fendit lui-même la tête d'un coup de ſa franciſque. Bien loin de cauſer un ſoulevement, cette action, conforme aux mœurs de ces tems barbares, & d'ailleurs dans l'ordre de la diſcipline, fit reſpecter le général qui ſavoit punir. Vous voyez par ce fait quelles étoient les bornes, & l'étendue de l'autorité de Clovis.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les François ne connoiſſoient encore de ſubordination, qu'autant qu'ils ſentoient que la victoire dépend de l'obéiſſance des ſoldats au général. Dans tout le reſte, ils ſe jugeoient égaux : ils ne vouloient plus de loix, parce qu'ils vouloient être libres; & le gouvernement ne pouvoit réprimer l'avidité de ces ames féroces, qui commençoient à connoître le prix des richeſſes. Il s'étoit ſeulement introduit quelques uſages groſſiers pour défendre les foibles contre les violences, auxquelles cette indépendance enhardiſſoit les plus forts. Car enfin les hommes les plus ſauvages ſont forcés de ſe forger des freins; & s'ils ne ſavent pas ſe donner des loix, ils cherchent au moins dans quelque eſpece d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez en détail dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les uſages des François.

Les circonſtances changerent pour eux, lors de leur établiſſement dans les Gaules. Ils eurent de nouveaux beſoins; leurs premiers uſages ne ſuffirent plus à leur ſituation; ils le ſentirent ſouvent, quelque penchant qu'ils euſſent à s'aveugler; & ils furent forcés à chercher, dans de nouvelles loix, un remede aux abus qui naiſſoient d'une trop grande liberté.

Les circonſtances ne changerent pas moins pour les Gaulois. Or, c'eſt dans la ſituation de ces deux peuples, que nous devons chercher les cauſes de la forme que prit d'abord le gouvernement; & nous rendrons raiſon des variations, par leſquelles ils paſſera encore, ſi nous obſervons

dans le cours des regnes la variété des circonſtances.

Les Gaulois après avoir été expoſés à toute la brutalité des vainqueurs, furent regardés comme des hommes vils, parce qu'ils avoient été vaincus. Cela ſe voit par les loix ſaliques, qui condamnent à une amende de deux cent ſous [1] celui qui tue un François, & à cent ſous ſeulement celui qui tue un Gaulois. Ainſi le ſang de celui-ci étoit eſtimé une fois moins, dans ce tems où l'on ne puniſſoit que d'une amende pécuniaire, même pour les plus grands crimes.

Malgré cette différence, les Gaulois conſerverent une partie de leurs biens, parce qu'il ne fut pas poſſible aux François de tout ravir : ils en jouirent même d'abord ſans payer d'impôts ; ſeulement ils étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, de loger les officiers qui marchoient pour le ſervice de l'état, de les défrayer & de leur fournir des voitures. Mais cette obligation étoit commune aux François.

Clovis leur laiſſa encore leurs loix, ſoit par politique, ſoit parce qu'il ne lui étoit pas poſſible de leur en donner de nouvelles. Mais comme ces loix n'étoient pas connues des François, ce premier avantage qu'on leur accordoit, mit dans la néceſſité de leur en accorder encore un autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges des différens qui naîtroient parmi eux. On traita dans la ſuite

---

[*] C'étoient des ſous d'or, dont chacun valoit environ huit livres de notre monnoie.

de la même maniere les peuples qui furent ſoumis à la domination françoiſe.

Les provinces étoient gouvernées par des ducs, les villes par des comtes; & les diviſions ſubordonnées du territoire l'étoient par des vicaires, des centeniers & des dixainiers ou doyens. Ces noms, centeniers & dixainiers, marquoient le nombre de familles compriſes dans le diſtrict de ces officiers ſubalternes.

Les ducs, les comtes, &c. étoient en même tems capitaines & magiſtrats, comme autrefois les proconſuls dans les provinces romaines. Il eſt vraiſemblable qu'ils furent d'abord tous choiſis parmi les François. Ils étoient donc trop ignorans pour juger d'après l'autorité des loix romaines; & d'ailleurs il n'eût pas été raiſonnable de confier la fortune des citoyens aux lumieres & aux caprices d'un ſeul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandoit dans un diſtrict, ſoit duc, ſoit comte, &c. ne porteroit un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'aſſeſſeurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès ſeroit intenté; & c'eſt proprement ce tribunal, qui faiſoit la ſentence. Voilà comment les Gaulois partagerent la magiſtrature avec les François, & eurent la plus grande influence dans les cauſes qui intéreſſoient leur nation.

Les François n'adopterent pas les loix romaines, comme avoient fait les Goths. Mais ils ſe gouvernoient par leur loix, qu'on nomme Saliques & Ripuaires. Cela avoit ſon avantage & ſon inconvénient. L'avantage eſt que cette diſtinction mettoit entre les deux peuples une barriere qui empêchoit les François de ſe confondre avec les

Gaulois, d'en prendre les mœurs & de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de loix toutes différentes avoit auſſi l'inconvénient de répandre beaucoup de confuſion, & de donner, par conſéquent, naiſſance à bien des déſordres; abus qui s'accrut encore à meſure que les François étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus euſſent été auſſi barbares que les vainqueurs, ou que les vainqueurs euſſent été auſſi policés que les vaincus. Car ſi les loix pour être bonnes, doivent être adaptées au peuple, pour qui elles ſont faites, il eſt évident qu'il n'étoit pas poſſible de rien faire en ce genre, qui fût en même tems bon pour les François & pour les Gaulois. Ainſi, par la nature des circonſtances, on ſe trouva dans la néceſſité de ne faire qu'un peuple de pluſieurs nations, qui ne pouvoient pas être gouvernées par les mêmes loix. C'étoit allier les contradictoires, & je crois que Solon même ne ſe ſeroit pas tiré delà. Vous pouvez donc prévoir que la juriſprudence des François ſera long-tems vicieuſe: auſſi l'eſt-elle encore

Bacon voyant que les abus de la philoſophie venoient de ce qu'on raiſonnoit ſur des notions confuſes, a dit, avec raiſon, il faut refaire les idées. Je ſuis étonné, qu'ayant été chancelier d'Angleterre, il n'ait pas dit, il faut refaire les loix, il faut refaire le gouvernement, il faut tout refaire. La choſe eût été certainement d'une exécution difficile: mais on ne l'a pas ſenti; car on n'y a ſeulement pas penſé. On a toujours travaillé ſur de mauvais fondemens: on a étayé au jour le jour & comme on a pu, un bâti-

ment qui menace ruine; & le corps des loix n'a jamais été qu'un édifice informe.

Vous avez vu de quelle autorité les prêtres jouiſſoient chez les Germains. Or, il étoit naturel que les François, après leur converſion, euſſent pour les prêtres du chriſtianiſme la même ſoumiſſion qu'ils avoient eue auparavant pour les prêtres idolâtres. C'eſt ce qui arriva: les évêques occuperent la premiere place dans les aſſemblées de la nation; ils travaillerent avec les François ſous Clotaire I. à corriger les loix ſaliques & ripuaires; & ils obtinrent des privileges particuliers avec une ſorte de ſurintendance ſur tous les tribunaux. En l'abſence du roi, on appelloit à eux des jugemens des ducs & des comtes.

Plus éclairés, c'eſt-à-dire, moins ignorans que les François, ils eurent, ſans doute, une grande influence dans les délibérations; & comme dans les commencemens ils étoient tous Gaulois, ils ſe ſervirent de leur crédit, pour adoucir la condition de leurs compatriotes & de leurs parens. Ils y réuſſirent: car le ſort des Gaulois fut ſi changé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être naturaliſés François. Quand ils avoient déclaré devant un juge, qu'ils renonçoient à la loi romaine pour vivre ſous les loix ſaliques & ripuaires, ils jouiſſoient auſſitôt des privileges propres aux vainqueurs: ils avoient leur place aux champ de mars, ils entroient en part de la ſouveraineté, & de ſujets ils devenoient citoyens. Une choſe leur fut encore favorable; c'eſt que le roi cherchant à s'attacher les prin-

cipaux d'entr'eux, les rapprocha de ſa perſonne & leur donna des emplois dans ſa maiſon.

A meſure que les Gaulois acquéroient de l'autorité, les François en perdoient, & parce qu'ils partageoient la puiſſance avec de nouveaux citoyens, & parce qu'ils n'étoient plus dans une poſition à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de côté & d'autre dans les pays conquis, ils ſe trouverent trop ſéparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettoit pas de venir aux aſſemblées, & d'autres fois ils négligeoient de s'y rendre : chacun d'eux étant moins occupé du bien public que de ſon établiſſement particulier. On commença donc à ne pas tenir le champ de mars ſi réguliérement ; bientôt on ne le convoqua plus ; & alors les nouveaux citoyens, depuis longtems accoutumés à la ſervitude, ſervirent à forger des fers aux anciens.

Ceux qui n'avoient eu juſqu'alors que la puiſſance exécutrice, c'eſt-à-dire, le roi & les grands qui compoſoient ſon conſeil, ſe ſaiſirent de la puiſſance législative qui leur étoit abandonnée, & le gouvernement de démocratique devint ariſtocratique. Mais cette ariſtocratie ne pouvoit pas ſubſiſter, & ne ſubſiſta pas.

Il y avoit eu un tems où un François n'étoit admis à prêter le ſerment de fidélité au prince, que lorſqu'il s'étoit diſtingué par quelque action éclatante. „ Par cette cérémonie on étoit tiré „ de la claſſe commune des citoyens, pour en„ trer dans un ordre ſupérieur, dont les mem„ bres, revêtus d'une nobleſſe perſonnelle, „ avoient des privileges particuliers : tels, que

„ d'occuper dans les assemblées générales une „ place distinguée, de posséder seuls les char- „ ges publiques, de former le conseil toujours „ subsistant de la nation, ou cette cour de jus- „ tice dont le roi étoit président, & qui réfor- „ moit les jugemens rendus par les ducs & par „ les comtes. „ Ceux qui jouissoient de ces avantages, se nommoient *leudes* ou *fideles* : c'étoient les grands de la nation.

Or, lorsque toute l'autorité fut concentrée dans le conseil des grands, les rois peu satisfaits de n'être que les chefs de l'aristocratie, créérent de nouveaux leudes, afin d'avoir dans ce conseil souverain un plus grand nombre de membres dévoués à leur volonté. Ils admirent donc au serment des Gaulois ; ils élevèrent même des affranchis aux premieres dignités.

Les Gaulois accoutumés depuis longtems au joug, n'avoient garde de disputer au prince l'autorité absolue, qu'il vouloit s'arroger. Ils se représentoient la royauté d'après la puissance qu'ils avoient vue dans les derniers empereurs ; & ils croyoient qu'un roi ; parce qu'on le nomme roi ; est au dessus des loix.

Si cette façon de penser étoit encore contredite par quelques François, c'étoit un motif de plus pour les Gaulois de la défendre & de l'appuyer par toute sorte de moyens, soit préjugé, soit flatterie de leur part. Les évêques, qui n'avoient pas des idées plus saines sur cette matiere, chercherent dans l'écriture ; & ils trouverent qu'elle recommande l'obéissance la plus entiere aux puissances. Cela veut dire, qu'il faut obéir aux loix, & par conséquent, aux rois & aux

aux magiſtrats, qui en ſont les interprètes. Mais on en conclut que l'autorité des rois eſt abſolue, arbitraire, & qu'ils ont le droit de diſpoſer de tout ſans conſulter les loix. Cette application aux rois de France étoit d'autant plus fauſſe, qu'alors ces rois n'étoient pas encore monarques, mais ſeulement les chefs de l'ariſtocratie.

Enfin l'opinion ſe répandit que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur puiſſance, parce qu'on oublia comment les rois ſe ſont faits chez tous les peuples, & qu'on ſe ſouvint ſeulement que Dieu avoit lui-même donné aux Juifs Saül & David. Si rapportant tout à Dieu, comme à la premiere cauſe, on eût dit qu'il fait les rois, parce qu'il fait tout; cela eût été vrai : mais parce que d'un pareil principe, on ne peut rien conclure en faveur du deſpotiſme, on ſuppoſera que Dieu fait les rois, comme s'il les choiſiſſoit immédiatement lui-même, & qu'il ne permit pas aux cauſes ſecondes d'y concourir. En prenant cette expreſſion, *Dieu fait les rois*, dans le premier ſens, elle a été avec fondement l'opinion de tous les tems : mais ſi nous la prenons dans le ſecond, c'eſt une abſurdité, dont il n'eſt plus poſſible de marquer l'époque. Elle ſe trouve établie, ſans qu'on ſache comment ; & c'eſt ce qui arrive toujours, lorſque les opinions s'établiſſent par l'abus des mots. C'eſt ſurtout au commencement de la ſeconde race, que les eſprits furent tout-à-fait diſpoſés à l'adopter. Pluſieurs cauſes y concourrurent : l'ignorance, qui s'étoit répandue avec les barbares, la ſervitude à laquelle les nations policées étoient accoutumées, & l'ambi-

tion d'un uſurpateur, qui abuſant de la ſimplicité des peuples, vouloit paroître avoir été choiſi par Dieu même.

Toutes les circonſtances étant favorables à l'ambition des rois, il n'y avoit déja plus d'idée de liberté ſous le fils de Clovis. Les droits de la nation avoient inſenſiblement diſparu; & l'ariſtocratie, affoiblie d'un jour à l'autre, ne ſe retrouvoit plus qu'en apparence dans le conſeils des grands.

Si les rois trouverent encore des obſtacles, ils tacherent de les lever, en donnant à titre de bénéfice, des domaines qu'ils ſe réſervoient le droit de reprendre lorſqu'ils étoient mécontens. Tous les grands furent alors ſubjugués: car les uns deſiroient d'obtenir des bénéfices, & les autres craignoient de perdre ceux qu'ils avoient obtenus.

Les guerres civiles, qui commencerent ſous le fils de Clovis, ouvrirent la porte à de nouveaux déſordres, & à de nouvelles uſurpations. Car les habitans de la campagne ne pouvant échapper au pillage & à la ſervitude, qu'en ſe réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puiſſans ou dans les égliſes dont l'aſyle étoit reſpecté; ils chercherent par des préſens la protection des leudes & des évêques, qui les pouvoient défendre contre le brigandage des ſoldats. Or, ces préſens devinrent avec le tems la dette d'un ſujet à ſon ſeigneur; & c'eſt ainſi que s'établit ce que nous nommons *ſeigneurie*.

Cependant les ducs, les comtes & les autres juges profitant des troubles, pour faire un commerce ſcandaleux de l'adminiſtration de la juſ-

tice, les citoyens qui avoient des procès, furent forcés d'avoir recours à l'arbitrage des seigneurs qui les protégeoient. Peu-à-peu, ces arbitres furent reconnus pour seuls juges ; & les magistrats publics n'eurent plus de juridiction dans les terres des seigneurs.

Ces circonstances furent encore favorables aux entreprises des souverains : car pendant que les citoyens puissans songeoient à se faire des seigneuries, ils se mettoient peu en peine des usurpations que le roi faisoit lui-même. Ils en firent au contraire à son exemple, & la France se remplit d'une multitude de petits tyrans.

Mais plus la puissance du prince s'élevoit à la faveur des troubles, moins elle étoit affermie. Le roi, pour dominer au milieu de ces tyrans, dont les intérêts étoient opposés, n'avoit plus que la ressource de se mettre tour-à-tour à la tête des différens partis ; c'est-à-dire, de les fortifier l'un après l'autre, & de s'affoiblir tous les jours lui-même. On enlevoit un bénéfice à un grand qu'on ne craignoit plus, pour le donner à un grand qui commençoit à se faire craindre : ou même on faisoit périr un leude riche, pour enrichir plusieurs autres de ses dépouilles. C'est en cela que Gontran, petit-fils de Clovis, faisoit consister l'art de régner.

Cette politique ne pouvoit pas réussir long-tems. Aussi les leudes ouvrirent-ils les yeux ; & voyant qu'ils étoient les dupes du prince, qui donnoit & reprenoit à son gré les bénéfices, ils songerent aux moyens de rendre leur fortune plus assurée. Etant donc assemblés à Andeli pour traiter de la paix entre Gontran & Childebert

II, ils les forcerent à convenir, dans leur traité qu'ils ne ſeroient plus libres de retirer les bénéfices qu'ils avoient conféré ou qu'ils conféreroient dans la ſuite aux égliſes & aux leudes; & on rendit même les bénéfices à ceux qui en avoient été dépouillés à la mort des derniers rois.

Mais les leudes qui n'avoient point de bénéfices, ſe déclarerent contre un traité, qui leur ôtoit l'eſpérance d'en obtenir; & ils ſe réunirent aux princes, qui n'ayant contracté que par foibleſſe, étoient déterminés à n'y avoir point d'égard, auſſitôt qu'ils ſeroient les plus forts. Ainſi il y eut deux partis; & ſuivant qu'ils prévalurent tour-à-tour l'un ſur l'autre, ce traité fut auſſi tour-à-tour violé ou exécuté. Les grands d'Auſtraſie ne ſe ſouleverent contre Brunehaut, que parce qu'elle agit comme ſi le traité d'Andeli n'eût jamais été fait. Ceux de Bourgogne furent enſuite aliénés, parce qu'elle tint encore avec eux la même conduite. C'eſt pourquoi, lorſque Thiéri fut mort, ils refuſerent de reconnoître les fils de ce prince, craignant que Brunehaut n'exerçât encore l'autorité; & ils donnerent la couronne à Clotaire II, qui étoit l'ennemi de cette princeſſe [*] & qui la livra au reſſentiment des leudes qu'elle avoit voulu dépouiller.

C'eſt en 614 que les évêques & les leudes, ennemis de Brunehaut, tinrent à Paris l'aſſemblée, où ils condamnerent cette princeſſe. Son

(1) Il étoit fils de Chilpéric & de Frédegonde.

plus grand crime à leurs yeux fut ſans doute, d'avoir voulu diſpoſer des bénéfices à ſon gré. Auſſi ne négligerent-ils rien pour prévenir de pareilles entrepriſes. C'eſt alors qu'il fut décidé irrévocablement, que les bénéfices ſeroient héréditaires dans les familles, & que les ſeigneurs jouiroient dans leurs terres de tous les droits qu'ils avoient acquis.

Cependant les leudes & les ſeigneurs craignoient qu'il n'en fût un jour, des réglemens faits dans l'aſſemblée de Paris, comme du traité d'Andeli. Clotaire II étoit encore trop puiſſant pour ne leur être pas ſuſpect : ils travaillerent donc tous les jours à diminuer ſon autorité ; ils lui enleverent ſucceſſivement la plupart de ſes droits ; ils ne lui laiſſerent pas la diſpoſition des principales charges ; ils le réduiſirent à donner la mairie à celui qu'ils avoient eux-mêmes choiſi.

Avant que les bénéfices fuſſent héréditaires, la nobleſſe n'étoit que perſonnelle, & les enfans d'un leude reſtoient dans la claſſe commune, juſqu'à ce qu'ils euſſent prêté le ſerment de fidélité. Mais lorſque les bénéfices furent héréditaires, les prérogatives qu'on n'acquéroit auparavant que par la preſtation du ſerment, paſſerent aux enfans avec les bénéfices ; & on s'accoutuma inſenſiblement à penſer que les fils d'un leude naiſſoient leudes. Telle eſt l'origine de la nobleſſe héréditaire parmi les François.

Cette révolution dans la façon de penſer parut dégrader les familles illuſtres, qui pour lors n'avoient point de bénéfices. Elles chercherent donc à ſe mettre de pair avec les leudes béné-

ficiers : rien n'eſt plus ſingulier que le moyen qu'on imagina ; ce fut de donner au roi une terre ; pour la recevoir enſuite de lui en bénéfice.

Mais dans la ſuite on n'eut pas beſoin d'avoir recours à un artifice auſſi biſarre. Comme les droits ſeigneuriaux étoient ce qu'il y avoit de plus réel dans les bénéfices ; les familles qui poſſédoient des ſeigneuries, paſſerent bientôt pour auſſi nobles que les bénéficiaires. On ne ſe mit plus en peine de prouver qu'une terre étoit un bénéfice. Il arriva même dans la ſuite qu'on aima mieux tenir la nobleſſe d'une ſeigneurie qu'on s'étoit faite, que d'un bénéfice qu'on avoit reçu du prince.

Les ſeigneurs étoient les ſeuls juges & les ſeuls capitaines des hommes de leurs terres : c'eſt-à-dire, qu'ils s'étoient rendus maîtres des loix & des forces de l'état. Avec d'auſſi grands priviléges, qu'ils tenoient uniquement de la naiſſance, ils devinrent extrêmement redoutables, & ils porterent les derniers coups à la puiſſance des Mérovingiens.

Les ſeigneuries que les évêques & les abbés s'étoient faites, donnerent encore naiſſance à une nouveauté. Il y avoit ſans doute alors dans le clergé, beaucoup de François qui connoiſſoient peu les canons, & qui remplis des préjugés de leurs peres, ne faiſoient cas que des armes. Ces évêques & ces abbés penſerent donc qu'ils dérogeroient, ſi comme les ſeigneurs laïques, ils ne commandoient pas eux-mêmes les hommes de leurs ſeigneuries. En conſéquence, ils crurent qu'il étoit de leur dignité d'aller à

la guerre, & ils devinrent capitaines ; abus qui a été funeſte à l'égliſe & à l'état.

Tel étoit le gouvernement ſous les ſucceſſeurs de Clotaire II. Vous voyez combien de révolutions il a eſſuyées en peu de tems, & combien les princes aſſurent mal leur autorité, lorſqu'ils penſent à l'établir ſur des troubles qu'ils entretiennent ou qu'ils font naître.

Il n'y eut jamais plus de déſordres que ſous les ſucceſſeurs de Clotaire II. Il eût fallu pour les réprimer, réunir trois choſes dans un chef, la puiſſance, l'amour du bien public & les lumieres néceſſaires. Mais l'autorité royale déja mépriſée, s'aviliſſoit tous les jours. On pouvoit tout impunément ſous des rois enfans, lâches ou vicieux. Les maires du palais, moins occupés de l'état que de leur fortune, ne ſongeoient qu'à s'élever ſur un trône d'où les Mérovingiens ſembloient tomber d'eux-mêmes. Enfin, les grands ne travailloient qu'à ſe faire des états indépendans. Les ſeigneuries ſe multiplierent. Chaque gentilhomme, chaque évêque, chaque monaſtere devint le tyran de ſes voiſins, dès qu'il fut aſſez puiſſant pour s'arroger des droits ſur eux. Il n'y eut plus de loix, la force décida de tout, & les uſurpations furent des titres.

Il ſemble que les ducs & les comtes auroient dû s'oppoſer à ces entrepriſes ; car leur juriſdiction diminuoit, à meſure que celle des ſeigneurs augmentoit. Mais eux-mêmes ils avoient des terres, & ils ſe dédommageoient en qualité de ſeigneurs, de ce qu'ils perdoient en qualité de ducs ou de comtes ; préférant leurs ſeigneuries, qui étoient héréditaires, à des dignités qui

n'étoient encore que perſonnelles, & qui pouvoient leur être enlevées.

Vous voyez que les gentilshommes s'établirent chacun ſéparément dans leurs terres. Ils ne firent point un corps, ils n'eurent point de bien commun : ils eurent, au contraire, des intérêts oppoſés ; & leurs vexations leur firent néceſſairement des ennemis au dedans & au déhors de leurs poſſeſſions. Toute cette nobleſſe fut donc facilement aſſervie, ſitôt que l'autorité dans les rois, ſe retrouva toute entiere en d'autre mains.

Les maires, qui n'étoient originairement que les chefs des officiers domeſtiques du prince, obtinrent dans la ſuite l'intendance générale du palais, & furent les juges de toutes les perſonnes qui l'habitoient. Ils avoient donc par leurs fonctions beaucoup d'accès auprès des rois ; & cet accès, comme il arrive preſque toujours, leur en acquit la confiance. Ils les flatterent, ils les occuperent de plaiſirs, d'amuſemens frivoles, & ſous prétexte de les délaſſer par zele des ſoins pénibles du gouvernement, ils ſe ſaiſirent peu à peu de toute l'autorité. Ils régirent les finances, ils commanderent les armées ; enfin ils préſiderent dans le tribunal ſuprême, où le roi devoit rendre la juſtice aux leudes, & ils jugerent définitivement les procès qu'on y portoit de toutes les provinces.

De pareils miniſtres ſembloient devoir tomber avec la royauté ; & cela fût arrivé ſans doute, s'ils euſſent été fideles à leur maître : mais ils s'en ſéparerent adroitement ; à meſure qu'ils virent le mécontentement des bénéficiers & des

ſeigneurs. Ils flatterent les mécontens ; ils s'offrirent pour être leurs protecteurs contre les entrepriſes du ſouverain ; ils devinrent les miniſtres des leudes, des évêques & des ſeigneurs.

Il étoit aiſé de prévoir que de pareils protecteurs pourroient un jour ſe rendre redoutables : mais les grands étoient dans l'habitude de craindre les rois, & l'ombre de la royauté les effrayoit encore. Ils ne prirent donc aucune précaution contre des magiſtrats qu'ils choiſiſſoient eux-mêmes, ne dévinant pas que l'autorité qu'ils abandonnoient, pourroit s'eſſayer ſur eux, après avoir humilié le prince.

Ils eurent d'abord lieu de s'applaudir : car après la mort de Dagobert, fils de Clotaire II, les maires n'uſerent de leur puiſſance, que pour maintenir la tranquillité, & conſerver à chacun les droits dont il jouiſſoit. Ils acheverent par cette conduite d'attirer à eux toute l'autorité ; révolution à laquelle l'enfance & l'incapacité des rois ne contribuerent pas peu.

Cependant plus les grands ſe croyoient protégés, plus ils ſe rendirent odieux par leurs vexations ; & les maires parurent d'abord fermer les yeux ſur ces déſordres : mais ils ceſſerent de diſſimuler, & ils ſévirent, lorſqu'enfin ils ſe furent fait un parti de tous les mécontens, & de tous ceux dont ils pouvoient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnoit rien à ces révolutions, & qu'on ne careſſoit que par des vues ambitieuſes, applaudiſſoit à la chûte des grands, qui étoient tous étonnés de ſe voir un maître. C'eſt ainſi qu'Ebroin gouverna deſpotiquement la Neuſtrie ſous Clotaire III, & Thié-

ri III ; ſi Thiéri fut détrôné, c'eſt que la nobleſſe offenſée des hauteurs du maire, ſe ſouleva pour ſe donner à Childéric II, roi d'Auſtraſie.

Auparavant, à la mort de Sigebert II, Grimoalde avoit tenté d'uſurper le royaume d'Auſtraſie; mais par une révolution bruſque, à laquelle les eſprits n'étoient pas encore préparés. Les Auſtraſiens ſe ſouleverent. Archambaud, maire de Neuſtrie, vint à leur ſecours, & punit l'uſurpateur.

Pepin Hériſtel, qui fut maire après Grimoalde, eut aſſez de ſageſſe pour cacher ſon ambition. Il ménagea la nobleſſe & le clergé; & il fit ſi fort aimer ſon gouvernement, qu'après la mort de Dagobert II, les Auſtraſiens le choiſirent pour les gouverner : ayant enſuite paru en Neuſtrie comme un libérateur, il en réunit la mairie au duché d'Auſtraſie, & ſe ſaiſit de toute l'autorité.

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pépin Hériſtel & de celui de Charles-Martel.

PÉPIN, maître de l'Auſtraſie, de la Neuſtrie & de la Bourgogne, continua de gouverner avec la même modération : il ſignala même les premiers jours de ſa puiſſance, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. On commença donc à jouir de la paix. Tout étoit

tranquille, au moins au dedans. La diſcipline ſe rétabliſſoit dans les troupes, l'ordre dans les finances, & pluſieurs abus ſe corrigeoient: mais la ſource ne s'en tariſſoit pas, parce que l'intérêt de Pepin n'étoit pas de la tarir. En effet, il eût fallu donner des loix à un peuple, qui n'en avoit jamais eu, & aſſurer le gouvernement, en déterminant les droits de la royauté & ceux des ſujets. Or, c'eût été fixer ſur la tête des Mérovingiens la couronne, qu'il ambitionnoit, & dont il n'oſoit encore ſe ſaiſir: il aima mieux ſe rendre néceſſaire, en faiſant dépendre le bonheur de la nation, de ſa conduite plutôt que des loix.

Il cacha le pouvoir le plus abſolu ſous les apparences de l'amour du bien public, & il gagna la nobleſſe & le clergé en rétabliſſant les aſſemblées preſque abolies par les derniers maires: mais il ne les convoqua pas aſſez ſouvent, pour porter atteinte à ſon autorité.

On l'aimoit & on le reſpectoit: cependant il importoit de diſtraire les eſprits, qui auroient pu démêler ſes vues, s'ils ne ſe fuſſent occupés que de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du royaume. Or, il n'y avoit rien de plus propre à ce deſſein que la guerre, qui pouvoit d'ailleurs ajouter un nouvel éclat à ſa gloire.

Pendant les derniers troubles, les Saxons, les Friſons, les Allemands, les Sueves, les Bavarois, les Bretons & les Gaſcons qui s'étoient emparés d'une partie de l'Aquitaine, avoient ſecoué le joug, & réfuſoient de payer les tributs qu'on leur avoit impoſés. Il fit rentrer ſucceſſivement ces peuples ſous l'obéiſſance; il ajouta de nouvelles conquêtes à l'empire des François; preſ-

que toutes les années de ſon gouvernement furent marquées par des victoires ; & ſa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, les principales puiſſances rechercherent à l'envi ſon alliance. Il mourut après avoir gouverné l'Auſtraſie en qualité de duc, pendant trente-quatre ans, & les royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, pendant vingt-quatre, en qualité de maire. Alors ſon autorité ſe trouvoit ſi bien établie, qu'on regardoit le duché d'Auſtraſie & les mairies des deux autres royaumes, comme héréditaires dans ſa famille. Il revêtit de ces dignités ſon petit-fils Théodoald.

Théodoald n'étoit qu'un enfant, ainſi que le prince auquel on laiſſoit encore le nom de roi ; & Plectrude ſa grand-mere, veuve de Pépin, avoit la régence. Rien n'étoit plus extraordinaire que de laiſſer pour miniſtre à un enfant un autre enfant, ſous la tutelle d'une femme ; & Pépin ſembloit déclarer par cette diſpoſition, qu'après lui, comme de ſon vivant, il ne reſtoit d'autre regle que ſa volonté.

Plectrude croyant aſſurer ſon autorité, fit arrêter Charles, que Pépin avoit eu d'une autre femme. Mais les grands de Neuſtrie ſe ſoulevérent, firent alliance avec le duc de Friſe, & choiſirent Rainfroi pour maire du palais, & les Auſtraſiens, qui étoient venus au ſecours de Plectrude, ayant été défaits, Théodoald put à peine échapper par la fuite.

Charles, qui pendant ces troubles recouvra ſa liberté, parut en Auſtraſie, où il fut auſſitôt reconnu pour duc. Heureuſement pour lui il eut le tems de s'affermir, parce que la mort du roi,

qui ſurvint dans cette conjoncture, ne permit pas à Rainfroi de penſer à l'Auſtraſie.

Le dernier roi laiſſoit un fils en bas âge, auquel on préféra Daniel fils de Childéric II, roi d'Auſtraſie. Ce prince avoit échappé aux aſſaſſins de ſon pere, & s'étoit retiré dans un monaſtere, où il portoit l'habit de clerc. En montant ſur le trône, il prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, parce qu'il merite d'être nommé. Il montra de l'activité & du courage.

Cependant Charles regardoit la mairie des royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne comme une dignité qui lui étoit due; & Chilpéric ne ſongeoit qu'à ſe ſouſtraire à la domination d'une famille, ſous laquelle ſes prédéceſſeurs avoient été ſans autorité. On arma donc de part & d'autre: on ſe livra pluſieurs combats. Mais enfin Chilpéric vaincu ſe réfugia chez Eudes duc d'Aquitaine, ſon allié; & fut preſque auſſitôt livré à Charles. Cet Eudes venoit par Boggis de Caribert, à qui Dagobert I avoit cédé une partie de l'Aquitaine; & ſa famille a ſubſiſté juſqu'à 1503, qu'elle s'eſt éteinte dans Louis d'Armagnac, duc de Nemours.

Charles laiſſa la courronne à Chilpéric, donna dans la ſuite le comté d'Angers à Rainfroi, & ſe contenta d'être reconnu pour maire de Neuſtrie & de Bourgogne. Le roi ne ſurvécut pas longtems à ſon malheur.

Charles étoit l'homme le plus audacieux, & avoit toutes les qualités qui peuvent juſtifier l'audace. Grand général, il ſe fit adorer de ſes ſoldats & ne menagea qu'eux. Les François plierent ſous le joug: les nations voiſines furent domptées. En un mot, tout trembla au-dedans

& au dehors, ſous les ordres d'un capitaine vigilant, actif, qui marchant de victoire en victoire, paroiſſoit ſe trouver par-tout en même tems. La défaite entiere des Sarraſins entre Tours & Poitiers le fit regarder comme le ſauveur de la France; & on prétend que c'eſt à cette occaſion qu'on lui donna le ſurnom de Martel. Les Sarraſins, qui ont franchi les Pyrénées, vous font juger qu'il s'eſt paſſé de grandes révolutions en Orient: nous en parlerons bientôt.

Les Mérovingiens avoient donné des bénéfices, ſans impoſer aucune obligation expreſſe. Il arriva delà qu'ils crurent toujours avoir à ſe plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, & que les bénéficiers de leur côté trouverent qu'on exigeoit trop d'eux. Ces reproches furent une ſource de haines, d'injuſtices & de révolutions.

Charles ſe propoſa de s'attacher la nobleſſe par des bénéfices, & d'éviter cependant la faute où étoient tombés les Mérovingiens. Il donna donc comme eux des portions de ſes domaines: mais ce fut à charge de lui rendre des ſervices militaires & domeſtiques, qu'il n'oublia pas de déterminer. Cette nouvelle forme donnée aux bénéfices lui attacha la nobleſſe, & eut l'avantage de prévenir tout ſujet de plainte, parce que les bénéficiers ſavoient à quoi ils s'engageoient. Si d'un côté les obligations n'étoient pas remplies, Charles pouvoit ſans injuſtice, ôter ce qu'il avoit donné; & de l'autre, ſi les bénéficiers rempliſſoient toutes les conditions de leur engagement, ils étoient ſûrs de ne jamais perdre les domaines qu'ils avoient reçus. Cette politique réuſſit parfaitement; elle acheva de mettre dans les intérêts

du maire les nobles, qu'il lui importoit ſur-tout de ménager. Les bénéfices de Charles-Martel ſont ce qu'on appella dans la ſuite des fiefs.

Charles gouverna la France pendant plus de trente ans; & ſa conduite prouve combien ſon autorité étoit affermie. Il ne fit aucune mention du roi dans le traité, par lequel il aſſujettit Hunald, fils d'Eudes, à lui faire hommage de l'Aquitaine à lui & à ſes deux fils Carloman & Pépin. Lorſque le roi fut mort, il n'eut pas beſoin de chercher un fantôme de royauté parmi les Mérovingiens : il gouverna ſeul, & le trône fut cinq années vacant. Enfin lorſqu'en mourant il voulut faire connoître ſes dernieres volontés, il ſe contenta de déclarer, en préſence de ſes capitaines & des officiers de ſon palais, qu'il laiſſoit l'Auſtraſie à Carloman, & la Neuſtrie avec la Bourgogne à Pépin.

L'égliſe romaine étoit alors ſous la tyrannie des Lombards, & n'attendoit aucun ſecours des empereurs. Charles-Martel pouvoit ſeul la protéger : mais deux ambaſſades du pape Grégoire III avoient été ſans effet, parce que le maire avoit un traité d'alliance avec le roi des Lombards. Cependant il ſe détermina ſur la troiſieme, & il faiſoit ſes préparatifs pour paſſer en Italie, lorſqu'il mourut.

Il eſt à propos de reprendre actuellement l'hiſtoire de l'empire & celle de l'Italie, parce qu'elles vont bientôt ſe mêler avec l'hiſtoire de France.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anaſtaſe juſqu'à celle de Léon l'Iſaurien

LE grand chambellan Amance avoit donné de groſſes ſommes à Juſtin, afin qu'il fît des partiſans à Théocrite. Juſtin travailla pour lui-même, & ſut proclamé empereur. Né d'un pauvre laboureur ſur les confins de la Thrace & de l'Illyrie, il étoit ſi ignorant qu'il ne ſavoit pas lire. Il avoit pris le parti des armes, & il étoit alors capitaine des gardes.

Il ſe déclara pour le concile de Chalcédoine, rendit la paix à l'égliſe, & rappella ceux qui avoient été exilés pour la foi catholique. Vitalien, qui avoit pris contre Anaſtaſe la défenſe des catholiques perſécutés, eut même beaucoup de part à ſa confiance, & partagea l'autorité avec Juſtin. Celui-ci qui étoit fils de la ſœur de Juſtinien, vit avec jalouſie le crédit de Vitalien, & feignit d'être de ſes amis pour le faire aſſaſſiner plus ſûrement. Aſſocié enſuite à l'empire, il ſuccéda à ſon oncle, après avoir été ſon collegue pendant quatre mois. Juſtin a vécu ſoixante-dix-ſept ans, & en a régné neuf.

Le regne de Juſtinien parut floriſſant. Léon avoit épuiſé l'Orient contre les Vandales & avoit échoué: Béliſaire, général de Juſtinien, avec cinquante vaiſſeaux & cinq mille ſoldats, conquit

quit toute l'Afrique. C'étoit un capitaine, qui eût été grand dans les beaux tems de la république; & les Vandales étoient alors tels que j'ai dépeint les barbares, établis depuis long-tems dans leurs conquêtes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où depuis le grand Théodoric, il n'y avoit eu que des désordres. Il conquit d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, & affama les Goths, qui ayant négligé l'agriculture, avoient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourroient intercepter le transport des bleds. Tout ensuite se soumit à lui depuis Rhege jusqu'à Rome. Enfin il défit le roi Vitigès, le força dans Ravenne & l'emmena captif à Constantinople où il avoit déja conduit Gélimer roi des Vandales. Il eût achevé la conquête de l'Italie, si Justinien ne l'eût pas rappellé sur de faux soupçons. Cet empereur lui accorda cependant les honneurs du triomphe, usage qui étoit aboli depuis long-tems. Ce fut pendant cette guerre que Théodobert I trahit tout à la fois les Grecs & les Goths : mais il ne défit qu'un des lieutenans de Bélisaire.

Dans l'espace de quinze mois les Goths firent deux rois, & les assassinerent. Enfin ils donnerent la couronne à Totila, qui reconquit presque toute l'Italie. L'empereur y avoit cependant envoyé des généraux : mais lorsque les princes ne savent pas conserver leur confiance à un homme en place, ils lui donnent d'ordinaire des successeurs sans mérite.

Il fallut venir une seconde fois à Bélisaire : mais

on lui donna ſi peu de troupes, qu'il ne lui fut pas poſſible d'arrêter entiérement les progrès des Goths. On fut même dans la néceſſité de le rappeller, pour l'envoyer en Germanie contre les Sclavons, peuple Sarmate, qui, après avoir fait pluſieurs courſes au-delà & en déça du Danube, s'établit dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Eſclavonie. Dans le même tems l'empire eut encore la guerre.

Totila, profitant de l'abſence de Béliſaire, acheva de ſoumettre l'Italie. Alors Juſtinien chercha parmi ſes eunuques un conquérant, & fut aſſez heureux pour le trouver. Narsès, c'eſt ainſi que ſe nommoit ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ ſoixante ans après que Théodoric l'avoit fondée.

Voilà le côté brillant du regne de Juſtinien. Ses ſuccès étoient dûs aux talens de deux grands généraux, & à la foibleſſe des Vandales & des Goths, mal gouvernés. L'empire étoit ſans force dans les provinces où Béliſaire & Narſès ne ſe trouvoient pas. Les Perſes ravagerent l'Orient à quatre repriſes; & les Sclavens, ayant paſſé le Danube, pénétrerent juſques dans la Grece: d'autres barbares firent auſſi des irruptions.

Il y avoit long-tems que dans les jeux du cirque, les cochers habillés, les uns de bleu & les autres de verd, partageoient le peuple en deux factions, qui portoient les noms de verte & de bleue. Ces factions en venoient aux mains, cauſoient ſouvent des émeutes, ſur-tout, dans les grandes villes & à Conſtantinople. Ce déſordre étoit au comble. Juſtinien ayant fait ſaiſir quelques mutins, ne fit qu'augmenter le foule-

vement. Les ſéditieux s'amuterent, prirent pour nom de ralliement *vainquez*, rendirent la liberté aux priſonniers, & mirent le feu à la ville. L'empereur, n'oſant plus ſévir, n'oſant même ſe montrer, dépoſa du fond de ſon palais un préfet du prétoire & un queſteur qui étoient odieux au peuple : mais les ſéditieux, enhardis par cette démarche puſillanime, ſe déchainerent en invectives contre un prince qui ne ſavoit pas ſe faire craindre, & parloient déjà de lui ôter l'empire. Juſtinien délibéra s'il ne ſortiroit pas de Conſtantinople ; & je ne ſais ce qu'il auroit fait, ſi Béliſaire, Narſès & Mundus ne s'étoient pas trouvés à propos pour diſſiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occaſion de grands ſervices de la faction bleue il crut devoir par reconnoiſſance la ſouſtraire aux loix : dès-lors ce fut aſſez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes ſortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'étoit que Conſtantinople, & le gouvernement de Juſtinien.

Ce prince, ſi tolérant pour des factieux, exterminoit des nations entieres, parce qu'elles ne profeſſoient pas la même religion que lui. La Paleſtine, par exemple devint déſerte par la deſtruction des Samaritains. Cependant il toléroit dans ſa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favoriſât les Eutychiens ; quoiqu'il ſe fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin il embraſſa l'héréſie des Incorruptibles, qui penſoient que le corps de Jeſus-Chriſt avoit été impaſſible, ce qui détruiſoit le myſtere de la

paſſion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui ſur ce ſujet, & il perſécuta : preuve que dans ſon zele indiſcret, ce n'eſt pas à la vérité, mais à ſes opinions, qu'il immoloit les peuples. Il mourut âgé de 84 ans, après un regne de 38. Des juriſconſultes ont fait, pendant ce regne, un code auquel on a donné de grands éloges, & qui, pour être meilleur que ceux qu'on avoit publiés juſqu'alors, n'en eſt pas moins vicieux par les fondemens.

Le regne de Juſtin II, neveu & ſucceſſeur de Juſtinien, n'eſt remarquable que par la révolution qui fit tomber une partie de l'Italie ſous la domination des Lombards en 570. On ne ſait pas trop qu'elle eſt l'origine de ces barbares : mais alors ils étoient établis en Pannonie, où Juſtinien leur avoit accordé des terres. Ils furent invités à cette conquête par Narſès, qui étoit offenſé de ce que l'empereur lui avoit ôté le gouvernement de cette province, & de ce que l'impératrice Sophie avoit dit qu'elle le deſtinoit à filer avec ſes femmes.

Longin, qui commandoit alors en Italie, avoit changé toute la forme du gouvernement. Le ſénat ne ſubſiſtoit plus : les conſuls étoient tout-à-fait ſupprimés : les principales villes étoient gouvernées par des ducs ; & il y avoit à Ravenne un exarque, duquel relevoient les magiſtrats des autres villes. L'Italie, ainſi diviſée, fut moins capable de réſiſter, & Alboin roi des Lombards conquit non ſeulement, ce qu'on nomme aujourd'hui Lombardie, mais encore l'Ombrie & la Toſcane.

Juſtin mourut après un regne de treize ans.

Ce qu'il fit de plus agréable au peuple, fut de rétablir le conſulat, que Juſtinien avoit aboli, & que le peuple regrettoit à cauſe des ſpectacles, dont il étoit privé par la ſuppreſſion de cette magiſtrature. Ce prince régla cependant que les ſeuls empereurs pourroient être conſuls.

Toute l'autorité ſe trouva entre les mains de Tibere, que Juſtin avoit aſſocié à l'empire quelques années avant ſa mort. Cet empereur, voyant la foibleſſe de ſa ſanté, ſe hâta de prendre pour collegue Maurice, qui avoit acquis de la réputation dans la guerre contre les Perſes; & il mourut dans la quatrieme année de ſon regne, étant fort regreté, parce qu'il travailloit au bonheur des peuples.

Maurice ne répondit point à l'idée qu'on avoit conçue de lui. L'empire avoit alors la guerre avec la Perſe & avec les Avares ou Abares, dont on prétend que le vrai nom étoit Ogors. Ce peuple, Tartare d'origine, parut pour la premiere fois ſur les frontieres de l'empire pendant le regne de Juſtinien; il obtint enſuite des terres en Pannonie, força les empereurs à lui payer un tribut, & ſe rendit redoutable à Sigebert I, roi d'Auſtraſie.

La guerre avec les Perſes duroit depuis près de vingt ans, lorſque Coſroés II fut forcé, non ſeulement, à faire la paix, mais encore à demander des ſecours contre un ſujet rebelle, qui l'avoit détrôné. L'armée de l'empire le rétablit, & ce fut le ſeul ſuccès de Maurice dans le cours d'un regne de vingt ans. Il périt avec toute ſa famille par la cruauté de Phocas, ſimple centu-

rion, à qui l'armée qu'on avoit oppoſée aux Avares donna l'empire.

Les Lombards avoient été dix ans ſans chefs ; & le pays qu'ils avoient conquis étoit diviſé en pluſieurs petits états ; dont les ducs avoient fait autant de ſouverainetés indépendantes. Maurice négligea de profiter d'une conjoncture auſſi favorable ; ou du moins il parut ne ſonger à l'Italie, que pour donner occaſion aux Lombards de ſe réunir. Ils choiſirent pour roi Autharis, qui ſoumit par ſa conduite tous les ducs à ſa ſouveraineté, fit repaſſer trois fois les Alpes à Childébert II, roi d'Auſtraſie, allié de Maurice, & agrandit ſon royaume par de nouvelles conquètes.

Coſroés prit les armes ſous prétexte de venger la mort de Maurice. Il remporta pluſieurs victoires, ravagea la Méſopotamie, la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Paphlagonie, & vint juſqu'auprès de Chalcédoine.

Cependant Phocas répandoit le ſang, & la cruauté n'étoit qu'un des vices de ce monſtre. Le peuple attendoit avec impatience qu'un nouveau maître vint le délivrer de ce tyran, lorſque la flotte du patrice Héraclius, gouverneur d'Afrique, parut à la vue de Conſtantinople. Phocas fut auſſitôt livré & perdit la tète.

Maurice étoit vengé, mais Coſroés ne quitta pas les armes. Il ne trouvoit point de réſiſtance. Un de ſes généraux prit Alexandrie, ſoumit toute l'Egypte ; & après avoir parcouru tout l'Orient, vint mettre le ſiege devant Chalcédoine.

Vers le même tems les Goths d'Eſpagne enlevoient ce que les Romains avoient conſervé

juſqu'alors dans la Luſitanie, dans l'Andalouſie & ſur le détroit de Gibraltar. Enfin les Avares faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Conſtantinople.

Héraclius, ne pouvant faire face de tous côtés, abandonna l'Eſpagne, acheta la paix des Avares, & marcha contre les Perſes. Il les défit dans pluſieurs combats, ravagea leurs provinces, reconquit tout ce que l'empire avoit perdu, & fit une paix glorieuſe. Mais l'Orient & la Perſe étoient également ruinés.

Pendant qu'Héraclius remportoit de ſi grands ſuccès, Conſtantinople n'échappa qu'avec peine aux Avares, qui ayant repris les armes contre la foi des traités, profiterent de l'abſence de l'empereur, & aſſiégerent cette capitale.

Peu d'années après, en 633, les Sarraſins, qui ſervoient depuis long-tems dans les armées de l'empire, ſe révolterent ſur le refus qu'on fit de leur donner leur paye, & ce ſoulevement fut le commencement d'une révolution auſſi grande que rapide.

Les ſuccès & les pertes ſe balançoient de part & d'autre, lorſqu'Aboubecre, beau-pere & ſucceſſeur de Mahomet, prit le parti des Sarraſins. Mahomet venoit de mourir en 632, après avoir fondé dans l'Arabie ſa religion & ſon empire. Il avoit d'abord formé ſon projet par haſard; il le ſoutint par la hardieſſe de ſes impoſtures; il l'acheva, parce que les circonſtances lui furent favorables. Comme il étoit ſujet aux attaques d'un mal épileptique, Cadhige, ſa femme, l'ayant ſurpris en cet état, s'imagina qu'il étoit en extaſe. Mahomet profita de cette crédulité, aſſura qu'il

avoit des viſions, & que dans ſes extaſes Dieu l'entretenoit par le miniſtere de l'ange Gabriel. Cadhige confia bientôt à d'autres femmes que ſon mari étoit prophete : le bruit s'en répandit : les prophéties ſe multiplierent, à meſure qu'on en parla davantage ; & la populace ſuivit l'homme inſpiré, qui acheva de la convaincre par des largeſſes.

Cependant les magiſtrats de la Mecque ayant réſolu de le faire arrêter, il s'enfuit ; [1] & vint avec pluſieurs de ſes diſciples à Yatreb, nommé depuis *Nedina Alnabi*, c'eſt-à-dire, ville du prophète. Là, le nombre de ſes ſectateurs étant conſidérablement augmenté, il imagina que ce n'étoit pas aſſez d'avoir des viſions, & il fit de ſes proſélites autant de ſoldats. Il eſſaya leur courage contre une caravane : le butin, qu'il leur abandonna, les affermit dans leur foi : ce ſuccès groſſit ſon armée d'une partie des brigands, dont l'Arabie étoit pleine ; & il ſe rendit maître de la Mecque.

Ayant enſuite fait une treve avec les Arabes, qui s'oppoſoient encore à ſes deſſeins, il tourna ſes armes contre les Grecs. Khaled, ſon général, étonna par ſa valeur, battit vingt mille hommes avec trois mille, & prouva de la ſorte, aux yeux des Arabes, la vérité de la doctrine de Mahomet. Ce prophete fut alors ſouverain de toute l'Arabie. Sa religion n'eſt qu'un monſtrueux aſſemblage de judaïſme & de chriſ-

[*] C'eſt au tems de cette fuite que les Mahometans fixent leur époque, qu'ils nomment *hégire*, c'eſt-à-dire, *fuite* ou *retraite*.

tianiſme défigurés. Mais il eut ſoin de perſuader à ſes diſciples, que quiconque refuſe de la recevoir eſt digne de mort; qu'on obtient le paradis en égorgeant les incrédules; qu'on gagne la couronne du martyre, en mourant de leur main; & qu'enfin on éviteroit envain de combattre dans l'eſpérance de prolonger ſes jours, parce que la durée de notre vie & le moment de notre mort ſont arrêtés de toute éternité.

Le brigandage, auquel les Arabes avoient été adonnés de tout tems devint alors pour eux un prétexte de religion. Or, vous pouvez juger quels ſeront les effets, d'un fanatiſme, qui va concourir avec les mœurs de ces barbares; ſi vous conſiderez que l'empire & la Perſe ſont épuiſés, que l'Egypte & l'Afrique ont toujours été faciles à conquérir, & que les Goths d'Eſpagne étoient déjà régardés du tems de Clovis comme les plus lâches des hommes.

Aboubecre entra dans la Paleſtine que Juſtinien avoit dépeuplée, & s'empara de Boſtra & de Damas. Ce khalif (c'eſt ainſi que ſe nommoient les ſucceſſeurs de Mahomet, d'un mot qui ſignifie héritier ou ſucceſſeur, parce qu'en effet ils ſuccédoient au ſacerdoce & à l'empire) ce khalif, dis-je, mourut en 634, après un regne de deux ans. Omar qu'il avoit fait reconnoitre, continua d'avancer dans la Syrie, qui étant diviſée par les ſectes des Ariens, des Neſtoriens & des Manichéens, fit peu de réſiſtance: Jéruſalem, Antioche & d'autres villes ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui bientôt après joignit la conquête de l'Egypte à celle de la Syrie.

Cependant Héraclius, dont les armées avoient

été taillées en piéce, & qui avoit inutilement tenté de faire aſſaſſiner Omar, s'occupoit à Conſtantinople des diſputes des Monothélites. C'étoient de nouveaux hérétiques, qui n'admettent dans Jeſus-Chriſt qu'une ſeule volonté, & qu'une ſeule opération. L'empereur donna un édit, connu ſous le nom d'Ecthese, dans lequel il ſe déclara pour cette héréſie, & ordonna à tout l'empire d'être Monothélite. A la vérité il ſe rétracta, lorſqu'il vit cette erreur condamnée par les papes: mais les patriarches de Conſtantinople ayant continué de la ſoutenir, il en naquit bien des troubles dans l'égliſe.

Héraclius, après un regne de trente ans, mourut dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge, laiſſant l'empire à deux de ſes fils, Conſtantin ſurnommé Héraclius, & Héracléonas. Le regne de ces princes ne fut pas long, car le premier mourut dans le cours du quatrieme mois, & le ſecond fut dépoſé après neuf. Une ſédition fit paſſer l'empire à Conſtant, fils de Conſtantin-Héraclius. Ce prince protégea les Monothélites, ſe rendit odieux par ſa tyrannie, abandonna Conſtantinople, vint à Rome, d'où il enleva tous les bronzes; paſſa en Sicile, où il vouloit fixer ſon ſéjour, & fut aſſaſſiné à Syracuſe. Il laiſſa trois fils. Conſtantin Pogonat, aſſocié à l'empire depuis pluſieurs années, régna ſeul.

Omar étoit mort comme il venoit d'achever la conquête de l'Egypte, peu d'années après Héraclius; ce fut lui qui ordonna de brûler la bibliotheque d'Alexandrie; décidant que tous ces livres étoient inutiles, s'ils ne renfermoient que la doctrine de Mahomet; & qu'il ne les falloit

pas conſerver, s'ils en renfermoient une contraire.

Pendant le regne de Conſtant, les Sarraſins ſoumirent l'Afrique depuis l'Egypte juſqu'au détroit de Gibraltar, ſe rendirent maitres des îles de Chypre & de Rhodes, & mirent fin à la monarchie des Perſes, qui avoit duré 426 ans. Alors leurs progrès furent quelque tems ſuſpendus par des guerres civiles.

Cependant dès le commencement du regne de Conſtantin, ils firent une deſcente en Sicile, pillerent Syracuſe, & vinrent aſſiéger Conſtantinople par terre & par mer. Cette capitale dut ſon ſalut au feu grégeois, trouvé par le célebre Callinique, né à Héliopolis en Syrie. On fit une treve de trente ans, & les Sarraſins s'obligerent à payer un tribut de trois mille livres d'or chaque année. Ce traité glorieux intimida les autres barbares, ils demanderent la paix, & ils furent quelque tems ſans oſer remuer jugeant de la puiſſance de l'empire par un ſuccès paſſager.

Conſtantin Pogonat ne penſant pas comme ſon pere, profita de cet intervale de tranquillité pour pacifier l'égliſe. Le Monothéliſme fut condamné dans un concile, qu'il fit tenir à Conſtantinople en 680, & qui eſt le ſixieme des œcumeniques.

Tout étoit encore tranquille, lorſque des ſéditieux s'aſſemblerent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, & demanderent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois perſonnes dans la trinité. L'empereur ſe rendit maitre des chefs par la ruſe, les fit pendre, & fit couper le nez à ſes deux freres, qu'il ſoupçonna

d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après.

Juſtinien II, ſon fils & ſon ſucceſſeur perdit l'Arménie & ce que l'empire poſſédoit encore en Afrique, pour avoir rompu ſous des prétextes frivoles le traité fait avec les Sarraſins. Devenu enſuite odieux par ſes cruautés & par les vexations de ſes miniſtres, il fut détrôné par Léonce, qui lui fit couper le nez, & le relégua dans le Cherſoneſe: mais Léonce eut auſſi le nez coupé, & Tibere Abſimare, qui s'étoit emparé du trône, l'enferma dans un monaſtere.

Cependant Juſtinien recouvra l'empire, parut dans l'Hippodrome, foulant aux pieds Léonce & Tibere, ſe vengea cruellement de tous ſes ennemis, perdit une ſeconde fois l'empire, & eut la tête tranchée.

Bardane, ſurnommé Philippique, qui avoit été le chef de la révolte, régna en diſſipant les revenus de l'empire, pendant que les Bulgares & les Sarraſins le dévaſtoient. On lui creva les yeux.

Son ſucceſſeur Artémius, qui prit le nom d'Anaſtaſe, ſe fit moine; ayant été forcé de céder le trône à Théodoſe, receveur des impôts publics, qui avoit été forcé par des ſoldats à y monter lui-même, & qui ſe fit moine encore, ou du moins prêtre, pour le céder à ſon tour à Léon, dit l'Iſaurien. Vous pouvez juger des déſordres que cauſoient ces révolutions, & de ceux qu'elles préparoient.

Nous ſommes en 717. Il ne s'étoit écoulé que trente-deux ans depuis la mort de Conſtantin Pogonat, & quatre-vingt cinq depuis celle de

Mahomet. Cependant les Sarraſins, quoique ſouvent diviſés par des guerres civiles, avoient déja pouſſé leurs conquêtes d'un côté juſqu'au Gange, & de l'autre juſqu'aux Pyrénées.

Profitant des troubles de l'empire, ils s'étoient avancés juſqu'à Conſtantinople, & ils en firent le ſiege la premiere année même du regne de Léon. Mais le feu grégeois ruina leur flotte, qui étoit de dix huit cent vaiſſeaux ; & ils furent obligés de ſe retirer. Ce ſiege dura un an. Peu après ; Baſile ſurnommé Tibere, que le gouverneur de Sicile avoit fait proclamer empereur, & Artémius Anaſtaſe, qui avoit tenté de remonter ſur le trône, eurent l'un & l'autre la tête tranchée.

Léon n'ayant plus d'ennemis, entreprit de détruire le culte des images, qu'il regardoit comme un reſte d'idolatrie, & il cauſa de nouveaux ſoulevemens. Coſmas, proclamé empereur par les peuples de la Grece & des Cyclades, arma une flotte, & s'avança juſqu'à la vue de Conſtantinople ; & Tibere prit la pourpre en Toſcane : mais l'un & l'autre furent vaincus & décapités. Les troubles cependant ne ceſſerent pas ; parce que Léon s'irritoit par les contradictions, & que le zele des peuples pour le culte des images croiſſoit à proportion qu'on étoit plus ſcandaliſé & plus perſécuté. Le ſoulévement qui fut, ſur-tout, grand en Italie, devint favorable à Luitprand, roi des Lombards, qui ſut en profiter.

Le pape Grégoire II ne négligea rien pour engager Léon à changer de ſentiment & de conduite. Mais ce prince lui répondit qu'il étoit

empereur & pontife, continua de ſévir & tenta de le faire aſſaſſiner. Grégoire néanmoins fit tous ſes efforts pour empêcher l'Italie de ſe ſouſtraire à l'empereur & de tomber ſous la puiſſance des Lombards. Car alors les papes ne penſoient pas que la ſouveraineté fût incompatible avec l'héréſie, & qu'un prince perdit ſes droits auſſitôt qu'il embraſſoit l'erreur. Mais ſes efforts ayant été rendus inutiles par l'obſtination de Léon, il conſentit enfin que les Romains priſſent le parti auquel il s'étoit juſqu'alors fortement oppoſé. Ils déclarerent, dit-on: qu'ils ne dépendroient plus de l'empereur, qu'ils ne lui payeroient plus aucun tribut, & qu'ils ſe gouverneroient eux-mêmes. Rome en ce cas ſeroit redevenue une république indépendante: cependant la ſuite de l'hiſtoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la ſouveraineté. Nous ne ſavons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès-lors ils ſongeoient à ſe ſouſtraire aux empereurs: mais nous voyons auſſi qu'ils les ménageoient encore, parce qu'ils craignoient les Lombards.

Léon ſe propoſoit de paſſer en Italie pour punir les Romains & pour ſe venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, ſucceſſeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les perſécutions de l'empereur & contre l'ambition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon & Grégoire moururent tous trois la même année.

CHAPITRE X.

Pépin ſurnommé le Bref, premier roi de la ſeconde race.

CARLOMAN, avec le ſeul titre de duc, gouverna ſouverainement l'Auſtraſie : il ne craignit pas que ſon autorité lui fut conteſtée, parce que les Auſtraſiens avoient oublié depuis longtems les droits que les fils de Clovis pouvoient avoir ſur eux. Pépin étoit dans une poſition toute différente. Les cinq années, pendant leſquelles le trône avoit été vacant, n'avoient pas fait perdre aux Neuſtriens le ſouvenir de leurs rois. Le deſpotiſme de Charles-Martel avoit rendu la mairie odieuſe : l'eſprit du peuple étoit diſpoſé à ſe tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étoient malheureux : & les grands du royaume auroient voulu pour maîtres des princes foibles, ſous qui l'on pouvoit tout oſer. Ils voyoient à regret qu'au lieu de détruire la puiſſance royale, ils avoient eu l'imprudence de la conférer toute entiere aux maires.

Le clergé, qui avant Charles-Martel, poſſédoit la plus grande partie des biens de l'état, avoit des raiſons particulieres pour haïr le nouveau gouvernement. Charles n'ayant pas craint de le dépouiller pour enrichir ſes ſoldats, on publioit qu'il étoit damné. On diſoit même que ſa damnation avoit été révélée à pluſieurs ſaints

de ce tems-là ; & on ajoutoit qu'il étoit puni pour avoir les biens du clergé : mais on ne lui faiſoit pas un auſſi grand crime des uſurpations faites ſur les Mérovingiens.

Pépin contenta le peuple, en lui donnant dans Childéric III un fantome de roi. Il careſſa la nobleſſe : il donna des eſpérances au clergé : en un mot, il parut s'éloigner tout-à-fait du deſpotiſme de Charles-Martel. Mais il n'eut garde d'aliéner les ſoldats, en les forçant de rendre ce qui avoit été pris aux égliſes : il crut que c'étoit aſſez pour ſon ſalut de déſapprouver en cela la conduite de ſon pere.

Carloman & Pépin ſe réunirent contre Grippon leur frere, & lui enleverent des états que Charles-Martel lui avoit laiſſés, & qui étoient un démembrement de l'Auſtraſie & de la Neuſtrie. Les ducs de Baviere, d'Allemagne, de Saxe & d'Aquitaine ſe liguerent en faveur de ce prince, charmés de trouver un prétexte, pour ſe ſouſtraire au joug de la France : mais Carloman & Pépin, ſortirent vainqueurs de cette guerre ; quoique Sergius, prêtre envoyé du pape auprès du duc de Baviere, leur eût ordonné de la part du ſouverain pontife, & au nom même de St. Pierre, de mettre bas les armes. Cette entrepriſe de Sergius, la premiere de cette eſpece, mérite d'être remarquée, parce qu'elle ne ſera pas la derniere : il en naîtra des abus qu'on auroit de la peine à comprendre, ſi l'on ne ſavoit pas comment ils ont commencé. Vous vous rappellez l'inſolence de Léonce, évêque arien, avec l'impératrice Euſébie ; la menace que faiſoit S. Ambroiſe à Théodoſe le grand, s'il ne pardonnoit

donnoit pas à des incendiaires qu'il devoit punir, les eſpions qu'il avoit dans le conſeil de ce prince ; les ſoulévemens que cauſoient les moines pour empêcher l'exécution des ſentences portées contre les criminels ; le moine qui excommunia Théodoſe le jeune ; Neſtorius qui lui dit, *j'exterminerai les Perſes avec vous* ; Euphême qui s'oppoſa à l'élection d'Anaſtaſe ; & le ſénat, qui ne crut pas pouvoir faire un empereur ſans le conſentement de l'évêque de Conſtantinople. Vous voyez que le ſacerdoce forma peu à peu des prétentions : toujours moins contredit, il en forma toujours de nouvelles ; & il ſe fonda des droits ſur l'ignorance des peuples, & ſur l'aveuglement des ſouverains.

Au milieu des ſuccès, Carloman prit le parti de renoncer au monde & de s'enfermer dans un cloître, après avoir régné cinq à ſix ans. Il bâtit d'abord un monaſtere près de Rome ſur le mont Soracte, aujourd'hui Saint Oreſte ; & quelque tems après il ſe retira dans celui du mont Caſſin, de l'ordre de S. Benoît. Quant à Grippon, il eut un appanage : mais n'en étant pas content, il fit des tentatives qui lui coûterent enfin la vie.

Je ne m'arrêterai point ſur les guerres qu'eut Pépin contre les Bretons, les Sarraſins, le duc d'Aquitaine & les Saxons ; il ſuffit de dire qu'il fut toujours vainqueur, & que ces guerres étoient néceſſaires pour porter l'attention des François hors du royaume. Je vous prie même de vous ſouvenir que, dans la ſuite, je ne remarquerai les événemens, qu'autant qu'ils doivent avoir quelque influence ſur l'avenir ; ou qu'autant

qu'ils ſeront néceſſaires pour vous faire ſaiſir le fil de l'hiſtoire.

Après la retraite de Carloman, Pépin avoit joint l'Auſtraſie à ſes états. Il ne lui manquoit que le titre de roi : il l'ambitionnoit. La maniere dont il l'acquit va nous faire voir quel étoit l'eſprit de ce ſiecle, & nous préparer à l'eſprit des ſiecles ſuivans.

On demanda qui de Childéric ou de Pépin avoit des droits au trône ? & on propoſa cette queſtion au pape Zacharie, comme un problème à réſoudre. On ſavoit bien qu'elle ſeroit la réponſe : car Zacharie, ſucceſſeur de Grégoire III, étoit dans la même poſition que ſes prédéceſſeurs. Dans le beſoin qu'il avoit de la France, il attendoit tout de Pépin & rien de Childéric. Il décida donc que le maire pouvoit prendre le titre de roi, puiſqu'il en faiſoit les fonctions. Si cette déciſion eût paſſé en principe, elle eût dans la ſuite fait perdre la couronne à bien des ſouverains. Pépin étoit un uſurpateur ; & Zacharie, au lieu de conſulter la juſtice, n'a conſulté que ſes intérêts. Le pere Daniel voudroit excuſer le pape & S. Boniface, évêque de Mayence, ſurnommé l'apôtre d'Allemagne, & qu'on prétend avoir été chargé de cette négociation.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont toujours deux faces ; & de tout tems on a vu, même dans les ſchiſmes de l'égliſe, des ſaints prendre différens partis, ſelon les diverſes manieres dont ils enviſageoient les choſes.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un abus une maxime, eſt vague, fauſſe & capable d'autoriſer les plus grands déſordres. Les affaires n'ont

qu'une face pour quiconque veut éviter l'erreur & l'injuſtice. Si de ſaints perſonnages ſe ſont trompés, il faut les excuſer parce qu'ils ſont hommes. Mais ce n'eſt pas un titre pour nous tromper nous-mêmes, & pour nous autoriſer à ne conſidérer les choſes que par les côtés qui nous intéreſſent. Cependant ce jéſuite continue ainſi.

Le danger où Rome étoit de ſuccomber ſous la puiſſance des Lombards; le déchaînement de l'empereur de Conſtantinople contre la religion catholique; les Sarraſins maitres de l'Eſpagne, & ſur la frontiere de France, où Charles-Martel les avoit arrêtés; les égliſes de Germanie expoſées de toutes parts aux incurſions des nations voiſines, qui étoient encore idolâtres; la puiſſance & la réputation de Pépin, qui ſeul pouvoit éloigner ou prévenir tant de maux, dont l'égliſe étoit menacée; les ſuites fâcheuſes de ſon mécontentement; les grands biens que produiroit encore dans la ſuite la bonne intelligence entre lui & le ſaint ſiege; le peu qu'on ôtoit à un roi, indigne de l'être, & à une famille qui, depuis près de cent ans, n'en poſſédoit plus que le nom, tout cela repréſenté au ſaint prélat [Boniface] d'une maniere auſſi forte & auſſi perſuaſive, que celle dont Pépin ſavoit ſe ſervir quand il le vouloit, l'ébranla & le mit dans ſon parti. Il crut y voir par toutes ces raiſons le bien de l'égliſe, celui de l'état & la plus grande gloire de Dieu.

La plus grande gloire de Dieu; dans une injuſtice; il ſe trompa. Il ne pouvoit pas craindre pour la religion: car il ſavoit bien que ni les

empereurs, ni les Sarraſins, ni les idolâtres ne pouvoient la détruire. Il eſt vrai que les biens temporels des papes étoient en danger: c'eſt auſſi ce qui les touchoit; & nous verrons bientôt comment ils confondirent ce vil intérêt avec l'intérêt ſacré de la religion. Il me ſemble que le pere Daniel eût mieux fait, de ne pas chercher à juſtifier Boniface.

Childéric fut conduit dans le monaſtere de Sithieu, aujourd'hui S. Bertin à Saint Omer; & Thiéri ſon fils dans celui de Fontenelle, à préſent S. Vandrille en Normandie. C'eſt ainſi que la race de Clovis perdit tout-à-fait la couronne, après plus de deux cent cinquante ans.

Juſqu'alors l'inauguration des rois de France n'avoit été qu'une cérémonie purement civile. Le prince élevé ſur un bouclier recevoit l'hommage de ſon armée, & étoit ainſi revêtu de toute l'autorité de ſes peres. Cette cérémonie prouvoit que le peuple donnoit lui-même la couronne: mais Pépin, qui vouloit paroître la tenir immédiatement de Dieu, n'omit rien pour faire regarder ſon élection comme un ordre du ciel. Il voulut être ſacré par Boniface, & recevoir de ſa main l'onction royale, comme David l'avoit reçue de Samuel, lorſqu'il fut choiſi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaiſon lui plaiſoit, & on s'en ſervit alors, pour lui faire ſa cour: ce ſont les expreſſions même du pere Daniel.

Une comparaiſon eſt une démonſtration pour le peuple, qui ne raiſonne pas. Ce fut donc aſſez de lui repréſenter Samuel dans Boniface & David dans Pépin. Il ne diſtingua pas les cho-

ſes, que la flatterie confondoit : & il reçut comme un principe inconteſtable, que les rois ſont comme David, immédiatement établis par l'ordre exprès de Dieu.

Cependant Conſtantin Copronyme, fils & ſucceſſeur de Léon l'Iſaurien, continuoit de favoriſer les Iconoclaſtes, c'eſt ainſi qu'on nommoit ceux qui briſoient les images ; & ce prince perſécutoit les catholiques avec plus de violence encore que ſon pere. Aſtolphe, alors roi de Lombardie, profita des troubles pour s'emparer de l'exarchat de Ravenne, & entreprit de faire valoir les droits que cette conquête lui donnoit ſur Rome : car cette ville dépendoit de cet exarchat.

Etienne II [*] ſucceſſeur de Zacharie, avoit en vain demandé du ſecours à l'empereur. Conſtantin ſe contentoit de négocier avec un roi qui marchoit à la tête d'une armée ; & Rome étoit en danger de tomber ſous la puiſſance des Lombards : le pape voyant que Pépin ſeul pouvoit le défendre, vint en France implorer ſa protection.

Pépin lui rendit les plus grands honneurs : car il lui devoit des reſpects comme au chef de l'égliſe, & il lui en devoit encore par politique. Ce prince, qui ne négligeoit rien pour autoriſer ſon uſurpation, quoique déja ſacré, vouloit l'être encore par les mains du vicaire

[*] Quelques-uns le nomment Etienne III ; mais l'Etienne, qui l'avoit précédé peut n'être pas compté ; parce qu'il ne vécut pas aſſez long-tems pour être ſacré.

de Jeſus-Chriſt ; & dans cette vue, il lui importoit d'inſpirer au peuple la plus grande vénération pour le ſouverain pontife.

Etienne ſe prêta volontiers aux deſſeins de l'uſurpateur. Le ſacre ſe fit dans l'égliſe de S. Denis. La reine Bertrade, & les deux fils de Pépin, Charles & Carlomain, reçurent auſſi l'onction royale. Le pape, au nom de S. Pierre, conjura les François de maintenir la couronne dans la famille de Pépin, & les menaça de toutes les cenſures de l'égliſe, s'ils ſe départoient jamais de la fidélité qu'ils devoient à des princes que Dieu, par une providence toute particuliere, avoit choiſi pour la défenſe de l'égliſe & du ſaint ſiege apoſtolique.

Quoiqu'on ne puiſſe pas juſtifier cette intrigue, l'ignorance du ſiecle peut l'excuſer en partie : car je ſuis perſuadé qu'on ne ſentoit pas combien on abuſoit de la religion. On ne prévoyoit pas non plus de quelle conſéquence cet exemple pouvoit être un jour ; & qu'il viendroit un tems où les papes prétendroient avoir le droit de diſpoſer des couronnes au nom de S. Pierre. Etienne conféra encore à Pépin & à ſes deux fils le titre de patrice de Rome : je ne vois pas de quel droit ; car cette ville étoit encore ſous la puiſſance de l'empereur, & le pape étoit un ſujet de l'empire.

Le roi de France paſſe en Italie. Aſtolphe, forcé d'entrer en négociation, promet par ſerment d'évacuer l'exarchat, & d'abandonner toutes ſes prétentions ſur Rome. Néanmoins à peine ſes ennemis ſe ſont retirés, que bien loin de remplir ſes engagemens, il met le ſiege devant

cette capitale. Il falloit que Pépin fut bien preſſé, puiſqu'il n'avoit point pris de meſures, pour aſſurer l'exécution du traité; mais nous ſavons très-mal l'hiſtoire de ce tems.

Etienne écrivit au roi pour l'inſtruire de ce qui ſe paſſoit, & pour l'inviter à venir au ſecours de Rome. Je rapporterai le précis de ſes lettres, d'après l'abbé Fleuri, & j'y joindrai les réflexions de ce ſage écrivain.

Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, ſa glorieuſe Mere, toutes les vertus céleſtes, & S. Pierre qui vous a ſacrés rois [car la lettre eſt auſſi adreſſée aux princes ſes enfans] *de faire tout rendre à la ſainte égliſe de Dieu, ſuivant la donation que vous avez faite à S. Pierre votre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles trompeuſes de ce roi & de ſes grands. Car nous avons remis entre vos mains les intérêts de la ſainte égliſe; & vous rendrez compte à Dieu & à S. Pierre, au jour du terrible jugement, comment vous les aurez défendus. C'eſt à vous que cette bonne œuvre a été réſervée depuis tant de tems: aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'eſt vous que Dieu a choiſis pour cet effet, par ſa préſcience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédeſtinés, il les a appellés; & ceux qu'il a appellés, il les a juſtifiés.* C'eſt ainſi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des affaires temporelles.

Dans une autre lettre, il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, en diſant: *c'eſt pour cela que le roi des rois vous a ſoumis tant de peuples, afin que vous releviez la ſainte égliſe. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût*

plu : il a voulu éprouver votre cœur. C'eſt pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un ſi grand voyage au travers de tant de fatigues & de périls. Et enſuite : *ſachez que le prince des apôtres garde votre promeſſe; & ſi vous ne l'accompliſſez, il la repréſentera au jour du jugement. Là, ſeront inutiles les excuſes les plus ingénieuſes.*

Enfin le pape uſant en cette extrêmité d'un artifice ſans exemple, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de S. Pierre, le faiſant parler lui-même, comme s'il eût encore été ſur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainſi : *Pierre appellé à l'apoſtolat par Jéſus-Chriſt, fils du Dieu vivant.* Il fait parler avec lui la vierge, les anges, les martyrs & tous les autres ſaints, afin que les François viennent promptement au ſecours de leur régénération, & de leur mere ſpirituelle. *Je vous conjure*, dit-il, *par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple ſoient plus longtems déchirés par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne ſoient pas déchirés dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau, que Dieu m'a confié, ſoient diſperſées ; de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous diſperſe comme le peuple d'Iſraël* : Et enſuite : *Si vous m'obéiſſez promptement, vous en recevrez une grande récompenſe en cette vie ; vous ſurmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtems, mangeant les biens de la terre ; & vous aurez, ſans doute, la vie éternelle. Autrement ſachez que par l'autorité de la ſainte trinité, & la grace de mon apoſtolat vous ſerez privés du royaume de Dieu & de la*

vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoitre le génie de ce ſiecle là, & juſques où les hommes les plus graves ſavoient pouſſer la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reſte, elle eſt pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'égliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des fideles, mais les biens temporels, conſacrés à Dieu : le troupeau de Jéſus-Chriſt ſont les corps & non pas les ames. Les promeſſes temporelles de l'ancienne loi ; ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile ; & les motifs les plus ſaints de la religion, employés pour une affaire d'état.

Voilà les réflexions judicieuſes de l'abbé Fleuri & voici le jugement que le pere Daniel porte de la lettre de S. Pierre. Rien n'étoit plus preſſant, dit-il, plus pathétique & plus glorieux à la nation. En effet il étoit bien glorieux pour les François d'être traités comme les plus ſimples, les plus ignorans & les plus crédules des hommes.

Quoiqu'il en ſoit, Pépin repaſſa les Alpes & força le roi des Lombards à tenir le traité qui avoit été fait. Mais on demande s'il donna l'exarchat en ſouveraineté au ſaint ſiege. On le dit communément ſur la ſeule autorité d'Anaſtaſius, qui écrivoit plus de cent ans après. Cependant il eſt plus vraiſemblable qu'il ne donna que le domaine utile, & qu'il réſerva la ſouveraineté pour lui. Mais cette queſtion nous meneroit trop loin.

Les enfans de Pépin pouvoient être un jour humiliés. Un grand, élevé ſur leur ruine, pouvoit être ſacré, comme un nouveau David, par un nouveau Samuel : car les biens temporels

des papes pouvoient encore être confondus avec les biens ſpirituels de l'égliſe, & avoir plus beſoin des ſecours d'un uſurpateur, que de ceux d'un prince légitime. Auſſi Pépin ne ſe ſervit-il de Zacharie, de Boniface & d'Etienne que pour couvrir ſon uſurpation d'un titre reſpectable; d'ailleurs, il ne négligea rien pour faire aimer ſon gouvernement. Il convoqua ſouvent les aſſemblées des évêques & des ſeigneurs, les conſultant ſur les choſes qui intéreſſoient le corps de la nation, corrigeant les abus qu'on chériſſoit, & écartant juſqu'aux apparences du deſpotiſme. Il l'affecta ſi peu, que voyant approcher ſa fin, il aſſembla les grands, & demanda leur conſentement pour partager ſes états entre ſes fils, Charles & Carloman. Il reconnut par là que c'étoit au moins aux grands du royaume à diſpoſer de la couronne; & il fit voir qu'il ne comptoit pas beaucoup ſur les droits que lui avoient donnés les papes Zacharie & Etienne. Ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée parut arrêter, que le trône ſeroit héréditaire dans la famille de Pépin, mais électif par rapport aux princes de cette maiſon. C'eſt ainſi que les ménagemens d'un ſouverain, qui ne ſe ſent pas aſſez affermi, décident ſouvent de la nature du gouvernement. Vous vous rappellez Auguſte. Pépin mourut âgé de cinquante trois ans, après en avoir régné vingt-ſept, en comptant depuis la mort de Charles-Martel.

CHAPITRE X.

Charlemagne.

CARLOMAN, jaloux de ſon frere, eût cauſé une guerre civile : mais il mourut quatre ans après Pépin ; & Charles fut reconnu ſeul roi des François. Dans le cours d'un regne de quarante-cinq ans, ce prince recula ſes frontieres bien audelà du Danube & de la Theiſſe, ſoumit la Dace, la Dalmatie & l'Iſtrie, rendit tributaires les nations barbares juſqu'à la Viſtule, conquit une partie de l'Italie, & ſe rendit redoutable aux Sarraſins.

La guerre la plus longue, & la plus opiniâtre fut celle qu'il fit aux Saxons. Elle dura trente ans. Ces peuples avoient pour général le fameux Vitikind, d'où les principales maiſons de l'empire prétendent tirer leur origine. Ils étoient idolâtres, comme tous les peuples du Nord, & formoient une multitude de petites républiques, dont les forces ſe réuniſſoient au beſoin.

Charlemagne, car le nom de grand devoit être inſéparable de celui de Charles, mérite d'être compté parmi les plus grands hommes : mais ce n'eſt pas dans ſes conquêtes que vous devez l'admirer davantage. S'il les a dues à ſes talens, il les a dues encore plus à l'ignorance & à la foibleſſe des peuples conquis. Il a même beſoin de quelque indulgence ; car faiſant ſervir la re-

ligion à ſon ambition, il a cru pouvoir étendre la foi par la voie des armes ; & il a quelquefois traité ſes ennemis avec une barbarie dont un prince cruel uſeroit à peine envers des ſujets rebelles. Mais écartons de ce grand homme les défauts des tems où il vivoit ; & conſidérons-le dans les choſes où il eſt ſupérieur à ſon ſiecle.

Il eſt arrivé que les déſordres ont fait ſentir le beſoin des loix, & vous avez vu les peuples de la Grece en demander à l'envi aux citoyens les plus ſages. Ce ſpectacle ne pouvoit pas ſe produire dans un empire tel que la France : il étoit trop vaſte ; les grands avoient trop d'intérêt à maintenir les troubles ; les foibles, abrutis par l'oppreſſion, ne ſavoient pas former des déſirs ; en un mot, les François étoient trop barbares & trop vicieux. Il falloit donc qu'il naquit ſur le trône un roi légiſlateur ? Devoit-on s'y attendre ?

Le peuple étoit également opprimé par le clergé & par la nobleſſe, deux corps qui ne tendoient qu'à leur ruine mutuelle. Il n'y avoit ni loix ni coutumes fixées. Chacun ſe conduiſoit d'après les conjonctures, ne conſultant que ſa force ou ſa foibleſſe.

Pépin avoit commencé la réforme, en ſe faiſant une regle de convoquer tous les ans, au mois de mai, les évêques, les abbés & les chefs de la nobleſſe, pour conférer ſur la ſituation & les beſoins de l'état ; Charlemagne voulut que ces aſſemblées fuſſent convoquées deux fois l'an, au printems & à la fin de l'automne ; & la premiere loi qu'on publia fut de s'y rendre avec exactitude.

L'assemblée, qui se tenoit à la fin de l'automne, étoit composée des hommes les plus expérimentés dans les affaires. Elle discutoit les intérêts du royaume rélativement aux puissances voisines, recherchoit les causes des abus, proposoit des remedes, & préparoit les matieres sur lesquelles l'assemblée suivante devoit délibérer.

Celle-ci qu'on nommoit le champ de mai, faisoit seule les loix. Elle n'étoit pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple : persuadé que la puissance du prince ne se mesure pas par le nombre des esclaves, il vouloit que ses sujets fussent tous citoyens.

Cependant comme il n'étoit pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble; il fut réglé que chaque comté députeroit douze représentans du peuple.

Comme l'assemblée étoit composée de trois corps, le clergé, la noblesse & le peuple, elle étoit aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutoient chacune séparément les affaires qui la concernoient; & elles se réunissoient, lorsquelles vouloient se communiquer leurs réglemens, ou délibérer sur des affaires communes. Le prince ne paroissoit qu'autant qu'elles l'appelloient; c'étoit toujours ou pour servir de médiateur, lorsque les contestations étoient trop vives, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée. Quelquefois il proposoit ce qu'il jugeoit avantageux: mais il ne commandoit pas, & la nation faisoit les loix. Il est beau de voir un souverain, qui a toute la puissance, se prescrire des bornes à lui-même, & respecter la liberté

publique, au point de ne pas ſe trouver aux délibérations de ſes ſujets.

Il eſt vrai que, par le miniſtere des hommes les plus éclairés & les mieux intentionnés, il étoit l'ame de ces aſſemblées. Mais les François auroient-ils pu ſe conduire d'eux-mêmes? Il les guidoit, en leur faiſant connoître le prix de l'union, & en apprenant à chacun en particulier que ſon avantage ſe trouvoit dans le bien de tous.

Ce n'étoit pas aſſez que le champ de mai fît des loix, il falloit les faire reſpecter. Or, comment la multitude les reſpectera-t-elle, ſi elle ne connoît pas le beſoin qu'elle en a? Et comment connoîtra-t-elle ce beſoin, ſi elle eſt trop peu éclairée, pour juger de ſes vrais intérêts? Il étoit donc néceſſaire de répandre des lumieres. C'eſt à quoi ne ſuffiſoit pas les aſſemblées générales, parce qu'on n'y pouvoit pas examiner en détail tout ce qui concernoit chaque province.

Charlemagne partagea tout le pays de ſa domination en différens diſtricts ou légations, dont chacun contenoit pluſieurs comtés; & renonçant à l'uſage ancien, il n'en confia pas l'adminiſtration à un duc. Il ſentit qu'un magiſtrat unique, à la tête de chaque province, négligeroit ſes devoirs, ou abuſeroit de ſon autorité. Des officiers au nombre de trois ou quatre, choiſis dans l'ordre des prélats & de la nobleſſe, & qu'on nomma *envoyés royaux*, furent chargés du gouvernement de chaque légation, & obligés de la viſiter exactement de trois en trois mois.

Outre les aſſiſes, qui ne regardoient que l'adminiſtration de la juſtice entre les citoyens, ces eſpeces de cenſeurs tenoient tous les ans dans

leurs provinces des états particuliers, où les évêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires des comtes, les centeniers, & les rachimbourgs étoient obligés de se trouver en personne, ou par leurs représentans, si quelque cause légitime les retenoit ailleurs. On traitoit dans ces assemblées de toutes les affaires de la province : tous les objets y étoient vus dans leur juste proportion : on examinoit la conduite des magistrats, & les besoins des particuliers. Quelque loi avoit-elle été violée ou négligée? On punissoit les coupables. Les abus en naissant étoient réprimés, ou du moins ils n'avoient jamais le tems d'acquérir assez de force, pour lutter avec avantage contre les loix. Les envoyés faisant leur rapport au prince & à l'assemblée générale de tout ce qu'ils avoient vu, l'attention publique, quelque vaste que fut l'empire françois, se fixoit en quelque sorte sur chacune de ses parties. Rien n'étoit oublié, rien n'étoit négligé. La nation entiere avoit les yeux continuellement ouverts sur chaque homme public. Les magistrats qu'on observoit, apprirent à se respecter eux-mêmes : les mœurs, sans lesquelles la liberté dégénére toujours en une licence dangereuse, se corrigerent; & l'amour du public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agissante & plus salutaire.

Ces assemblées particulieres rapprochoient les citoyens : elles faisoient connoître l'ordre : elles le faisoient aimer, & disposoient peu à peu cet esprit d'anarchie, qui avoit été la source de tant de maux. Elles avoient encore un autre avantage. Quoique Charlemagne, peu jaloux

d'être le maître de ſes ſujets, n'ambitionnât que l'honneur de rendre la juſtice à tous, il n'étoit pas poſſible que ceux qui avoient été léſés, puſſent toujours avoir recours à lui : mais par les aſſemblées provinciales, auxquelles ſes envoyés préſidoient, il étoit préſent par-tout; la juſtice ſe rendoit promptement & facilement, & les citoyens apprenoient à ſe juger eux-mêmes.

C'eſt ſous ce grand roi que les François connurent la liberté, eux qui juſqu'alors n'avoient connu que la licence. Ils eurent une patrie, ils devinrent citoyens, & parurent preſque dignes d'être gouvernés par un Charlemagne. Rien ne prouve mieux l'étendue & la ſageſſe des vues de ce prince, que les changemens qui ſe firent dans les mœurs : car la nobleſſe & le clergé ceſſerent de ſe haïr, le peuple ceſſa d'être foulé, & tous les ordres concoururent au bien général. Vous verrez dans l'ouvrage qui m'a été communiqué, & d'où j'ai tiré ces détails, comment les aſſemblées produiſoient cette révolution ſurprenante.

Mais ce bonheur n'étoit que paſſager. Le regne de Charlemagne, quoique long, ne le fut pas aſſez pour apprendre aux François à ſe gouverner. Ses ſucceſſeurs auront trop peu de génie pour ſentir, comme lui, qu'un prince n'eſt puiſſant, qu'autant qu'il ſait modérer ſon autorité. En voulant commander en maîtres, ils ruineront l'édifice que Charlemagne avoit fondé, & vous verrez ce qu'ils deviendront eux-mêmes.

Quand on ſe repréſente l'étendue qu'avoit alors l'empire françois, & la confuſion dans laquelle Charlemagne trouva tous les ordres de l'état, on eſt étonné qu'il ait oſé former le projet d'une réforme

réforme générale, & d'apprendre à un peuple qui n'avoit jamais connu de loix, non-seulement à obéir à des loix, mais à s'en donner lui-même. On est encore plus étonné qu'il ait exécuté ce projet dans le cours d'un regne, qui n'est qu'une suite de guerres; & où on le voit toujours à la tête de ses armées.

Après cette exposition superficielle, qui n'est propre qu'à vous donner la curiosité d'étudier le gouvernement de Charlemagne, je vais passer aux révolutions qui se sont faites en Italie.

Astolphe étoit mort en 756 : mais l'exarchat & Rome, ayant dans Didier son successeur, un ennemi tout aussi redoutable, le pape Adrien I, invita Charlemagne à la conquête de l'Italie. Ce prince passa les Alpes en 773, vainquit, soumit toute la Lombardie; à la réserve de Pavie où Didier se renferma; & après avoir mis le siege devant cette place, il se rendit à Rome pour la fête de pâque.

Il fit son entrée au milieu des acclamations du peuple, fut salué roi de France & des Lombards, & reçut les hommages qu'on devoit au patrice de Rome. En reconnoissance, il confirma la donation faite au souverain pontife par Pepin. Il revint ensuite au siege de Pavie, mit Didier dans la nécessité de se livrer à sa discrétion, le fit conduire en France avec sa femme & ses enfans, & les enferma dans l'abbaye de Corbie, où ils finirent leurs jours. Ce fut la fin de la domination des Lombards. Elle a duré 206 ans, à compter de 568 qu'ils entrerent en Italie sous la conduite d'Alboin.

Cependant Adalgise, un des fils de Didier,

s'étoit retiré à la cour de Conſtantinople. Il avoit dans ſon parti les ducs de Frioul, de Spolete & de Bénévent; Conſtantin Copronyme lui promettoit des ſecours; & il ſe flattoit d'autant plus de réuſſir, que Charlemagne qui s'étoit éloigné, paroiſſoit devoir être arrêté par la guerre qu'il faiſoit alors aux Saxons. Mais Adrien découvrit la conſpiration, & en inſtruiſit le roi de France, qui, après quelques ravages, ſe hâta de faire la paix avec les Saxons, & reparut en Italie plutôt qu'on ne l'attendoit. Il en couta la tête au duc de Frioul: les deux autres obtinrent leur grace.

Sur ces entrefaites mourut Conſtantin Copronyme. Léon Chazare, ſon fils, parut d'abord promettre un regne plus heureux que celui de Conſtantin, qui par ſon avarice avoit ruiné l'empire, & qui l'avoit troublé par ſes perſécutions. Il gagna ſi fort l'affection des peuples, qu'ils voulurent que ſon fils fût aſſocié à l'empire, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans. Mais bientôt il ceſſa de diſſimuler, perſécuta les catholiques, & mourut odieux.

Conſtantin ſon fils n'ayant que neuf ans, Irene, mere de ce prince, gouverna, non comme régente, mais comme impératrice. Elle diſſipa des conſpirations, qui ſe formerent contr'elle: cependant, lorſqu'elle ſe voyoit tranquille au dedans, elle étoit alarmée de la puiſſance de Charlemagne. Elle entreprit donc de la contenir par une négociation, en faiſant propoſer au roi le mariage de l'empereur avec la princeſſe Rotrud, fille ainée de France. Mais ce mariage ne ſe fit point, parce qu'Irene jalouſe de commander,

craignit que Conſtantin ne trouvât dans un beau-pere tel que Charlemagne, un protecteur trop puiſſant.

Le roi de France accepta la propoſition. Il étoit alors en Italie, où il étoit revenu pour ſoumettre le duc de Bénévent, qui avoit encore remué. Il avoit amené avec lui ſes fils Pepin & Louis; & dans ce voyage, il déclara le premier, roi de Lombardie, le ſecond, roi d'Aquitaine, & les fit ſacrer par le pape.

Cependant le duc de Bénévent ayant repris les armes, Charlemagne revint en Italie pour la quatrieme fois. Ce prince traverſoit continuellement ſes états: car il portoit à peine la guerre d'un côté, qu'on ſe ſoulevoit de l'autre. On pouvoit déja prévoir que ce vaſte empire ne ſubſiſteroit pas après lui. L'ambition aveugle les plus grands princes. Falloit-il répandre des flots de ſang pour avoir la gloire d'aſſujettir des barbares, qui ne ſe ſoumettoient pas, & qu'il falloit toujours conquérir de nouveau? Quel avantage revenoit-il au roi de France de compter les Saxons parmi ſes ſujets? Le projet de policer les François étoit un objet plus grand & plus digne de lui: il eût dû s'y borner.

Charlemagne fit encore en 800 un cinquieme & dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III, contre des ennemis qui le calomnioient. Leon lui en témoigna bientôt ſa reconnoiſſance; car le roi étant le jour de Noël dans la baſilique de S. Pierre, le pape lui mit une couronne ſur la tête, & le peuple s'écria: *vive Charles-Auguſte, couronné de la main de Dieu, vie & victoire au grand & pacifique empereur*

des Romains. De ce jour Charlemagne ſe crut empereur, lui qui juſqu'alors n'avoit oſé prendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Les Romains ne voulant pas tomber ſous la puiſſance des Lombards, & ne recevant point de ſecours de Conſtantinople, avoient certainement le droit de ſe donner à Charlemagne. Ainſi c'eſt à des titres légitimes que ce roi acquit la ſouveraineté ſur Rome, & c'eſt auſſi tout ce que les Romains pouvoient donner.

Charlemagne pouvoit ſe faire appeller Auguſte ou empereur par ſes ſujets : mais pour jouir véritablement de ces titres, il falloit encore qu'ils lui fuſſent accordés par les puiſſances étrangeres, & que, ſur-tout, Conſtantinople ne les refuſât pas. Ni le pape, ni ceux qui étoient dans l'égliſe de St. Pierre, ne pouvoient les lui donner ; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'eſt pas Dieu, c'eſt le pape qui mettoit la couronne impériale ſur la tête du roi de France.

D'ailleurs qu'acquéroit Charlemagne ? Une nouvelle dénomination, & rien de plus. Il eſt vrai qu'une dénomination eſt quelque choſe aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyoit confuſément dans le titre d'Auguſte, quelque choſe de plus que dans celui de roi ; & comme la grandeur des princes eſt ſouvent moins dans la réalité que dans l'opinion, Charlemagne devenoit lui-même quelque choſe de plus. De ces idées confuſes, il naiſſoit même des droits : car pour peu qu'on raiſonnât conſéquemment, ou voyoit bien que dès que le roi de France étoit Auguſte, il devoit au moins poſ-

léder tout ce qui avoit appartenu aux empereurs d'Occident. Voilà vraiſemblablement pourquoi Charlemagne ambitionna ce titre. Il ſavoit bien qu'on ne demanderoit pas, ſi le pape pouvoit ou ne pouvoit pas le donner; & il ſavoit auſſi que dès qu'il l'auroit reçu, il paroîtroit autoriſé à faire valoir les prétentions que ce titre portoit avec lui. Auſſi jugea-t-il dès lors que toute l'Italie lui appartenoit; & il crut devoir ſonger aux moyens d'en achever la conquête.

On ne raiſonnoit pas mieux à Conſtantinople qu'à Rome, mais on avoit intérêt de raiſonner différemment, & le nouvel empereur d'Occident ne fut pas reconnu. Irene alors régnoit ſeule. Cette femme ambitieuſe, dénaturée & dévote aux images juſqu'à la ſuperſtition, avoit ôté la vie à l'empereur ſon fils unique. Trop foible pour réſiſter à Charlemagne, elle négocia. Elle lui fit propoſer de l'épouſer: mais pendant qu'elle faiſoit traîner cette négociation, dans la crainte de ſe donner un maître; elle fut dépoſée & réléguée, dans l'île de Lesbos, où elle mourut l'année ſuivante.

Les ambaſſadeurs de Charlemagne étoient alors à Conſtantinople. Nicéphore, qui avoit détrôné Irene, eſſaya de ſe juſtifier auprès d'eux; & lorſqu'ils partirent, il envoya des ambaſſadeurs pour faire alliance avec leur maître. On régla les limites des deux empires. Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Conſidérations ſur le clergé.

TOUS les peuples connus étoient dans un déſordre qu'on a peine à ſe repréſenter. On ne reſpectoit aucune puiſſance, on ne connoiſſoit aucunes loix, tout étoit uſurpation; & on obéiſſoit ſeulement à la force.

Vous avez vu comment l'empire grec étoit gouverné, quelle a été la rapidité des conquêtes des Sarraſins, & les déſordres que l'anarchie a produit en France ſous les ſucceſſeurs de Clovis. La même confuſion avoit régné en Eſpagne, en Afrique, en Italie, ſous la domination des Viſigots, des Hérules, des Oſtrogots, des Grecs & des Lombards. Quant aux nations de Germanie, elles ne ſont connues que par les guerres qu'elles ont eu avec la France ou avec l'Empire: mais nous pouvons bien ignorer ſans regret ce qu'une hiſtoire plus détaillée auroit pu nous apprendre. Nous ſavons même en général ce qui leur eſt arrivé: il ſuffit d'imaginer des troupes de barbares, qui ſe pouſſent, qui s'égorgent, & qui ne s'établiſſent jamais ſolidement.

C'eſt dans ce tems de troubles que parut Charlemagne : mais lorſque ce grand homme ne fut plus, les loix ceſſerent de régner, les déſordres furent plus grands que jamais.

Pendant que les Chrétiens devenoient tous les jours plus ignorans & plus barbares, les Sarraſins s'éclairoient & ſe poliçoient, les Abbaſſides ayant enlevé le khalifat aux Ommiades en 749, avoient établi le ſiege de leur empire à Bagdad au-delà de l'Euphrate. Le khalife Haroun-Raſchild, contemporain de Charlemagne, & reſpecté dans toute l'étendue de ſa domination, avoit fait fleurir les arts & les ſciences, pendant que ſes généraux conquéroient de nouvelles provinces. Ses ſucceſſeurs continuerent de protéger les lettres : mais je parlerai des progrès des Arabes en ce genre, lorſque je traiterai du renouvellement des ſciences en Europe, & j'en aurai occaſion, puiſqu'ils ſeront nos maîtres : nous avons encore pluſieurs ſiecles d'ignorance à étudier.

Comme le clergé aura déſormais une grande influence dans la plupart des révolutions, il faut connoître quel étoit ce corps vers le tems de Charlemagne. Sans cela, nous verrions arriver bien des événemens, dont nous ne pourrions pas rendre raiſon.

Il y auroit de l'injuſtice à reprocher au clergé le relâchement de la diſcipline, la corruption des mœurs, l'ignorance, les prétentions & les uſurpations : ce ſeroit rejetter ſur lui ſeul des vices qui étoient ceux du tems, & qui appartenoient à tous les ordres. Il eut fallu des miracles pour le garantir de la contagion générale ; car à meſure qu'il ſe compoſoit de barbares, il étoit

naturel qu'il en prit les mœurs ; & que jugeant que pour être chrétien c'eſt aſſez de croire aux dogmes : il fit un mélange monſtrueux de la foi & des vices. Jeſus-Chriſt qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudroit pas contre ſon égliſe, n'a pas promis de ne la conduire jamais que par des chefs éclairés & vertueux. Elle a été perſécutée, elle a été triomphante ; il falloit encore qu'elle fût humiliée, afin qu'elle ſortit victorieuſe de toutes ces épreuves qui l'auroient détruite, ſi elle étoit l'ouvrage des hommes. Elle ſubſiſte au milieu des barbares, qui ont renverſé l'empire d'Occident : elle regne ſur eux. Dans le même tems qu'elle fait des pertes en Orient, elle fait des conquêtes dans le Nord. Elle a toujours des ſaints, ſouvent même des martyrs ; & par une ſuite non interrompue de paſteurs, la foi ſe conſerve au milieu des ténèbres : & la tradition la tranſmet juſqu'à nous.

De tout tems on avoit reconnu que les évêques ſont ſoumis aux princes dans le temporel, comme les princes ſont ſoumis aux évêques pour le ſpirituel. C'étoit même encore la doctrine du huitieme ſiecle ; on la retrouve dans une lettre du Pape Grégoire III à Léon l'Iſaurien : cependant tout tendoit à confondre enfin les deux puiſſances, ce qui devoit produire un jour de grands maux.

En Orient les évêques, que l'eſprit de parti rendoit habiles dans les intrigues, influoient quelquefois, au moins indirectement, dans le choix des empereurs. On peut préſumer que dans ces circonſtances aucune ſecte n'oublioit ſes intérêts ; & que chacune remuoit ſourdement, à moins

qu'elle ne fût dans l'impoſſibilité d'agir. Les évêques parurent avoir une influence plus directe, depuis que les empereurs eurent introduit l'uſage de ſe faire couronner par le patriarche de Conſtantinople. En effet, on voit dès-lors ſe répandre, comme une maxime, qu'un hérétique ne peut pas être élevé à l'empire.

On pouvoit conclure delà, qu'un prince qui perſiſte dans ſon héréſie, ne doit plus être reconnu pour empereur; & que l'excomunication ſeule le prive de tous ſes droits. Il eſt même vraiſemblable que le peuple tiroit quelquefois cette conſéquence, puiſque la religion a ſervi de prétexte aux révoltes. Mais les évêques d'Orient n'ont point enſeigné cette doctrine, ſoit qu'ils aient vu le principe, ſans appercevoir les conſéquences; ſoit qu'ils aient été retenus par la crainte.

Il y avoit long-tems que les deux puiſſances ſe confondoient en Orient, parce que les empereurs uſurpoient ſur le ſacerdoce: Conſtantin lui-même en avoit donné l'exemple. Elles ſe confondront en Occident, parce que les évêques uſurperont ſur l'empire. La raiſon de cette différence c'eſt que chez les Grecs, les évêques n'ont jamais été que ſujets, & que chez les Latins, au contraire, ils ſeront ſouverains.

En France le clergé étoit le premier corps. Les évêques & les abbés ſe trouvoient aux aſſemblées génerales de la nation, & aux aſſemblées particulieres; ils entroient dans le conſeil du prince; il y en avoit toujours un grand nombre à la ſuite de Charlemagne; on ne nommoit jamais des envoyés royaux, ſans mettre à la tête

un ou deux prélats. Enfin ils avoient des ſeigneuries, & ils y jouiſſoient d'une juriſdiction fort étendue; car les comtes, avoient ordre d'obéir aux évêques.

Comme miniſtres de l'égliſe, ils décidoient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens, ils avoient la plus grande part à la ſouveraineté : comme ſeigneurs, ils commandoient dans leurs terres; & ils étoient d'autant plus puiſſans, que leur caractere étoit plus reſpecté, & qu'ils paſſoient pour avoir des lumieres.

Les circonſtances ayant réuni les deux puiſſances dans le clergé, les évêques & les abbés ne s'apperçurent pas combien ils s'étoient écartés de l'eſprit de leur état : ils jouiſſoient ſans ſcrupule de l'autorité que l'opinion leur donnoit dans le temporel, comme ils jouiſſoient de l'autorité que leur caractere leur donnoit dans le ſpirituel, & ils ne ſongerent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'uſage les autoriſoit: l'ignorance étoit leur excuſe.

Le clergé déja riche, avoit des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner s'il n'a pas pu ſe modérer dans des ſiecles, où le pouvoir de ſe ſaiſir d'une choſe étoit un droit pour ſe l'approprier ? Pouvoit-il refuſer ce que la piété des fideles ſacrifioit pour le ſalut de leur ame? Laiſſer ſon égliſe plus riche qu'on ne l'avoit reçue, n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu ? Voilà les motifs qui ſéduiſoient les plus ſimples & les autoriſoient à faire ce qu'ils voyoient faire aux autres. Auſſi l'abbé Fleuri remarque qu'il y avoit des évêques

qui, quoique ſaints, étoient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Sans doute que le clergé acquéroit ſouvent par des voies honnêtes : mais il eſt certain qu'il acquéroit encore par toutes ſortes de moyens. On voit que du tems de Charlemagne il perſuadoit aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, & de priver leurs héritiers de leurs biens pour les donner à des égliſes.

Aux pénitences canoniques, dont l'uſage n'étoit plus ſi fréquent, on ſubſtitua des pſeaumes, des génuflexions, des coups de diſcipline, des pélérinages, des aumônes ; toutes actions qu'on peut faire ſans ſe convertir. Mais les aumônes étoient, ſur-tout, la pénitence des riches : ils effaçoient leurs péchés, en augmentant les richeſſes d'une égliſe, ou en fondant un monaſtere. Lorſque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour ſon ſalut. Il n'eſt pas étonnant que cette façon de penſer ſe ſoit établie : car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, & au préjugé de la nation, qui pendant long-tems n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorſqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en Orient, au moins parmi les évêques ariens, puiſque Léonce faiſoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, & lui bâtiſſant une égliſe, elle ne travailleroit que pour le ſalut de ſon ame.

Une choſe plus ſinguliere encore ; c'eſt que les autres pénitences devinrent un fond de com-

un ou deux prélats. Enfin ils avoient des ſeigneuries, & ils y jouiſſoient d'une juriſdiction fort étendue ; car les comtes, avoient ordre d'obéir aux évêques.

Comme miniſtres de l'égliſe, ils décidoient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens, ils avoient la plus grande part à la ſouveraineté : comme ſeigneurs, ils commandoient dans leurs terres ; & ils étoient d'autant plus puiſſans, que leur caractere étoit plus reſpecté, & qu'ils paſſoient pour avoir des lumieres.

Les circonſtances ayant réuni les deux puiſſances dans le clergé, les évêques & les abbés ne s'apperçurent pas combien ils s'étoient écartés de l'eſprit de leur état : ils jouiſſoient ſans ſcrupule de l'autorité que l'opinion leur donnoit dans le temporel, comme ils jouiſſoient de l'autorité que leur caractere leur donnoit dans le ſpirituel, & ils ne ſongerent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'uſage les autoriſoit : l'ignorance étoit leur excuſe.

Le clergé déja riche, avoit des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner s'il n'a pas pu ſe modérer dans des ſiecles, où le pouvoir de ſe ſaiſir d'une choſe étoit un droit pour ſe l'approprier ? Pouvoit-il refuſer ce que la piété des fideles ſacrifioit pour le ſalut de leur ame ? Laiſſer ſon égliſe plus riche qu'on ne l'avoit reçue, n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu ? Voilà les motifs qui ſéduiſoient les plus ſimples & les autoriſoient à faire ce qu'ils voyoient faire aux autres. Auſſi l'abbé Fleuri remarque qu'il y avoit des évêques

qui, quoique ſaints, étoient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Sans doute que le clergé acquéroit ſouvent par des voies honnêtes : mais il eſt certain qu'il acquéroit encore par toutes ſortes de moyens. On voit que du tems de Charlemagne il perſuadoit aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, & de priver leurs héritiers de leurs biens pour les donner à des égliſes.

Aux pénitences canoniques, dont l'uſage n'étoit plus ſi fréquent, on ſubſtitua des pſeaumes, des génuflexions, des coups de diſcipline, des pélérinages, des aumônes ; toutes actions qu'on peut faire ſans ſe convertir. Mais les aumônes étoient, ſur-tout, la pénitence des riches : ils effaçoient leurs péchés, en augmentant les richeſſes d'une égliſe, ou en fondant un monaſtere. Lorſque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour ſon ſalut. Il n'eſt pas étonnant que cette façon de penſer ſe ſoit établie : car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, & au préjugé de la nation, qui pendant long-tems n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorſqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en Orient, au moins parmi les évêques ariens, puiſque Léonce faiſoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, & lui bâtiſſant une égliſe, elle ne travailleroit que pour le ſalut de ſon ame.

Une choſe plus ſinguliere encore ; c'eſt que les autres pénitences devinrent un fond de com-

meree pour les moines, qui ſe chargeoient de les faire moyennant une certaine ſomme. Ainſi un riche péchoit, & un moine ſe donnoit la diſcipline.

Chez les Juifs, les Lévites avoient la dixieme partie des récoltes; & cela étoit juſte puiſque la loi ne leur avoit point donné de terres. Leur droit étoit donc fondé ſur ce qu'ils n'avoient rien: mais le clergé de France demanda la dixme, quoiqu'il fût riche par lui-même. Il ſe fondoit ſur ce qu'il étoit le corps des prêtres de la nouvelle loi, comme les Lévites avoient été le corps des prêtres de l'ancienne. Il auroit rendu la comparaiſon plus exacte, s'il avoit commencé par abandonner ſes poſſeſſions, mais il vouloit acquérir ſans rien perdre. Il prêcha donc la dixme: il la prêcha au nom de S. Pierre; les moines firent même parler Jeſus-Chriſt. Ils forgerent une lettre que le Sauveur écrivoit aux fideles, & par laquelle il menaçoit les payens, les ſorciers & ceux qui ne payoient pas la dixme, de frapper leurs champs de ſtérilité, de les accabler d'infirmités, & d'envoyer dans leurs maiſons des ſerpens ailés, qui dévoreroient le ſein de leurs femmes.

Je vous laiſſe à juger des déſordres que devoient produire la groſſiéreté de ceux qui trompoient, & la ſimplicité de ceux qui étoient trompés. Cependant ces déſordres croiſſoient encore, parce que le clergé défendoit ce qu'il avoit uſurpé avec autant de paſſion que ce qu'il avoit acquis juſtement. Tantôt il repréſentoit comme patrimoine des pauvres, les richeſſes qu'il conſumoit lui-même; & il perſuadoit, parce qu'en

effet les donations avoient d'ordinaire été faites aux égliſes à titre de charité, & pour le ſoulagement des pauvres. D'autres fois il parloit, non-ſeulement, comme s'il n'eût rien uſurpé; mais encore comme s'il n'eût jamais rien reçu ni des citoyens ni de la nation. Ses biens, ſa puiſſance temporelle étoient de droit divin; y toucher, c'étoit un ſacrilege, & l'on étoit excomunié. En conſéquence, il prétendra jouir de toute ſa puiſſance & de toutes ſes richeſſes, ſans toutefois contribuer aux charges de l'état: car peut-on mettre des impoſitions ſur des choſes conſacrées à Dieu, & qui lui appartiennent?

Cette doctrine dangereuſe portoit uniquement ſur la confuſion des deux puiſſances. Comme le même homme étoit tout à la fois prêtre & ſeigneur, on paroiſſoit attaquer les droits du ſacerdoce, lorſqu'on attaquoit ceux de la ſeigneurie. Les évêques & les abbés ſe prévaloient de cette erreur, ou même ils y tomboient de bonne foi. On auroit dit qu'ils affectoient de ſe montrer comme miniſtres de la religion, dans les choſes où ils ne l'étoient pas.

L'anarchie avoit tout confondu: les François conſervoient encore des reſtes de cette avidité ſans regles, avec laquelle ils s'étoient répandus dans les Gaules: c'eſt delà que naiſſoient mille abus, ſur leſquels l'ignorance ne permettoit pas d'ouvrir les yeux. En effet le clergé de France ne ſavoit pas que pendant trois ſiecles, les égliſes n'avoient ſubſiſté que par la charité des fideles; que c'étoit, par cette même charité, qu'elles s'étoient enrichies dans les trois ſiecles ſuivans; que les privileges dont le ſacerdoce avoit joui,

étoient des bienfaits des empereurs chrétiens; que la plupart de ces privileges étoient des exemptions qui avoient été accordées aux prêtres, afin que n'étant pas distraits par le soin des choses temporelles, ils pussent vaquer uniquement aux devoirs de leur état; qu'après la ruine de l'empire d'Occident, ils n'étoient devenus les premiers de la nation, & n'avoient eu la plus grande influence dans le gouvernement, que parce que les barbares crurent devoir considérer le clergé chrétien, comme ils avoient considéré le clergé payen; qu'enfin ils devoient toute leur puissance à l'anarchie qui avoit confondu tous les droits, & la superstition qui avoit mis tout à leurs pieds. Le clergé ignoroit tout cela: voilà pourquoi un évêque & un abbé se regardoient dans leurs terres comme des seigneurs de droit divin.

Le peuple, encore plus ignorant, croyoit à ce droit divin, & le clergé en jouissoit sans contestation. Mais si personne ne le lui disputoit, on se faisoit de la force un autre droit contre lui. Delà naîtront des désordres sans nombre; le clergé & la noblesse usurperont tour-à-tour l'un sur l'autre. Ils feront des siecles sans pouvoir se faire des titres légitimes, & sans savoir juger sainement de leurs prétentions réciproques.

Pepin profita de cette ignorance. Il crut ou feignit de croire que le pape & les évêques pouvoient lui donner un droit à la couronne; & il entreprit de persuader que Dieu, par un ordre exprès & immédiat, l'établissoit sur le trône, lui & sa postérité. Charlemagne se fit des titres plus solides, lorsqu'il ne se montra que comme le

premier magiſtrat de la nation : car ce que l'ignorance fait ſeule, elle le défait ſans ſcrupule ; parce que ſe faiſant toujours des idées fauſſes de tout, elle ne reſpecte jamais rien. Nous en verrons bientôt la preuve.

Je vois que depuis que le chriſtianiſme étoit devenu la religion dominante, on a dit ſouvent que Dieu établit lui-même les empereurs & les rois : & cela eſt vrai comme il eſt vrai qu'il m'a établi votre précepteur. Mais de prétendre qu'il les choiſit immédiatement lui-même, & de juger en conſéquence que les miniſtres de la religion ſont en cela les ſeuls interprètes de ſa volonté ; c'eſt un principe abſurde, extravagant, & qui ne tend pas moins qu'à la ruine des empires. On l'a répété cependant : & on la répété, ſur-tout à tous les ſouverains qu'on invitoit au deſpotiſme : on leur perſuadoit qu'ils ſeroient plus abſolus, lorſqu'ils n'auroient à rendre compte qu'ils auroient à rendre aux miniſtres qui le font parler. Ces ſouverains auroient dû conſidérer que ces maximes ont été les ſeuls titres d'un uſurpateur, & qu'elles pouvoient redevenir des titres contr'eux.

En effet, c'eſt pour un uſurpateur que cette doctrine a commencé en France ; elle en remonte pas plus haut que le huitieme ſiecle ; & quoiqu'elle s'établiſſe rapidement, on remarque néanmoins que pour y préparer les eſprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'abord Zacharie répond moins nomme l'interprète des volontés du ciel, que comme un homme qui a été conſulté. Il paroît même quelque embarras dans ſa réponſe : car au lieu de décider en juge, il ſe

contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puiſqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriſeroit l'uſurpation de tout miniſtre puiſſant. Boniface ſacre enſuite Pépin & le compare à David : flatterie qui plaît au nouveau roi, & qui en impoſe au peuple. Enfin tous les eſprits ſe trouvant bien diſpoſés, Etienne déclare ouvertement au nom de S. Pierre, que Dieu, par une providence toute particuliere, a choiſi Pépin & ſes fils pour gouverner les François, & menace des cenſures de l'égliſe, ſi l'on ſe départ jamais de la fidélité qui leur eſt due. Cette doctrine étoit ſi bien établie en 800 que le peuple crut voir Dieu donner l'empire à Charlemagne, lorſque le pape mettoit une couronne ſur la tête de ce prince.

En Eſpagne, la même ignorance avoit produit de ſemblables abus dès le commencement du ſeptieme ſiecle. Suintila monta ſur le trône en 621 : on l'appelloit le pere des pauvres, on eſtimoit ſon courage, & c'eſt lui qui acheva la conquête des pays que les Grecs avoient conſervés juſqu'alors en Eſpagne. Cependant une conſpiration lui enleva la couronne, pour la mettre ſur la tête d'un de ſes fils, nommé Siſenand ; & le quatrieme concile de Tolede, tenu en 633, le déclara déchu de ſa dignité & de ſes biens, lui, ſa femme, ſes autres enfans & ſon frere.

En 635, les grands & les évêques donnerent Chintila pour ſucceſſeur à Siſenand : mais il fallut plus d'un ſynode pour examiner cette élection & pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, ſoutint la réputation qu'il s'étoit faite, & qui avoit engagé

engagé les grands à lui faire violence. Mais après un regne de huit ans, ayant été empoiſonné par Ervige, & ſe voyant au moment de mourir, il ſe fit couper les cheveux, & prit l'habit monaſtique, ſelon une dévotion de ce tems-là qui ſubſiſte encore en Eſpagne. Il réchappa cependant; mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avoit rendu incapable au jugement des évêques. Il fut donc dépoſé, & Ervige fut reconnu pour ſouverain dans le douzieme concile de Tolede en 681. Les évêques étoient ſeigneurs en Eſpagne comme en France; & ils y diſpoſerent de bonne heure de la couronne, parce qu'elle devint élective: ils faiſoient & défaiſoient les rois, & cependant ils ne ceſſoient dans leurs conciles de recommander l'obéiſſance aux oints du ſeigneur. Mais voyons comment s'eſt formée la puiſſance des papes.

Si l'on vous diſoit que Conſtantin a donné aux papes en ſouveraineté la ville de Rome & toutes les provinces de l'empire d'Occident, vous répondriez que Conſtantin n'a pas pu faire cette donation, & que d'ailleurs elle eſt démentie par toute l'hiſtoire. Vous vous rappelleriez que juſques bien avant dans le cinquieme ſiecle, l'Occident a eu ſes empereurs; & que depuis, Rome a été ſucceſſivement ſous la domination des Hérules, des Oſtrogots, des empereurs grecs & des rois de France. Il faut donc qu'on ait bien compté ſur l'ignorance des peuples, puiſqu'on a fabriqué l'acte de cette donation, & qu'on a entrepris de le faire valoir. Tout en décele la ſuppoſition: mais je ne m'arrête pas ſur les marques de fauſſeté que les critiques y découvrent.

Il n'eſt pas douteux que l'égliſe de Rome n'ait été l'objet des libéralités de Conſtantin & de beaucoup de fideles, & qu'elle ne ſe ſoit enrichie en peu de tems. Il eſt également certain que ſous un prince nouvellement converti, le chef de l'égliſe triomphante devoit jouir d'un grand crédit. C'eſt ce qui faiſoit dire en 466 au conſul Prétextat: qu'on me faſſe évêque de Rome, & je me ferai chrétien.

Cependant tous les empereurs n'ont pas été également favorables au ſaint ſiege: les uns donnoient, les autres enlevoient, & le patrimoine de S. Pierre a ſouvent été ſaiſi. La perſonne même des papes n'étoit pas toujours reſpectée: on en voit quelques-uns qui ont été exilés, & d'autres qui ont été mis en priſon. Voilà comment ils ont été traités, non-ſeulement, par les rois barbares, mais encore par les empereurs grecs.

Les princes, qui les ont le plus comblés de faveurs, ont été jaloux de conſerver ſur eux toute leur autorité. Dans la primitive égliſe, le peuple & le clergé faiſoient ſeuls les évêques: mais les principaux ſieges attirerent l'attention du ſouverain, lorſque les évêques qui les occupoient, commencerent à devenir puiſſans. Alors le prince, qui craignit les abus du pouvoir, voulut prendre connoiſſance des ſujets qu'on donnoit pour chefs aux égliſes. Tantôt il les nomma lui-même: d'autres fois il laiſſa ſubſiſter le droit de les élire: mais il ſe réſerva le droit de les rejeter, s'ils ne lui convenoient pas; & il ne permit de les ordonner qu'avec ſon conſentement. Rome étant la premiere égliſe de l'empire, fut encore plus ſoumiſe à cet égard qu'aucune autre. On ne pou-

voit ordonner l'évêque qu'après avoir reçu l'agrément du ſouverain. C'eſt ce qu'on voit ſous les empereurs grecs, ſous les rois goths, & ſous Charlemagne. Juſqu'à ce roi de France, les papes, tantôt reſpectés, tantôt humiliés & toujours ſujets, n'ont joui que d'une fortune mal aſſurée. Les bienfaits de ce prince ont commencé leur grandeur temporelle; les circonſtances l'ont achevée; & ſi de citoyens riches, ils ſont devenus ſouverains, c'eſt tout à la fois l'effet de leurs vertus, de leurs intrigues & de l'ignorance des peuples.

Les évêques grecs ne pouvoient pas, comme les évêques latins, s'élever à la ſouveraineté: l'opinion ſeule y mettoit obſtacle. Les deux puiſſances, à la vérité, ſe confondoient de part & d'autre. Mais en Orient, les peuples étoient plus diſpoſés à regarder la puiſſance ſpirituelle comme un attribut de l'autorité impériale, parce que les empereurs ayant été pontifes, lorſqu'ils étoient payens, & ayant conſervé ce titre long-tems après leur converſion, on ne s'étoit pas encore fait une habitude de conſidérer l'empire & le ſacerdoce comme deux choſes eſſentiellement différentes, ou du moins on n'étoit pas en état d'en marquer les limites. En Occident, au contraire, les peuples étoient plus diſpoſés à regarder la puiſſance temporelle comme un atribut du ſacerdoce, parce que parmi les barbares de Germanie, les prêtres avoient toujours été différens des chefs qui les conduiſoient; & que tout à la fois craints & reſpectés, ils avoient eu beaucoup d'influence dans les affaires civiles. Voilà pourquoi d'un côté les empereurs uſurpoient ſur le clergé, &

que de l'autre le clergé uſurpoit ſur les rois. Les évêques grecs pouvoient s'enrichir, étendre plus ou moins leur juriſdiction, & concourir, quelquefois directement ou indirectement, à l'élection des empereurs. Ils pouvoient briguer la faveur du prince par des complaiſances ou par des flatteries; fermer les yeux ſur ſes entrepriſes, lorſqu'il ſe donnoit pour juge en matiere de foi; ſe ſoumettre à ſes déciſions, l'inviter même à porter des jugemens; & par une ſorte d'échange, lui céder le ſpirituel pour le temporel. Les circonſtances ne leur permettoient rien de plus.

Mais ces circonſtances étoient bien favorables à l'ambition des évêques de Conſtantinople. Vous avez vu comment ils étendirent leur juriſdiction, comme ils devinrent patriarches, & obtinrent enfin le ſecond rang. La foibleſſe des papes, depuis la décadence de l'empire d'Occident, ſembloit leur promettre d'arriver au premier. Ils y aſpiroient: mais ils ne l'ont point obtenu, quoique Zénon en 477 eût entrepris de le leur donner par une loi, dans laquelle il parle de l'égliſe de Conſtantinople, comme ſi elle étoit la mere de tous les chrétiens. Charlemagne mit lui-même un terme à l'ambition de ces patriarches: car il ne leur étoit plus ſi facile de s'élever, depuis que la grandeur temporelle des papes s'étoit affermie. La foibleſſe où l'empire tombera, leur ſera encore plus funeſte; parce que les empereurs ſeront dans la néceſſité de ménager la cour de Rome.

Comme la rivalité entre l'égliſe de Rome & celle de Conſtantinople doit enfin produire un ſchiſme, je ne crois pas devoir paſſer ſous ſilence

les conteſtations, qui ſe ſont élevées entre ces deux ſieges.

Sur la fin du ſixieme ſiecle, Jean le jeûneur, évêque de Conſtantinople, prit le titre de patriarche œcuménique, & s'attira de viſs reproches de la part des papes, & ſur-tout, de Grégoire I, recommandable par ſa ſainteté, ſon humilité & ſon zele pour la diſcipline. L'empereur Maurice trouva qu'une diſpute ſi frivole ne méritoit pas de troubler le repos des deux premieres égliſes: mais S. Grégoire inſiſta, croyant voir, dans ce titre faſtueux, l'orgueil du précurſeur même de l'Antéchriſt: il invita les évêques à ſe joindre à lui pour la défendre de l'épiſcopat, & les exhorta à répandre leur ſang, s'il le falloit.

C'étoit trop ſe paſſionner pour un titre, que les papes ont dans la ſuite ſouffert qu'on leur donnât, & qu'ils ont même pris d'eux-mêmes quelquefois. Mais il croyoit que le patriarche de Conſtantinople prétendoit par-là ſe donner pour le ſeul évêque: cependant les Grecs attachoient une idée toute différente au mot d'œcuménique. Auſſi ne les trouva-t-il pas dans les diſpoſitions qu'il ſouhaitoit.

Il ne ſe rendit pas néanmoins: il fut ſi mauvais gré à Maurice de ne lui avoir pas été favorable, qu'il rendit gloire à Dieu de la révolution qui avoit placé Phocas ſur le trône impérial. *Que les cieux ſe réjouiſſent*, écrivoit-il à cet uſurpateur, *que la terre treſſaille d'allégreſſe: que toute la république ſoit dans la joie de vos bonnes actions: que les eſprits accablés de vos ſujets ſe conſolent.* Il ne trouvoit point de termes capables d'exprimer la reconnoiſſance qu'on devoit à Dieu d'avoir dé-

chargé l'empire du joug qui l'accabloit, pour en ſubſtituer un facile à porter, & d'avoir rendu à la république affligée la conſolation dont elle avoit beſoin. Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de S. Grégoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été moins prodigue de louanges à l'égard d'un tyran, qui étoit parvenu à l'empire par les voies les plus odieuſes, & qui juſtifia ſi mal les idées trop avantageuſes, que ce grand pontife, d'ailleurs ſi judicieux, avoit ſi légérement conçues de lui. Voilà comment dans ce ſiecle, les perſonnages les plus ſaints & les plus éclairés ſe paſſionnoient pour un mal entendu, & ſe paſſionnoient juſqu'à louer Dieu des bonnes actions d'un monſtre dont le moindre des crimes étoit d'avoir uſurpé la couronne. La queſtion ſur les images, plus funeſte dans ſes ſuites, ne fut encore qu'un mal entendu dans ſon origine.

C'eſt en Orient que les images ont commencé vers la fin du quatrieme ſiecle, & elles devinrent fort communes dans le cinquieme. On voulut par-là contribuer à l'inſtruction de ceux qui ne ſavoient pas lire, & les exciter à l'émulation des actions édifiantes qu'on mettoit ſous leurs yeux. En effet, les hommes à cette vue s'accoutumerent à témoigner par des ſignes extérieurs le reſpect qu'ils avoient pour les choſes repréſentées, & le culte des images s'établit peu-à-peu. Il auroit été à craindre, dans les commencemens du Chriſtianiſme, que cet uſage n'eût été une occaſion d'idolâtrie pour les payens nouvellement convertis : mais ce danger n'étoit plus le même.

D'Orient ce culte paſſa à Rome : mais la France,

l'Allemagne & l'Angleterre ne le reçurent pas; il y avoit même pluſieurs égliſes d'Occident, ou les évêques ne vouloient pas ſouffrir des images. Cette précaution étoit ſage alors, parce qu'ils voyoient parmi les fideles beaucoup de chrétiens, qui ſortoient à peine du paganiſme.

A la fin du ſixieme ſiecle, l'égliſe même de Rome n'approuvoit pas encore le culte des images: car S. Grégoire loue Sérénus, évêque de Marſeille, d'empêcher qu'on ne les adore; quoique, jugeant qu'elles ſervent à l'inſtruction, il le blâme de les avoir briſées.

La paix n'étoit point troublée par les différens uſages, que les égliſes ſuivoient à cet égard, lorſqu'en 725 Léon l'Iſaurien entreprit d'abolir tout-à-fait les images. Grégoire II en prit vivement la défenſe; & les moines ſur-tout s'éleverent contre l'empereur, parce que les images & les miracles, qu'on leur attribuoit, excitoient la charité des perſonnes dévotes envers leurs monaſteres.

Il n'eſt pas douteux que ce culte n'ait dégénéré en abus parmi les Grecs, dont l'eſprit étoit de tout confondre à force de ſubtilités, & qui étoient tombés dans une grande ignorance. Mais Léon, en ordonnant de briſer les images, cauſa des ſcandales, ſuſcita des troubles, & ne remédia à rien. Cependant cette queſtion n'étoit qu'une pure diſpute de mots. Il ſuffiſoit de remarquer que le culte ne ſe rend pas à l'image, mais au ſaint; & qu'il eſt tout différent de celui qui n'eſt dû qu'à Dieu. Mais il faut convenir qu'un mot ſuffit pour jeter dans l'erreur le peuple, qui eſt peu accoutumé aux diſtinctions, & qui ſe contente

ordinairement d'idées vagues; & les moines, peu éclairés eux-mêmes, avoient plus d'intérêt à profiter de la crédulité qu'à prévenir la superstition.

En 754 sous Constantin Copronyme, ce culte & les images même furent condamnés dans un concile tenu à Constantinople, & composé de trois cent trente-huit évêques: il fut rétabli en 787, dans le second concile de Nicée, tenu par l'ordre d'Irene. Cependant l'Orient resta divisé, & la conduite peu uniforme des empereurs ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevoir le concile de Nicée, & prit un milieu entre les deux opinions contraires: elle permit d'avoir des images pour l'instruction, mais elle défendit de leur rendre aucune sorte de culte. Charlemagne, qui se déclara pour ce sentiment, envoya le jugement de ses évêques au pape Adrien, & le pressa de déclarer hérétiques Constantin & Irene. Adrien tenta de rapprocher les peres de Nicée des évêques de France, pria le roi de lui permettre d'approuver ce qu'Irene & l'empereur avoient fait pour les images; & lui promit de les déclarer hérétiques, s'ils ne restituoient pas le patrimoine de Saint Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette question, sont un monument de l'ignorance du huitieme siecle; & la conduite qu'on a tenue, décele bien des passions & bien des intérêts, qui ne se concilient pas avec l'amour de la vérité: mais enfin le culte des images a été dans la suite bien expliqué, il est reçu dans toute l'église catholique.

Les abus que j'ai exposé seront la principale cause des révolutions dont je dois parler. C'est

pourquoi j'en ai fait l'objet de ce chapitre. Vous acheverez de connoître ces tems malheureux, lorſque vous lirez le diſcours de l'abbé Fleuri ſur l'hiſtoire écléſiaſtique depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

LOUIS I, ſurnommé le Débonnaire, que Charlemagne ſon pere avoit aſſocié à l'empire, fut reconnu de nouveau pour empereur & roi de France, par les ſeigneurs qui ſe trouverent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 816, Etienne IV élevé ſur la chaire de S. Pierre fit prêter le ſerment de fidélité aux Romains au nom de l'empereur, & ſe rendit à Rheims où il ſacra Louis & ſa femme Hermengarde.

En 806, Charlemagne avoit partagé ſes états entre ſes trois fils, Charles, Pepin & Louis; voulant prévenir les troubles; que ce partage auroit pu cauſer après ſa mort. Lorſqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard fils de Pepin; & il s'aſſocia Louis en 813.

Il faut remarquer que la puiſſance de Charlemagne étoit d'autant plus aſſurée, que toutes les volontés ſe réuniſſoient en lui, comme dans un chef qui faiſoit la gloire & le bonheur de la nation. Ses victoires le rendoient redoutable aux

ennemis, & ſes ſujets reſpectoient en lui le protecteur des loix, qu'ils ſe donnoient eux-mêmes. Il pouvoit donc communiquer la ſouveraineté ſans s'expoſer au danger de la perdre : l'amour des peuples l'aſſuroit de l'obéiſſance de ſes fils.

Louis ſe trouvoit dans des circonſtances toutes différentes : cependant il crut pouvoir faire dès les premieres années, ce que Charlemagne n'avoit fait qu'après en avoir règné trente huit. Ayant déclaré dans l'aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il vouloit aſſocier à l'empire un de ſes trois fils, il ordonna un jeûne de trois jours pour obtenir les lumieres du ciel. Après ce terme, il choiſit pour collegue Lothaire, ſon aîné ; il donna le royaume d'Aquitaine à Pepin, & celui de Baviere à Louis, ſon troiſieme fils ; les trois princes furent couronnés avec ſolemnité, & les deux rois partirent chacun pour leur royaume.

A cette nouvelle, Bernard ſe révolta, parce qu'étant roi d'Italie, & fils du frere aîné de Louis, il prétendoit avoir ſeul des droits à l'empire ; mais ayant été abandonné de ſes troupes, il mit toute ſa reſſource dans la clémence de celui qu'il avoit offenſé. Louis le reçut avec ſévérité, lui fit avouer ſes complices : & ne voulant pas être ſeul juge dans cette affaire, il la renvoya à l'aſſemblée générale de la nation. Il commua enſuite la peine de mort, à laquelle les rebelles furent condamnés ; & il ordonna de dépoſer ou de bannir les eccléſiaſtiques, & de crever les yeux aux autres. Bernard mourut des ſuites de cette opération.

Louis avoit trois freres encore jeunes, Drogon, Thiéri & Hugues. Pour prévenir toute ré-

volte de leur part, il les fit raſer & enfermer dans des monaſteres.

Cependant peu d'années après, revêtu d'un habit de pénitent, il parut dans l'aſſemblée d'Attigni-ſur-Aiſne, confeſſant publiquement ſes crimes; c'eſt-à-dire, le jugement rendu contre Bernard & ſes complices; la violence qu'il avoit faite à ſes trois freres, en les reléguant dans des cloitres, & la diſgrace de quelques courtiſans qui avoient eu du crédit ſous Charlemagne.

Un prince ſe rend eſtimable, lorſqu'il reconnoît ſes fautes pour ſe corriger: il devient l'objet du mépris, s'il ne les avoue que par foibleſſe. Louis avoit encore l'imprudence de faire une injure à la nation, dans le jugement qu'elle avoit porté.

Ce roi s'humilioit ainſi, lorſque les François, accoutumés à vaincre ſous Charlemagne, avoient été défaits pluſieurs fois par le duc de la baſſe Pannonie, qui s'étoit révolté. Tout contribuoit donc à le faire mépriſer.

Pieux, mais ſans lumieres, ce prince n'eut de remords, que parce qu'on lui en donna. Il fut le jouet de quelques courtiſans; qui vouloient faire rappeller des évêques & des ſeigneurs exilés. Il les rappella donc, il leur rendit leurs biens, il demanda pardon à ſes freres & il leur permit de revenir à la cour; ils aimerent mieux leur retraite.

Hermengarde étoit morte, & Louis avoit épouſé Judith fille de Guelphe, duc de Baviere. Il en eut un fils, connu depuis ſous le nom de Charles le Chauve. Il vit alors qu'il s'étoit trop preſſé de faire le partage de ſes états; car la reine vouloit un royaume pour Charles, & il n'en pouvoit donner, ſans démembrer ceux des autres

princes. Ils ne s'y prêtoient pas ; Lothaire ſurtout, y étoit oppoſé : parce qu'ayant comme ſucceſſeur à l'empire la plus grande partie des provinces en partage, les états de Charles devoient être pris ſur les ſiens.

Judith employa toute ſon adreſſe pour gagner ce prince. Elle lui fit tenir Charles ſur les fonts : cérémonie qu'on regardoit alors comme un lien ſacré, & qui faiſoit un devoir à Lothaire de protéger cet enfant : en un mot, elle ſut ſi bien le flatter, qu'il conſentit au démembrement, & qu'il jura de lui aſſurer la poſſeſſion de ce que l'empereur lui donneroit.

Cependant il n'y avoit encore rien de ſpécifié. Louis pouvoit donner plus ou moins à Charles ; & il étoit à préſumer que Judith, maîtreſſe de l'eſprit de ſon mari, feroit à ſon fils le ſort le plus avantageux. Lothaire ſe repantit du ſerment qu'il avoit fait ; il trouva bientôt des perſonnes qui approuverent ſon repentir, & qui l'enhardirent à ſe croire libre de tout engagement. Il diſſimula néanmoins, & tout parut tranquille pendant trois ou quatre ans : mais les troubles ſe préparoient dans le ſilence.

Comme le roi étoit incapable de faire reſpecter ſon autorité, il y avoit quatre ſouverains qui formoient quatre partis différens. Aucun d'eux n'avoit ni aſſez de vues, ni aſſez de fermeté, pour ſuivre un plan ſoutenu. On s'attachoit aux uns, ou aux autres, ſuivant les intérêts particuliers que les conjonctures faiſoient naître. Les ſeigneurs aſſez puiſſans pour être ménagés, ne ſongeoient qu'à ſe faire craindre ; & profitant de la foibleſſe du gouvernement, ils s'agrandiſſoient

par de nouvelles uſurpations. En un mot, tous les ordres ſe déſuniſſoient : les factions ſe formoient de toutes parts : chacun ne ſongeoit qu'à ſoi ; l'anarchie ſuccédoit au ſage gouvernement de Charlemagne.

Pendant que ce déſordre ſe formoit dans l'intérieur du royaume, les armées eurent de mauvais ſuccès en Eſpagne, & les Bulgares qui ravagerent la haute Pannonie, s'établirent ſur les terres des François. Ces revers furent le ſignal des murmures. On ſe plaignit du gouvernement préſent, qu'on ne ceſſoit de comparer à celui de Charlemagne : on vit des prodiges qui annonçoient de nouveaux déſaſtres : on demanda la réforme de l'état. Les partiſans de Lothaire profiterent de ce mécontentement, pour fortifier le parti de ce prince.

Le roi, touché des malheurs du peuple, & encore plus frappé des prodiges, n'eut pas de peine à reconnoître que ſa mauvaiſe conduite étoit cauſe de tous les maux. Il nomma des envoyés, qui viſiterent les provinces, en obſerverent les déſordres, & vinrent en rendre compte à l'aſſemblée générale, qui ſe tint à Aix-la-Chapelle.

Vala, chef de cette commiſſion, étoit un de ceux que Louis avoit exilés & qu'il rappella, lorſqu'il voulut faire pénitence de ſes fautes. Forcé à s'éloigner de la cour, il s'étoit fait moine pour s'en rapprocher ; & il étoit alors abbé de Corbie. Cet homme, animé par un zele aveugle & par un eſprit de faction, ne ſe contenta pas de faire le rapport de ce qu'il avoit vu, il déclama encore ſur les devoirs des princes, il apoſtropha pluſieurs fois l'empereur, il l'accuſa d'être la cauſe

de tous les maux, & il en prit l'assemblée à témoin.

C'est ainsi que Vala jouoit insolemment le rôle d'un moine orgueilleux, tandis que Louis supportoit cette seconde pénitence avec l'humilité d'un chrétien, qui ne sait pas être prince. Il s'avoua coupable & il convoqua quatre conciles, invitant les évêques à convenir des choses qu'il falloit réformer dans l'état, dans sa conduite & dans celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquiétude sur la hardiesse avec laquelle on avoit parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; & elle lui fit craindre qu'on ne tramât quelque conspiration. En effet, Vala & les autres mécontens étoient de concert avec Lothaire, & formoient le projet de forcer Louis à confirmer le partage fait entre ses trois fils du premier lit, sans rien innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se defia de ses ministres, chassa Vala, & donna toute sa confiance à Bernard, duc de Languedoc, que Judith lui conseilla d'appeller à la cour.

Bernard, aussi ferme que son maître étoit foible, mit sa volonté à la place des loix, & publia un édit, par lequel le roi donnoit à Charles le pays des Allemands, c'est-à-dire, ce qui est entre le Rhin, le Mein, le Nekre, & le Danube, la Rhétie, aujourd'hui le pays des Grisons, & enfin la Bourgogne transjurane, maintenant le pays des Suisses & Geneve. Une pareille entreprise ne pouvoit que soulever les évêques contre un prince qui venoit de les prendre pour juges. On murmura; le roi sévit: on

en murmura davantage, & bientôt ce fut un déchaînement général contre le miniſtre qu'on accuſoit de troubler l'état, de mettre la diviſion dans la famille royale & de pluſieurs crimes vrais ou ſuppoſés.

Alors Vala ſort de ſon monaſtere. Il ſe déclare pour les trois princes du premier lit : pluſieurs évêques & pluſieurs abbés ſe joignent à ce moine : ils s'aſſemblent & ils proteſtent qu'ils tiendront pour rebelles à Dieu & à l'égliſe quiconque ne les ſecondera pas dans le deſſein qu'ils ont de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sûreté des peuples & de pourvoir à celle de l'empereur & de toute la famille royale : car ils prétendoient armer les ſujets, pour défendre le roi contre le miniſtre. Ils paroiſſoient au reſte d'autant plus redoutables, qu'ils étoient la plupart en réputation de probité, de ſageſſe & de doctrine : Vala ſur-tout, paſſoit pour un grand ſaint.

Lothaire & Pépin, que les factieux invitoient à ſe mettre à leur tête, prirent les armes contre leur pere, qui marchoit contre les Bretons révoltés ; & Louis, roi de Baviere, s'étant échappé de la cour, vint à Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger étoit grand pour l'empereur ; car des troupes qui avoient refuſé de le ſuivre, s'étoient jointes à Pépin, & pluſieurs ſeigneurs avoient abandonné ſon armée.

L'empereur crut arrêter la révolte en éloignant Bernard & Judith qui en étoient les prétextes. Mais la reine ayant été enlevée, Pepin ne lui accorda la vie qu'à condition qu'elle prendroit le voile, & qu'elle perſuaderoit à ſon mari de

ſe retirer dans un monaſtere pour le reſte de ſes jours.

Louis conſentit que ſa femme ſe fit religieuſe, & demanda qu'il lui fût au moins permis de prendre l'avis des ſeigneurs & des évêques avant de ſe faire moine lui-même. L'aſſemblée ſe tint dans le palais de Compiegne. Il y parut comme un criminel devant ſes juges, n'oſant monter ſur le trône, ni même y porter ſeulement ſes regards. Il avoua ſes fautes, il ſe reprocha la trop grande complaiſance qu'il avoit eue pour ſa femme; il ratifia la permiſſion qu'il lui avoit donnée de prendre le voile; il loua le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger ſa conduite, & promit que ſi on lui laiſſoit la couronne, il gouverneroit déſormais ſuivant les conſeils de ſes bons & fideles ſujets. Soit qu'on fût touché d'une humiliation, qui ne devoit cauſer que du mépris, ſoit qu'on voulût conſerver un prince qu'on ſe flattoit de gouverner, on le fit remonter ſur le trône. Mais il n'y fut pas long-tems, car ſes troupes s'étant retirées dans le camp de Pepin, où Lothaire venoit d'arriver, il fut dans la néceſſité de ſe livrer à ſes fils rebelles.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût voulu que ſon pere eût paru ſe retirer de lui-même dans un monaſtere. Il s'en ouvrit à des moines, qui promirent de l'y déterminer. Mais comme Louis ſous un froc leur devenoit tout à fait inutile, ils réſolurent de lui conſerver la couronne; après avoir pris cependant la précaution de traiter avec lui, & de lui impoſer les conditions qu'ils jugerent à propos.

Gombaud, un de ces moines, fut chef de cette

cette intrigue. Il réveilla la jalouſie des rois de Baviere & d'Aquitaine. Il leur fit voir un maître dans Lothaire, & il leur fit eſpérer un partage plus avantageux, s'ils rentroient dans le devoir. Ils ſe ſoumirent, & Lothaire, dont le parti s'affoibliſſoit tous les jours, fut enfin contraint d'avoir recours à la clémence de l'empereur. On tint enſuite une aſſemblée à Nimegue, dans laquelle les chefs de la rebellion furent jugés & condamnés à mort : Louis, qui ne ſavoit ni commander ni punir, ſe contenta de les reléguer dans des cloîtres.

Judith, rappellée de ſon monaſtere, ne ſongea qu'à ſe venger de ſes ennemis. Pluſieurs furent exilés : Vala fut renfermé dans un château ſur le bord du lac de Genève, & Lothaire fut déclaré déchu de ſon aſſociation à l'empire.

Plus Louis étoit foible, plus il étoit imprudent. Il n'y a qu'un moment qu'il avoit pris ſes ſujets pour juges, & actuellement il leur commande en maître. Il défait de ſa pleine autorité ce qui avoit été arrêté dans une aſſemblée générale de la nation ; & changeant continuellement au gré d'une femme, d'un moine & d'un miniſtre, il ne permet plus de connoître les loix auxquelles on doit obéir. Ce fut ſur-tout en lui un attentat aux yeux des eccléſiaſtiques mécontens, que d'avoir voulu diſpenſer les François du ſerment de fidélité qu'ils avoient fait à Lothaire : c'étoit ſelon eux, uſurper ſur les droits de l'égliſe. Il fut troublé, quand il connut combien on murmuroit : il eut de nouveaux remords ; & malgré la reine, il ſuivit les conſeils de quelques évêques & de quelques moines,

qui lui perſuaderent de pardonner à tous les rebelles & d'accorder une amniſtie générale. Vala ne voulut pas profiter de cette amniſtie, parce qu'il ne ſe jugeoit coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que l'empereur, qui venoit de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à ſouſcrire au partage fait en faveur de Charles.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avoit toute la confiance de l'empereur. Offenſé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle n'eut pas de ſuite cependant, parce qu'elle fut découverte avant qu'ils euſſent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, & dépouilla Bernard de ſes charges & de ſes gouvernemens.

Ils avoient juré d'être déſormais fidèles à leur pere : mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendoient qu'une circonſtance, où ils pourroient violer leur ſerment. Pepin ayant donc repris encore les armes, Louis le deshérita, & donna l'Aquitaine à Charles ; ſoit qu'il fût irrité de tant d'ingratitude, ſoit qu'il obéit aux deſirs de Judith. Cependant quelque juſtice qu'il y eût à punir un fils ſi ſouvent rebelle, ce coup d'autorité fut preſque généralement déſapprouvé, tant l'empereur connoiſſoit peu l'art de diſpoſer les eſprits.

Lothaire & le roi de Baviere vinrent au ſecours de Pepin, & les armées de ces trois princes marcherent en Alſace, où elles ſe réunirent. Le pape Grégoire IV, que Lothaire avoit emmené, venoit, diſoit-on, pour excommunier l'empereur & les évêques de ſon parti, ſi l'on ne ſatis-

faiſoit pas aux prétentions des princes. Sa préſence dans l'armée des rebelles donnoit d'autant plus d'inquiétude, que le peuple pouvoit facilement ſe perſuader que la juſtice étoit où il voyoit le pontife, qui ſacroit ſes rois au nom de S. Pierre, & qu'il reſpectoit comme interprète des volontés du ciel. Sujet rebelle lui-même, il vient en France ſans avoir eu le conſentement de ſon ſouverain. Il commande, il menace; en un mot, il parle en maître qui doit juger les rois, & qui ne connoit point de juges. C'eſt le premier pape qui ait oſé de pareils attentats.

Il eut pour lui Vala, qui ſortit encore de ſon monaſtere où il étoit revenu beaucoup de moines & quelques évêques. Cependant la partie la plus ſaine du clergé lui répondit avec fermeté, lui faiſant connoître ſes devoirs, & menaçant de le renvoyer excommunié lui-même, s'il étoit venu pour excommunier les autres. Grégoire eût été embarraſſé de répondre, ſi Vala & d'autres ſavans de ce ſiecle ignorant n'euſſent ramaſſé, avec auſſi peu de jugement que de critique, des paſſages de l'écriture & des peres, pour prouver que la puiſſance des papes eſt celle de S. Pierre & de Dieu, qu'elle eſt par conſéquent bien ſupérieure à celle des rois, & qu'ils ſont faits pour juger les ſouverains comme les ſujets.

Cependant les deux armées s'approchent. Elles étoient en préſence lorſque les princes pour avoir le tems de débaucher les troupes de leur pere, entament une négociation, & Grégoire qui s'en charge paſſe dans le camp de Louis; j'ignore s'il fut le complice de leur mauvaiſe foi: je vois

ſeulement au ton dont il s'étoit annoncé, qu'il n'étoit pas fait pour être médiateur. Quoiqu'il en ſoit, l'empereur abandonné, tombe entre les mains de ſes ennemis, puiſqu'enfin c'eſt ainſi qu'il faut nommer les fils de ce malheureux pere.

Auſſitôt Vala, à la tête d'une aſſemblée tumultueuſe, déclare le trône vacant : Lothaire eſt proclamé empereur : il s'aſſure de ſes freres, en augmentant leurs domaines : & l'attentat qu'on vient de commettre, eſt enſuite approuvé dans une aſſemblée générale, tenue à Compiegne.

Cependant on pouvoit craindre encore quelque révolution. Il s'agiſſoit donc d'exclure Louis du trône, de maniere à lui ôter toute eſpérance d'y rémonter. Des évêques en ſuggérerent les moyens à Lothaire. Ce fut de comdamner le roi à la pénitence publique pour le reſte de ſes jours : car on penſoit alors que cette pénitence, tant qu'elle n'étoit pas finie, ne permettoit pas à celui qui la ſubiſſoit de ſe mêler des affaires civiles ; nouvelle opinion, qui certainement n'étoit pas connue du tems de Théodoſe le grand.

Un concile s'aſſemble. On fait une liſte des péchés que Louis a commis contre l'égliſe ou contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il avoit déjà confeſſés la premiere fois, & dont il avoit bien fait pénitence. On ajoute qu'il a fait marcher une armée en carême juſqu'aux frontieres du royaume, & qu'il a tenu une aſſemblée le jour même du jeudi ſaint. Sur ces accuſations, on le juge ſans l'entendre ; on lui fait notifier ſa condamnation ; & on l'exhorte à profiter de ce malheur temporel pour le ſalut de ſon ame.

On le tranſporte enſuite à S. Medard de Soiſſons ; les évêques s'y rendent : ils ſe raſſemblent dans l'égliſe : Lothaire eſt ſur un trône : Louis paroit ; il ſe dépouille de ſes habits : il jette ſon épée & ſon baudrier au pied de l'autel : il ſe proſterne ſur un cilice ; il confeſſe ſes crimes : il tient à la main l'écrit, où ils ſont renfermés, il le préſente aux évêques, & il écoute leurs exhortations avec humilité. Enfin, Ebbon évêque de Rheims, qui préſide à ce conciliabule, le couvre d'une eſpece de ſac : on le conduit en cérémonie dans une cellule du monaſtere, pour y vivre en pénitence le reſte de ſes jours.

Voilà cet oint du ſeigneur, ce roi donné aux François par l'ordre exprès de Dieu. Ceux qui ont établi cette doctrine, ſont ceux qui le dépoſent ; & il ne faut pas s'en étonner, puiſqu'ils l'avoient introduite pour couronner un uſurpateur. Pepin ne prévoyoit pas que ſon petit-fils en ſeroit la victime. C'eſt ainſi que les ſouverains fondent quelquefois leur puiſſance ſur des maximes, qui doivent un jour la détruire. Les hommes ſont fort peu prévoyans : & ſur-tout, les princes, Monſeigneur.

Jamais prince, dit le pere Daniel, n'honora plus que Louis la dignité & la perſonne des évêques, ne prit plus volontiers & plus ſouvent leurs conſeils, & ne déféra plus à leur autorité, mais en y déférant beaucoup, ajouta-t-il, il n'eut pas aſſez de ſoin de la ſienne. Cela n'eſt que trop vrai. Cet Ebbon qui l'exhorte au nom des évêques, qui lui donne l'habit de pénitent, étoit un homme qu'il avoit tiré de la condition ſervile, pour l'élever malgré les loix à la dignité

épiſcopale. Au milieu de toutes ces horreurs, on voit avec une ſorte de plaiſir, que Grégoire & Vala, peu conſidérés de ceux qu'ils ont ſervis, ſe retirent l'un à Rome & l'autre dans ſon monaſtere.

Lothaire eſt empereur; mais rien n'étoit moins aſſuré que cet empire uſurpé par le plus noir des forfaits. Ignorant dans l'art de ménager les eſprits, Lothaire offenſa ſes freres par ſes hauteurs. Il aliéna ceux de ſon parti, qu'il ne put pas récompenſer. Il entretint les déſordres, ou même il en cauſa de nouveaux; parce que toujours embarraſſé entre deux miniſtres jaloux, qui ne s'accordoient pas & qui le gouvernoient, il n'ordonnoit rien, ou il donnoit d'un jour à l'autre des ordres contraires. On ſe dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le ſort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'aſſemblées ſecrettes dans toute la France, & chacun par des motifs différens, deſiroit une révolution.

Les partiſans que Louis avoit conſervés profitent de cette diſpoſition des eſprits. Le roi de Baviere & celui d'Aquitaine ſe joignent à eux: ils arment: ils rendent la liberté à leur pere: & Lothaire, après avoir ſoutenu la guerre pendant quelques mois, ſe ſoumet au roi, qui lui pardonne. Alors une aſſemblée tenue à Thionville rétablit Louis, dépoſa Ebbon & quelques autres évêques, & l'empereur accorda une amniſtie générale. Mais la ſcene, qui ſe paſſa huit jours après, me paroit ſurprenante. Tous les évêques ſe tranſporterent à Metz, & Drogon, évêque de cette ville, lut en préſence du peuple,

l'acte par lequel on rétabliſſoit l'empereur. Enſuite ſept archevêques, tenant les mains ſur la tête du prince, lurent les oraiſons deſtinées pour la réconciliation des pénitens ; & prenant la couronne impériale qu'on avoit miſe ſur l'autel, ils la lui mirent ſur la tête. Pourquoi donc rétablir avec tant de cérémonie l'empereur, s'il n'a pas été dépoſé juridiquement ? Pourquoi ces oraiſons prononcées ſur lui, comme ſur un pénitent qui a beſoin d'être réconcilié, ſi la pénitence à laquelle on l'a condamné ; n'eſt que le crime de quelques rebelles ? Pourquoi la couronne avoit-elle été miſe ſur l'autel ? Louis n'auroit-il pas dû l'avoir, avant d'entrer dans l'égliſe ? A ces contradictions, on jugeroit que les évêques ſe réſervent encore le droit de diſpoſer du trone.

Judith, qui avoit été envoyée à Tortone, recouvra ſa liberté ; reprit ſes intrigues, & prépara de nouveaux troubles, en faiſant ajouter la Neuſtrie aux états déjà donnés à ſon fils. Les princes diſſimuloient cependant, parce qu'ils pouvoient difficilement ſe réunir, & que les peuples étoient las de la guerre : mais ils attendoient une conjoncture favorable, lorſque Pepin mourut.

Alors l'impératrice : aſſez ſimple pour compter ſur une reconnoiſſance & ſur les ſermens de Lothaire, imagina de le faire rentrer dans une partie de ſes droits, en le faiſant jurer d'être fidele aux engagemens qu'il auroit contracté avec Charles. En conſéquence, deux fils, que Pepin avoit laiſſés, furent exclus de la ſucceſſion au royaume d'Aquitaine : on décida que les états du roi de Baviere ne ſeroient pas aug-

mentés ; & on partagea le reſte de l'empire entre Charles & Lothaire.

Preſque auſſitôt le roi de Baviere prit les armes, & les quitta avec la même promptitude à l'approche de ſon pere qui lui pardonna. Cependant des mouvemens qui commencoient en Aquitaine en faveur des fils de Pepin, appellerent l'empereur d'un autre côté ; & le roi de Baviere profita de ſon éloignement pour ſe révolter encore. Louis retourna donc ſur ſes pas contre ce fils rebelle : mais il tomba malade & mourut dans une isle du Rhin au deſſous de Mayence. Il étoit dans la vingt-ſeptieme année de ſon regne, & dans la ſoixante-troiſieme de ſon âge. Vous pouvez compter parmi les cauſes de ſes malheurs, ſa femme, ſes fils, des évêques, des moines, ou ſeulement ſon incapacité.

CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

LOUIS le Débonnaire a préparé les guerres & les déſordres, qui doivent enfin ruiner ſa maiſon. Lothaire qui étoit empereur, & le jeune Pepin ſe hâterent d'armer contre Charles le Chauve & Louis de Baviere. Mais ayant été défaits à Fontenai en Bourgogne, ils furent réduits à prendre honteuſement la fuite. Alors pluſieurs évêques & pluſieurs abbés s'étant aſſemblés à Aix-

la-Chapelle, les deux rois les prierent de déclarer au nom de Dieu, que Lothaire méritoit d'être privé de la part que le dernier empereur lui avoit donné dans ſa ſucceſſion. Les prélats, ſans balancer, déclarerent ce prince déchu de tous ſes droits: mais ils déclarerent auſſi qu'ils ne le tranſporteroient à Charles & à Louis; qu'après qu'ils auroient répondu en préſence du peuple à une demande qu'ils avoient à leur faire. Les deux rois comparurent donc. *Promettez-vous de mieux gouverner que Lothaire?* C'eſt la queſtion qu'on voulut leur faire publiquement. Ils promirent; ſur quoi l'évêque qui préſidoit leur dit: *recevez le royaume par l'autorité de Dieu & gouvernez-le ſelon ſa divine volonté; nous vous en avertiſſons, nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Voilà les évêques qui, parlant au nom de Dieu, donnent les royaumes & commandent aux rois.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer encore la guerre: c'eſt pourquoi Charles & Louis, qui en craignoient les ſuites, préférent de s'accommoder avec l'empereur. Les évêques mêmes, accommodant les ordres du ciel aux conjonctures, conſentirent qu'on laiſſât des états à Lothaire, quoiqu'il ne promit pas de mieux gouverner. On négocia & on fit un nouveau partage. Louis eut tout ce que les François poſſédoient au delà du Rhin, avec les villes de Spire, de Worms & de Mayence, & fut appellé roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie & ſa qualité d'empereur, eut tout ce qui eſt compris entre le Rhin & l'Eſcaut, le Hainaut & le Cambréſis; quelques

comtés en deçà de la Meuſe ; tout le pays qui s'étend depuis la ſource de cette riviere juſqu'au confluent de la Saone & du Rhône, & depuis le confluent, tout le Rhône juſqu'à la mer. Charles, qui eut tout le reſte, prit le nom de roi de France.

Lothaire, dépoſé par les évêques de France, commandoit dans Rome parce qu'il étoit empereur, ou plutôt parce qu'il étoit trop puiſſant en Italie pour que le pape pût ſe ſouſtraire à ſa domination. Il ordonna qu'on ſuſpendroit l'ordination des papes, juſqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du ſaint ſiege. Louis, ſon fils, fut ſacré roi de Lombardie par Sergius II ; & ce pontife comparut devant l'empereur, & répondit juridiquement aux accuſations qu'on fit contre lui. Ainſi Lothaire étoit à Rome le juge du pape lorſque les évêques venoient de le juger lui-même en France.

Nous voici aux tems où les peuples de Scandinavie, connus ſous le nom de Normans, portoient la terreur ſur toutes les côtes où ils ſe répandoient, ils enlevoient les hommes, les femmes, les enfans, les beſtiaux, dévaſtoient les campagnes, brûloient les villes & détruiſoient ce qu'ils ne pouvoient pas emporter. Ils avoient commencé leurs courſes ſur la fin du regne de Charlemagne. Les ayant faites avec plus de ſuccès ſous Louis le Débonnaire, ils furent attirés, tout à la fois, par le butin & par le peu de réſiſtance, & vinrent avec de nouvelles forces & à des repriſes fréquentes, pendant celui de Charles le Chauve. Dès l'an 841, ils remonterent la Seine, ravagerent tout le pays juſqu'à Rouen, ſurpri-

rent cette ville, & la pillerent. En 843, ils surprirent encore Nantes, dévaſterent l'Anjou & la Touraine, commirent de pareils déſordres en Guienne; & s'étant emparés d'une isle, ils s'y établirent pour y paſſer l'hyver. L'année ſuivante; ils firent une deſcente en Angleterre où ils ne cauſerent pas de moindres maux; ils revinrent enſuite en France, entrerent par l'embouchure de la Garonne, & déſolerent tout le pays juſqu'aux environs de Toulouſe. Delà, ils entreprirent de ſe répandre ſur les côtes d'Eſpagne, mais ils furent repouſſés par-tout.

En 845, ils remonterent l'Elbe, pillerent Hambourg; & leur chef, Eric roi de Danemark, gagna deux batailles ſur les troupes germaniques. La même année Regnier, un des pirates de ce roi, entra dans la Seine avec une flotte de cent-vingt-voiles, pilla Rouen une ſeconde fois, vint juſqu'à Paris, trouva cette ville abandonnée, & la brûla. Charles, retranché à St. Denis, crut acheter la paix en donnant à ces barbares mille livres peſant d'argent: mais il n'acheta pour le moment que leur retraite; & ils ne ſe retirerent que pour revenir. En effet ils ne ceſſerent de porter la déſolation juſques dans l'intérieur de la France; ils s'établirent en pluſieurs endroits: & Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine qu'il ne pouvoit pas conſerver. Je ne m'arrête pas ſur ces guerres. Il nous ſuffira de remarquer les principaux évenemens, & de chercher enſuite, dans la conduite de Charles, la cauſe de la foibleſſe & des malheurs de la France.

Charles éprouvoit encore d'autres revers; car

les Bretons ſecouerent le joug de ſa domination, & il fut obligé de céder l'Aquitaine à Pepin. Tout contribuoit donc à rendre ſon gouvernement odieux au peuple, qu'il ne ſavoit pas défendre, & mépriſable aux grands, qui pouvoient ſe faire craindre. Il étoit en quelque ſorte ſans puiſſance entre le clergé, qui s'étoit arrogé le droit de dépoſer les rois, & la nobleſſe qui devenoit tous les jours plus indépendante. Dans la néceſſité de ménager ces deux corps, il ne pouvoit ni refuſer aux évêques la reſtitution des biens ſur l'égliſe, ni l'ordonner aux ſeigneurs qui les avoient envahis, ou à qui lui-même il les avoit quelquefois donnés. C'étoit cependant là une ſource intariſſable de plaintes & de murmures. Des conciles ſe tenoient, ſans qu'on eût ſeulement daigné prendre ſon agrément; & s'il convoquoit des aſſemblées, elles aigriſſoient les eſprits & ne terminoient rien.

Cependant les Normands continuoient leurs ravages, & les Bretons eurent de nouveaux ſuccès; l'Aquitaine, qui s'étoit ſoumiſe, ſe ſouleva, & Charles ſe vit preſqu'abandonné. Il ſemble que l'hommage que les ſeigneurs rendoient encore, n'étoient plus qu'une formalité qui n'obligeoit à rien: ils s'éloignoient de la cour, ils dédaignoient de venir aux aſſemblées, & ils refuſoient le ſervice militaire.

Le roi fut réduit à s'humilier devant ſes ſujets. Il tint à Chierſi ſur l'Oiſe une aſſemblée, où il ne vint que des évêques, des abbés, & quelques ſeigneurs du nombre de ceux qui étoient oprimés, tout le fruit des délibérations fut d'inviter la nation à conférer ſur les changemens à faire dans le

gouvernement. Le roi s'engageoit à pardonner à ceux qui avoient manqué à leur devoir, pourvu qu'ils euſſent la bonne foi de reconnoître leur faute. Que ſi quelqu'un s'étoit révolté pour n'avoir pas été récompenſé, il s'offroit de le ſatisfaire. Il promettoit de réparer les injures qu'il pouvoit avoir faites, & qui avoient engagé des ſeigneurs à ſe retirer de la cour & du ſervice : que s'il y en avoit qui vouluſſent paſſer ſous une autre domination, il le leur permettroit, pourvu qu'en ſe retirant, ils ne cauſaſſent aucun trouble. Il donnoit en ſon nom & au nom des évêques toute ſorte de ſureté à ceux qui conſervoient encore quelque méfiance. En un mot, il exhortoit tout le monde à porter des plaintes contre lui, & il aſſignoit Verberie pour le lieu où les conférences devoient ſe tenir.

L'aſſemblée de Verberie fut plus nombreuſe que la précédente ; & ceux qui s'y trouverent, parurent ſe reconcilier avec le roi. Mais on ne doit pas s'attendre à une réconciliation véritable entre un ſouverain qui s'avilit de la ſorte, & des ſujets puiſſans qui ne ſongent qu'à ſe rendre tout-à-fait indépendans.

Vers ce tems, Lothaire, frappé d'une maladie mortelle & de la terreur des jugemens de Dieu, voulut mourir ſous un froc, croyant ce vêtement propre à couvrir ſes crimes. Il fut moine ſix jours, & laiſſa trois fils, Louis, Lothaire & Charles. Le premier fut empereur & roi de Lombardie. Lothaire eut tout ce que ſon pere poſſédoit entre le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe & la mer ; royaume qui prit de lui le nom de *Lotharingia*, & que j'appellerai Lorraine, quoique cette pro-

vince ne ſoit aujourd'hui qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnois & du Languedoc.

En 858, comme la France étoit toujours dévaſtée par des payens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au ſecours de la religion, c'eſt-à-dire, envahir les états de ſon frere. Un concile d'Attigni auquel préſidoit l'archevêque de Sens, dépoſa Charles, releva ſes ſujets du ſerment de fidélité, & déclara la couronne de France dévolue au roi de Germanie. Les évêques, qui reſterent fideles, excommunierent les peres de ce concile: mais la plus grande partie des troupes ayant paſſé dans le parti des excomuniés, Charles fut contraint de s'enfuir en Bourgogne.

Louis ne conſerva pas long-tems ſa conquête. Comptant ſur l'affection de ſes nouveaux ſujets, & voulant gagner leur confiance, il eut l'imprudence de renvoyer ſon armée en Germanie: il la ſuivit bientôt lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Le roi de France ayant recouvré ſes états, ſongea comment il pourroit les conſerver. Les évêques ne ceſſoient alors de s'attribuer dans leurs lettres ſynodales toute autorité ſur les rois; & ils regardoient cette autorité comme attachée à leur qualité de lieutenans de Dieu ſur terre. En effet, le mot ſeul de *Lieutenant* porte l'idée d'une puiſſance temporelle; tant les mots ont de vertu, lorſque les peuples ſont ſtupides; & quelle eſt même la nation éclairée où les mots ſont ſans vertu? Charles n'eut garde de rien conteſter au

clergé ; au contraire : il publia contre l'archevêque de Sens un écrit, dans lequel il dit : *au moins cet archévêque ne devoit pas me déposer, avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient sacré roi, & avec lesquels il m'avoit sacré lui-même ; il falloit auparavant que j'eusse subi le jugement de ces prélats, qui sont appellés les trônes de Dieu, dans lesquels Dieu est assis ; & par lesquels il prononce ses arrêts, ayant toujours été prêt de me soumettre à leurs corrections paternelles & aux châtimens qu'ils voudroient m'imposer.*

Après cet aveu, Charles imagina de fonder son trône sur les trônes de Dieu, & d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avoit encouru l'excommunication, & qu'il demeuroit excommunié, s'il ne renonçoit à ses desseins sur la France. Le concile se tint à Metz : il obéit aux inspirations du roi ; & il envoya des députés à Louis, pour lui signifier la sentence qu'il avoit portée.

Le roi de Germanie, qui n'étoit pas du diocese de ces évêques, fut fort étonné de la juridiction qu'ils s'arrogeoient sur lui. Si Charles avoit des évêques pour l'excommunier, il en avoit aussi pour excommunier Charles ; & il répondit qu'il consulteroit les siens.

Cette sentence ridicule ayant été sans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Savonnieres près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine & de Provence. Là, ces trois princes firent un traité d'alliance en présence des évêques : mais aussi les évêques en présence & du consentement des princes, s'obligerent à demeu-

rer très-unis entr'eux, pour corriger les rois, les grands seigneurs & le peuple. Cependant un événement prépara dès lors aux évêques un joug, sous lequel ils devoient tôt ou tard fléchir.

Lothaire voulant épouser Valdrade dont il est amoureux, répudie Theutberge sa femme, qu'il fait accuser d'adultere. Gonthier, archevêque de Cologne, Theutgaud, archevêque de Tréves, deux évêques & deux abbés approuvent, ordonnent même ce divorce, & leur jugement est confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle.

Theutberge, qui s'étoit réfugiée en France: écrivit à Nicolas pour se plaindre de ce jugement. Ce pape prit sa défense, soit pour lui rendre justice, soit pour saisir l'occasion d'étendre sa puissance sur les évêques & sur les rois. Il étoit déja bien convaincu que les empereurs tiennent du vicaire de S. Pierre la couronne & le glaive, & que la soumission commandée par l'apôtre, n'est due aux rois qu'autant qu'ils sont bons. Il ne considéroit pas que Néron est celui auquel S. Pierre commandoit d'obéir. Il cassa le concile; déposa Gonthier & Theutgaud; & menaça d'excommunier Lothaire.

Alors Gonthier écrivit aux évêques en ces termes. "Le seigneur Nicolas, que l'on nomme pape, qui se compte apôtre entre les apôtres, & se fait empereur de tout le monde, nous a voulu condamner: mais nous avons résisté à la folie „. S'adressant ensuite au pape: „ vous avez prétendu, dit-il, nous condamner à votre fantaisie; mais nous ne recevons point votre maudite sentence: nous la méprisons: nous vous rejettons

nous-

nous-même de notre communion : nous nous contentons de la communion de toute l'égliſe „.

Cependant Lothaire craignoit l'excommunication, parce qu'il penſoit que ſes oncles auroient la conſcience trop délicate pour ſouffrir que les Lorrains fuſſent gouvernés par un excommunié. Bien loin donc de ſoutenir les évêques qui s'étoient prêtés à ſa paſſion, il ſe ſoumit lui-même, & demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, afin de ſe préſenter devant le pape avec ſes accuſateurs. C'eſt une grace qui ne lui fut accordée que par Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas. Le roi de Lorraine comparut donc devant le pape, comme devant ſon juge ; & Gonthier lui-même, ſe proſternant aux genoux de ſa ſainteté, lui dit : *je déclare devant Dieu & devant ſes ſaints, à vous, Monſeigneur Adrien, ſouverain pontife, aux évêques qui vous ſont ſoumis, & à toute l'aſſemblée, que je ſupporte humblement la ſentence de dépoſition, donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas ; que je ne ferai jamais aucune fonction ſacrée, ſi vous ne me rétabliſſez par grace ; & que je n'exciterai jamais aucun ſcandale contre l'égliſe romaine ou contre ſon évêque, à qui je proteſte d'être toujours obéiſſant.* C'eſt ainſi que ſe termina cette affaire également honteuſe pour Lothaire, pour les évêques & pour le pape ; & c'eſt la premiere où un roi & des évêques étrangers ſe ſoient ſoumis à la juriſdiction de la cour de Rome. Juſqu'alors les papes ne s'étoient point encore mêlés des mariages, ni des divorces des princes. Ce premier ſuccès les enhardira à ſe porter pour juges dans ces ſortes d'affaires, & il en naîtra bien des déſordres.

Charles, roi de Provence, mourut, lorſque ce divorce occupoit toute l'Europe & qu'on diſputoit ſur les cas, où un mari pouvoit répudier ſa femme pour en prendre une autre. Lothaire, par un traité fait avec Charles, devoit être ſon héritier. Mais il céda une partie de ce royaume à l'empereur, parce que ſon différent avec la cour de Rome, lui faiſoit une néceſſité de le ménager. A peine eut-il terminé cette affaire qu'il mourut à Plaiſance, lorſqu'il revenoit dans ſes états.

L'empereur, comme frere de Lothaire, pouvoit prétendre à la Lorraine, mais il étoit trop éloigné pour faire valoir ſes droits, & d'ailleurs il avoit alors la guerre avec les Sarraſins. Ces peuples, profitant des troubles qui déſoloient les duchés de Bénévent & de Naples, avoient paſſé de Sicile en Italie, & s'y étoient établis. Le roi de Germanie, alors malade à Ratisbonne, avoit déja bien de la peine à ſe défendre contre les Sclavons Vinides qui avoient gagné pluſieurs batailles ſur lui. Charles le Chauve ſaiſit ces circonſtances, qui lui étoient favorables, parut avec une armée, fut reconnu par une aſſemblée qui ſe tint à Metz, & ſacré roi de Lorraine. Cependant le roi de Germanie lui ayant déclaré la guerre, il conſentit à lui céder une partie de ce royaume, & le partage fut fait.

C'eſt en vain qu'Adrien II, prenant les intérêts de l'empereur, avoit proteſté contre les entrepriſes de ces deux rois, & les avoit menacés d'excommunication, s'ils s'emparoient de la Lorraine; ce fut tout auſſi inutilement que ſes légats vinrent à S. Denis; & que s'étant préſentés devant le roi lorſqu'il entendoit la meſſe, ils lui

défendirent de la part du pape de ſe mêler déſormais en aucune maniere de ce royaume. Adrien crut trouver bientôt l'occaſion de ſe venger du mépris qu'on faiſoit de ſes cenſures.

Charles le Chauve avoit deux fils, Louis qui ne lui avoit jamais été bien ſoumis, & Carloman qui ſe révolta. Celui-ci mécontent d'avoir été fait diacre malgré lui, ſe mit à la tête d'une troupe de bandits, & ravagea le royaume. Le roi, comme pour autoriſer les prétentions du clergé, prit un concile pour juge, & fit excommunier ſon fils, avec tous ceux qui l'avoient engagé, ou qui le ſuivoient dans la révolte.

Carloman implora la protection du pape qui étoit empreſſé de ſaiſir le plus léger prétexte pour étendre ſa juriſdiction ſur le roi & ſur les évêques de France. Adrien, dans ſa lettre à Charles, le traita de pere dénaturé, lui ordonna de ceſſer la perſécution qu'il faiſoit à ſon fils, & de lui rendre ſon amitié; ajoutant que quand il auroit obéi, il enverroit des légats en France pour règler tous les différens.

Il écrivit encore aux évêques que toutes leurs excommunications ſeroient nulles, juſqu'à ce qu'il eût été inſtruit de cette affaire; & aux ſeigneurs, qu'il les excommunieroit s'ils prenoient les armes contre Carloman. Cette tentative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'étoit promis, parce que les eſprits n'étoient pas encore accoutumés à reconnoître l'autorité qu'il s'arrogeoit. Mais c'eſt à force de hazarder des prétentions auſſi extraordinaires, que les papes s'éleveront enfin au-deſſus des rois, & diſpoſeront des couronnés.

Adrien fit ſes réflexions, & changea de con-

duite. Conſidérant que ſi l'empereur, qui n'avoit point de fils, venoit à manquer, Charles pourroit être roi d'Italie ; & que par conſéquent, il devoit le ménager pour lui, pour ſes parens & pour ſes amis ; il lui écrivit peu après d'un ſtyle tout différent. Il le combla de louanges, & lui promit de ne jamais ſe départir de ſes intérêts. Carloman abandonné du pape, fut pris après avoir troublé pluſieurs provinces pendant deux ans ; & ſon pere lui fit crever les yeux.

Le roi de Germanie ne trouvoit pas plus de ſoumiſſion dans ſa famille. Car ſes deux cadets, Louis & Charles avoient pris les armes ; & Carloman ſon ainé, alors ſoumis, s'étoit déja revolté pluſieurs fois.

L'empereur étant mort ſur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui avoit pris ſes meſures d'avance, ferma les paſſages des Alpes au roi de Germanie, & vint à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII, ſucceſſeur d'Adrien. Son frere, jaloux de ſe venger, fit une irruption en France, pénétra juſqu'en Champagne, ruina tous les lieux par où il paſſa, & ſe retira.

On ne ſait pas exactement ce que coûta le titre d'empereur au roi de France : mais quelque marché qu'il ait fait, il a du moins donné lieu de croire que le pape le conféroit ; & on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué à l'aviliſſement de cette dignité & à l'accroiſſement de la puiſſance des papes. Il revint en France l'année ſuivante 876 & il ſe hâta de faire tenir un concile à Pont-Yon, ou les légats ſe trouverent, & dans lequel il employa toute ſon autorité pour ſoumettre l'é-

gliſe de France à la juriſdiction du ſaint ſiege. Il oublia même ſa dignité, juſqu'à dire que le pape lui avoit donné la commiſſion de le repreſenter, & qu'il vouloit exécuter les ordres qu'il en avoit reçus. Cependant les entrepriſes du ſouverain pontife étoient contraires aux canons, aux uſages de l'égliſe gallicane & aux intérêts même du roi. Entre autres choſes, il établiſſoit l'archevêque de Sens, primat des Gaules & de Germanie, comme ſon vicaire en ces provinces, ſoit pour la convocation des conciles, ſoit pour les autres affaires eccléſiaſtiques: ordonnant qu'il notifieroit aux évêques les décrets du ſaint ſiege, lui feroit le rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le conſulteroit ſur les cauſes majeures. Mais les évêques s'oppoſerent à cette nouveauté, & quoique l'archevêque de Sens ſe ſoit depuis prétendu primat des Gaules & de Germanie, cette qualité ne fut jamais en lui qu'un titre ſans juriſdiction. Le deſſein de Charles étoit d'abaiſſer ſon clergé, parce qu'il le craignoit: il reſſembloit au cheval de la fable, auquel bien d'autres princes ont reſſemblé.

Cette même année mourut Louis, roi de Germanie. Il ſut défendre ſes états contre ſes voiſins, maintenir ſes ſujets dans l'obéiſſance, faire rentrer ſes fils dans le devoir: en un mot, il fit reſpecter ſon autorité. Mais j'ai peine à croire qu'il ait été un des plus vertueux & des plus grands princes qui ait règné en Allemagne, comme le dit Mr. le preſident Henauld: Il n'y avoit guere alors de véritable vertu ni de véritable grandeur parmi les ſouverains.

Quatre ans avant ſa mort, il avoit partagé ſes

états entre ſes fils. Carloman eut la Baviere, la Boheme, la Carinthie, l'Eſclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Friſe, la Thuringe: la baſſe Lorraine, Cologne & quelques autres villes ſur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenoit tout ce qui eſt au-delà du Mein juſqu'aux Alpes, & avec cela quelques villes qui avoient été du royaume de Lorraine.

L'empereur voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ſes trois neveux, Carloman roi de Baviere, Louis roi de Germanie & Charles roi d'Allemagne: c'eſt ainſi qu'on les déſignoit. Il venoit d'être défait par le roi de Germanie, lorſqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étoient rendus maîtres de Rouen; & que les Sarraſins, les Grecs & le duc de Bénévent cauſoient de grands déſordres en Italie. Il ſe hâta de paſſer les Alpes à la ſollicitation du pape, laiſſant la régence du royaume de France à Louis ſon fils: mais Carloman, roi de Baviere, arriva preſque auſſitôt en Lombardie. Ces deux rois ſe firent peur mutuellement, & n'eurent rien de plus preſſé que de retourner l'un & l'autre ſur leur pas: Carloman, parce qu'il crut que Charles étoit venu avec toutes ſes forces: & Charles, parce qu'en effet une partie de ſon armée avoit refuſé de le ſuivre. Celui-ci tomba malade en paſſant le Mont-Cénis, & mourut dans une chaumiere de payſan. Il étoit dans la cinquante-cinquieme année de ſon âge, & dans la trente-huitieme de ſon regne, comme roi de France.

Je vous ai montré par la ſuite des principaux

événemens combien ce roi fut peu maître dans ſes états, & combien il étoit foible pour les défendre, lors même qu'il acquéroit de nouvelles provinces. Il nous reſte à conſidérer, dans ſa conduite, quels ſont les vices qui acheverent de perdre tout-à-fait le gouvernement.

Le roi ſe trouvant entre deux corps jaloux & ennemis, le clergé & la nobleſſe; étoit forcé à ſe déclarer, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, & devoit enfin devenir la victime de l'un des deux, ou de tous deux enſemble. Si Charlemagne maintint ſon autorité, c'eſt qu'il fit entrer le peuple dans les aſſemblées de la nation; qu'il ſut balancer par ce troiſieme corps la puiſſance de la nobleſſe & du clergé; qu'il entretint l'union entre ces trois ordres. Cette politique lui réuſſit: ſur quoi vous remarquerez que le plan de gouvernement le plus équitable eſt le plus avantageux pour le ſouverain, comme pour les ſujets. Si ce grand homme eût pu tranſmettre ſon génie à ſes fils; l'empire françois, tous les jours plus floriſſant, ſe fût affermi. Il devoit donc tomber en décadence ſous Louis & ſous Charles I, car les effets ne pouvoient plus être les mêmes, lorſque la conduite des ſouverains étoit toute différente.

Louis fut l'inſtrument de ſa femme, de ſes miniſtres & des moines. Il ne conſultoit pas la nation, ou il changeoit de ſon autorité ce qu'il avoit règlé avec elle. Il lui commandoit en maître, il lui parloit en ſuppliant, paſſant de la ſoumiſſion au deſpotiſme, & toujours timide ou téméraire, ſuivant les impreſſions qu'il recevoit. Les aſſemblées de la nation devinrent moins fréquentes; le peuple n'y eut plus la même influen-

ce, & les diſſentions recommencerent entre la nobleſſe & le clergé.

Sous Charles, les abus prirent de nouvelles forces. Il compta d'abord pour rien le clergé, la nobleſſe & le peuple; il dédaigna de convoquer le champ de mai, ſoit qu'il craignit de trouver de la réſiſtance dans l'aſſemblée de la nation, ſoit que d'après ſes flatteurs, il crut n'avoir qu'à commander: mais on lui déſobéit, & on lui déſobéit impunément. Les grands, en lui refuſant le ſervice militaire, lui firent ſentir toute ſa foibleſſe. Voilà pourquoi il fut toujours hors d'état de défendre ſes provinces contre les Normands. Regnier, avec qui il fit un traité ſi honteux, n'avoit que cent-vingt bateaux, & par conſéquent, fort peu de troupes.

Charles s'humilia: ſon impuiſſance en fut plus manifeſte. Les ſeigneurs & les évêques, qu'il convoqua, en devinrent plus hardis. Le champ de mai, qui avoit fait toute la force du gouvernement ſous Charlemagne, n'offrit plus qu'une aſſemblée tumultuaire, dans laquelle des hommes qui n'y venoient que pour ſe plaindre, ou parce qu'ils avoient encore quelques ménagemens à garder, délibéroient toujours en déſordre, & ne terminoient jamais rien. D'ailleurs comme le peuple, de plus en plus avili, n'étoit point appellé, le roi ſeul entre le clergé & la nobleſſe, étoit trop foible contre tous deux enſemble, & ne pouvoit ſans danger s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. Les choſes étant réduites à ce point, il étoit difficile de ſe bien conduire: mais il n'étoit pas poſſible auſſi de ſe conduire plus mal que Charles le Chauve. Je ne veux pas ſeulement par-

ler de la faute qu'il fit, en reconnoiſſant comme des droits, les prétentions des évêques : ni de l'imprudence qu'il eut enſuite de vouloir les ſoumettre au pape, afin de les abaiſſer : je veux parler de la conduite qu'il tint avec la nobleſſe & qui devoit produire le gouvernement le plus monſtrueux.

Charles-Martel, Pepin ſon fils & Charlemagne avoient donné des bénéfices aux grands qu'ils vouloient s'attacher ; exigeant d'eux le ſerment de fidélité, l'hommage & le ſervice militaire quand ils ſeroient condamnés. Cet établiſſement lia le bénéficier à celui qui conféroit le bénéfice, & mit entr'eux un rapport qu'on exprimoit par les mots de *vaſſal* & de *ſuzerain*.

Cette politique étoit ſage de la part de ces princes, aſſez puiſſans pour s'aſſurer de la reconnoiſſance, & qui d'ailleurs conſervoient le droit de reprendre les bénéfices à ceux qui manqueroient à leurs engagemens. Mais Charles le Chauve, dans une poſition toute différente, fut aſſez ſimple pour croire s'attacher les ſeigneurs par des bienfaits ; & comme il n'avoit plus rien à donner, il déclara tous les bénéfices & tous les comtés héréditaires.

Il faut conſidérer que la plupart des ſeigneurs & des comtes étoient ſi bien affermis, qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les dépouiller. En acquérant donc un droit ſur une choſe, qu'ils étoient aſſez forts pour conſerver, ils crurent qu'on ne leur donnoit que ce qu'on ne pouvoit pas leur ôter : & ne ſongeant qu'à jouir de ce qui ne pouvoit plus leur être conteſté, ils devinrent plus indépendans que jamais. Tel fut le

degré de puiſſance où s'éleverent les grands vaſſaux.

Comme on profitoit de la foibleſſe du gouvernement, il s'établiſſoit des multitudes de tyrans dans chaque province. Un homme étoit-il aſſez puiſſant pour ſe cantonner dans ſa terre ? Il ceſſoit d'obéir : il ne permettoit plus aux envoyés royaux de faire aucune fonction chez lui : & il ne travailloit qu'à s'approprier les droits de la ſouveraineté. Ainſi les loix ſaliques, ripuaires, romaines, bourguignones, les capitulaires de Charlemagne, en un mot, toutes les loix, en vigueur juſqu'alors, furent abſolument oubliées. A leur place, s'introduiſirent des coutumes bizares, contradictoires, tyranniques ; telles que l'ignorance & l'avarice les établiſſent, quand la force regle tout : la volonté de chaque ſeigneur étoit devenue l'unique loi.

Il ſe forma néanmoins parmi tous ces ſeigneurs une ſorte de ſubordination. Ceux qui rendoient hommage à un ſupérieur, le recevoient d'un inférieur, & ſe trouvoient ſous différens rapports tout à la fois ſuzerains & vaſſaux. Le roi, qui ne relevoit de perſonne, & les petits ſeigneurs auxquels perſonne ne rendoit hommage, étoient les extrémités de cette chaîne. Cependant il n'y avoit rien de certain dans cette ſubordination : l'état de chaque ſeigneur pouvoit varier & varioit continuellement. Comme il n'y avoit point de puiſſance publique, qui ſe fit reſpecter, le foible étoit ſans protection contre le fort qui l'opprimoit ; & le ſort des armes donnoit des droits, ou les enlevoit ſuivant les circonſtances. Aujourd'hui on étoit le vaſſal du ſeigneur, demain on

l'étoit d'un autre; ou même on devenoit le ſuzerain de celui à qui on avoit rendu hommage. Enfin quelques ſeigneurs s'affranchirent de tout hommage, & ne releverent, comme on s'exprima, que de Dieu & de leur épée, Leurs terres qui devinrent des principautés tout-à-fait indépendantes, furent ce qu'on nomma des *alleux*, ou des terres *allodiales*. Tel étoit l'état de la France : elle n'avoit plus de loi, & des tyrans s'y formoient de toutes parts. On a nommé gouvernement féodal cette anarchie, où la fortune des grands ſe trouvoit toujours chancelante, où les foibles gémiſſoient continuellement ſous l'oppreſſion, & d'où les plus grands déſordres devoient ſans ceſſe naître les uns des autres.

Les vaſſaux prêtoient foi & hommage à leurs ſuzerains. Quoique quelques-uns s'y refuſaſſent, en général ils ne s'en diſpenſoient pas, lors même qu'ils étoient aſſez forts pour s'en affranchir. C'eſt que l'anarchie féodale s'étant introduite peu-à-peu, il étoit naturel de conſerver par habitude quelque choſe de l'ancien gouvernement, & de continuer de prêter l'hommage, parce qu'on l'avoit toujours prêté. On ſongeoit d'autant moins à ſecouer cet uſage, que ce n'étoit plus un joug, mais ſeulement une formalité, qui n'obligeoit à rien celui qui étoit aſſez puiſſant pour ne pas obéir : d'ailleurs un ſeigneur eut donné un mauvais exemple à ſes vaſſaux; s'il eût refuſé lui-même ce devoir à ſon ſuzerain. Voilà pourquoi le droit de la ſuzeraineté ſe conſervoit preſque par-tout, dans les tems où chaque vaſſal travailloit à s'affranchir & à ſe rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pouvez juger

par la nature des fiefs, c'eſt ainſi qu'on nommoit les terres qui ſoumettoient à l'hommage, vous pouvez juger, dis-je, qu'ils n'avoient rien de fixe. Ils ne pouvoient être uniformes, parce qu'ils dépendoient uniquement de la puiſſance du ſuzerain & de la foibleſſe du vaſſal. Là, les vaſſaux ne faiſoient point de difficulté de ſervir à la guerre pendant ſoixante jours; ici, ils vouloient que leur ſervice fut borné à quarante, ailleurs à vingt-quatre, ou même à quinze, les uns exigeoient une eſpece de ſolde; d'autres prétendoient pouvoir ſe racheter de leur ſervice, en payant quelque legere ſubvention: tantôt on ne devoit marcher que juſqu'à une certaine diſtance; d'autres fois on n'étoit obligé de marcher, que lorſque le ſuzerain commandoit lui-même ſes troupes. Ceux-là ne devoient que le ſervice de leur perſonne; ceux-ci devoient ſe faire ſuivre d'un certain nombre de chevaliers. En un mot, le joug des vaſſaux étoit plus ou moins peſant, ſuivant leur foibleſſe ou leur puiſſance. Tel eſt le gouvernement monſtrueux, qui va ſubſiſter pendant pluſieurs ſiecles, & dont la ſuite de l'hiſtoire vous fera connoître les abus.

CHAPITRE VI.

Juſqu'à Hugues Capet.

LA maiſon de Charlemagne ſe précipite vers ſa ruine, & entraine avec elle l'empire qu'il a fondé. Dès que nous connoiſſons cette révolution dans ſes cauſes, nous la connoiſſons déja dans ſes effets. Il eſt aiſé de prévoir les guerres, qui vont déchirer l'Europe dans toutes ſes parties; puiſque nous ne voyons par-tout que des tyrans ſans ſubordination. Je crois encore inutile d'étudier ces guerres dans l'hiſtoire, parce qu'il eſt tout inſtructif de les imaginer, & beaucoup plus court. Paſſons donc rapidement, & n'obſervons la chûte de l'empire de Charlemagne, que pour remarquer ce qui ſe formera de ſes débris.

Quoique Louis II, dit le Begue, eût reçu de ſon pere la régence du royaume, il paroît cependant n'avoir dû la couronne, qu'à la jalouſie qui diviſoit les grands. Aucun d'eux ne vouloit ſe donner pour maître celui qu'il avoit juſqu'alors regardé comme ſon égal : & ils trouvoient tous de l'avantage à ſe réunir en faveur de Louis, auquel ils pouvoient faire la loi.

L'Italie étoit comme la France, en proie à une multitude de petits ſouverains, enſorte que le titre de roi de Lombardie n'avoit donné à Charles le Chauve qu'une puiſſance toujours

conteſtée par les ducs lombards, auxquels Charlemagne avoit laiſſé leurs domaines.

Les Sarraſins faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Rome, qui ſe racheta par un tribut auquel elle ſe ſoumit. Carloman, roi de Baviere, prétendoit à l'empire. Lambert, duc de Spolete, ſoutenu d'Adelbert, marquis de Toſcane, y prétendoit encore. Tous deux le demandoient au pape Jean VIII, qui le refuſoit à l'un & à l'autre. Cependant Lambert entre dans Rome, fait arrêter Jean, & continue de lui demander l'empire, ſans pouvoir l'obtenir. Quelle idée ſe formoit-on de cet empire, dont le pape dans les fers diſpoſoit encore? Quoi qu'il en ſoit, le duc de Spolete ſe deſiſta, & exigea le ſerment de fidélité au nom du roi de Baviere dont il craignit d'être le concurrent. Si Carloman n'eût pas été retenu par une maladie & par la guerre qu'il avoit avec les Sclavons, il ſe fût rendu maître de l'Italie & de l'empire, c'eſt-à-dire, du titre d'empereur & de celui de roi de Lombardie : car alors ce n'étoit gueres là que des titres.

Le pape s'étant échappé de ſa priſon, vint en France, & tint un concile à Troyes, dans lequel il ſacra le roi & excommunia Lambert, Adelbert, tous ceux qui s'emparoient des biens des égliſes en préſence des évêques, ſans en avoir obtenu la permiſſion.

Le pere Daniel penſe que Louis fut ſeulement couronné roi de France, le pape ayant voulu qu'il vint à Rome recevoir la couronne impériale ; & qu'il y vint avec une armée, pour ſecourir cette ville contre les Sarraſins, le duc de Spolete & le marquis de Toſcane. Mais il importe

peu de ſavoir quels ont été les titres d'un roi, qui n'a paru ſur le trône que pour s'en montrer indigne. Il mourut après dix-huit mois de regne.

Il laiſſa deux fils encore fort jeunes, Louis & Carloman : & quelque tems après la reine accoucha d'un prince qui paroîtra ſous le nom de Charles le Simple.

Les grands profitant de la jeuneſſe des princes, formerent pluſieurs factions. Louis de Germanie fut même appellé à la couronne de France : mais enfin ils ſe réunirent, & partagerent le royaume entre Louis & Carloman. Cependant Hugues, fils de Lothaire & de Vaſdrade, entreprend de faire valoir ſes droits ſur la Lorraine ; les Normands recommencent leurs courſes ; & le duc Boſon, dont Charles le Chauve avoit épouſé la ſœur, ſe fait reconnoître roi de Provence.

Pendant que ces mouvemens ſe faiſoient en France, Carloman, roi de Baviere, mourut. Louis de Germanie ajouta la Baviere à ſes états, en cédant néanmoins la Carinthie à Arnoul, fils naturel de Carloman : & Charles, roi d'Allemagne, ſe fit reconnoître roi de Lombardie, & vint à Rome où le pape Jean le couronna empereur. L'année ſuivante, il réunit encore ſous ſa domination la Germanie & la Baviere ; Louis, ſon frere, étant mort ſans enfans.

Louis, roi de France, mourut en 882 & Carloman ſon frere en 884. La jeuneſſe de ces princes acheva d'affoiblir la puiſſance royale. Les grands auroient pu donner la couronne au fils poſthume de Louis le Begue ; mais comme les guerres civiles & les incurſions des Normands,

tous les jours plus redoutables, faiſoient ſentir le beſoin d'un chef; qu'un enfant qui n'avoit guere que quatre ans, ne pouvoit pas l'être; & qu'aucun d'eux ne fut aſſez puiſſant pour ſe ſaiſir de la régence; ils appellerent au trône de France l'empereur Charles, que l'on ſurnommoit le Gros.

La réunion de tant d'états, en paroiſſant former de nouveau le vaſte empire de Charlemagne, n'en offroit cependant que le ſimulacre. Ce n'étoit plus ce corps dont toutes les parties ſe ſoutenoient : elles ſe détruiſoient, au contraire, & le ſouverain, incapable d'y rétablir l'ordre, n'étoit que plus foible.

Il reſtoit encore quelque ſubordination dans la Germanie; car les loix n'y étoient pas tout-à-fait oubliées. Charles eût donc pu ſe faire reſpecter dans toute l'étendue de ſa domination, s'il eût ſu faire uſage de l'autorité qu'il conſervoit encore ſur les Germains : mais il parut ſans puiſſance en Germanie, parce qu'il en avoit peu par-tout ailleurs.

Il venoit de faire en 882 une paix honteuſe avec les Normands, leur ayant cédé une partie de la Friſe & des pays compris aujourd'hui ſous le nom de Hollande; & dès 887, ces peuples ſe répandirent dans la Flandre, paſſerent la Somme, brûlerent Pontoiſe, & mirent le ſiege devant Paris. Eudes ou Odon comte de Paris fils de Robert le Fort, qui s'étoit diſtingué ſous Charles le Chauve, défendit cette place avec beaucoup de courage pendant deux ans; l'empereur ne parut que pour faire encore une paix honteuſe, qui l'ayant

l'ayant rendu l'objet du mépris du public, acheva de ruiner ſon autorité.

Les flateurs lui diſoient ſouvent qu'un prince comme lui n'avoit qu'à commander : les royaumes qu'il avoit acquis ſucceſſivement par la mort de pluſieurs princes, ſembloient prouver qu'il étoit né pour être le maître d'un vaſte empire : on le comparoit à Charlemagne, & il croyoit en avoir toute la puiſſance, lorſque, tout-à-coup dépoſé, il ſe vit ſans empire, ſans ſujets, & réduit à ſubſiſter des charités de l'archevêque de Mayence. Il mourut l'année d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, & qui étoit à la tête d'une armée, fut proclamé roi de Germanie ; & le comte Eudes ſe fit reconnoître roi de France, à l'excluſion de Charles le ſimple, âgé de huit ans. Cependant pluſieurs ſeigneurs alliés à la maiſon carlovingienne, ou qui en deſcendoient par les femmes, formoient des prétentions ſur ce royaume, ou ſur quelques-unes de ſes parties. Tels étoient Gui duc de Spolete & Bérenger duc de Frioul, qui cauſerent une longue guerre en Italie, & qui prirent la couronne tour-à-tour. Rodolphe, neveu d'Eudes, ſe fit un royaume de la Bourgogne transjurane. Louis, fils de Boſon, conſerva celui de Provence. Les ducs & les comtes ſe regarderent tous comme indépendans. Enfin les Normands ſe montrerent de toutes parts.

Au milieu des guerres ſans nombre que ſe faiſoient les grands & les petits vaſſaux, un parti ſe déclara pour Charles le ſimple, & lui donna la couronne en 892. Les déſordres, qui en devinrent plus grands, durerent juſqu'en 897 que

les deux rois partagerent la France. Eudes mourut l'année ſuivante.

Charles regna ſeul. Ce prince foible n'eut aucune autorité, & l'anarchie ſe porta juſqu'aux derniers excès. C'eſt ſous lui que Rolon chef des Normands, s'établit dans cette province, qu'on nomme aujourd'hui Normandie. Il fallut la lui céder; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reſte Rolon eût été digne d'un plus grand état: car il ſut donner des loix & des mœurs à des peuples, qui juſqu'alors n'avoient vécu que de brigandages.

Charles vit deux rebelles prendre ſucceſſivement la couronne. Robert, frere d'Eudes & duc de France la porta pendant une année; & ayant été tué dans un combat, ſon gendre, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'uſurpa. Le roi qui tomba dans les fers par la trahiſon d'Hebert, comte de Vermandois, mourut dans ſa priſon ſix ans après; & Raoul, qui continua de regner parmi les guerres & les révoltes, laiſſa par ſa mort la France dans l'état le plus déplorable.

Louis IV, dit d'Outremer, s'étoit enfui en Angleterre lors de la priſon de Charles ſon pere. Hugues le Grand, fils de Robert qui avoit été roi, le rappella pour le mettre ſur le trône; ſe flattant de gouverner ſous ſon nom, & ne ſe trouvant pas dans des circonſtances à pouvoir ſe déclarer roi lui-même.

Louis IV, Lothaire ſon fils, & Louis V, ſon petit-fils, ſont les derniers rois de la race carlovingienne. Ces princes n'avoient plus que le titre de ſouverains. Preſque tous les domaines immédiats de la couronne avoient été aliénés; &

Laon étoit la ſeule ville conſidérable qu'ils euſſent conſervé. Hugues le Grand, toujours puiſſant, ſe révolta pluſieurs fois contre Louis d'Outremer; & Hugues Capet ſon fils, uſurpa le trône après la mort de Louis V arrivée en 987. La famille de Charlemagne a regné pendant 236 ans.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvieme & au dixieme ſiecles.

VERS la fin du ſixieme ſiecle, la grande Bretagne étoit enfin tombée ſous le joug des Saxons & des Anglois, que les Bretons avoient appellés à leur ſecours en 449, & le pays ſe trouvoit diviſé entre ſept chefs ou rois, ce qu'il a plu d'appeller *Heptarchie.* Mais après bien des guerres, tous ces petits états furent réunis en 828, ſous la domination d'Egbert, roi de Weſtsex. Ce prince avoit paſſé quelque tems à la cour de Charlemagne, & pouvoit y avoir pris des leçons ſur l'art de conquérir & de regner.

L'Angleterre, que l'arrivée des Saxons avoit replongée dans l'idolâtrie, étoit alors catholique, & dès l'an 597 l'évangile lui avoit été prêché avec ſuccés par le moine Auguſtin, que le pape S. Grégoire y avoit envoyé. La religion continua de s'y répandre préciſément dans ces ſiecles, où le clergé augmentoit continuellement ſa puiſ-

ſance, & donnoit ſes prétentions pour des droits. Les Anglois qui confondoient les prétentions & les dogmes, parce qu'on les leur prêchoit enſemble, ſe ſoumirent au clergé comme à la foi; & ſur-tout au pape qui leur avoit envoyé des miſſionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple; juſques-là que leurs rois ſe rendirent tributaires du ſaint ſiege. En 353 Ethelwolf publia un édit, par lequel il donna aux égliſes la dîme de tous les revenus du royaume. Il envoya enſuite par dévotion ſon fils à Rome: il y vint lui-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine ſomme, tant pour les beſoins du pape, que pour ceux des égliſes; & à ſon retour il aſſura des fonds à cet effet, en aſſujettiſſant tout ſon royaume au *romeſcot*, ou denier de S. Pierre, impôt qui juſqu'alors n'avoit été levé que dans quelques provinces. Les Anglois d'aujourd'hui, à qui ce tribut déplaît; ne veulent voir dans le denier de S. Pierre que la pure libéralité d'un prince pieux. Mais qui ne ſait que ces libéralités ſont tôt ou tard des tributs? Les ſucceſſeurs de ce prince n'ont pas oublié d'ordonner la dîme & le romeſcot; les conciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié non plus: ils prétendoient même que les égliſes ne devoient être chargées d'aucun impôt.

Egbert venoit de ſe rendre maître des ſept royaumes, lorſque les Normands aborderent en Angleterre pour la premiere fois, & vainquirent. Ils revinrent deux ans après, & furent défaits; ils continuerent ſous Ethelwolf, fils d'Egberd,

gagnant & perdant des batailles, mais ruinant toujours les pays où ils pénétroient.

Alfred, le quatrieme fils d'Ethelwolf, mérite de n'être pas paſſé ſous ſilence. Il regna après ſes trois freres, & ſe propoſa de chaſſer les Normands, qui avoient déja envahi une partie du royaume. Cependant la fortune lui fut d'abord ſi contraire, qu'il fut réduit à ſe cacher dans la chaumiere d'un berger. Mais ſix mois après, s'étant couvert de haillons, il oſa venir dans le camp des ennemis, & obſerver en jouant de la harpe, ce qui s'y paſſoit. Lorſqu'il eut tout reconnu par ſes yeux, il alla ſe mettre à la tête de quelque peu de troupes, qu'il avoit fait raſſembler ſecrêtement, tomba tout-à-coup ſur les Normands, & remporta une victoire complete. Il n'eut plus que des ſuccès. Ses ennemis devinrent ſes ſujets : ceux qui ne voulurent pas ſe ſoumettre, furent contraints de ſortir d'Angleterre ; & il aſſura la paix dans ſes états. Ce tems de repos fut employé à veiller à la ſûreté des peuples, à leur donner des loix, & à faire fleurir le commerce, les arts & les ſciences. Une flotte croiſoit continuellement ſur les côtes : des corps de troupes étoient diſpoſés de maniere à pouvoir ſe porter facilement par-tout : & pendant que, par ſes ſages meſures, Alfred écartoit les barbares, il appelloit les ſavans, il faiſoit venir des livres, il jetoit les fondemens de l'académie d'Oxfort, il poliçoit tout ſon royaume. Il connut un art qui devroit être celui de tous les princes : car il mit tous ſes ſujets dans la néceſſité de veiller les uns ſur les autres ; & il ſe mit lui-même en état de pouvoir être toujours inſ-

truit de la conduite & de la profeſſion de chaque particulier ; voici par quel moyen. Il diviſa ſon royaume en shires ou provinces, les provinces en centaines de familles, les centaines en dixaines, il ordonna que chacun ſe feroit inſcrire dans quelqu'une des dixaines, ſous peine d'être pourſuivi par les loix comme vagabond, & il voulut que chaque pere répondit pour ſa famille, chaque dixaine pour les peres, & chaque centaine pour les dixaines. Par cet arrangement, l'ordre s'établit & ſe maintint. Ce grand prince mourut en 900, à l'âge de cinquante-deux ans, & après en avoir regné vingt-huit, dont les douze dernieres avoient été paiſibles. Sa famille conſerva la couronne, tant qu'elle fournit des princes actifs & courageux : elle la perdit par le long regne d'Ethelred tout à la fois lâche, avare & cruel ; & l'Angleterre, en 1017, tomba ſous la domination de Cannut, roi de Danemark.

Il paroit que les rois ſaxons étoient dans l'uſage de convoquer le clergé & la nobleſſe, & de les conſulter ſur les loix qu'il convenoit de publier. C'eſt auſſi dans ces aſſemblées qu'ils étoient reconnus ou même élus ; car quoiqu'on les prît toujours dans la même famille, on excluoit cependant l'héritier le plus prochain, lorſqu'il étoit trop jeune pour gouverner. Le clergé devoit être puiſſant, ſoit par l'influence qu'il avoit dans les aſſemblées ; ſoit par la piété libérale des princes, preſque tous portés à faire du bien aux égliſes ; & à donner leur confiance aux évêques. Edred après avoir bien gouverné lui-même, crut, par principe de dévotion, devoir

remettre le ſoin de ſes états au moine Dunſtan, abbé de Glaſton. Edwy, ſon neveu qui lui ſuccéda en 955, rendit aux eccléſiaſtiques ſéculiers les biens qu'on leur avoit enlevé ; pour les donner aux moines. Ceux-ci offenſés d'avoir été forcés à cette reſtitution, ſe plaignirent avec ſi peu de modération qu'ils obligerent le roi à ſévir encore, & à les chaſſer de leurs monaſteres. Dunſtan fut même banni. On ſe ſouleva. Edwy fut réduit à partager ſes états avec Edgar ſon frere, qui s'étoit mis à la tête des mécontens ; & mourut bientôt après de chagrin.

Edgar rétablit les moines dans leurs monaſteres, leur en bâtit de nouveaux, & les combla de biens. Après la mort de ce prince, l'Angleterre fut menacée d'une guerre civile, parce qu'il y avoit un parti qui vouloit ramener les moines à l'eſprit de leur premiere inſtitution ; & que d'ailleurs on étoit diviſé ſur le choix d'un ſucceſſeur entre Edouard & Ethelred, tous deux fils d'Edgar. Les moines montrerent alors quelle étoit leur puiſſance : car, nonſeulement ils ſe maintinrent ; mais encore ils mirent eux-mêmes la couronne ſur la tête d'Edouard. Dunſtan le ſacra, s'empara de la regence, & profita de la minorité de ce roi, pour affermir les moines dans leurs poſſeſſions & dans leurs privileges. Vous voyez que l'Angleterre eſt le pays où les moines avoient alors le plus d'autorité. Ils jouiſſoient de la faveur des rois, ils parvenoient preſque ſeuls aux dignités de l'égliſe, & ils tenoient dans l'aviliſſement le clergé ſéculier. Ils n'avoient vraiſemblablement une ſi grande puiſſance, que parce qu'ils avoient été les premiers miſſionnai-

naires en Angleterre, & que le zele de la religion n'avoit pas étouffé en eux tout autre intérêt. Je ne dois pas omettre un fait qui vous fera voir juſqu'où ils portoient leur audace. Edwy, prince très-vicieux, celui-même dont j'ai déjà parlé, vivoit avec une concubine. Odon, archevêque de Cantorberi & moine, eſſaya par ſes exhortations de faire ceſſer ce ſcandale, & l'on ne peut juſques là qu'applaudir à ſon zele. Mais le roi ayant été ſourd à ſes rémontrances, des gens armés enleverent cette femme par ſon ordre au milieu de la cour même: on la défigura, on la marqua d'un fer chaud, on l'exila en Irlande; & comme elle oſa reparoître quelque tems après, Odon la fit reprendre encore, & la fit mourir dans les tourmens. Voilà ce que pouvoit un prélat en Angleterre.

Les conciles donnoient beaucoup d'attention à la diſcipline de l'égliſe. Les rois eux-mêmes paroiſſoient en faire leur principal objet: & les loix qu'on multiplioit dans cette vue, & qu'on renouvelloit ſans ceſſe, ſont un monument des deſordres qui régnoient dans le clergé: on ne cherche des remedes que contre les maladies qui ſont connues. Auſſi les rois & les conciles ſe plaignent-ils ſouvent de ces déſordres.

Pour un adultere, on ordonnoit ſept années de jeûne dont trois étoient au pain & à l'eau. On appelloit pénitence profonde celle d'un laïque, qui quitte les armes, va en pélérinage au loin, marchant nuds pieds, ſans coucher deux fois en un même lieu, ſans couper ſes cheveux ni ſes ongles, ſans entrer dans un bain chaud, ni dans un lit molet, ſans goûter de chair ni

d'aucune boiſſon qui puiſſe enivrer ; allant à tous les lieux de dévotion, ſans entrer dans les égliſes, &c. Dunſtan, devenu évêque de Cantorberi après Odon, impoſa une pénitence de ſept ans au roi Edgar ; pendant laquelle il lui défendit de porter la couronne, lui ordonnant de jeûner deux jours de la ſemaine, de faire de grandes aumônes, de fonder un monaſtere de filles, de chaſſer des égliſes les clercs mal vivans, & d'y mettre des moines en leur place.

Quelques ſéveres que paroiſſent ces pénitences, elles devenoient commodes par la facilité de ſe racheter des jeunes auxquels on étoit condamné. Un denier ou deux-cent-vingt pſeaumes, ou encore ſoixante génuflexions & ſoixante *pater* tenoient lieu d'un jour de jeune. Une meſſe en valoit douze. Enfin un homme riche pouvoit faire jeuner pour lui, & accomplir en trois jours les jeunes de ſept ans : il lui ſuffiſoit de payer un certain nombre de moines, qui vouluſſent ſe charger en même tems de ſa pénitence. Le peu que je viens de dire, ſuffit pour vous faire connoitre la puiſſance, l'ignorance & les mœurs du clergé d'Angleterre.

CHAPITRE VI.

Des Sarraſins dans les ſiecles huit, neuf & dix; & de l'Eſpagne depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'à la fin du quinzieme.

LA trop grande puiſſance du clergé ne tend qu'à produire l'anarchie; auſſi a-t-elle été & ſera-t-elle encore une ſource d'abus & de calamités. La France en eſt la preuve & la raiſon en eſt ſenſible: car dès qu'il n'y a plus de limites entre la puiſſance ſpirituelle & la puiſſance temporelle, tous les droits ſont confondus; la religion fournit des prétextes, pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance due aux ſouverains; l'ambition ſe colore des motifs les plus reſpectables; & les miniſtres de l'autel deviennent les inſtrumens de l'audace & de la tyrannie.

Plus on réfléchira ſur l'hiſtoire des tems barbares, plus on ſe convaincra de cette triſte vérité. Les prêtres, qui ſe diſoient les interprêtes des volontés du ciel, avoient à peine choiſi l'oint du Seigneur, qu'ils ſe ſont hâtés de l'avilir, & ils ont les premiers violé le ſerment qu'ils avoient fait prêter aux ſujets. A meſure qu'ils deviennent plus puiſſans, l'autorité du roi s'affoiblit. Alors les loix ſont ſans force: le ſouverain tombé dans le mépris ne les ſauroit faire reſpecter; & le clergé, quelle que ſoit ſa puiſſance, eſt trop foible pour arrêter des abus, auxquels d'ailleurs il

s'intéreſſe : il faut donc que l'anarchie regne avec le ſacerdoce. Ces abus, déjà trop ſenſibles, s'accroîtront encore, & produiront de nouveaux maux.

En Orient, le clergé n'avoit pas pu s'élever à la même puiſſance : mais il n'influoit encore que trop dans le gouvernement. Les prêtres grecs n'ayant pu entrer en part de la ſouveraineté, virent ſans jalouſie le prince entrer en part du ſacerdoce. C'eſt qu'il leur importoit de confondre les deux puiſſances, même en cédant. En effet, un empereur théologien devoit être gouverné par des prêtres, & donnoit de l'importance aux controverſes qui diviſoient le clergé. Auſſi l'invitoit-on à être juge en matiere de doctrine ; & lorſqu'il abandonnoit le ſein des provinces, pour s'occuper des diſputes que les moines ne ceſſoient d'élever, on le louoit de préférer l'égliſe à l'état. Voilà les déſordres qui ont favoriſé en Orient les conquêtes des Sarraſins, & peut-être que ſans Charles Martel, l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La France, qui ſeroit tombée ſans défenſeur, auroit ſuccombé. La facilité avec laquelle les Sarraſins conquirent l'Eſpagne, en eſt la preuve ; or, cette facilité avoit entr'autres pour cauſe les abus qui naîtront de la trop grande puiſſance du clergé.

Lorſque Wamba fut détrôné, la couronne étoit élective, c'eſt-à-dire, à la diſpoſition de la nobleſſe & du clergé, qui opprimoient le peuple, & qui s'opprimoient tour-à-tour. Les évêques & les abbés mirent ſur le trône Ervige, & cet uſurpateur reconnoiſſant affermit leur

puiſſance. Il eut en 607 Egiza, ſon gendre, pour ſucceſſeur.

Egiza, qui régna juſqu'en 701, & qu'on met au nombre des meilleurs rois, laiſſa trois enfans : Witiza qui lui ſuccéda, Oppas archevêque de Seville, & une fille qui fut mariée au comte Julien. Ce comte avoit le gouvernement des côtes de Gibraltar & de tout ce que les Goths poſſédoient encore en Afrique.

Avec Witiza régnerent les vices ; la tyrannie & les déſordres. Ce prince, devenu odieux, ôta les armes à ſes ſujets, & abattit les murs de quantité de villes, croyant par-là ſe précautionner contre les révoltes. Mais la dixieme année de ſon regne, il fut detrôné par Roderigue, fils du frere de Récéſuinte, qui avoit occupé le trône avant Wamba.

Eba & Sizebut, fils de Witiza, ſe réfugierent en Afrique, où de concert avec l'archevêque Oppas leur oncle, & avec le comte Julien qui avoit épouſé leur tante, ils inviterent les Maures à paſſer en Eſpagne. C'eſt ainſi qu'on nommoit les Sarraſins, qui étoient alors maitres de la Mauritanie. Cette conquête étoit facile pour les Mahométans, puiſque depuis Witiza, l'Eſpagne n'avoit ni armes, ni places fortes, & que d'ailleurs Julien leur en facilitoit l'entrée. Roderigue ne put leur oppoſer que des troupes levées à la hâte & mal armées ; trahi par Oppas & par Julien, qui tournerent leurs armes contre lui au moment de l'action, il fut entiérement défait à Xeres l'an 713 : il diſparut & les Maures conquirent l'Eſpagne en huit mois. Ainſi finit

la monarchie des Viſigots, qui duroit depuis 419 qu'ils s'étoient établis à Toulouſe.

Les Chrétiens qui purent échapper aux Maures, s'enfuirent dans les montagnes de l'Aſturie; ou ils eurent pour chef Pélage, fils de Favila qui étoit frere de Récéſuinte, & par conſéquent, oncle de Roderigue : à ces montagnes près, les Sarraſins conquirent toute l'Eſpagne malgré la méſintelligence qui diviſoit quelquefois ceux qui les commandoient. Abdérame ayant ſu les réunir, ils franchirent encore les Pyrénées, ſubjuguerent une grande partie des Gaules, & furent toujours vainqueurs juſqu'à cette journée qui coûta la vie & la bataille à leur général, & qui couvrit de gloire Charles-Martel.

Vers ce tems, les Sarraſins remportoient de grands avantages ſur les Grecs ainſi que ſur les Turcs, qui cherchoient à ſe faire de nouveaux établiſſemens. Les Turcs étoient des Tartares, qui deſcendoient des anciens Huns, & qui habitoient les monts Altai. Depuis long-tems, ils faiſoient des incurſions dans la Chine & dans la Perſe, & ils s'étendoient alors depuis l'Altai juſqu'aux terres ſoumiſes aux empereurs grecs. Ils avoient même déja fait quelque alliance avec la cour de Conſtantinople.

Cependant les guerres civiles ſuſpendoient ſouvent les ſuccès des Sarraſins. La plus grande révolution fut celle qui fit perdre aux Ommiades le khalifat qu'ils poſſédoient depuis long-tems. Le khalife Mérouan perdit la vie en Egypte avec quatre-vingt perſonnes de ſa famille; & il n'échappa qu'Abdérame, que nous venons de voir en Eſpagne. Sous les Abbaſſides, qui ſe ſaiſirent

du khalifat, & qui protégerent les lettres, l'empire des Sarraſins s'affoiblit, ſe démembra, & il ſe forma pluſieurs royaumes indépendans.

Au commencement du neuvieme ſiecle, le khalife Motazem avoit confié ſa garde à des Turcs, qui devinrent dans la ſuite ſi puiſſans, qu'ils s'arrogerent le droit de donner l'empire : ce fut une ſource de guerres civiles. Les gouverneurs des provinces ſe rendirent indépendans; & le khalife ſe vit réduit au ſeul territoire de Bagdad. Les Emirs & Omaras, officiers qu'il créa pour rémédier aux troubles, acquirent en effet beaucoup d'autorité: mais ainſi que nos maires du palais, ils s'en ſervirent pour aſſujettir les khalifes mêmes. Ils régnerent bientôt ſeuls, & à la fin du dixieme ſiecle le khalifat fut borné aux ſeules fonctions du ſacerdoce. Ce fut alors ſimplement une dignité que les ſouverains croyoient devoir reſpecter dans l'ordre ſpirituel, parce qu'ils étoient Mahométans; & à laquelle ils ne croyoient pas devoir obéir dans l'ordre temporel, parce qu'ils étoient ſouverains.

Cependant tous les peuples étant mal gouvernés, les Sarraſins, malgré leurs diviſions, étoient encore bien redoutables. En 823, ils ſe rendirent maîtres de pluſieurs isles, & entr'autres de celle de Crete, dans laquelle ils bâtirent la ville de Candax, qui donna dans la ſuite le nom de Candie à cette isle. En 828, les Sarraſins d'Afrique s'emparerent de la Sicile, où ils furent appellés par Eupheme, qui s'étoit révolté contre l'empereur de Conſtantinople. Enfin quelques années après, ils s'établirent en Italie, profitant des guerres civiles qui occupoient Lothaire, Char-

les le Chauve & Louis de Germanie. Ils ravagerent la Calabre & la Pouille, & ils s'emparerent de Bari, de Tarente & de pluſieurs autres places. Les Sarraſins de Sicile, ſe déclarerent les uns pour Siconulfe prince de Salerne, les autres pour Aldégiſe duc de Bénévent; en ſorte que les provinces méridionales de l'Italie étoient en proie à ces deux tyrans, & aux barbares qu'ils avoient fait venir à leur ſecours. L'empereur de Conſtantinople & celui d'Occident étoient hors d'état de repouſſer les Sarraſins. L'Italie étoit menacée de paſſer ſous le joug de ces infideles. Ils aſſiegerent Rome, ils battirent un général de l'empereur Lothaire, & ils ſe fuſſent rendus maîtres de cette capitale ſans les ſages meſures du pape Léon IV. Ce pontife étoit né romain, dit Monſieur de Voltaire: le courage des premiers âges de la république revivoit en lui dans un tems de lâcheté & de corruption; tel qu'un des beaux monumens de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Léon engagea les habitans de Naples & de Gaite à venir défendre les côtes & le port d'Oſtie; il viſita lui-même tous les poſtes, & reçut les Sarraſins à leur deſcente, non pas en équipage de guerrier, mais comme un pontife qui exhortoit un peuple chrétien, & comme un roi qui veilloit à la ſûreté de ſes ſujets. C'eſt en 849, que ce pape eut la gloire d'avoir ſauvé Rome.

Les Sarraſins euſſent pu avoir de plus grands ſuccès en Italie, s'il euſſent été unis. Plus diviſés en Eſpagne, leur puiſſance y étoit déja conſidérablement diminuée. Les ſucceſſeurs d'Abdérame regnoient à Cordoue: une autre famille de

Mahométans regnoit à Tolede : les émirs ou gouverneurs des provinces ſe rendoient indépendans : & nous voyons qu'un deux fut ſoutenu dans ſa révolte par Charlemagne.

La puiſſance des ſouverains muſulmans affoiblie par les révoltes & par les avantages que les François remporterent ſur eux juſqu'au regne de Louis le Débonnaire, fut une conjoncture heureuſe pour les chrétiens retirés dans les Aſturies. Ils en profiterent pour aſſurer leur liberté ; & pour recouvrer une partie des provinces, que les Maures avoient conquiſes. C'eſt alors qu'ils fonderent les royaumes des Aſturies, de Léon, de Navare, & la principauté d'Arragon ſous le gouvernement d'un comte.

Il ſe forma beaucoup d'autres ſouverainetés tant parmi les Chrétiens que parmi les Muſulmans, & l'hiſtoire d'Eſpagne n'offre plus que des guerres continuelles où l'ambition fait oublier aux ſouverains les intérêts de la religion, où les Chrétiens mêmes s'allient avec les Muſulmans contre les Chrétiens, & où les princes trop foibles pour prendre ouvertement les armes, ont recours aux ſurpriſes, aux trahiſons, aux aſſaſſinats & aux empoiſonnemens. Mais parce que mon deſſein eſt ſeulement de jeter un coup d'œil géneral ſur les principaux peuples, je ne dois pas m'arrêter ſur l'Eſpagne, dont les événemens n'influent point ſur le reſte de l'Europe, & je laiſſe aux hiſtoriens à vous faire des tableaux plus triſtes qu'inſtructifs. Afin même de n'être pas obligé de repaſſer ſi-tôt dans un pays barbare, je vais parcourir les ſiecles qui ſe ſont écoulés juſqu'à l'expulſion des Maures.

Les

Les arts de luxe & les vices qu'ils trainent à leur ſuite, avoient amolli les rois mahométans. Moins reſpectés, ils en furent moins craints, moins obéis, & les révolutions ſe multiplierent coup ſur coup. Elles ſe ſuccéderent avec tant de rapidité, qu'on croiroit lire l'hiſtoire de pluſieurs ſiecles ; & cependant ce ne ſont que les événemens d'environ vingt ans. Telle étoit la ſituation des Maures au commencement du onzieme ſiecle.

Ces conjonctures auroient été favorables aux Chrétiens, s'ils avoient été capables d'en profiter : mais toujours diviſés, toujours en guerre les uns avec les autres, ils étoient eux-mêmes expoſés à des révolutions continuelles. Il y avoit alors environ vingt rois en Eſpagne, quantité d'autres ſouverains, & beaucoup de chevaliers errans. Ceux-ci étoient des chevaliers, armés de toutes pieces ; ſuivis de quelques écuyers, & qui étant indépendans, alloient de province en province, offrant leurs ſervices aux princes ou aux princeſſes qui étoient en guerre.

Roderigue ſurnommé le Cid, étoit un de ces chevaliers. Il ſervit d'abord dans les armées de Ferdinand, qui étant roi de Caſtille, de Léon, des Aſturies, de Galice & de Portugal, étoit un ennemi redoutable pour les Maures ; mais dont la puiſſance s'évanouit, parce qu'il partagea ſes états entre ſes trois fils & ſes deux filles.

Le Cid aida Don Sanche, fils aîné de Ferdinand à dépouiller ſes freres Alphonſe & Don Garcie & ſes ſœurs Urraque & Elvire.

Après la mort de Don Sanche, Alphonſe recouvra le royaume de Léon, qui avoit été ſon

partage, & auquel il réunit celui de Caſtille. Le Cid paroît s'être alors attaché à ce prince, & lui avoir fait remporter de grands avantages ſur les Maures. Il prit Tolede & conquit toute la Caſtille neuve; ayant enſuite eu quelques dégoûts, il s'éloigna de la cour, porta la guerre aux infideles en ſon nom; & ſe rendit maître du royaume de Valence, qu'il conſerva juſqu'en 1099 qu'il mourut. Au reſte, l'hiſtoire de ce chevalier eſt remplie de fables; mais Corneille ne me permettoit pas de la paſſer ſous ſilence. C'étoit d'ailleurs une occaſion de vous donner une idée des diviſions qui affoibliſſoient les Chrétiens. Sur la fin de ce ſiecle, de nouvelles armées de Maures vinrent encore d'Afrique en Eſpagne, & cauſerent de nouveaux déſordres même parmi les Mahométans.

Au commencement du douzieme ſiecle, l'Andalouſie, une partie de la Murcie & la Grenade appartenoient aux Maures : les royaumes d'Arragon & de Navarre étoient réunis ſous un prince chrétien : Barcelone étoit une principauté, dont les ſouverains, ſous le titre de comtes, rendoient hommage aux rois d'Arragon : le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne & deſcendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal. Enfin Alphonſe, dont je viens de parler, réuniſſoit ſous ſa domination les deux Caſtilles, Léon, la Galice & Valence.

Cet Alphonſe ne laiſſa qu'une fille, nommée Urraque, qu'il avoit mariée au roi d'Arragon & de Navarre, & qu'il déclara ſon héritiere. Par la réunion de tant d'états, le roi d'Arragon devenoit un monarque puiſſant : mais parce que

ſa femme voulut partager l'autorité, il la répudia ſous prétexte qu'il étoit, ſon couſin iſſu de germain, & pour d'autres raiſons qu'on en donne encore. Quoiqu'il en ſoit, les ſeigneurs de Caſtille, de Léon & des Aſturies prirent les armes pour conſerver ces royaumes à la reine, & ils lui en conſerverent en effet une partie. Cette princeſſe eut enſuite la guerre avec ſon fils, le roi de Galice, quelle avoit eu du comte de Galice ſon premier mari. Elle l'eut encore avec ſa ſœur Thereſe, comteſſe de Portugal & femme du comte Henri; enfin elle l'eut avec ſes ſujets.

Le roi d'Arragon, qui ne ceſſa preſque pas de faire des conquêtes ſur les infideles, leur enleva Saragoſſe dont il fit ſa capitale; & les guerres qu'Urraque fit à Thereſe, n'empêcherent pas le comte Henri, d'avoir auſſi de grands ſuccès ſur eux, & de les chaſſer de pluſieurs places. Il ſembloit donc que les Chrétiens alloient enfin ſubjuguer les Maures: mais ils s'affoibliſſoient au moment qu'ils paroiſſoient plus puiſſans. En effet, le roi d'Arragon étant mort ſans enfans, les Arragonnois élurent Don Ramire ſon frere, moine & prêtre; les Navarrois proclamerent Don Garcie Ramirez; & cette diviſion cauſa des guerres continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonſe Raymond, après la mort d'Urraque ſa mere, prit les armes & fut reconnu dans les royaumes de Léon, des Aſturies, de Tolede & de la plus grande partie de la Caſtille. Se voyant alors le plus puiſſant monarque d'Eſpagne; il ſe fit proclamer

empereur : titre faſtueux que ſes ſucceſſeurs ne prirent pas. Il mérita mieux celui de conquérant : car il prit aux Maures Cordoue, Baëca, Amérie, Calatrava, Jaën, Andujar & Cadix. Il s'étoit allié avec le fils du comte Henri, qui s'étoit fait proclamer roi de Portugal : & avec Raymond Bérenger comte de Barcelone, qui ayant épouſé la fille de Ramire, gouvernoit l'Arragon. Ce comte étoit puiſſant : car à l'exception de Lérida & de Tortoſe que les Sarraſins avoient conſervées, il étoit ſouverain de toute la Catalogne, de Montpellier & du comté de Provence. Ces deux princes eurent auſſi de grands ſuccès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanguez, Obsdos, Ebora, Elvas, Mura, Serpa, Béja : en un mot, preſque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortoſe, Fraga & pluſieurs autres places. Les Maures ne ſe releverent jamais de ces pertes : mais l'empereur Alphonſe, qui mourut en 1157, ayant diviſé ſes états entre ſes deux fils, laiſſa deux rois moins puiſſans que lui, & donna lieu à de nouveaux troubles.

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252 : Jacques, roi d'Arragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica, & le royaume de Valence. Et Ferdinand III, roi de Cordoue; celui de Murcie, Seville, la plus grande partie de l'Andalouſie, & mourut en 1252 lorſqu'il ſongeoit à porter ſes armes en Afrique. Ce prince ne fut pas ſeulement conquérant. Il s'occupa du ſoin de policer ſes peuples, & fit de ſages loix.

Alphonſe X, ſon fils & ſon ſucceſſeur régna juſqu'en 1284. On l'a nommé l'Aſtronome ou le Sage, parce qu'il protégeoit les ſciences, & qu'il les cultivoit avec ſuccès. Il gouverna d'ailleurs ſagement, & dans des tems difficiles. Il eut le chagrin d'être forcé de vaincre ſon fils qui ſe ſouleva contre lui : & la gloire d'être appellé à l'empire d'Allemagne.

Pendant le quatorzieme ſiecle, l'Eſpagne fut déchirée par les guerres, que ſe firent les rois chrétiens, & par les troubles qui naiſſoient fréquemment dans leur royaume. L'uſage qui faiſoit paſſer la couronne aux femmes, & par conſéquent, multiplioit les prétendans, étoit ſouvent la ſource des déſordres. La Caſtille fut à cette occaſion le théatre d'une guerre, où l'Angleterre & la France prirent part, & dont nous parlerons, lorſque nous ſerons arrivés au regne de Charles V. Elle continua d'être agitée juſqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avoit été dépoſé par un parti puiſſant, qui avoit pour chef l'archevêque de Tolede ; & il n'étoit remonté ſur le trône qu'après avoir exclu de ſa ſucceſſion ſa propre fille Jeanne, & avoir reconnu ſa ſœur Iſabelle pour ſa ſeule héritiere.

Pour aſſurer la couronne à cette princeſſe, les rebelles lui firent épouſer Ferdinand, qui étant héritier d'Arragon & de Sicile, étoit en état de ſoutenir les prétentions de ſa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puiſſant qu'on eut encore vu en Eſpagne, depuis que les Chrétiens s'y rétabliſſoient.

Les Mahométans n'y poſſédoient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc, qui

étoit venu à leur ſecours en 1440, avoit été entiérement défait. Depuis, ils s'étoient affoiblis de plus en plus & lorſqu'il s'élevoit contre eux un ennemi redoutable, ils s'affoiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, ſon oncle & ſon roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile, en donnant des ſecours à Boabdilla : mais quand Alboacen fut mort, il attaqua ſon allié, conquit le royaume de Grenade, & mit fin à la domination des Maures, qui ſubſiſtoit depuis près de huit cens ans.

Ferdinand, qu'on regarda comme le vengeur de la religion, parce qu'il avoit fait des conquêtes ſur les infideles, fut ſurnommé le Catholique, prit le titre de roi d'Eſpagne, parce qu'il en poſſédoit tous les royaumes, à la Navarre près, qu'il envahit dans la ſuite & à l'exception du Portugal, qui continua d'être un royaume ſéparé. Il ſe hâta de chaſſer les Maures, pour leur ôter tout moyen de ſe rétablir; & il chaſſa encore les Juifs, qu'on regardoit comme des ennemis, parce qu'ils n'étoient pas chrétiens & qu'ils étoient riches. On prétend qu'il ſortit d'Eſpagne cent ſoixante-dix mille familles. Il y reſta des provinces à moitié déſertes, des chrétiens pauvres, ſans commerce, ſans arts, & l'inquiſition que Ferdinand lui-même avoit introduite en 1478.

On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 combats pour recouvrer l'Eſpagne, dont ils s'étoient rendus maîtres par une ſeule bataille. Si l'on eût compté les combats que ſe ſont donnés les princes chrétiens, on en eût trouvé

ſans doute, un plus grand nombre. Jugez par-là de la multitude des révolutions, de la miſere des peuples, & de la miſere des ſouverains mêmes.

Les princes ſont toujours malheureux, lorſqu'ils ne ſont pas régner les loix. Plus ils veulent être abſolus, plus ils ſont foibles; & les révoltes renaiſſent comme les têtes de l'hydre. *Nous qui ſommes autant que vous, nous vous faiſons notre roi, à condition que vous garderez nos loix, ſinon, non*, diſoient les Arragonois, lorſqu'ils étoient aſſemblés pour couronner celui qu'ils élevoient au trône. Les Caſtillans ne mettoient pas moins de bornes au pouvoir de leurs ſouverains. Ce gouvernement eût été bon, ſi les Arragonois & les Caſtillans avoient en effet eu des loix : mais ce qu'ils appelloient de ce nom, n'étoit que les uſurpations ou les prétentions des vaſſaux puiſſans; car eux ſeuls compoſoient les aſſemblées; le peuple en étoit exclus, & ſes droits étoient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenoient les aſſemblées, n'étoit donc que le langage d'une multitude de tyrans, qui craignoient de ſe donner un tyran pour maître. Ceux qui parloient ainſi, étoient des évêques, des abbés, & des ſeigneurs laïques qui d'ordinaire n'obſervoient eux-mêmes aucunes loix dans leurs terres. Ils obéiſſoient au ſouverain, ils lui deſobéiſſoient, ou ils lui faiſoient la guerre; ſacrifiant tout à l'ambition, & ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchoit à ſes ordres, tantôt on refuſoit de ſe raſſembler ſous ſes drapeaux, d'autres fois on l'abandonnoit au milieu d'une campagne, & les entrepriſes les

mieux concertées ne réuſſiſſoient pas, ou ſe terminoient par des revers. Tant de combats entre les Chrétiens & les Mahométans font voir que de part & d'autre on ne ſavoit ni ſe réunir ni faire la guerre. Tel eſt le gouvernement ou plutôt l'anarchie que les barbares avoient établie partout, & qui a été la premiere cauſe des malheurs de l'Eſpagne. Je ne m'arrête pas ici ſur les vices de cette anarchie : l'hiſtoire de France, qui vous en a déja donné une idée, achevera de vous les faire connoître.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne & de l'Italie depuis 881 *juſques en* 1073.

ARNOUL, reconnu roi d'Allemagne, portoit encore ſes vues ſur la France & ſur l'Italie, & ambitionnoit, ſur-tout, le titre d'empereur. Mais il étoit trop mal affermi, pour faire face aux obſtacles, qui s'offroient de toutes parts; il voyoit au dehors des concurrens déja établis, & au dedans des factions toutes prêtes à ſe former. Comme les gouvernemens étoient héréditaires, les ducs & les comtes ne ſongeoient qu'à ſe rendre indépendans ſous un prince qu'ils venoient d'élire, & qui étoit forcé à les ménager. Le duc de Moravie, ſur-tout, ne cachoit pas qu'il vouloit ſe ſouſtraire à toute domination. Il fallut le

careſſer pour le gagner, il fallut même augmenter ſa puiſſance; & encore ne fut-il pas poſſible d'éviter la guerre. Dans ces conjonctures, Arnoul reconnut Eudes pour roi de France; Rodolphe, pour roi de la Bourgogne transjurane; & Louis, fils de Boſon pour roi de Provence.

Il fut défait par les Abrodites, peuple qu'on dit être Vandale d'origine, & qui habitoit ſur les bords de l'Elbe. Il le fut encore par les Normands, qu'il vint cependant à bout de vaincre, & il gagna pluſieurs batailles ſur les Sclavons.

Cependant l'Italie & le titre d'empereur étoient toujours l'objet de l'ambition d'Arnoul. Il eût été plus ſage à lui d'aſſurer ſon autorité en Allemagne, que de marcher à de nouvelles conquêtes. Qu'importe d'acquérir des provinces, quand on eſt ſi peu maître de celles qu'on a déja? C'eſt l'Allemagne qu'il falloit d'abord conquérir. Les factions commençoient à naître entre les ſeigneurs laïques & les ſeigneurs eccléſiaſtiques: c'étoit le moment de les étouffer. Il ne le fit pas; & elles furent la ſource de bien des guerres ſanglantes.

Gui, duc de Spolete, étoit maître de l'Italie, & Arnoul avoit déja envoyé un de ſes fils au ſecours de Bérenger, duc de Frioul, qui ayant été défait, avoit eu recours à lui. Il y paſſa lui-même à la ſollicitation du pape Formoſe, qui vouloit ſe ſouſtraire à la domination de Gui & de quelques autres ducs. Il prit Bergame, Milan, Pavie, Plaiſance, repaſſa les Alpes, & fit reconnoître roi de Lorraine ſon fils Suentibold.

Cependant Gui étoit mort, & Lambert ſon fils avoit été couronné empereur par Formoſe. Ce

pape n'étoit pas maître paiſible de la chaire de S. Pierre. Il avoit eu pour concurrent Sergius, qui tentoit tout pour le chaſſer, & qui étoit ſoutenu d'Adalbert, marquis de Toſcane. Il crut donc mettre Lambert dans ſes intérêts : mais voyant que malgré ſes ménagemens, il ne pouvoit pas compter ſur ce prince, il preſſa le roi d'Allemagne de paſſer une ſeconde fois en Italie, & il lui offrit la couronne impériale.

Arnoul vint, aſſiégea Rome que le parti de Lambert défendoit, la força, fut couronné empereur par le pape, & reçut les noms de Céſar & d'Auguſte. Le ſerment que lui firent les Romains étoit conçu en ces termes. *Je jure par tous les divins myſteres, que ſauf mon honneur, ma foi, & ma fidélité pour le pape Formoſe, je ſuis fidele & le ſerai toujours à l'empereur Arnoul.* Cette clauſe, *ſauf ma fidélité pour le pape*, eſt remarquable.

Après avoir ſevi contre les ennemis de Formoſe, Arnoul pourſuivit Lambert avec vigueur, mais inutilement. Il ne put lui enlever la couronne, & il revint en Allemagne où il mourut. Lambert, contre qui pluſieurs conſpirations s'étoient formées, périt la même année.

Louis IV, ſeul fils légitime d'Arnoul, fut élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût encore que ſept ans, & bientôt après il fut proclamé roi de Lorraine à Thionville. Les Lorrains ſe donnerent eux-mêmes à ce prince. Suentibold, qui s'étoit rendu odieux par ſa tyrannie, entreprit inutilement de défendre ſes droits : il perdit la bataille & la vie.

Vers la fin du neuvieme ſiecle, une nouvelle nation de Scythes, qui habitoient l'orient du Volga, ſe répandit en Europe. Ces barbares ſe jetterent d'abord ſur les Ruſſes; ils traverſerent enſuite la Ruſſie polonoiſe, vinrent juſqu'au bord du Danube, paſſerent ce fleuve & s'établirent dans une partie de la Pannonie, dont les limites étoient à peu-près les mêmes que celles qui bornent aujourd'hui le royaume de Hongrie. De-là, ils firent de nouvelles irruptions; & au commencement du dixieme ſiecle, ils ravagerent pluſieurs fois l'Allemagne, l'Italie & une partie de la France. Tous ces pays étoient ouverts, parce qu'ils manquoient de places fortes, & encore plus, parce qu'ils étoient mal gouvernés. On croit que les Hongrois, c'eſt ainſi qu'on nomme ces Scythes, ont la même origine que les Turcs.

Le regne de Louis ne fut qu'une ſuite de troubles juſqu'en 911 qu'il mourut. Il fit une paix honteuſe avec les Hongrois; il en fit une autre tout auſſi honteuſe avec les Normands; & l'Allemagne fut déchirée par une guerre civile, ſi ſanglante que preſque tous les chefs y perdirent la vie.

L'Allemagne comprenoit alors la Franconie, la province de Bamberg, Conſtance, Bâle, Berne, Lauſanne, la Bourgogne, Beſançon, la Lorraine, Metz, Liege, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Cologne, Treves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, la Friſe, la Saxe, la Heſſe, la Weſtphalie, la Thuringe, la Wétéravie, la Miſnie, la Marche, le Brandebourg, la Poméranie, Rugen, Stétin, le

Holſtein, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tirol, la Baviere, les Griſons & tous les pays qui dépendoient de ces provinces.

Louis IV eſt le dernier prince allemand de la race carlovingienne. Charles le ſimple qui régnoit en France, étant trop foible pour faire valoir ſes droits, la nation eut la liberté de ſe choiſir un chef. Othon, duc de Saxe, refuſa la couronne à cauſe de ſon grand âge; & conſeilla de la donner à Conrad, duc de Franconie: action d'autant plus généreuſe que Conrad étoit ſon ennemi, & avoit du mérite. Le duc de Franconie, fut élu. Ces élections ſe faiſoient dans des aſſemblées, où les évêques & les princes ſe trouvoient avec les députés des principales villes.

Arnoul, duc de Baviere, qui avoit aſpiré au trône, prit les armes, & fut défait. Giſilbert, duc de Lorraine, & Burchard, duc de Souabe, eurent le même ſort. Mais Conrad, moins heureux avec les Hongrois qui profiterent de ces troubles, fut contraint d'acheter la paix & de s'obliger à leur payer un tribut. Il avoit règné ſept ans ou environ lorſque s'appercevant qu'il avoit peu de tems à vivre, il engagea les ſeigneurs à reconnoître pour ſouverain, Henri, fils d'Othon, ſe piquant d'être auſſi généreux que ſon bienfaiteur. En effet, il ne l'étoit pas moins: car Henri n'avoit jamais ceſſé de le traverſer; il avoit même tenté de le faire empoiſonner.

Henri, ſurnommé l'Oiſeleur parce qu'il ſe plaiſoit à la chaſſe des oiſeaux, fut élu après la mort de Conrad. Le pape, voulant ſe ſouſtraire à pluſieurs petits princes qui ſe diſputoient en Ita-

lie le titre d'empereur, ſe hâta de lui offrir la couronne impériale : mais il la refuſa, & répondit qu'il ſe contentoit des titres que les états d'Allemagne lui avoient donnés. Plus ſage qu'Arnoul, il ne ſongea qu'à bien établir ſa puiſſance : il ſoumit le duc de Souabe, qui refuſoit de le reconnoître, s'affranchit par la victoire, du tribut que les Hongrois vouloient exiger ; défit les Abodrites & les Danois, rendit tributaires les Sclavons, les Dalmates & les Bohémiens : & força Charles le ſimple à renoncer aux droits qu'il vouloit faire valoir ſur l'Allemagne. Enfin il inſtitua des milices, fit murer les villes, & mit ſes états à l'abri des incurſions des peuples voiſins. Ce qui fait le plus d'honneur à ſon regne, c'eſt qu'il eut l'art de réunir les ſeigneurs allemands, qui juſqu'alors avoient toujours été déſunis. Ils lui furent ſi attachés qu'ils s'accordérent tous à lui donner pour ſucceſſeur ſon fils Othon.

Je ne m'arrêterai pas ſur des guerres continuelles, qui furent pour Othon autant d'occaſions d'acquérir de la gloire ; il réduiſit des rebelles, dompta les Hongrois, ſoumit à l'hommage la Boheme & le Danemarck, répandit la religion par les armes ſuivant l'uſage de ces tems barbares, & devint l'arbitre des princes qui rechercherent à l'envi ſon amitié. Mais il faut le ſuivre en Italie, & voir dans quel état il la trouva.

Après la mort de Lambert, arrivée en 899, Bérenger duc de Frioul, recouvra l'Italie pour la perdre auſſitôt. Louis, roi d'Arles, appellé par une faction puiſſante, le chaſſa & prit la couronne impériale : celui-ci ayant été trahi par ceux-mêmes qui l'avoient ſervi, Bérenger ſe ren-

dit encore une fois maître de l'Italie, lui fit crever les yeux, & ſe fit couronner empereur par le pape Jean X.

Quelques années après, il ſe forma un parti en faveur de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne : Bérenger fut défait : il ne lui reſta que Véronne, où il fut aſſaſſiné l'année ſuivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que deux ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, comte de Provence, à qui les Italiens l'offrirent, & qui après avoir regné près de vingt ans, crut s'affermir en s'aſſociant Lothaire ſon fils : cette précaution fut inutile. Les Italiens éleverent ſur le trône Bérenger fils d'Adalbert, marquis d'Ivrée, & de Giſelle, fille de Bérenger empereur ; Hugues s'enfuit en Provence, & Lothaire mourut à Milan quelques années après.

Bérenger voulut marier ſon fils Adalbert avec Adélaïde veuve de Lothaire ; & cette princeſſe s'y etant refuſée, il l'aſſiegea dans Pavie ; la prit & l'envoya priſonniere dans le château de Garde. Elle trouva le moyen de ſe ſauver, & elle ſe retira dans la forteresſe de Canoſſe, où ſe voyant encore aſſiegée, elle implora le ſecours d'Othon, à qui elle offrit ſa main & le royaume d'Italie. Othon vint, la délivra & l'épouſa. Bérenger conſerva toujours cependant ſon royaume, à la réſerve du Véronnois & du Frioul, qui furent donnés à Henri duc de Baviere, frere d'Othon : mais il rendit hommage & prêta ſerment de fidélité au roi d'Allemagne.

Pour comprendre la cauſe de tant de troubles, il faut conſidérer que l'Italie étoit partagée entre une multitude de petits ſouverains, dont aucun

n'étoit assez puissant ou assez habile pour soumettre les autres. Delà, naissoient des factions, qui variant comme les intérêts, transportoient la couronne d'une tête sur une autre; & chaque prince se flattoit de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevoient entre deux concurrens. Si tous ces tyrans s'étoient contentés de combattre entr'eux, sans appeller l'étranger, il se seroit enfin formé une puissance qui auroit tout subjugué; & l'Italie auroit pu devenir un royaume florissant. Vous connoîtrez quelque jour quel est aujourd'hui son état, vous verrez qu'il est la suite de bien des désordres, de bien des révolutions & de bien des calamités; vous jugerez que c'est sur-tout la faute des Italiens, qui n'ont pas cessé d'ouvrir leur pays aux Allemands ou aux François. Vous aurez aussi lieu de reconnoître que cette conquête ne pouvoit qu'être funeste aux peuples, à qui elle paroissoit destinée.

Au dixieme siecle, la politique des Romains étoit d'entretenir les factions dans toute l'Italie, de les multiplier & de les opposer continuellement les unes aux autres: ils espéroient de trouver parmi les troubles l'occasion de rétablir la république. Les papes employoient le même artifice, avec des vues bien différentes. Ils ne vouloient, comme les Romains, ni roi ni empereur; mais ils étoient encore plus éloignés de favoriser le gouvernement républicain, parce qu'ils vouloient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie & dans toute l'Europe, qu'ils se saisiront enfin de la souveraineté. Ils appelleront les Allemands, pour affoiblir la puissance des princes italiens; & pour se

ſouſtraire aux rois d'Allemagne, ils ſouleveront contr'eux les peuples.

Il ſeroit difficile de vous donner une idée des maux que l'ambition des papes a produits dans la chrétienté. Je laiſſe aux hiſtoriens à vous faire connoître les pontifes, qui ont déshonoré le ſiege apoſtolique, dans les tems que nous parcourons. Vous verrez au commencement du dixieme ſiecle une femme nommée Théodora diſpoſer de tout dans Rome par ſes intrigues & par ſes galanteries, & mettre ſur la chaire de S. Pierre un monſtre connu ſous le nom de Sergius III. Cette femme fut mere de Maroſie & d'une autre Théodora, toutes deux auſſi intriguantes, auſſi galantes, auſſi puiſſantes qu'elle; & qui comme elle, firent à leur choix des ſouverains pontifes. Théodora, la jeune, fit élire pape ſon amant Jean X, à qui elle avoit ſucceſſivement procuré l'évêché de Bologne & celui de Ravenne; & quelque tems après, Maroſie éleva ſur la chaire pontificale Jean XI, ſon propre fils, qu'elle avoit eu d'un adultere avec Sergius III. Tout réuſſiſſoit à celle-ci, lorſque Alberic, ſon fils légitime, ſe mit à la tête des Romains contr'elle, & la fit enfermer auſſi bien que Jean XI. En voilà aſſez pour vous faire juger que dans Rome les déſordres & la corruption des mœurs étoient portés aux derniers excès. J'ajouterai ſeulement le jugement que porte de ces tems le cardinal Baronius, écrivain qu'on ne peut pas ſoupçonner d'avoir été peu favorable à la cour des ſouverains pontifes. „ Que la face de l'égliſe de Rome, dit-il, étoit alors défigurée! Le ſaint ſiege tombé ſous la domination de deux femmes déréglées; leurs amans élevés

ſur

ſur la chaire de S. Pierre ; les canons des conciles violés ; les décrets des papes foulés aux pieds ; les anciennes traditions mépriſées ; & le ſiege apoſtolique devenu la proie de la cupidité & de l'ambition. „

Pendant que l'Italie déchirée par des guerres civiles, étoit le théatre des plus grands ſcandales, elle avoit été ravagée pluſieurs fois d'un côté par les Hongrois & de l'autre par les Sarraſins. Mais plus les déſordres étoient grands, plus on étoit éloigné d'en voir la fin ; & on ne pouvoit s'attendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon qui avoit repaſſé les Alpes, étoit occupé à ſoumettre ſon fils Ludolphe, qui craignant que les enfans d'Adélaïde ne lui fuſſent un jour préférés, s'étoit ſoulevé, & avoit entraîné dans la révolte pluſieurs princes allemands. Il venoit de rétablir la tranquillité en Allemagne, lorſque le pape Jean XII, qui vouloit ſe ſouſtraire à la domination de Bérenger, le preſſa de revenir en Italie. Tout ſe ſoumit à ſon arrivée. Il fut proclamé à Milan roi d'Italie dans une aſſemblée d'évêques où Bérenger fut dépoſé, & l'année ſuivante il reçut à Rome la couronne impériale des mains de Jean XII. Il fit rendre à l'égliſe de S. Pierre les biens qui lui avoient été enlevés. Le pape & le peuple jurerent de lui être toujours fideles, & de ne donner aucun ſecours à Bérenger. Il fut arrêté que la conſécration des ſouverains pontifes ne ſeroit canonique, qu'autant qu'elle auroit été faite du conſentement de l'empereur ; & le clergé de Rome, ainſi que la nobleſſe, s'engagea par ſerment à ſe conformer à tout ce qui fut règlé à ce ſujet.

Jean XII, homme ſans mœurs, & ſans talens, étoit fils d'Alberic. Ayant ſuccédé à l'autorité de ſon pere, il étoit en 954, patrice ou ſouverain de Rome ; & en 955, élevé ſur le ſiege apoſtolique il réuniſſoit en lui les deux puiſſances. Il ſe repentit donc bientôt de s'être donné un maître dans Othon ; il oublia tous les ſermens qu'il venoit de prêter ; & croyant pouvoir profiter de l'abſence de l'empereur, qui aſſiegeoit Mont-Léon, aujourd'hui Mont-Feltro, où Bérenger s'étoit renfermé, il ſe ligua avec Adalbert, fils de Bérenger, le fit venir à Rome, & ſollicita les Hongrois à faire une diverſion en Allemagne : mais ſon plan avoit été ſi mal concerté, qu'à l'approche d'Othon, il n'eut d'autre parti que la fuite, & encore eut-il à peine le tems de ſe ſauver.

L'empereur fit ſon entrée au milieu des acclamations du peuple. On lui renouvella tous les ſermens qui lui avoient été faits ; & on tint un concile qui dépoſa Jean, & mit en ſa place Léon VIII. Othon ne fit ſans doute condamner ce pontife, que parce qu'il avoit conſpiré ; mais comme il crut devoir ménager ceux qui avoient eu part à la conſpiration, on ne parla point de ce crime ; & il ne fut queſtion que des ſcandales que Jean avoit donnés. Othon n'ignoroit pas que les Romains ſouffroient impatiemment toute domination étrangere, & il craignoit de les porter à la révolte, s'il paroiſſoit ſévir contre le pape, pour avoir voulu les ſouſtraire à ſa puiſſance. Malgré cette précaution, ils ſe ſouleverent cependant quelques jours après : il les fit rentrer dans le devoir.

Sur ces entrefaites, Mont-Léon ouvrit ſes portes, & Bérenger fait priſonnier, fut envoyé en

Franconie, où il mourut deux ans après. Il ne reſtoit plus à ſoumettre que Camérino, où Adalbert s'étoit retiré. Othon alla lui-même en faire le ſiege. Léon VIII fut forcé à le ſuivre de près : car Jean rentra dans Rome, où il exerça toutes ſortes de cruautés, & où il dépoſa Léon dans un concile, compoſé en bonne partie des évêques qui l'avoient condamné lui-même. Il fut tué quelques jours après.

Les Romains ſans demander l'agrément de l'empereur, éleverent Benoit ſur la chaire de S. Pierre. Othon ayant appris cette nouvelle, abandonna le ſiege de Camérino, & vint à Rome avec toute ſon armée. Il pouvoit ſévir, il pardonna. Benoit parut dans un concile, où il ſe reconnut coupable, & où Léon porta ce décret. „ A l'exemple „ du bienheureux Adrien, pape du ſaint ſiege „ apoſtolique qui a accordé la dignité de patrice, „ le pouvoir d'élire les papes, & l'inveſtiture des „ évêques, au ſeigneur Charles très-victorieux, „ roi de France & des Lombards ; moi auſſi Léon, „ évêque, avec le clergé & le peuple romain, „ reconnoiſſons que le ſeigneur Othon, premier „ roi des Teutons, & ſes ſucceſſeurs en ce royaume d'Italie ont le pouvoir d'élire ceux qu'ils „ croiront dignes de remplir le ſaint ſiege apoſtolique, de choiſir les métropolitains & les ſuffragans, de leur donner l'inveſtiture de leur dignité & de commettre les évêques pour les ordonner. „ Les empereurs rentrerent par ce décret dans les droits dont ils avoient joui, & qu'on leur enleva cependant encore : c'eſt pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'auroit pas du ſouffrir qu'on traitât ſes droits comme des conceſ-

sions faites par le saint siege ; car c'étoit reconnoître que les papes le lui pouvoient enlever. Il les avoit à meilleur titre, c'est-à-dire, comme souverain du peuple romain qui les lui cédoit.

L'empereur retourna en Allemagne, & fut obligé de revenir l'année suivante. Les Romains avoient rétabli la république, & s'étoient soulevés contre le pape qui refusoit d'entrer dans leur révolte. Les consuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, & le préfet de Rome fut promené sur un âne la tête tournée vers la queue, fouetté dans les différens quartiers de la ville, & jetté dans un cachot où il mourut.

Les dernieres années d'Othon surnommé le Grand à juste titre, furent plus tranquilles : il mourut après un règne de 36 ans. On le loue d'avoir comblé de biens plusieurs églises. En effet, c'est à lui principalement que le clergé d'Allemagne doit ses richesses & sa puissance : car il lui abandonna des duchés & des comtés. Il est vrai que pour le tenir dans quelque dépendance, il établit des *avoués*, qui devoient gouverner conjointement avec les prélats, & qui étoient à la nomination des empereurs : mais dans la suite, le clergé secoua tout-à-fait ce joug.

Othon II, n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'il succéda à son pere ; & sa jeunesse fut l'occasion de bien des troubles, qui furent dissipés par ses victoires : il vainquit & soumit le duc de Baviere, les Danois & le roi de Boheme : mais à peine avoit-il rendu le calme à l'Allemagne, qu'il se vit tout à la fois appellé en Lorraine & en Italie. Pour opposer un obstacle aux entreprises de Lothaire roi de France, il donna en fief la basse

Lorraine, à Charles frere de Lothaire; cherchant un appui dans la diviſion de ces deux princes. Le roi de France entra néanmoins dans la Lorraine, & fut reconnu par les états aſſemblés à Metz. Othon arma, chaſſa Lothaire, & parcourut la Champagne & l'île de France: cependant ſon arriere-garde ayant été défaite dans ſa retraite, il abandonna la ſouveraineté de la Lorraine; ſe hâtant de faire la paix avec Lothaire, pour ne ſonger plus qu'à l'Italie.

La puiſſance des princes italiens s'étoit conſidérablement affoiblie par les partages qu'ils avoient fait de leurs domaines, par les guerres qu'ils s'étoient faites les uns aux autres, & par le ſéjour d'Othon le grand en Italie. Ne pouvant donc ſe ſoulever, ils obéiſſoient; & l'empereur avoit ſur eux un pouvoir preſque abſolu.

Mais Rome, quoique foible, ne pouvoit ſe ſoumettre. Plus les empereurs appeſantiſſoient le joug, plus les citoyens faiſoient d'efforts pour le ſecouer; & les papes qui vouloient commander eux-mêmes, étoient également ennemis & des Allemands & de la liberté. En un mot cette ville étoit un théatre de diſſentions, où les chefs de parti & les tyrans ſe ſuccédoient.

A la mort d'Othon I, circonſtance propre à renouveller tous les déſordres, une faction étrangla le pape Benoît VI, & mit en ſa place Boniface VII; & preſque auſſitôt après, une autre faction chaſſa Boniface pour élever Benoît VII; ſur le ſaint ſiege.

Boniface s'enfuit à Conſtantinople avec les tréſors de l'égliſe de St. Pierre, & preſſa les empereurs Baſile & Conſtantin de paſſer en Italie.

Ces princes ne balancerent pas : car ſachant qu'Othon II étoit retenu par la guerre de Lorraine, ils jugerent pouvoir reprendre facilement la Pouille & la Calabre, qu'Othon le grand avoit enlevées à Nicéphore Phocas; c'eſt ainſi que les Italiens ſe livroient à ceux à qui ils s'étoient ſouſtraits, & cherchoient de tous côtés de nouveaux maitres & de nouveaux ennemis.

Les Grecs, ſoutenus des Sarraſins d'Afrique, avoient déja ſoumis la Pouille & la Calabre, lorſqu'Othon parut, leur livra la bataille, & la perdit par la trahiſon des Italiens. Il tomba même entre les ennemis; mais ayant eu le bonheur de s'échapper, il leva une nouvelle armée, & revint à Rome où il mourut. Les Grecs auroient pu ſe rendre maitres de cette ville, s'ils s'étoient hâtés d'y marcher.

Othon fut auſſi favorable au clergé, que ſon pere l'avoit été. C'eſt par les bienfaits de ces deux princes que les évêques de Treves, de Mayence, de Metz, de Strasbourg, de Spire & pluſieurs autres ſont devenus des vaſſaux trop puiſſans pour le ſuzerain qui les avoit fait. Les empereurs croyoient abaiſſer la nobleſſe en élevant le clergé, & ſe flattoient fauſſement d'être mieux obéis; placés entre deux puiſſances qu'ils oppoſoient l'une à l'autre. Mais, par cette politique, ils ſe donnoient de nouveaux maîtres & des maîtres plus redoutables; car les évêques croyoient même indigne d'eux de prêter le ſerment de fidélité. Eſt-il juſte, diſoient-ils, que des mains qui ont été conſacrées par un onction céleſte, & que la langue des évêques qui eſt devenue la clef du ciel,

ſoient profanées par des ſermens qui ne conviennent tout au plus qu'à des laïques?

Othon II eut pour ſucceſſeur ſon fils Othon III, dont on ne ſait pas exactement l'âge, mais qui étoit encore dans l'enfance. Ce regne commença donc encore par des troubles. Il ſuffit cependant d'imaginer à peu près ceux qui agiterent l'Allemagne : car l'hiſtoire que j'en donnerois, ne feroit que remettre ſous vos yeux les vices déja connus d'un gouvernement monſtrueux. Il n'en eſt pas de même des déſordres de l'Italie : il faut les obſerver parce qu'ils préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencerent à Rome à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit enfermer dans le château S. Ange Jean XIV, qui avoit ſuccédé à Benoît VII, & l'y laiſſa mourir de faim. Etant mort lui-même quelques mois après, on mit en ſa place un Romain qui mourut avant d'avoir été ſacré; & après lequel on élut Jean XV.

Cependant Creſcentius, ayant pris le titre de conſul, regnoit à Rome, ſoulevoit le peuple contre la domination des Allemands, & profitoit de la jeuneſſe d'Othon, pour affermir ſon autorité. Jean XV, qui lui étoit oppoſé, fut d'abord obligé de ſe retirer en Toſcane, & ayant enſuite été rappellé par le peuple, il ne fut ménagé que parce que Creſcentius craignoit les Allemands, que le pape appelloit à ſon ſecours. Tel étoit l'état de Rome depuis 983 juſqu'en 996 : qu'Othon paſſa les Alpes.

Tout ſe ſoumit à ſon approche, & le ſénat lui envoya des députés pour prendre ſes ordres touchant l'élection d'un nouveau pape : car Jean XV

venoit de mourir. Brunon, Saxon d'origine, ſon parent, ſur qui tomba ſon choix, fut élu ſous le nom de Grégoire V, & le couronna empereur. Creſcentius obtint ſon pardon à la priere de Grégoire, & le roi, ayant rétabli la tranquillité à Rome & dans d'autres villes, repaſſa en Allemagne.

La tranquillité n'étoit qu'apparente. Les Romains, à la ſollicitation de Creſcentius, s'étant ſoulevés contre un pape qu'ils n'avoient pas choiſi, éleverent ſur le ſaint ſiege Jean XVI. Grégoire qui s'étoit retiré à Pavie, tint un concile dans lequel il excommunia l'antipape & Creſcentius. Othon revint en Italie. Rome fut aſſiégée & priſe. Creſcentius & l'antipape perdirent la vie.

Le roi dans ces circonſtances fit un décret, par lequel il arrêta que les Allemands auroient ſeuls le pouvoir & le droit d'élire l'empereur romain; & que les papes n'auroient à cet égard d'autres prérogatives que de le proclamer ſolemnellement & de le couronner lorſqu'il viendroit à Rome. Ce décret fut confirmé par Grégoire, qui mourut quelque tems après.

Un prince peut prendre tels titres qu'il veut, & ils lui appartiennent, dès qu'ils ne lui ſont pas conteſtés par les autres ſouverains. Les Allemands pouvoient encore donner à leur chef celui d'empereur d'Allemagne, ſans que les puiſſances voiſines duſſent en prendre ombrage, & puſſent refuſer de l'appeller auſſi empereur d'Allemagne. Mais puiſqu'ils n'avoient des prétentions ſur Rome, que parce que les papes les y avoient appellés, ils n'y avoient certainement au-

cun droit de ſouveraineté : d'autant plus que les Romains ne s'étoient jamais donné librement ; & que toutes les fois qu'ils avoient été libres, ils avoient révoqué les ſermens que la force leur avoit arrachés. Il étoit donc ridicule aux Allemands de prétendre élire un empereur romain : ce qui étoit plus ridicule encore, c'eſt la prétention des papes, qui croyoient jouir du droit de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étoient fondées ſur des mots, auxquels on n'attachoit que des idées confuſes. On voyoit que les Othons, les Charlemagnes & les Céſars avoient porté le titre d'empereur. On jugeoit donc qu'ils étoient tous empereurs de la même maniere, & que par conſéquent, ils avoient tous les mêmes droits ſur Rome. On voyoit auſſi les papes couronner les empereurs au nom de Dieu ; & quoique nous jugions avec raiſon que ce ne ſoit là qu'une cérémonie, il n'eſt pas bien ſur qu'alors on en jugeât comme nous. Au contraire, il eſt certain que Charlemagne voulut paroître tenir des papes la couronne de l'empire, comme Pepin avoit voulu paroitre tenir d'eux la couronne de France : & s'ils ont voulu faire illuſion aux peuples, ils n'y ont que trop réuſſi. Auſſi Louis le Begue ne prit-il point le titre d'empereur, parce que Jean VIII n'avoit pas voulu lui donner en France la la couronne impériale. Si les princes italiens forcerent quelquefois le pape à les couronner, ils ne ſe crurent jamais empereurs qu'après le couronnement. Enfin les rois d'Allemagne attendirent d'ordinaire pour ſe dire empereurs romains d'avoir été couronnés par le pape. Cette conduite

prouve qu'au neuvieme ſiecle & au dixieme, on conteſtoit au moins foiblement les prétentions du ſaint ſiege. C'eſt une choſe bien ſinguliere; certainement l'empire romain ne ſubſiſtoit plus; & cependant on croyoit le donner, on croyoit le prendre, & on répandoit des flots de ſang.

Othon donna pour ſucceſſeur à Grégoire V, Gerbert, évêque de Ravenne, qui prit le nom de Silveſtre II. Cet évêque avoit eu de grands démêlés avec le ſaint ſiege, auquel il avoit réſiſté avec fermeté, mais quand il fut pape, il prit un autre langage, & jugea qu'aucune puiſſance n'étoit comparable à celle des ſucceſſeurs de S. Pierre. Il pouvoit facilement prouver tout ce qu'il vouloit: car il étoit l'homme le plus éclairé de ſon ſiecle.

Othon, malgré ſon décret, étoit ſi peu maître dans Rome, qu'il ſe vit tout-à-coup aſſiégé dans ſon palais. Il eut bien de la peine à s'échapper par des ſouterrains; & il ſongeoit à ſe venger, lorſqu'il mourut. On l'a ſurnommé d'abord l'Enfant, enſuite le Roux, enfin la Merveille du monde. Je vais rapporter quelques traits qui montreront ſa ſimplicité, & feront connoître l'eſprit de ſon ſiecle.

Le moine S. Romuald lui conſeilla d'aller par pénitence à pieds nus en pélerinage au Mont-Caſſin, & enſuite à S. Michel du Mont-Gargan. Il le fit: mais il n'eut pas la complaiſance d'embraſſer l'état monaſtique, comme le lui conſeilloit encore le mêne ſaint. Par une dévotion, que quelque moine, ſans doute, lui avoit encore inſpirée, il fit faire un habit ſur lequel on avoit brodé l'apocalypſe. Enfin un jour qu'il étoit

avec un archevêque, ils s'entretinrent de ce qu'ils pourroient faire pour le ſalut de leur ame: & après y avoir bien réfléchi, ils imaginerent de fonder un monaſtere. Vous jugez bien, ſans que je le diſe, que cet empereur a beaucoup contribué à augmenter la puiſſance & les richeſſes des eccléſiaſtiques. On remarque que les trois Othons ont donné aux égliſes les deux tiers des biens de l'Allemagne.

Othon n'ayant point laiſſé d'enfans, pluſieurs princes prétendirent à l'empire: Henri, duc de Baviere & arriere-petit-fils de Henri l'Oiſeleur, l'emporta ſur ſes concurrens. Il fut proclamé à Mayence dans le même tems que les Lombards éliſoient à Pavie Hardouin, marquis d'Ivrée. Il eut preſque toujours la guerre avec quelques-uns des princes allemands. Il paſſa deux fois les Alpes pour marcher contre Hardouin, qui enfin n'ayant plus de reſſource, prit le parti de ſe jeter dans un cloitre. La Lombardie ſe ſoumit: Rome même le reconnut, & le pape le couronna; mais le reſte de l'Italie fut toujours troublé.

Il y avoit douze ans que Henri regnoit, lorſqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de S. Vanne de Verdun, ſur le projet qu'il formoit depuis longtems d'embraſſer la vie monaſtique. On s'imaginoit alors qu'on ne pouvoit ſervir Dieu que dans un cloitre. Mais Richard, qui ne penſoit pas comme Romuald, lui fit abandonner ce deſſein: & lui perſuada qu'il ſerviroit Dieu en gouvernant l'empire, pourvu qu'il donnât tous ſes ſoins à rendre la juſtice & à procurer le bonheur des peuples. Ce prince fut plus libéral

envers les égliſes qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il promit dans ſon couronnement obéiſſance au pape, ce qui étoit ſans exemple, & ce qui fait voir l'idée qu'il ſe formoit du ſaint ſiege & de l'empire : il contribua à la converſion d'Étienne, en faveur duquel il ériga la Hongrie en royaume; il mourut & fut canoniſé. Pendant ſon regne il y eut un ſchiſme à Rome : & vers le tems de ſa mort, le ſaint ſiege fut vendu à un ſimple laïque Jean XIX.

Henri II qui ne laiſſa point d'enfans, paroît être le dernier prince de la maiſon de Saxe : car le ſentiment le plus vraiſemblable eſt que ſon ſucceſſeur, Conrad, dit le Salique, duc de Franconie, ne lui appartenoit que par les femmes. Les troubles ſe multiplierent ſous ce nouvel empereur, & l'obligerent de paſſer & de repaſſer bien des fois les Alpes parce qu'on ſe révoltoit par-tout où il n'étoit pas. Rome n'étoit pas la ſeule ville d'Italie qui vouloit ſe ſouſtraire à ſa domination. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri III.

L'Allemagne ne pouvoit preſque pas être ſans guerre. C'étoit un effet du gouvernement féodal, que tant de princes puiſſans armaſſent les uns contre les autres, ou ſe ſoulevaſſent contre l'empereur. Parmi ces troubles, Henri III eut plus de ſuccès qu'il n'eſſuya de revers.

L'Italie plus épuiſée & plus foible, ne produiſoit que des factieux plus faciles à ſoumettre. Henri eſt cependant le dernier roi d'Allemagne qui ait ſu y conſerver ſon autorité. Il la fit ſi bien reſpecter, que les Romains s'accoutumerent à lui demander des papes, & à recevoir ſans

oppoſition ceux qu'il nommoit. C'étoit l'avantage du ſaint ſiege : car les papes que les empereurs y plaçoient de leur choix, devoient être meilleurs que ceux que les factions faiſoient, & l'étoient en effet.

Lorſque Henri monta ſur le trône, la ſimonie regnoit à Rome depuis long-tems. En 1033, Benoit IX avoit ſuccédé à Jean XIX, & acheté, comme lui, le ſouverain pontificat, qu'il deshonora par ſes débauches, par ſes rapines & par ſes meurtres. Les Romains le chaſſerent, & le ſaint ſiege fut vendu à Silveſtre. Mais trois mois après, une faction rétablit Benoit, qui craignant ſans doute, d'être encore chaſſé de cette place, aima mieux en faire de l'argent, & la vendit à Grégoire VI.

Henri vint en Italie, fit enfin ceſſer ce ſcandale. Les trois papes ſimoniaques furent dépoſés. Mais Clément II, qui leur avoit ſuccédé, mourut neuf mois après en Allemagne, où il avoit accompagné l'empereur, & Benoît remonta ſur le ſaint ſiege pour la troiſieme fois. Henri envoya d'Allemagne, Damaſe II, qui mourut vingt trois jours après ſa conſécration, & qu'on ſoupçonna d'avoir été empoiſonné. Alors l'empereur fit élire dans une aſſemblée qui ſe tint à Worms, Brunon évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, & Benoit ſe retira.

Léon avoit déclaré qu'il n'accepteroit, que lorſque le clergé & le peuple de Rome l'auroient élu, perſuadé que ſans cela ſon élection ne pouvoit être canonique ; & en effet, il ne ſe crut pape, qu'après que les ſuffrages des Romains ſe furent réunis en ſa faveur. Ce ſcrupule étoit une nouveauté contraire aux prérogatives de l'em-

pire. Il ſemble donc que Henri devoit le déſaprouver, & nommer plutôt tout autre que Brunon. Il n'en fit rien, & fit une faute.

Le patrimoine de S. Pierre étoit alors ruiné par la mauvaiſe conduite des papes précédens, & par les uſurpations que pluſieurs ſeigneurs avoient faites ſur l'égliſe de Rome. Parmi les uſurpateurs étoient des Normands, établis depuis quelque tems dans la Pouille & dans la Calabre: mais ceci demande que nous reprenions les choſes d'un peu plus haut.

Lorſque les Lombards conquirent l'Italie, les Grecs conſerverent la plus grande partie des provinces, compriſes aujourd'hui dans le royaume de Naples. Mais les ducs, qui les gouvernoient, profitèrent de la foibleſſe des empereurs de Conſtantinople, & chercherent parmi les troubles à ſe rendre indépendans. Leurs diviſions ouvrirent dans la ſuite ce pays aux Sarraſins. Enfin les rois d'Allemagne, comme empereurs, y porterent encore les armes, pour faire valoir leurs prétentions. Telle étoit la ſituation de ces provinces déchirées par leurs habitans, par les Grecs, par les Sarraſins, par les Allemands, & par des princes deſcendus des Lombards; lorſque des François, venus de Normandie, entreprirent de s'y établir, & y cauſerent de nouveaux déſordres que les papes accrurent.

Vers la fin du dixieme ſiecle, une ſoixantaine de pelerins normands, qui revenoient de la Terre Sainte, ſe trouverent à Salerne dans le tems que cette ville, aſſiégée par les Sarraſins, ſe rachetoit à prix d'argent. Cette petite troupe rendit le courage aux Saletins; & s'étant miſe à leur tête, elle

fondit au milieu de la nuit ſur les infideles, les défit entiérement, les chaſſa dans leurs vaiſſeaux, & s'enrichit de leurs dépouilles.

Les vainqueurs retournerent dans leur patrie, avec la gloire d'avoir délivré Salerne; & bientôt d'autres Normands, voulant recueillir les fruits de la réputation que cet événement leur avoit acquiſe, vinrent chercher fortune dans cette partie de l'Italie : offrant leurs ſervices à tous les princes qui étoient en guerre, & ſervant indifféremment dans les troupes des Grecs, des Allemands, des papes & des ducs du pays. Dès l'an 1030, ils fonderent près de Naples la ville d'Averſe; & Rainolfe leur chef prit le titre de comte.

Au bruit des ſuccès des Normands, les fils ainés de Tancrede de Haute-Ville, Guillaume ſurnommé Fier-à-Bras, Drogon & Humfroid, partirent de Coutance, & vinrent à Salerne. Ils ſe mirent à la tête de trois cent Normands & s'étant joints aux Grecs, qui avoient recherché leur alliance ils leur procurerent en Sicile une victoire complette ſur les Sarraſins. Bientôt offenſés des injuſtices qu'on leur fit, ils s'embarquerent, deſcendirent dans la Calabre; & ayant reçu quelque ſecours de Rainolfe, ils ſe rendirent maitres de preſque toute la Pouille qu'ils partagerent. Chaque capitaine eut une ville en partage : ils conſerverent Melfi en commun, pour être le lieu où ils ſe raſſembleroient, & ils reconnurent Guillaume pour comte de la Pouille, c'eſt-à-dire, qu'ils choiſirent le gouvernement féodal, parce qu'ils n'en connoiſſoient pas d'autre.

Une conquête ſi rapide, faite par une poignée

d'hommes, a de quoi étonner : mais il faut remarquer qu'on avoit dégarni la Pouille, pour porter la guerre en Sicile ; & que d'ailleurs, les habitans de cette province, mécontens de la domination des Grecs, ſe joignoient aux François, & devenoient ſous ces héros tout autant de ſoldats.

De pluſieurs autres fils qu'avoit encore Tancrede, il eut bien de la peine à en retenir un auprès de lui. Robert Guiſcard partit pour la Pouille avec deux de ſes freres, & beaucoup d'autres gentilshommes. Ils traverſerent l'Italie en habit de pelerin, voulant ſe déguiſer aux yeux des Romains & des Grecs, qui n'auroient pas vu ſans inquiétude l'accroiſſement de cette race de conquérans.

Henri III, ne pouvant pas s'oppoſer à leur progrès, prit le parti de leur donner l'inveſtiture de tout ce qu'ils avoient conquis ; & les Normands devinrent feudataires de l'empire d'Allemagne. Ils poſſédoient alors toute la Pouille, le comté d'Averſe & une grande partie du Bénéventin.

Léon IX les excomunia, parce qu'ils avoient envahi quelques terres de l'égliſe de Rome. Cette excommunication ayant été ſans effet, il eut recours à l'empereur Henri ; & il en obtint des troupes auxquelles il joignit tous les aventuriers & tous les bannis qui le voulurent ſuivre. Il marcha à la tête d'une armée, dont celle des Normands n'auroit pas fait le quart ; ſe flattant de recouvrer, non-ſeulement, ce qu'ils avoient enlevé à ſon égliſe : mais comptant avoir encore des droits ſur tout ce qu'ils avoient conquis. Les Normands

lui

lui ayant offert de ſe rendre ſes vaſſaux pour les terres qu'il leur demandoit, il rejeta cette propoſition, parce que ſelon lui, toutes les provinces dont ils s'étoient emparés appartenoient au ſaint ſiege; que les Grecs iconoclaſtes avoient mérité de les perdre à cauſe de leur héréſie; & que la conquête que les Normands en avoient faite, devoit revenir au domaine de l'égliſe, parce qu'ils ne l'avoient pu faire que ſous le bon plaiſir du pape.

Les Normands, qui ne s'attendoient pas à ces raiſons, comme en effet ils ne devoient pas s'y attendre, défirent l'armée du pape, le firent priſonnier, le garderent pendant près d'un an, & le renvoyerent ſans rançon après l'avoir traité avec beaucoup de reſpect. Léon mourut peu de tems après. On a reproché à ce pape d'avoir porté les armes : mais il n'étoit pas le premier; il étoit d'ailleurs d'un pays, où il avoit vu les évêques & les abbés en faire autant, & il en avoit pluſieurs dans ſon armée.

Les Romains n'oſant procéder à l'élection d'un nouveau pape, députerent à l'empereur, qui nomma l'évêque Gebhard, connu ſous le nom de Victor II. C'eſt le quatrieme Allemand, qui avoit été élevé ſur la chaire de S. Pierre. Henri mourut l'année ſuivante, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV, qui avoit été déclaré roi des Romains quelque tems auparavant. Ce titre déſignoit celui que les princes allemands reconnoiſſoient devoir ſuccéder à l'empire.

Victor II étant mort, les Romains élurent Fréderic, abbé du Mont-Caſſin, qui prit le nom

d'Etienne IX, & dont l'élection fut confirmée par l'empereur. Il mourut l'année ſuivante.

Les Romains diviſés élurent alors deux papes: mais Nicolas II ayant eu l'agrément de la cour d'Allemagne, monta ſeul ſur le ſaint ſiege, & força ſon concurrent à ſe déſiſter. Ce pontife entreprit néanmoins d'ôter aux empereurs la part qu'ils devoient avoir dans ces élections. Il tint un concile, où il fut décidé qu'on choiſiroit, autant qu'il ſeroit poſſible, dans le clergé de Rome ceux qu'on éleveroit ſur la chaire de S. Pierre; qu'on les préféreroit à ceux des autres égliſes; que l'élection des papes ſe feroit par les cardinaux; & qu'enfin on demanderoit au clergé & au peuple la confirmation du choix qui auroit été fait. On ajouta cependant une clauſe, pour paroître reſpecter les droits de l'empereur: mais dans le vrai on vouloit les détruire. Elle étoit conçue en ces termes. *Sauf l'honneur & le reſpect dus à notre cher fils Henri, qui eſt maintenant roi, & qui ſera, s'il plaît à Dieu, empereur, ſelon le droit que nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint ſiege aura perſonnellement accordé la même prérogative.* Tous les mots de ce décret montrent ſenſiblement quelles étoient les prétentions & les vues de la cour de Rome. On voit qu'elle s'arroge le droit de faire les empereurs, & qu'elle ſe propoſe de ſe ſouſtraire tout-à-fait à leur autorité.

Cependant les Normands continuoient leurs conquêtes malgré les excommunications des papes. Nicolas voyant la foibleſſe de ſes armes ſpirituelles, deſtinées à tout autre uſage, changea

tout-à-coup de conduite, & s'allia avec ces excommuniés, pour ſe faire un appui contre les empereurs d'Allemagne, auxquels il vouloit ſe ſouſtraire. Cette alliance, vu la façon de penſer de ces tems, n'étoit pas moins favorable aux Normands; parce qu'ils étoient perſuadés que l'approbation du ſaint ſiège donneroit un air de juſtice à tout ce qu'ils avoient conquis, & à tout ce qu'ils conquerroient dans la ſuite. D'un côté, par le traité qui fut fait, ils furent abſous de l'excommunication prononcée contr'eux; le pape confirma Richard dans la poſſeſſion de la principauté de Capoue, & Robert Guiſcard dans celle de la Pouille & de la Calabre; & il promit à celui-ci l'inveſtiture de la Sicile à titre de duché, l'invitant à chaſſer de cette isle les Grecs & les Sarraſins. D'un autre côté, Robert, Richard & leurs ſucceſſeurs ſe mirent ſous la protection du pape, lui prêterent ſerment de fidélité comme feudataires du ſaint ſiege, & s'obligerent à payer chaque année un tribut de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Tel eſt le fondement des prétentions de la cour de Rome ſur les royaumes de Naples & de Sicile.

Auſſitôt que le traité eut été ſigné, les Normands firent des dégats dans les terres de quelques ſeigneurs, qui juſqu'alors avoient commandé dans Rome, & arracherent cette ville & les papes à la domination de ces tyrans. Vous comprenez que s'ils continuent d'écarter tous ceux qui voudront faire valoir des droits ſur cette capitale, les papes qui n'auront plus d'ennemis à redouter acquerront tous les jours plus d'au-

torité ſur le peuple & deviendront enfin ſouverains. Il eſt aſſez ſingulier que les ſucceſſeurs de S. Pierre aient eu des vaſſaux ſouverains, avant d'être ſouverains eux-mêmes. Car quelles qu'aient été les donations de Charlemagne, il eſt au moins certain que Nicolas II n'avoit de fait la ſouveraineté nulle part.

La mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut ſuivie de grands troubles. Cadaloüs, évêque de Parme que l'empereur avoit fait élire, vint deux fois avec une armée pour ſe rendre maitre du ſaint ſiege. Mais Alexandre II, ſoutenu par une faction puiſſante, le repouſſa toujours, & fut enfin reconnu pour ſeul pape légitime.

Tout ce qui arrive en Italie peut vous faire juger que Henri IV étoit trop foible pour y faire reſpecter ſon autorité. En effet, ce prince n'avoit que cinq à ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône en 1056. L'impératrice Agnès, ſa mere, s'étoit ſaiſie de la régence. Environnée de ſeigneurs jaloux & puiſſans qui conjuroient contre elle, elle ne pouvoit pas porter ſes vues hors de l'Allemagne; elle ne put pas même ſe maintenir long-tems: car ſon fils lui fut enlevé en 1062, & elle ſe retira dans un monaſtere à Rome.

Henri, qui étoit alors dans la douzieme année de ſon âge, fut confié aux archevêques de Cologne & de Breme. Le premier ne négligea rien, pour lui donner l'amour de la vertu & des études convenables à ſon état: mais le ſecond, voulant gagner la confiance de ce malheureux prince, ne chercha qu'à flatter ſes paſſions. Ce fut la premiere ſource des maux qui l'accablerent. Les hiſtoriens en ont parlé diffé-

remment, parce qu'ils en ont parlé avec partialité : mais il a donné des preuves de valeur, d'activité, de patience, de généroſité, de clémence, d'amour pour ſes peuples ; & on voit avec regret qu'il eût été capable de répondre aux ſoins d'une bonne éducation. Sa paſſion pour les femmes lui a été funeſte.

Henri étoit dans ſa dix-neuvieme année lorſqu'il prit les rênes du gouvernement : il s'occupa de ſes plaiſirs ; une de ſes premieres démarches fut d'entreprendre de répudier ſa femme, pour laquelle il n'avoit jamais eu que de l'averſion. Il mit dans ſes intérêts l'archevêque de Mayence ; & la choſe ayant été propoſée dans une diete, on convint de la traiter dans un concile, qui fut indiqué à Mayence même.

Il ſe flattoit de faire réuſſir ſon projet, lorſqu'il indiſpoſa contre lui l'archevêque de Mayence. Ce prélat qui changea tout-à-coup, écrivit au pape pour l'inviter à prendre connoiſſance de cette affaire. Alexandre en avoit déja été inſtruit ; & ſon légat, qui étoit parti avec ſes ordres, ſe rendit au concile, où il menaça d'excommunication les peres & l'empereur. Henri, que toute l'aſſemblée ſollicitoit à ſe déſiſter, reprit ſa femme, ſans quitter ſon averſion. Il ne revint à elle que quelques années après, & il en eut des enfans.

Depuis longtems, les provinces d'Allemagne étoient troublées par une multitude de ſeigneurs, qui ſe faiſoient continuellement la guerre, & qui commettoient toutes ſortes de vexations & de brigandages. Ce déſordre n'étoit nulle part plus grand que dans le duché de Saxe. Henri vou-

lant veiller à la ſûreté publique, entreprit de l'arrêter. Les Saxons ſe ſouleverent, il vainquit, il pardonna. Mais trop de clémence enhardit les rebelles, & les troubles recommencerent.

Un empire auſſi agité prenoit trop ſur les plaiſirs de Henri. Il eût voulu bien gouverner, & il en eût été capable, s'il eut ſu ſe gouverner lui-même. Il ſongea à ſe débarraſſer entre les mains d'un autre, des ſoins du gouvernement. Il eut au moins la ſageſſe de jetter les yeux ſur Hannon cet archevêque de Cologne qui avoit voulu faire de lui un prince vertueux. L'ordre ſe rétabliſſoit déja. Mais le miniſtre s'apperçut bientôt que pour plaire à ſon maitre, il falloit approuver ſes débauches; il vit qu'il n'étoit plus agréable, & prévenant ſa diſgrace, il ſe retira.

Auſſitôt les Saxons ſe ſouleverent, & députerent au pape pour lui porter des plaintes contre l'empereur, qu'ils lui repréſentoient comme un tyran, un débauché & un ſimoniaque. Alexandre II cita l'empereur à comparoître devant lui pour ſe juſtifier des crimes dont on l'accuſoit. Cette entrepriſe paroît bien étonnante, quand on ſe rappelle la dépendance des papes ſous le regne précédent. C'eſt ainſi que dans les tems d'anarchie, chacun ſe fait des droits ſuivant les circonſtances; & que celui qui a obéi un jour, commande un autre. Cette ſommation cependant n'eut point de ſuite, parce que Henri la mépriſa ou peut-être encore parce qu'Alexandre mourut.

Il y avoit alors à Rome un moine nommé Hildebrand, intriguant, riche, puiſſant. Il fai-

ſoit les papes, il les gouvernoit : il ſe fit pape lui-même. C'eſt par ſes conſeils que Léon IX voulut n'être élevé ſur le ſaint ſiege que par les ſuffrages des Romains. Depuis ce pontificat, Hildebrand fut toujours maitre dans Rome. Il chaſſa Cadaloüs, il maintint Alexandre ; & ayant pris la qualité de chancelier du ſaint ſiege, il avoit l'adminiſtration de tous les revenus, & le gouvernement de toutes les affaires.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hildebrand avoit formé le projet d'enlever aux empereurs toute influence ſur l'élection des papes & des autres évêques. Mais pour l'exécuter, il falloit d'abord s'affermir ſur le ſaint ſiege, & par conſéquent obtenir l'agrément de Henri. Or, demander cet agrément, c'étoit reconnoître les droits de l'empereur. Hildebrand prit néanmoins ce parti ; étant d'ailleurs bien déterminé à proteſter quelque jour contre une démarche, dont les circonſtances lui faiſoient une néceſſité. Il trouva des obſtacles à la cour d'Allemagne : il les vainquit par une ſoumiſſion apparente : ſon élection fut confirmée ; & il prit le nom de Grégoire VII.

Dès qu'il ſe vit aſſuré ſur la chaire de S. Pierre, ſon ambition n'eut plus de bornes. Il ſe crut, non ſeulement, le ſeul diſpenſateur des biens de l'égliſe, mais encore il ſe regarda comme le ſeul ſouverain de la chrétienté, commandant aux rois, les traitant comme ſujets du ſaint ſiege, & diſpoſant des couronnes. Nous verrons dans la ſuite les maux que l'ambition de ce pontife a produit.

Si les empereurs s'étoient fixés à Rome, ils

auroient étouffé toutes les factions, & leur autorité se seroit affermie en deça des Alpes. Mais comment auroient-ils conservé l'Allemagne, où les factieux étoient des princes puissans qui les avoient élus ; & d'où comme nous le verrons, ils ne pouvoient pas conserver l'Italie ? C'est pour leur malheur & pour celui des peuples, qu'ils ont voulu régner tout à la fois en Italie & en Allemagne ; & c'est, en un mot, un vain titre, qui a nourri en eux cette ambition, & causé des guerres sanglantes.

CHAPITRE VIII.

De l'empire grec dans les siecles neuf, dix & onze.

DANS le neuvieme, le dixieme & l'onzieme siecle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition & le fanatisme peuvent produire, lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions & les revoltes, le crime ouvre le chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif : il est au scélerat, qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer ; un autre à qui on creve les yeux, est jetté dans un monastere : & souvent celui qui

meurt ſur le trône, n'eſt pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connoitre ce que c'étoit alors que les droits à l'empire, & combien on étoit éloigné d'en avoir quelque idée.

Michel Paphlagonien, d'abord faux monnoyeur, enſuite chambellan, parce que ſon frere étoit un des eunuques du palais, inſpira de l'amour à l'impératrice Zoé, qui médita bientôt la mort de Romain Argyre ſon mari. Le poiſon qu'on avoit employé, agiſſant trop lentement, Romain fut étouffé dens un bain. Alors Zoé épouſa Michel, le déclara empereur, & il fut reconnu ſans obſtacle. Ce malheureux, il faut lui rendre juſtice, mourut de ſes remords, après avoir échappé au poiſon que ſa femme voulut lui faire donner.

Son neveu, Michel Calaphate, fils de ſa ſœur & d'Etienne qui avoit été calfateur de navire, étoit Céſar. Zoé qui s'étoit raſſaſiée de toute l'autorité, le mit ſur le trône, perſuadée qu'elle gouverneroit ſous ſon nom. Elle ſe trompa: Michel la fit enlever, & la mit dans un couvent, où elle fut obligée de prendre l'habit de religieuſe.

Cette violence ayant excité des murmures, le préfet de la ville lut en place publique un manifeſte, par lequel Michel entreprenoit de ſe juſtifier; mais il ne fut pas écouté. Une voix s'écria: nous ne voulons pas de Michel pour empereur. Ce cri devint univerſel: Michel s'enfuit dans le monaſtere des Studites, prit le froc & quelques jours après on lui creva les yeux. Alors Zoé ſortit du couvent pour remonter ſur le trône: mais ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt

qu'on lui donna pour collegue ſa ſœur Théodora, & l'empire fut gouverné par deux femmes. Voilà les révolutions arrivées depuis 1034 juſqu'en 1042. Il ſeroit inutile d'en rapporter d'autres.

Parmi le grand nombre des princes qui ont la plupart enſanglanté le trône grec en ces tems malheureux, peu ont eu des talens, ou avec des talens ils ont eu de grands vices. Tels ont été Nicéphore, Phocas & Jean Zimiſcès qui l'aſſaſſina pour uſurper l'empire. Sous leur regne, depuis 963 juſqu'en 976, les Grecs devinrent redoutables par les avantages qu'ils remporterent ſur leurs ennemis.

Mais le meilleur empereur qui ait régné dans l'intervalle que nous parcourons eſt ſans contredit, Conſtantin Porphirogenete. Vous ſavez que nous lui devons des extraits de Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avoit de plus important dans les meilleurs livres. Il fit compoſer un grand nombre d'ouvrages par les hommes les plus inſtruits. Il en compoſa beaucoup lui-même, parce qu'il étoit un des plus ſavans princes dont il ſoit fait mention. En un mot, il s'occupa du bonheur des peuples, il ne négligea rien pour faire fleurir les ſciences, qui avoient été fort négligées. Mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois donné aux lettres un tems qu'il déroboit aux affaires. Pour juger de la conſidération dont les ſciences jouiſſoient ſous ſon regne, il ſuffit de remarquer qu'un premier écuyer enſeignoit la philoſophie, qu'un archevêque de Nicée profeſſoit la rhétorique, qu'un patrice donnoit des leçons de géométrie, & que l'em-

pereur recevoit à ſa table les éleves qui ſe diſtinguoient, & les récompenſoit par des emplois honorables. Il mourut en 959, empoiſonné par Romain ſon fils, qui mourut lui-même de ſes débauches, ou qui, ſelon d'autres, fut empoiſonné.

Les mauvais princes, les révolutions fréquentes, les vices du gouvernement préparoient la chûte de Conſtantinople ; mais les barbares d'Europe, incapables de former un plan réfléchi & de ſaiſir le moment de l'exécution, ſe ſoulevoient pour ſe faire battre, ou ne ſavoient pas profiter de la victoire. Les Ruſſes avoient pénétré dans la Bulgarie, ils y avoient remporté de grands avantages, ils menaçoient déja de s'avancer juſqu'à Conſtantinople. Jean Zimiſcès marcha contr'eux, & les extermina. Quelques années après, Baſile, ſoumit les Bulgares, qui avoient ravagé les provinces de l'empire. Ce dernier prince, né pour la guerre, eut des ſuccès brillans : mais il n'accorda aucune protection aux lettres, quoique petit-fils de Conſtantin Porphirogenete.

Les ennemis les plus redoutables étoient en Aſie. Les Grecs auroient ſuccombé, ſi les diviſions n'avoient de bonne heure affoibli les Sarraſins. En 908, il ſe forma un grand ſchiſme dans la religion muſulmane. Obéid-Allah, s'étant rendu maître de l'Afrique, prit le titre de Khalife. Ses ſucceſſeurs connus ſous les noms de Khalifes Fatimites, conquirent l'Egypte & la Syrie, & furent toujours les ennemis des Khalifes Abbaſſides. Au milieu de ces troubles, les Turcs, que Motaſem avoit appellés à ſon ſer-

vice, acquirent tous les jours plus de puiſſance. Ils embraſſerent la religion mahométane, & reſpecterent le ſacerdoce dans les Khalifes : mais ils lui enleverent enfin la ſouveraineté. Vers la fin du onzieme ſiecle, différentes hordes de ces barbares s'étoient établies dans la Perſe, dans la Syrie, dans l'Aſie mineure, & formoient pluſieurs royaumes ſous des chefs toujours ennemis. Un des plus puiſſans étoit le ſultan Soliman qui faiſoit ſa réſidence à Nicée, & qui delà, portoit le ravage juſqu'aux portes de Conſtantinople. Alors l'empire grec ne poſſédoit preſque plus rien en Aſie. Il renfermoit en Europe la Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Epire, la Theſſalie & la Grece : mais toutes ces provinces étoient expoſées à beaucoup d'ennemis, dont je parlerai ailleurs.

Malgré cet état de foibleſſe, Conſtantinople étoit encore la premiere ville du monde, immenſe, peuplée, opulente, elle étoit le centre des arts, des ſciences & du commerce ; elle s'enrichiſſoit par ſa ſituation, par l'ignorance des autres peuples, & par les malheurs même de l'empire. Car ſa population augmentoit de toutes les familles riches, qui abandonnoient l'Aſie pour ſe ſouſtraire à la domination des Turcs.

Après vous avoir fait cette légere eſquiſſe de l'empire grec dans l'eſpace de trois ſiecles, il me reſte à vous faire conſidérer les troubles de l'égliſe d'Orient.

La paix y régnoit au commencement du neuvieme ſiecle, c'étoit le fruit du concile qu'Irene avoit fait tenir à Nicée. Bientôt la perſécution recommença contre les catholiques ; &

elle continua ſous pluſieurs empereurs juſqu'au regne de Michel III. Théodora, mere de ce prince, étant alors régente fit tenir un nouveau concile, où les Iconoclaſtes furent condamnés. Ce fut la fin de cette héréſie, qui avoit troublé l'égliſe pendant 120 ans depuis Léon l'Iſaurien.

Il y a eu peu de controverſes ſur les dogmes pendant le cours de ces trois ſiecles. Les héréſiarques ne ſe forment gueres, lorſque les peuples ne ſont pas aſſez oiſifs, pour entrer dans des diſputes ſubtiles. L'ignorance ne permettoit pas même d'en agiter. D'ailleurs les principaux évêques ne ſongeoient qu'à étendre leur juriſdiction ou qu'à ſe rendre indépendans : & tous les eccléſiaſtiques penſoient aux moyens d'augmenter ou de défendre au moins leur temporel. Parmi les déſordres qui régnoient de toutes parts, ces objets étoient plus ſuffiſans pour occuper le clergé, tous les eſprits ſe tournerent de ce côté : les prélats travaillerent à ſe rendre riches, puiſſans ou même ſouverains ; & leur ambition fut la ſource de bien des maux.

La paix rendue à l'égliſe par Théodora, ne dura pas long-tems. L'empereur ayant fait enfermer cette princeſſe dans un monaſtere, fit dépoſer Ignace patriarche de Conſtantinople, qui s'élevoit hautement contre cette violence, & lui donna Photius pour ſucceſſeur. Photius joignoit à une naiſſance illuſtre, un génie vaſte & une ſcience preſque univerſelle : il occupoit alors deux des premieres charges de l'empire ; car il étoit premier écuyer & premier ſecretaire d'état. On le fit paſſer en ſix jours par tous les degrés. Le premier jour, on le fit moine, le ſecond, lecteur,

enſuite ſous-diacre, prêtre, enfin patriarche le jour de noël. Cet événement eſt remarquable, parce qu'il eſt l'origine du grand ſchiſme, qui ſépare l'égliſe d'Orient & celle d'Occident.

Photius ne pouvoit pas ſe flatter d'être reçu à la communion des égliſes d'Occident, ſi le pape n'approuvoit ſon élection & la dépoſition d'Ignace. Il députa donc quatre évêques, pour obtenir l'approbation du ſaint ſiege.

Alors les papes commençoient à étendre leur juriſdiction, & faiſoient continuellement des tentatives pour ſe rendre ſeuls juges des différens qui naiſſoient dans l'égliſe : ils fondoient leur prétention ſur une collection de pluſieurs lettres, qu'on prétendoit avoir été écrites par les papes des trois premiers ſiecles, & par leſquelles ils paroiſſoient avoir été les juges de tous les évêques de la chrétienté. Ces lettres connues ſous le nom de fauſſes décrétales, parurent pour la premiere fois ſur la fin du huitieme ſiecle; c'eſt-à-dire, dans des tems où l'on avoit trop peu de lumieres, pour en découvrir la ſuppoſition : elles acquirent donc une autorité, dont les papes ſe prévalurent. Mais la fauſſeté en ſaute aux yeux; & elles prouvent ſeulement ce que peut l'impoſture, lorſque les hommes ſont ignorans & crédules.

Nicolas I occupoit alors le ſiege apoſtolique. Il n'avoit garde de laiſſer échapper une occaſion de mettre l'égliſe de Conſtantinople dans ſa juriſdiction. Il croyoit de la meilleure foi du monde aux fauſſes décrétales, & il en avoit pris la défenſe contre des évêques des Gaules, qui doutoient de leur autorité. Il ſe

plaignit de n'avoir pas été consulté sur la déposition d'Ignace ; il désaprouva qu'on lui eut donné un laïque pour successeur ; & il fit partir deux légats pour prendre connoissance de cette affaire.

Les légats furent séduits & gagnés ; car Photius employoit toute sorte de moyens pour se maintenir. On tint un concile composé de 318 évêques. Ignace y comparut, & fut déposé en présence & avec l'approbation des légats.

Nicolas, instruit de ce qui s'étoit passé, écrivit aux évêques de l'Orient, pour leur ordonner par l'autorité du saint siege de condamner avec lui l'élection de Photius & la déposition d'Ignace. Mais cette lettre ayant été sans effet, parce que ces évêques n'étoient pas dans l'usage de recevoir de pareils ordres ; il excomunia Photius, & punit les légats, qui avoient abusé de sa confiance. J'omets plusieurs circonstances, qui font voir que ce pape montroit plus de zele que de prudence, & qu'il soulevoit les esprits par ses prétentions & par ses hauteurs.

Photius se vengea de Nicolas. Il l'excommunia dans un concile ; il le déclara déposé ; il invita Louis II, [*] roi d'Italie, à chasser ce pontife du saint siege, lui promettant de le faire reconnoitre empereur à la cour de Constantinople : enfin il écrivit aux patriarches & aux évêques de l'Orient, une lettre circulaire, dans laquelle il montre beaucoup de mépris pour les Latins & entreprend de

[*] Il étoit empereur, fils de Lothaire, neveu de Charles le Chauve & de Louis le Germanique.

leur reprocher plusieurs erreurs. Des hommes, dit-il, sortis des ténèbres de l'Occident ; sont venus corrompre la foi : ils ordonnent de jeuner le samedi : ils permettent de manger du fromage & du laitage en carême, ils en retranchent la premiere semaine : ils déteſtent les prêtres engagés dans un mariage légitime : ils permettent que leurs prêtres se rasent la barbe : enfin ils osent ajouter de nouvelles paroles au symbole, disant que le S. Esprit ne procede pas du pere seul, mais encore du fils. Photius finit par prier les évêques de concourir à la condamnation de cette doctrine, & d'envoyer pour cet effet des légats à Constantinople.

Parmi ces chefs d'accusation, le dernier est le seul qui concerne le dogme. Les autres sont des choses de discipline : & il y en a de ridicules. Mais plus les objets d'une dispute sont frivoles, plus il est à craindre qu'on ne s'entête de part & d'autre. On s'échauffe d'autant plus, qu'on auroit honte de se dédire, & cette chaleur donne de l'importance à des puérilités.

Il y avoit déja long-tems que les égliſes de Germanie, de France & d'Espagne avoient fait cette addition, dont les Grecs se plaignoient. Léon III ne l'avoit pas approuvée quoique très-convaincu que le S. Esprit procede du pere & du fils. Il se fondoit sur ce que le second concile général n'avoit point mis le *filioque* dans le symbole, & que celui de Chalcédoine & d'autres avoient défendu d'y rien ajouter. Cependant l'égliſe de Rome se conforma dans la suite à cet usage ; au grand scandale des Grecs, qui ne vouloient

loient pas qu'on fît aucun changement dans un ſymbole fait chez eux.

Au fort de cette diſpute, Michel III fut aſſaſſiné ; & ſon aſſaſſin Baſile le Macédonien, étant monté ſur le trône, chaſſa Photius & rétablit Ignace.

La troiſieme année de ſon regne, il fit tenir à Conſtantinople un concile, qui eſt le huitieme œcuménique. Les légats d'Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas, s'y trouverent. Photius y fut condamné ; & on prononça pluſieurs fois anathème contre lui.

Le concile venoit d'être terminé, lorſque l'empereur fit aſſembler chez lui les légats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, pour ſavoir ſi les Bulgares devoient être ſoumis au pape ou au patriarche de Conſtantinople. Ces peuples avoient embraſſé la religion chrétienne en 860, & leur roi avoit envoyé un ambaſſadeur pour faire décider cette queſtion. On jugea que la Bulgarie devoit être dans la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople, parce qu'elle avoit été conquiſe ſur les Grecs ; que les Bulgares n'y avoient trouvé que des prêtres grecs lorſqu'ils s'en étoient rendus maîtres ; & que ce royaume faiſant partie de l'empire, il n'étoit pas raiſonnable d'y conſerver quelque juriſdiction à un pontife, qui s'étoit ſouſtrait aux empereurs, pour ſe donner aux rois de France. Les légats de Rome proteſterent, & ſe retirent mécontens. Adrien encore plus mécontent, ſe plaignit amérement : il déclara qu'il dégraderoit tous les Grecs, qui feroient quelques fonctions eccléſiaſtiques en Bulgarie. Jean VIII, ſon ſucceſſeur, menaça d'excommunier & de dépoſer Ignace, s'il ne ſe dé-

ſiſtoit de toute juriſdiction ſur ce royaume ; & il ordonne aux évêques & aux eccléſiaſtiques grecs d'en ſortir dans trente jours, ſous peine d'excommunication. Mais enfin les Bulgares aimerent mieux dépendre du patriarche de Conſtantinople.

Cependant Photius étoit rentré en grace auprès de Baſile, & ce prince lui avoit même confié l'éducation de ſes enfans, lorſqu'Ignace mourut. Dans une circonſtance auſſi favorable, il lui fut facile de recouvrer le patriarchat ; & ce qui paroît d'abord étonnant, c'eſt que Jean VIII le reconnut. Il eſt vrai qu'il comptoit, par cette condeſcendance engager Photius à ne plus prétendre à la Bulgarie, & c'étoit auſſi une de ſes conditions. Il vouloit encore obtenir de l'empereur des ſecours contre les Sarraſins & la reſtitution de quelques terres, qui appartenoient à l'égliſe de Rome.

Auſſitôt que les legats de Rome furent arrivés, Photius fit aſſembler trois cent quatre-vingt-trois évêques, qui crierent anathême contre quiconque ne le reconnoîtroit pas pour patriarche légitime. On lut un ſymbole ſans l'addition *filioque*, & avec défenſe d'y rien ajouter : on ne voulut point reconnoitre que la Bulgarie dût dépendre du ſaint ſiege.

Jean, mal inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, confirma les décrets du concile, & remercia l'empereur de la ceſſion qu'il croyoit lui avoir été faite de la Bulgarie : mais ayant été mieux informé, il monta dans le jubé de ſon égliſe, condamna Photius, prononça anathême contre ceux qui ne ſe ſoumettroient pas à cette condamna-

tion, dépoſa ſes légats, & en fit partir un autre pour Conſtantinople.

Martin II, qui lui ſuccéda, refuſa de reconnoitre Photius pour patriarche, & la cour de Conſtantinople refuſa de le connoitre lui-même pour pape. La conduite de Martin fut approuvée & ſoutenue par ſes ſucceſſeurs, Adrien III & Etienne V : cependant Photius triompha. Ce triomphe ne fut pas long : odieux à Léon, fils & ſucceſſeur de Baſile, il fut chaſſé une ſeconde fois; & Etienne, frere de Léon, fut élevé ſur le ſiege de Conſtantinople. Ce Léon a été le pere de Conſtantin Porphirogenete. On le ſurnoma le Sage ou le Philoſophe à cauſe de ſon amour pour les ſciences; il ne mérita pas ce titre par ſes mœurs, quoiqu'il ait écrit ſur des matieres de piété; & que ſes ouvrages ſoient plus dignes d'un moine que d'un prince.

Photius mourut peu de tems après. Le ſchiſme parut ceſſer : la communion du moins ne fut pas tout-à-fait interrompue entre l'égliſe grecque & l'égliſe latine. Mais il étoit difficile de les concilier, parce que les patriarches étoient jaloux de la primatie du ſaint ſiege, & que les papes ne pouvoient renoncer à leurs prétentions ſur la Bulgarie. Voilà la vraie cauſe des diſputes qui ſe ſont élevées entre ces deux égliſes. Elles ſe ſeroient accordées ſur le dogme, ſi leurs chefs s'étoient moins occupés de leur agrandiſſement.

C'eſt vers le milieu du onzieme ſiecle, qu'elles en vinrent à une rupture ouverte, lorſque Michel Cérularius, patriarche de Conſtantinople, renouvella les accuſations que Photius avoit faites aux Latins. Il leur reprocha encore com-

me autant d'héréſies de ſe ſervir de pain azyme pour la célébration des ſaint myſteres, de manger du ſang des animaux & des viandes ſuffoquées & de ne pas chanter l'*alleluia* pendant le carême. Sur ce fondement, il chaſſa des monaſteres les abbés & les religieux latins, qui ne voulurent pas renoncer à ces uſages, & il fit fermer toutes les égliſes qu'ils avoient à Conſtantinople.

Il étoit facile aux Latins de montrer la futilité de ces accuſations; puiſqu'elles ne tomboient que ſur des uſages, qui peuvent varier d'une égliſe à l'autre, & qui ſont toujours bons, lorſque la tradition la plus ancienne les autoriſe. Mais comme ces prétendues héréſies n'étoient qu'un prétexte, dont les patriarches de Conſtantinople ſe ſervoient pour humilier la cour de Rome, les papes ne ſongerent auſſi qu'à défendre leur autorité. Il arriva delà que les queſtions qu'on agitoit, n'étoient pas ce qui intéreſſoit l'un & l'autre parti; auſſi Léon IX, alors pape, ne répondit pas directement à Cérularius; mais il entreprit de montrer la ſupériorité du ſaint ſiege, qu'on attaquoit indirectement. Il trouve abſurde qu'on accuſe d'erreur l'égliſe de Rome; il reproche aux Grecs plus de quatre-vingt-dix héréſies qu'elle a condamnées, & dont il fait l'énumération; il s'éleve contre ceux qui oſent blâmer le ſaint ſiege, qui ſelon lui, ne peut être ſoumis à aucun juge: & il le prouve par une prétendue lettre du pape Silveſtre, approuvée, dit-il, par Conſtantin le grand & par le concile de Nicée. Il demontre même la puiſſance temporelle des papes; & pour faire voir qu'il ne ſe

fonde pas ſur des fables, il rapporte l'acte de la donation, que l'ignorance attribuoit alors à Conſtantin.

Il fit partir enſuite pour Conſtantinople des légats, qui dépoſerent dans l'égliſe de Ste. Sophie un acte d'excommunication contre Michel & ſes ſectateurs, & dans lequel il les accuſoit de vendre le don de Dieu, comme les ſimoniaques; de rendre eunuques leurs hôtes, comme les Valéſiens, & de les élever enſuite à l'épiſcopat; d'imiter les Ariens en rebaptiſant des perſonnes baptiſées au nom de la ſainte trinité; les Donatiſtes, en diſant que hors de l'égliſe grecque il n'y a plus dans le monde ni égliſe de Jeſus-Chriſt, ni vrai ſacrifice, ni vrai baptême; les Nicolaïtes, en permettant le mariage aux miniſtres de l'autel; les Sévériens, en diſant que la loi de Moyſe eſt maudite; les Macédoniens, en retranchant du ſymbole que le S. Eſprit procede du fils; les Manichéens, en diſant que tout ce qui a du levain eſt animé; les Nazaréens en gardant les purifications judaïques, en refuſant le baptême aux enfans qui meurent avant le huitieme jour, & la communion aux femmes en couches, & ne recevant point à leur communion ceux qui ſe coupent les cheveux & la barbe, ſuivant l'uſage de l'égliſe latine.

C'eſt ainſi que la paſſion faiſoit voir dans les Grecs une multitude d'héréſies, quoique la plupart de celles qu'on leur imputoit, ne fuſſent que des conſéquences qu'on croyoit tirer de leur doctrine, & qu'ils déſavouoient.

Michel Cérularius fit de ſon côté un décret contre ces légats, qu'il feignit de ne pas

reconnoître pour envoyés du pape. Il commençoit ainſi : des hommes impies, ſortis des ténèbres de l'Occident, ſont venus en cette pieuſe ville, d'où les ſources de la foi orthodoxe ſe ſont répandues dans tout le monde : ils ont entrepris de corrompre la ſaine doctrine par la diverſité de leurs dogmes, juſques à mettre ſur la ſainte table un écrit portant anathème contre nous & contre tous ceux qui ne ſe laiſſent pas entraîner à leurs erreurs ; nous reprochant entr'autres choſes de ne nous pas raſer la barbe comme eux, de communiquer avec des prêtres mariés, de ne pas corrompre le ſymbole par des paroles étrangeres, &c.

Vous voyez combien les eſprits étoient loin de ſe concilier. Cependant comme les papes devenoient tous les jours plus puiſſans, les empereurs qui croyoient devoir les ménager, n'accorderent pas toujours la même protection aux patriarches de Conſtantinople. Ils tenterent plus d'une fois de réunir les deux égliſes, mais ce fut inutilement. La rivalité qui les ſéparoit ſubſiſta : le tems & les diſputes ne firent qu'augmenter la haine & le mépris qu'elles ſe portoient réciproquement : & ſouvent le peuple de Conſtantinople fut ſur le point de ſe révolter, parce qu'on parloit de ſe réunir avec les Latins. Si quelquefois des momens de calme donnoient quelques eſpérances, elles ſe diſſipoient bientôt, & le ſchiſme dure encore.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet.

LA Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, le Mâconnois, la Bourgogne transjurane, une partie de la Franche-Comté & quelques autres territoires formoient le royaume d'Arles, tout-à-fait indépendant de la couronne de France. La haute Lorraine appartenoit à l'empereur Othon III ; & la baſſe, qui comprenoit le Brabant, le Hainaut, le pays de Liege & le Luxembourg, étoit un fief de l'empire d'Allemagne, & avoit été donnée à Charles frere de Lothaire. Enfin les derniers Carlovingiens n'avoient conſervé aucune autorité ſur les provinces d'Eſpagne. Ainſi la France étoit renfermée entre les Pyrénées, le royaume d'Arles, la Lorraine & la Mer.

Les principaux vaſſaux de la couronne étoient, le duc de Gaſcogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouſe, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le duc de France ; le duc de Normandie duquel la Bretagne relevoit ; le comte de Vermandois, le comte de Troyes &c.

Les ſeigneurs du ſecond ordre, c'eſt-à-dire, ceux qui relevoient immédiatement des vaſſaux de la couronne, ſe nommoient en géneral barons, quoique pluſieurs portaſſent le titre de comte. Ces barons avoient au deſſous d'eux d'autres vaſſaux, qui en avoient encore d'autres. Ainſi la France étoit ſubdiviſée en fiefs & arriere-fiefs, de ſorte que les ſeigneurs de la derniere claſſe n'avoient ſouvent qu'un château.

C'eſt la néceſſité qui multiplia ſi fort les vaſſaux. Comme le peuple étoit trop opprimé pour être de quelque ſecours à la guerre, les ſeigneurs firent des démembremens de leur domaine, & les donnerent en fiefs à des hommes, qui par-là étoient obligés & intéreſſés à les ſervir. Il arriva même qu'on jugea de la dignité d'une ſeigneurie par le nombre des fiefs; & au défaut de terres, on donna en fief des charges, des penſions, des fours bannaux, & même des eſſaims d'abeilles.

Les droits reſpectifs des ſeigneurs puiſſans n'étoient que des prétentions conteſtées. Les obligations réciproques n'étoient réglées par aucune loi: les uſages varioient ſuivant les tems & les lieux, & l'anarchie qui continuoit toujours, entretenoit les déſordres qu'elle avoit produit, ou même les multiplioit encore. Elle armoit tous ces tyrans. Tous croyoient avoir le droit de guerre, & tous l'avoient en effet: car n'y ayant point de puiſſance publique capable de les réprimer, chacun d'eux étoit en droit de ſe faire juſtice par les armes. Juge dans ſa propre cauſe, chaque ſeigneur, ſous prétexte de ſe faire juſtice, ſoutenoit ſes prétentions quelles qu'elles fuſſent; & le droit étoit toujours pour le plus fort.

Ainſi comme la France étoit diviſée en fiefs & en arriere-fiefs, elle l'étoit, ſi je puis m'exprimer ainſi, en guerres & en arriere-guerres. C'eſt un chaos où les élémens ſe combattent dans tous les points de l'eſpace, & qui ne ſe peut débrouiller que bien difficilement. Les grands vaſſaux, ne cherchant qu'à ſe rendre indépendans de la couronne, s'embarraſſoient dans des guerres, dont les barons profiterent pour ſe rendre eux-mêmes indépendans; & lorſque les barons ſe ſoulevoient contre leurs ſuzerains, leurs propres vaſſaux ſe ſoulevoient contr'eux, & s'expoſoient à de pareils ſoulevemens de la part des vaſſaux, qui leur devoient l'hommage: de la ſorte une guerre en faiſoit naître pluſieurs autres, & tout étoit en armes.

Tous les ſeigneurs exerçoient un empire abſolu dans leurs terres. Leur volonté dictoit les loix. Ils avoient des juſtices, où ſe jugeoient les délits qui ſe commettoient, & les affaires qui ſurvenoient parmi les ſujets. Cependant le deſpotiſme des plus foibles étoit toujours limité par quelque endroit: car les ſuzerains, jaloux d'être les ſeuls deſpotes, laiſſoient à leurs vaſſaux le moins de part poſſible à la ſouveraineté. Ils ne leur permettoient pas de faire les mêmes uſurpations qu'il faiſoient eux-mêmes: ils s'arrogeoient, comme plus forts, différents droits ſur leurs terres, & ſe réſervant la connoiſſance des principales affaires, ils y avoient ce qu'on appelle la haute juſtice.

Les ſeigneurs jugeoient leurs ſujets par eux-mêmes, par leurs baillis, ou par leurs prévôts. Ils tenoient pour cet effet des aſſiſes à des jours marqués. Les petits vaſſaux, qui avoient des dif-

férens entr'eux, étoient ſouvent dans la néceſſité de ſe ſoumettre à ce tribunal; car lorſque la guerre leur devenoit trop onéreuſe, il leur importoit bien plus de reconnoître la juriſdiction de leur ſuzerain, que d'entreprendre de ſe faire juſtice par les armes. Ainſi la foibleſſe aſſujettiſſoit ſeule à des devoirs, auxquels on ſe déroboit, ſi l'on ceſſoit d'être le plus foible.

Ces tyrans s'étoient accoutumés par l'uſage à ne connoître d'autres loix que leur volonté. Ils croyoient que tout leur avoit toujours appartenu; que les roturiers ne poſſédoient rien que par l'effet de leur libéralité; & que, par conſéquent, ils pouvoient diſpoſer à leur gré de leur bien & de leur perſonne. En un mot, ils ſe croyoient autoriſés à des uſurpations, parce qu'ils étoient dans l'habitude d'en faire.

Vous pouvez juger par-là quelle étoit la miſere du peuple. On diſtinguoit, à la vérité, l'homme libre du ſerf. Mais au moins les eſclaves avoient un maître intéreſſé à les faire ſubſiſter: les hommes libres, au contraire, étoient accablés ſous le poids de la ſervitude; chargés de corvées, d'impoſitions, de taxes arbitraires, expoſés à voir confiſquer leurs biens, & forcés même d'acheter de leur ſeigneur la permiſſion de ſe marier.

Cette tyrannie avoit commencé dans les campagnes, & les plus riches habitans s'étoient réfugiés dans les villes, où les loix les protégerent, tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorſque les gouvernemens devinrent autant de ſouverainetés, ces nouveaux ſeigneurs exercerent ſur les bourgeois les mêmes vexations, que les autres exerçoient ſur les payſans de leurs

terres. Les villes furent ſujettes comme les campagnes à une taille arbitraire, & obligées à défrayer leur ſeigneur & ſes gens, quand il y venoit: vivres, meubles, chevaux, voitures, tout étoit enlevé; & on auroit dit que les maiſons étoient au pillage. Ce n'étoit cependant là que la moindre partie des vexations.

Tel étoit le ſort des roturiers. La petite nobleſſe, je veux dire celle qui ne poſſédoit point de fiefs, conſerva ſeule quelques droits; les ſeigneurs ayant été obligés de la ménager, ſoit parce qu'elle étoit nombreuſe, ſoit parce qu'ils en tiroient des ſervices en tems de guerre. D'ailleurs la ſeule différence qu'il y eût entre les hommes libres & les ſerfs, c'eſt que ceux-ci ne pouvoient s'affranchir que par la pure faveur de leur maître, au lieu que les autres avoient pluſieurs moyens pour ſe ſouſtraire au joug de leur ſeigneur. Ils pouvoient s'ennoblir en acquérant un fief, ou même en épouſant la fille d'un gentilhomme; il pouvoient au moins entrer dans la cléricature; & dans tous ces cas ils ceſſoient d'être ſoumis aux charges, qui accabloient le peuple.

Le clergé eut lieu de ſe repentir d'avoir contribué à l'humiliation des deſcendans de Charlemagne: car il devint la proie des ſeigneurs, qui s'étoient élevés ſur les ruines de la puiſſance royale. Les rois ne pouvant plus le protéger, il put voir qu'il avoit détruit lui-même l'appui de ſa grandeur. Il ne fut plus le premier corps de la nation: excepté quelques prélats, qui étant comtes ou ducs de leur ville, rélevoient immédiatement de la couronne, tous les autres étoient devenus vaſſaux de ces mêmes comtes ou ducs qu'ils

avoient précédés, & ſur leſquels la loi leur avoit donné le pouvoir le plus étendu. Charlemagne leur avoit défendu le port des armes, & ils en avoient en général perdu l'uſage, préciſément dans le temps où tous les ſeigneurs laïques s'armerent contr'eux. On voit ſous les derniers Carlovingiens quelques évêques guerriers défendre encore leurs poſſeſſions; mais on voit auſſi le plus grand nombre des eccléſiaſtiques, ſans défenſe, tous les jours dépouillés de quelques-unes de leurs terres. Souvent ils ſont obligés d'en aliéner une partie en faveur d'un ſeigneur dont ils mendient la protection; & ils ont enſuite beſoin d'une protection contre ce protecteur, qui devient d'ordinaire un uſurpateur lui-même. Ces protecteurs ſe nommoient, *vidames* ou *avoués*.

Voilà quel étoit en France l'état de la nobleſſe, du clergé & du peuple, vers la fin du dixieme ſiecle. Vous verrez ces choſes expoſées avec plus de détail dans l'ouvrage, d'où je les ai extraites. [*]

---

[*] Obſervations ſur l'hiſtoire de France.

CHAPITRE II.

Combien les droits des ſouverains étoient peu connus dans le dixieme ſiecle.

IL faut des loix ou des uſages conſtans pour déterminer avec préciſion les droits du ſouverain ſur la nation, & ceux des différens corps qui compoſent l'état. Il n'eſt donc plus poſſible de ſe faire des idées de tous ces droits, lorſque l'anarchie eſt parvenue au point de tout confondre; car alors les loix ſont oubliées, & les uſages varient tous les jours & dans tous les lieux.

L'anarchie commença ſous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop foible pour faire régner les loix, obéit tour-à-tour à l'ambition de ſa femme, au deſpotiſme de ſes miniſtres & aux ſcrupules que lui donnerent les moines. Bien-tôt les différens ordres de l'état ne connurent plus les devoirs qui les ſubordonnoient les uns aux autres; les peuples ignorerent ce qu'ils devoient à leur ſouverain; le ſouverain l'ignora lui-même; & chacun ſe fit des droits de ſes prétentions.

Louis, qui reconnoît pour juges des évêques & des moines; Vala qui oſe déclarer le trône vacant, pour y placer un fils rebelle; & les formalités même par leſquelles les prélats rétabliſſent le ſouverain légitime: tout prouve qu'on

ignoroit déjà, ou qu'on vouloit ignorer les droits de la royauté: il eſt au moins certain que Louis ne les connoiſſoit pas.

Charles le Chauve & Louis le Germanique les connoiſſoient-ils davantage lorſqu'ils engagerent leur clergé à déclarer Lothaire exclus de la ſucceſſion du dernier empereur? Les connoiſſoient-ils, lorſqu'ils reçurent des mains de ce même clergé les états qu'ils vouloient enlever à leur frere? Cette entrepriſe étoit d'autant plus imprudente, qu'il fallut y renoncer auſſitôt, & traiter avec le prince qu'ils avoient voulu dépouiller.

Toute la conduite de Charles le Chauve prouve combien ce prince ignoroit les droits de la royauté. C'eſt ce qu'il montre, ſur-tout, lorſque ſe ſoumettant aux prétentions du clergé, il ſe plaint d'avoir été dépoſé par l'archevêque de Sens, avant d'avoir comparu devant tous les évêques qui l'avoient ſacré roi. Si tous les uſages qui s'introduiſent ſont les droits, le clergé pouvoit dire qu'il avoit celui de juger les ſouverains & de les dépoſer: mais il faut diſtinguer les uſages que l'ignorance établit, de ceux que la raiſon autoriſe; diſtinction que l'anarchie ne permet pas de faire.

Dès que les ſouverains ne ſavent plus eux-mêmes ce qu'ils ſont, on n'eſt pas étonné ſi les déſordres s'accroiſſent encore ſous des princes auſſi foibles que Louis II, Louis III & Carloman. On eſt déja préparé à la dépoſition ſubite de Charles le Gros, & on voit ſans ſurpriſe Charles le Simple exclus de tous les royaumes qui ſe forment des débris de ce vaſte empire. Que ce prince ayant enſuite été élevé ſur le trône, voit

deux ſujets rebelles y monter ſucceſſivement ; & qu'enfin il finiſſe ſes jours dans une priſon : ce ſont encore là des événemens qui ne doivent plus paroître extraordinaires.

Un diſcours que tint Loüis d'Outremer dans un concile où il venoit implorer le ſecours d'Othon le Grand, achevera de vous convaincre que les deſcendans de Charlemagne ne ſavoient plus à quel titre ils étoient rois. " Après la mort de Rodolphe, dit-il, Hugues & les autres ſeigneurs françois envoyerent des ambaſſadeurs en Angleterre pour me rappeller. Je revins ſur leurs ſermens ; je les trouvai tous à Boulogne, où ils me rendirent l'hommage à la deſcente du vaiſſeau, & je fus ſacré aux acclamations des ſeigneurs & du peuple. Mais Hugues, oubliant ſes promeſſes, s'eſt déclaré le premier contre moi : il a employé juſqu'à la trahiſon pour me perdre : il m'a retenu un an priſonnier ; & je ne ſuis ſorti de ſes mains qu'en lui cédant la ville de Laon ; la ſeule de toutes les places qui reſtoient à la reine Gerberge pour faire ſa demeure : Voilà ce que j'ai ſouffert de mes ſujets. Si quelqu'un me reproche de m'être attiré tous ces maux par quelques crimes que j'aie commis depuis mon établiſſement, je ſuis prêt à m'en juſtifier de la maniere que le concile & le roi de Germanie le jugeront à propos ; j'offre même de prouver mon innocence par le combat ſingulier. "

Quand on eſt au tems de ce malheureux prince, on trouve une ſi grande confuſion dans la façon de penſer & dans les uſages, qu'on eſt preſque auſſi embarraſſé que lui, pour détermi-

ner les droits de la maiſon de Charlemagne. Car enfin à qui appartient le trône, quand les Carlovingiens ſont dépoſés, qu'ils reconnoiſſent pouvoir l'être, & que la couronne paſſe dans d'autres familles ? Voilà cependant les uſages qui s'introduiſent.

D'un autre côté, il n'y avoit point de loi expreſſe qui réglât la ſucceſſion. On dit bien encore aujourd'hui que la famille de Charlemagne avoit ſeule droit à l'empire, parce que ce prince l'avoit conquis : mais ſi c'étoit là une raiſon, pourquoi de nouveaux conquérans n'acquéroient-ils pas ce droit pour eux & pour leurs deſcendans ? Il paroît que cet empereur lui-même ne ſe fondoit pas uniquement ſur le droit de conquête, & qu'au contraire, il comptoit pour quelque choſe le conſentement des peuples. Car ayant fait le partage de ſes états entre Charles, Pepin & Louis, arrêta que ſi l'un des trois laiſſoit un fils, les oncles conſerveroient à cet enfant la ſucceſſion de ſon pere, *ſuppoſé que les peuples du pays le vouluſſent pour roi.*

Il conſulta même les principaux de la nation ſur ce partage ; & ſes ſucceſſeurs à ſon exemple, firent d'ordinaire agréer aux grands les diſpoſitions qu'ils faiſoient de leurs états. Il eſt vrai que cet agrément n'étoit pas une élection, mais il y reſſembloit beaucoup : car le demander, c'étoit reconnoître qu'on pouvoit le refuſer. Il ne faudroit donc pas s'étonner ſi ſous les derniers Carlovingiens où toutes les idées étoient confuſes, on eût imaginé que la couronne étoit élective.

Mon deſſein, Monſeigneur, n'eſt pas de prou-

ver

ver que Hugues Capet n'a pas commencé par être un uſurpateur: je veux dire ſeulement que de ſon tems on ne ſe faiſoit pas là-deſſus des notions bien exactes, parce qu'on en jugeoit par les dernieres révolutions, qui avoient confondu tous les droits. Mais pour en mieux juger, il faut remonter plus haut.

La couronne ayant paſſé de Pepin à Charlemagne, & de Charlemagne à Louis le Débonnaire, le droit héréditaire eſt établi ſur le conſentement préſumé de la nation; car il ne faut pas chercher de droit ailleurs que dans les uſages qui tendent le plus à la tranquillité des peuples, & qui ſe ſont introduits lorſque les loix étoient en vigueur. Les uſages contraires, ſurvenus dans la ſuite, ne ſont que des abus nés de l'anarchie; & par conſéquent, ils n'ont jamais pu enlever aux derniers Carlovingiens des droits tranſmis par leurs ayeux. Telles ſont les idées que nous devons nous faire à ce ſujet. Mais ſi nous en jugions par celles qu'on avoit au dixieme ſiecle, il faudroit dire que la couronne n'étoit, ni héréditaire ni élective, & qu'elle appartenoit au plus fort. Voilà où les choſes avoient été réduites par l'incapacité des rois d'un côté, & de l'autre par l'ambition des vaſſaux.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet juſqu'à la mort de Philippe I.

IL y avoit long-tems que les aſſemblées de la nation n'avoient plus lieu, & l'anarchie parvenue à ſon comble les rendoit même impoſſibles. Les grands diviſés entr'eux, ne cherchoient point à ſe réunir pour ſe donner un chef: ils ne ſongeoient qu'à s'affermir chacun ſéparément, & il leur importoit peu que dans un coin du royaume, deux concurrens ſe diſputaſſent une couronne dont ils croyoient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnoitre leur indifférence à cet égard, lorſqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple paſſer les dernieres années de ſa vie dans une priſon, & Louis d'Outremer réduit à mettre toute ſa reſſource dans Othon & dans un concile tenu en Allemagne? Charles, duc de la baſſe Lorraine & frere de Lothaire ne fut donc pas exclus par la nation; il fut ſeulement trop foible pour faire valoir ſes droits; & Hugues Capet ne fut pas élu, mais comme le plus fort, il ſe fit reconnoitre par ſes propres vaſſaux, ne déſeſpérant pas de ſoumettre les autres avec le tems. En effet, Louis V étoit mort le 21 Mai de l'année 987; & Hugues fut ſacré à Rheims le 3 Juillet de la même année. Cet intervalle ne

ſuffiſoit certainement pas pour aſſembler tous les grands du royaume, ſur-tout, dans des tems de troubles où perſonne ne pouvoit les convoquer.

Hugues Capet étoit petit-fils de Robert & petit-neveu d'Eudes, qui avoient été l'un & l'autre rois comme lui & de la même maniere, & qui avoient eu pour pere Robert le fort comte d'Anjou. Au delà, on ne ſait point ce qu'étoient ſes ayeux.

Duc de France, comte de Paris & d'Orléans, il étoit un des plus puiſſans ſeigneurs de l'état. Pour mettre les eccléſiaſtiques dans ſes intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avoient été enlevées: il commença par reſtituer quelques abbayes qu'il poſſédoit lui-même; & cette protection, accordée aux biens temporels des moines & des évêques, lui fit donner le titre de défenſeur de l'égliſe.

Il vainquit le duc de Guienne, qui s'étoit déclaré contre lui, & le força à le reconnoitre; & Charles, dont il ſe rendit maître par la trahiſon de l'évêque de Laon, fut conduit à Orléans, où il mourut peu de tems après. Ce prince n'ayant point laiſſé d'héritiers, la maiſon de Charlemagne fut éteinte [*]. Hugues & ſes deſcendans acquirent ſeuls des droits à la couronne par le conſentement de la nation, & ils devinrent des rois légitimes.

Hugues, voulant attirer dans ſon parti Arnoul

[*] Les hiſtoriens donnent deux ou trois fils à Charles; mais ils ne peuvent dire ce qu'ils ſont devenus.

fils naturel de Lothaire, & par conſéquent, neveu de Charles, lui avoit donné l'archevêché de Rheims; & Arnoul quoiqu'il eût prêté ſerment de fidélité, avoit livré Rheims à ſon oncle. Le roi aſſembla un concile pour faire le procès à cet évêque: mais les peres connoiſſoient ſi peu leurs droits, qu'ils ne ſavoient pas s'ils pouvoient juger cette affaire, avant que le pape en eût pris connoiſſance. L'évêque d'Orléans, plus inſtruit, fit une peinture des déſordres de l'égliſe de Rome & demandant ſi l'on étoit obligé de ſe ſoumettre aveuglement à des hommes qui déshonoroient le ſaint ſiege, il conclut d'après des exemples & des canons, que le concile étoit en droit de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. Arnoul fut depoſé, & Gerbert fut élu en ſa place.

On eut la condeſcendance d'envoyer au pape Jean XV les actes du concile, & de le prier d'approuver l'élection de Gerbert. Jean, peu content de ce qui avoit été fait ſans ſon autorité, interdit les évêques qui avoient dépoſé Arnoul; & envoya en France un abbé pour aſſembler un nouveau concile. Le roi, qui crut devoir ménager la cour de Rome, conſentit à tout ce qu'elle voulut; de ſorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet événement fut la cauſe de la fortune de Gerbert: car s'étant réfugié auprès d'Othon III, il obtint l'évêché de Ravenne, & nous avons vu que quelque tems après il fut élevé ſur le ſaint ſiege.

Hugues étant mort dans la dixieme année de ſon regne, laiſſa la couronne à Robert ſon fils, qu'il s'étoit aſſocié en 988.

Robert avoit épouſé Berthe, ſa parente au quatrieme dégré, & il avoit eu l'approbation des évêques, qui jugerent que la diſpenſe n'étoit pas néceſſaire, ou qu'ils la pouvoient donner eux-mêmes. Jean XV avoit déja déclaré ce mariage nul. Son ſucceſſeur Gregoire V, ne laiſſant pas échapper une occaſion auſſi favorable aux prétentions du ſaint ſiege, tint un concile, dont le premier décret fut conçu en ces termes: *que le roi Robert, qui a épouſé Berthe ſa parente, contre les loix de l'égliſe, ait à la quitter au plutôt, & à faire une pénitence de ſept ans, conformément aux canons & à l'uſage de l'égliſe; que s'il n'obéit pas, il eſt déclaré excommunié; que Berthe ſoit ſoumiſe à la même pénitence ſous la même peine; qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui a été le miniſtre de ce mariage inceſtueux, & tous les évêques qui y ont donné leur conſentement, ſoient ſuſpendus de l'uſage des ſacremens, juſqu'à ce qu'ils ſoient venus à Rome faire ſatisfaction pour leur faute.*

Le roi ſe ſoumit: ſe ſépara de Berthe, fit pénitence, obtint l'abſolution & pluſieurs évêques allerent ſe jetter aux pieds du pape.

Grégoire avoit trop bien réuſſi, pour ne pas tenter une ſeconde démarche, il ordonna de rendre la liberté à l'archevêque Arnoul, qu'on tenoit encore dans les priſons, malgré le concile qui l'avoit rétabli; & menaça la France d'un interdit univerſel, ſi le roi déſobéiſſoit à ſes ordres. Robert obéit.

Quelque tems après, le roi joignit à ſes domaines le duché de Bourgogne qui lui appartenoit par la mort de Henri, ſon oncle, frere de Hugues Capet; ce prince n'ayant point laiſſé

d'enfans légitimes. Mais ce fut le ſujet d'une guerre. Robert n'avoit pas d'ailleurs l'ambition d'agrandir ſes états : car il fut aſſez ſage pour ſe refuſer aux Italiens qui à la mort de Henri II, lui offrirent le titre d'empereur & le royaume d'Italie. Il aima la paix : il la maintint dans les provinces qui dépendoient de lui ; pendant que les autres étoient déchirés par les ſeigneurs, qui ſe ruinoient à l'envi, & il mourut après un regne de trente-trois ans. Les Normands s'établiſſoient alors dans le midi de l'Italie, & venoient de fonder la ville d'Averſe.

Le regne de Henri ſon fils, quoique de trente ans, ne fournit aucun événement conſidérable. Il n'y en a point même qu'il ſoit néceſſaire de remarquer pour la ſuite de l'hiſtoire. Son mariage cependant eſt aſſez ſingulier pour en parler, car il épouſa la fille du duc de Ruſſie ; & on prétend qu'il ne fit venir une femme de ſi loin, que parce qu'étant parent de preſque tous les princes de l'Europe, il craignoit de s'expoſer aux cenſures de l'égliſe.

A l'exemple de ſes prédéceſſeurs, il avoit fait ſacrer Philippe ſon fils ainé, quelques années avant ſa mort. Cet enfant n'avoit encore que ſept ans, lorſque le roi fut attaqué de la maladie dont il mourut. Henri ne voulut pas confier la régence à ſa femme, encore moins à Robert, ſon frere, qui s'étoit révolté contre lui, & à qui cependant il avoit donné le duché de Bourgogne : il choiſit Baudouin V, comte de Flandre, auquel il avoit fait épouſer ſa ſœur ; & la conduite de Baudouin juſtifia ſon choix.

C'eſt pendant cette régence, que Guillaume,

duc de Normandie, fit la conquête d'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017 Canut, roi de Danemark, s'étoit rendu maître de ce royaume. Il ſe l'aſſura, en faiſant périr tous ceux qui pouvoient lui donner de l'ombrage. Il envahit enſuite la Norvege; & lorſque ſon ambition fut ſatisfaite, il ne s'occupa plus que des moyens d'expier les péchés qu'elle lui avoit fait commettre. Aidé des lumieres d'un archevêque de Cantorberi, il vit qu'il ſuffiſoit de bâtir des monaſtéres, & d'aller à Rome faire des libéralités au ſaint ſiege. C'eſt une choſe à remarquer, que dans le dixieme & le onzieme ſiecles; on a mis le voyage de Rome au nombre des actes pieux, qui effacent les péchés. On a donné à ce prince le ſurnom de Grand, parce qu'il a fait des conquêtes: & il étoit grand, autant qu'un homme cruel & ſuperſtitieux peut l'être. Il brouilla ſi bien l'ordre de la ſucceſſion, qu'après lui on ne ſavoit plus à qui la couronne d'Angleterre appartenoit: auſſi ne reſta-t-elle pas long-tems dans ſa famille: car en 1042 Edouard III, fils d'Ethelred II, remonta ſur le trône de ſes ancêtres.

C'eſt après la mort de ce dernier roi, que Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Son premier titre étoit un teſtament vrai ou faux, par lequel Edouard l'appelloit à ſa ſucceſſion; comme ſi un roi pouvoit diſpoſer d'un royaume à ſa volonté. Le ſecond titre, plus extraordinaire encore, étoit une bulle, par laquelle le pape Alexandre II lui donnoit l'inveſtiture de l'Angleterre, & cette bulle étoit accompagnée d'un anneau d'or & d'une banniere bénite. La hardieſſe d'Alexandre, qui diſpoſe d'une cou-

ronne, fait voir que le moine Hildebrand, qui le gouvernoit, s'eſſayoit à être pape lui-même. Au reſte il étoit bien naturel que les papes commençaſſent par diſpoſer d'un peuple, qui s'étoit mis de lui-même ſous le joug du ſaint ſiege.

Cependant Harald, ſeigneur puiſſant occupoit déja le trône. Il le devoit même à l'affection des Anglois, & il ſe les attachoit encore par la maniere dont il les gouvernoit. Baudouin ſuſcitoit des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyoit combien l'agrandiſſement de ce vaſſal étoit contraire aux intérêts du roi; & les barons normands ſe refuſoient à une expédition, où ils ne trouvoient aucun avantage pour leur pays. Guillaume ſurmonta tous les obſtacles. La bataille de Haſtings, où Harald fut tué, décida du ſort de l'Angleterre. Ainſi finit la domination des Anglois Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, & fut obligé de prendre continuellement les armes, pour ſoumettre des peuples qu'il ne ceſſoit de vexer.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant ſept ans avec autant de ſageſſe que de déſintéreſſement; & Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ſes plaiſirs, ce roi fut aſſez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que ſe firent ſes vaſſaux, & pour ne prendre point de part aux entrepriſes qui agiterent & troublerent toute l'Europe. Il ſoutint le duc de Bretagne, qui s'étoit révolté contre le duc de Normandie: mais cette guerre ne fut pas longue; car Guillaume après un échec conſidérable, ſe hâta de faire la paix. La France & l'Angleterre ne lui fourniſſoient déja que trop

d'ennemis. Cependant il reprit les armes en 1087, & pour ſe venger d'une plaiſanterie du roi de France, il réduiſit Mante en cendres, & porta le fer & le feu juſqu'aux portes de Paris. Vous voyez, Monſeigneur, combien les plaiſanteries conviennent peu aux princes, puiſqu'elles coûtent des larmes à leurs peuples: mais les princes inappliqués, comme Philippe, ſont plus portés à être mauvais plaiſans, & n'en ſont que plus mépriſables. Guillaume mourut dans cette derniere expédition d'une chûte de cheval, & laiſſa de grands troubles dans ſes états par le partage qu'il en fit entre ſes trois fils.

Il paroît que le deſſein de Philippe étoit d'entretenir parmi les princes une diviſion, qui aſſûroit le repos de ſon royaume: mais une affaire, qu'il ſe fit avec la cour de Rome, ne lui permit pas de s'occuper long-tems des guerres de ſes voiſins.

Les divorces avoient toujours été fréquens en France, en Allemagne & en Italie; & celui de Lothaire, roi de Lorraine, eſt le premier dont les papes aient pris connoiſſance. Juſqu'alors ils s'étoient contentés de les déſapprouver: depuis, devenus plus puiſſans, ils ſe crurent faits pour juger les rois.

L'égliſe défendoit alors les mariages entre parens juſqu'au ſeptieme degré. Philippe ſe prévalut de cette loi, pour répudier Berthe ſa femme & ſa parente, dont il étoit dégoûté; & il épouſa ſolemnellement Bertrade, qui ſe ſépara de ſon mari, Foulque comte d'Anjou. Bertrade donna pour raiſon, qu'elle ne pouvoit pas vivre en conſcience avec Foulque, qui avoit encore deux fem-

mes vivantes, & qu'au contraire elle pouvoit épouſer le roi, dont le mariage étoit nul. Foulque, Bertrade & Philippe étoient tous trois coupables, puiſqu'ils ne ſe couvroient des loix que pour aſſouvir leurs paſſions. Cependant le premier ne fut pas jugé digne des foudres de Rome, quoiqu'il eût déja répudié deux femmes, & le roi fut excommunié dans le concile d'Autun, qu'Urbain II fit tenir. L'année ſuivante, le pape étant venu en France, tint un autre concile à Clermont, & confirma cette excommunication, quoique Berthe fût morte: il défendit même aux François, ſous la même peine, d'obéir à Philippe & de lui donner le titre de roi. L'excommunication fut cependant levée, ſur la promeſſe que fit le roi de ne plus vivre avec Bertrade: mais comme il ne tint pas ſa parole, le pape l'excommunia pour la troiſieme fois.

Une excommunication, ſi ſouvent réitérée, pouvoit ſervir de prétexte à des vaſſaux puiſſans, qui ne cherchoient que l'occaſion de ſe ſouſtraire. Philippe prévint les troubles dont il étoit ménacé, en faiſant ſacrer ſon fils Louis, qu'il avoit eu de Berthe. Ce jeune prince âgé de vingt ans, étouffa les ſéditions, & aſſura la tranquillité dans le royaume. Philippe mourut après avoir régné quarante-huit ans.

La famille de Hugues Capet étoit alors affermie ſur le trône, & trois choſes y avoient contribué; la longueur des regnes, le caractere peu entreprenant des rois, & les guerres que les vaſſaux ſe faiſoient entr'eux.

CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à la fin du onzieme ſiecle. [*]

L'AVÉNEMENT de Hugues Capet au trône ſembloit devoir perpétuer tous les déſordres du gouvernement féodal. Il n'étoit pas naturel que les grands vaſſaux, qui s'étoient ſouſtraits aux derniers Carlovingiens, vouluſſent ſe ſoumettre au duc de France, qu'ils regardoient comme leur égal. Hugues eût vainement entrepris de les ſubjuguer. Content d'aſſurer ſa puiſſance ſur les plus foibles, il permit aux autres de ſe faire autant de droits qu'ils avoient de prétentions; attendant que le tems fit naître des circonſtances favorables à ſon agrandiſſement, & ſe repoſant ſur ſes ſucceſſeurs du ſoin d'en profiter. Une ambition prématurée eût été la ruine des Capétiens, parce qu'elle eût reuni les grands vaſſaux; mais en ne précipitant rien, ils pouvoient s'élever ſur cette multitude de tyrans, qui ſe détruiſoient par des guerres continuelles. C'eſt ainſi qu'ils ſe ſont conduits: je n'oſerois dire que ce ſoit par politique.

[*] Le fond de ce chapitre eſt tiré des obſervations ſur l'hiſtoire de France, ainſi que ce que je dirai dans la ſuite ſur le gouvernement.

Les peuples ſe laſſent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Medes ſe choiſir un roi, & les Grecs demander des loix aux citoyens les plus éclairés. Les François ne furent pas auſſi ſages, parce que le peuple parmi eux n'étoit rien, & que les ſeigneurs ne pouvoient pas renoncer à la domination qu'ils avoient uſurpée. Mais les déſordres, dont ils étoient tour-à-tour les victimes, leur firent au moins une néceſſité de reconnoître des devoirs réciproques, & d'établir entr'eux une ſorte de ſubordination.

Or, dès que le beſoin de la ſubordination ſe fit ſentir, la puiſſance des Capétiens devoit naturellement s'accroître; parce que ces princes, ayant de grands domaines, étoient faits pour être plus reſpectés que les derniers Carlovingiens ne l'avoient été. Les ſeigneurs, trop foibles pour affecter une entiere indépendance, ſe crurent heureux de trouver dans des princes plus puiſſans, des protecteurs qui aſſuroient leur fortune. Ils ſe ſoumirent donc à des devoirs, & il s'établit une ſubordination entre les vaſſaux & les ſuzerains. Ainſi comme les ſuzerains s'obligerent à protéger leur vaſſaux, les vaſſaux s'obligerent à donner au beſoin des ſecours à leurs ſuzerains; & nous voyons que vers la fin du onzieme ſiecle, les ſeigneurs qui relevoient de la couronne, croyoient devoir ſuivre le roi à la guerre, ſous peine de perdre leurs fiefs.

Les circonſtances contribuerent encore à faire contracter l'habitude de ces devoirs réciproques.

Les fiefs en France étoient féminins, & paſſoient par des mariages, d'une maiſon dans une

autre. Il arriva de là qu'un ſeigneur eut ſouvent des fiefs dans les domaines de ſes vaſſaux, & que par conſéquent, il dut, comme vaſſal, l'hommage qu'il recevoit comme ſuzerain. Les Capétiens, par exemple; en qualité de rois, ne relevoient que de Dieu & de leur épée : mais parce qu'ils poſſédoient des arriere-fiefs; ils étoient obligés d'en acquitter les charges, & ils relevoient à cet égard de leurs propres vaſſaux.

Les mêmes ſeigneurs étant ſous différens rapports, les vaſſaux de ceux dont ils étoient les ſuzerains, ont ſenti l'obligation de remplir les devoirs de vaſſelage, pour conſerver les droits de la ſuzeraineté. L'intérêt commun introduiſit donc peu-à-peu des devoirs comme des droits. Des traités de paix les déterminerent & les confirmerent; enfin le tems & l'uſage en firent une habitude & une loi. C'étoit une maxime du gouvernement féodal, que ſi le vaſſal doit au ſuzerain, le ſuzerain ne doit pas moins au vaſſal.

Des coutumes, introduites par la force des circonſtances pour mettre un frein à l'anarchie, étoient ſans doute, ſuſceptibles de bien des équivoques; il falloit donc un tribunal pour terminer les différens qui pouvoient naître. Outre les aſſiſes, dans leſquelles chaque ſeigneur jugeoit ſes ſujets, chaque ſuzerain tenoit à des tems marqués ſa cour féodale à laquelle il préſidoit; & qui étoient compoſée de ſes vaſſaux. C'eſt là qu'on jugeoit les affaires, que les vaſſaux avoient entr'eux ou avec leur ſuzerain, lorſqu'on préféroit la voie de la juſtice à celle de la guerre. Le ſeigneur y portoit ſa plainte contre le vaſſal qui lui avoit manqué; & il ne pouvoit ſévir,

qu'après y avoir été autorisé par une sentence. Un vassal qui avoit à se plaindre de quelque injustice sommoit son seigneur de tenir sa cour ; & dans le cas du refus, il étoit en droit de ne plus le reconnoître pour suzerain.

Refuser l'hommage après trois sommations, ne pas suivre son seigneur à la guerre, ne pas se rendre aux assises de sa cour, lui faire, en un mot, quelque injure grave, c'étoient autant de crimes de félonie, par lesquels on encouroit la perte de son fief. Mais le suzerain perdoit aussi tous ses droits par le refus de protection, par le déni de justice, & par les vexations qu'il commettoit. Alors le vassal s'affranchissoit de tous hommages, s'il étoit assez puissant; ou cherchant un protecteur dans le seigneur de son suzerain, il en devenoit le vassal immédiat.

Un seigneur n'avoit d'autorité que sur ses vassaux immédiats. Il n'étoit pas même en droit d'en exiger le service dans toutes les guerres qu'il entreprenoit. Le vassal ne le devoit, que lorsqu'on prenoit les armes pour la seigneurie dont il relevoit. Il pouvoit le refuser, s'il s'agissoit d'une autre seigneurie : il le pouvoit à plus forte raison si son suzerain n'armoit que comme allié d'un autre seigneur.

On est étonné, quand on voit la peine qu'eut Louis VI fils de Philippe I, à soumettre de petits seigneurs, tels que ceux de Corbeil, de Coucy, de Puiset & Montlhéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé sur eux avec les forces réunies de tous ses vassaux. Mais comme comte de Paris, il ne pouvoit faire marcher que ceux qui relevoient de ce comté ; de même comme comte

d'Orléans & comme duc de France ; de ſorte qu'il n'étoit en droit de commander les grands vaſſaux, que lorſque la guerre intéreſſoit la couronne même. Il étoit donc toujours foible, parce qu'il ne pouvoit jamais employer qu'une partie de ſes forces.

C'eſt ce que nous comprendrons encore mieux, ſi nous conſidérons l'état & la poſition de ſes domaines.

Quoique le duché de France fut un des plus étendus, & que le roi fut encore comte de Paris & d'Orléans, cependant il n'avoit en propre que Paris, Orléans, Etampes, Compiegne, Melun & quelques autres villes moins conſidérables. Tout le reſte appartenoit à des vaſſaux, qui n'étoient pas toujours ſoumis, ou à des arriere-vaſſaux dont il ne pouvoit rien exiger. Ainſi la communication d'un domaine à l'autre étoit coupée; il ne lui étoit ſeulement pas poſſible de réunir les troupes qu'il pouvoit lever par lui-même. On voit que le roi de France, réduit à cet état, ne pouvoit être que bien foible. Heureuſement tous les grands vaſſaux étoient dans une poſition ſemblable.

La France étant ainſi diviſée, c'étoit de toutes parts des intérêts contraires. Les droits & les devoirs reſpectifs des ſuzerains & des vaſſaux pouvoient être reconnus dans des tems de calme: mais ces tems de calme: ne pouvoient pas durer. La ſubordination diſparoiſſoit pour faire place à la guerre: les révolutions naiſſoient les unes des autres: les coutumes n'acquéroient qu'une autorité momentanée; & le gouvernement ne prenoit point de conſiſtance.

Ce gouvernement monſtrueux portoit ſur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier eſt l'autorité abſolue que les ſeigneurs exerçoient ſur le peuple : mais ils en abuſerent tous les jours ; & en ruinant leurs ſujets, ils ſe ruinerent enfin eux-mêmes.

Le ſecond eſt le droit de guerre, joint à l'impuiſſance de former de grandes entrepriſes. Car, il réſulte delà, que les uns ſont aſſez forts pour ſe défendre & que les autres ſont trop foibles pour envahir. Un ſeigneur ſoutiendra un ſiege dans un château, & ſon ennemi ne pourra pas le forcer, parce qu'il ne pourra plus retenir ſes troupes dès que les vaſſaux auront ſervi le tems auquel ils ſont obligés. La guerre ne ſera donc qu'un brigandage, funeſte à tous, ſans être avantageux pour aucun ; & les petits ſeigneurs, forcés d'y renoncer, chercheront un maître qui les protege, & ſe donneront au plus puiſſant. La guerre, qui ruinera les tyrans les plus foibles, contribuera donc à détruire l'anarchie.

Le troiſieme appui eſt la puiſſance des ſeigneurs de la premiere claſſe, qui étant preſque égaux en force, réſiſtent les uns aux autres, ſe contiennent mutuellement, & ont intérêt à protéger chacun les vaſſaux de leurs ennemis. Mais ſi par des mariages, pluſieurs grands fiefs ſe réuniſſent ſur une même tête, l'équilibre ſera rompu, & toute la France tombera peu-à-peu ſous un ſeul maître. C'eſt ce qui arrivera.

Le quatrieme & dernier appui eſt la puiſſance législative, que chaque ſeigneur avoit dans ſa terre : mais cet appui ne ſubſiſtera pas quand les autres ſeront renverſés. Nous allons même voir

voir qu'à la fin du onzieme ſiecle, les juſtices des ſeigneurs laïques étoient déja reſſerrées dans des bornes bien étroites par les entrepriſes du clergé. Car en même tems que la nobleſſe uſurpoit ſans ſcrupule les terres des égliſes, parce qu'elle étoit toujours armée, elle perdoit le droit de rendre la juſtice dans ſes fiefs, parce qu'elle étoit trop ignorante & trop ſuperſtitieuſe, pour ne pas ſe ſoumettre juſques dans le temporel a la juriſdiction eccléſiaſtique; il régnoit alors une ſorte de fanatiſme qu'il faut connoître, pour juger du caractere de la nobleſſe françoiſe. Ce ſera le ſujet du chapitre ſuivant.

CHAPITRE V.

Idée générale de la chevalerie.

LES Germains, qui regardoient comme honteux de cultiver la terre, lorſqu'on pouvoit enlever la récolte de ſes voiſins, n'étoient que ſoldats, & ne pouvoient eſtimer que la profeſſion des armes. Dès l'enfance, leur imagination étoit échauffée à la vue des applaudiſſemens donnés à ceux qui revenoient chargés de butin. Leurs oreilles étoient continuellement frappées du récit de quelques entrepriſes hardies & heureuſes; & ils attendoient avec impatience le moment où ils pourroient avoir part à ce glorieux brigandage.

Il eſt naturel que les peuples cherchent à donner de l'éclat aux profeſſions qu'ils conſidérent davantage ; c'eſt pourquoi les Germains donnoient avec cérémonie les premieres armes aux jeunes gens qu'ils menoient à la guerre. Ils comprirent que ces cérémonies ne pouvoient qu'élever le courage. On trouve encore des traces de cet uſage parmi les françois ſous la premiere race & ſous la ſeconde. Charlemagne donna ſolemnellement l'épée à Louis ſon fils.

Mais par la nature du gouvernement féodal, la nobleſſe Françoiſe étoit toute militaire. C'eſt par les armes ſeules qu'elle pouvoit conſerver ou accroître une puiſſance qu'elle avoit acquiſe par les armes. Plus elle étoit riche en poſſeſſions, plus elle ſentoit donc le beſoin d'attacher de la conſidération à la profeſſion militaire ; & ſi elle étoit pauvre, elle le ſentoit encore, puiſqu'il lui importoit d'augmenter le prix des ſervices qu'elle pouvoit rendre à ſes ſeigneurs.

Chacun voulant donc à l'envi donner de l'éclat au ſeul métier qu'on eſtimoit, on imagina d'armer les jeunes gens avec de nouvelles cérémonies, & cet uſage fut l'origine de l'ordre des chevaliers, qu'on regarda bientôt comme le premier de l'état. Un vaſſal armé chevalier par ſon ſuzerain, armoit lui-même ſes vaſſaux ; & depuis le dernier arriere vaſſal juſqu'au roi, tous faiſoient gloire d'appartenir au corps de la chevalerie. On ne s'en tint pas là.

Le ſervice militaire, étoit l'unique reſſource de la nobleſſe, qui, n'ayant point de fiefs : n'avoit rien pour ſubſiſter. Cette nobleſſe pauvre, étoit ſans doute très-nombreuſe : or, s'il

étoit de ſon intérêt d'offrir ſes ſervices à des ſeigneurs, les ſeigneurs n'en avoient pas moins à s'attacher de jeunes gens, toujours prêts à les ſuivre à la guerre. Il n'en étoit pas de ces guerriers, comme des feudataires, qui ne marchoient que dans certains cas & pour un tems limité.

On ne ſauroit marquer exactement le tems où a commencé la chevalerie, conſidérée comme le premier ordre militaire; parce que ces ſortes d'établiſſemens ſe font inſenſiblement. Mais on ne peut gueres la faire remonter au delà du onzieme ſiecle. C'eſt vers ce tems qu'elle fit des progres rapides. On ſe convaincra du fanatiſme avec lequel toute la jeune nobleſſe ambitionnoit d'entrer dans cette milice, ſi l'on conſidere ſeulement les cérémonies qui s'obſervoient à la réception des chevaliers.

Des jeûnes auſteres, des nuits paſſées en prieres dans une égliſe avec un prêtre & des parrains, un aveu de toutes ſes fautes, les ſacremens de la pénitence & de l'euchariſtie, des bains, des habits blancs, des ſermons, étoient les préliminaires de la cérémonie, par laquelle le novice alloit être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entroit dans une égliſe; & s'étant avancé vers l'autel, il préſentoit au prêtre célébrant, une épée paſſée en écharpe à ſon cou; le prêtre la béniſſoit & la remettoit au cou du novice. Celui-ci alloit enſuite la préſenter à celui qui la devoit recevoir. Il étoit à genoux, il tenoit les mains jointes; & après avoir juré que ſes vœux ne tendoient qu'au maintien & à l'honneur de la re-

ligion & de la chevalerie, il recevoit les éperons en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuiraſſe, les braſſards, les gantelets, & il étoit ceint de l'épée. C'étoient des chevaliers ou des dames, qui lui donnoient les marques extérieures de la chevalerie. Enſuite il ſe remettoit à genoux. Celui qui lui conféroit l'ordre lui donnoit l'accolade, en prononçant ces paroles *au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais chevalier*; & il ajoutoit quelquefois, *ſois preux, hardi & loyal.* L'accolade étoit d'ordinaire trois coups de plat d'épée ſur l'épaule ou ſur le cou, & d'autres fois un coup de la paulme de la main ſur la joue. On vouloit par-là le préparer à ſupporter avec patience & fermeté les peines, auxquelles ſon nouvel état pouvoit l'expoſer. Devenu chevalier, il prenoit le heaume ou le caſque, l'écu ou le bouclier, la lance; il montoit à cheval, & il caracoloit, en faiſant brandir ſa lance & flamboyer ſon épée.

Vous voyez par ces détails que pour relever la chevalerie, on en vouloit preſque faire un ſacrement. Auſſi trouve-t-on des écrivains, qui n'ont pas craint de la comparer à la prêtriſe & à l'épiſcopat. Mais ce mélange de céremonies religieuſes & militaires n'eſt que la preuve d'un aveuglement auſſi fanatique qu'ignorant. On croyoit alors que la religion veut avoir des ſoldats pour ſa défenſe; & on ne ſongeoit pas que les apôtres n'avoient pas été armés chevaliers.

Les chevaliers ſe devoient, non-ſeulement, à la défenſe de la religion: ils ſe devoient encore à celle des veuves, des orphelins & de tous

les opprimés, qui réclamoient leur protection. Auſſi galans que religieux, ils ſe déclaroient, ſur-tout, les défenſeurs de la vertu & de la beauté des dames. Ils couroient ſouvent le monde pour redreſſer les torts. Ils alloient provoquer au combat un chevalier célebre, afin d'avoir la gloire de le vaincre ; & ſouvent ils ſe battoient pour ſoutenir que la dame à laquelle ils s'étoient voués, & que quelquefois ils n'avoient jamais vue, étoit la plus belle de toutes les femmes.

D'ordinaire ils conſacroient les premieres années de leur inſtallation à viſiter les pays lointains & les cours étrangeres ; étudiant les uſages, le cérémonial, la galanterie ; ſe donnant en ſpectacle dans tous les jeux, où ils pouvoient montrer leur adreſſe ; & ſaiſiſſant ſur-tout, les occaſions de faire la guerre.

Ils s'engageoient ſouvent par ſerment aux entrepriſes qu'ils méditoient : ils s'impoſoient même des peines, juſqu'à ce qu'ils les euſſent exécutées ; comme de ne point coucher dans un lit ; de s'abſtenir de viande ou de vin certains jours de la ſemaine, &c. Enfin ils imaginoient les cérémonies les plus ſingulieres pour rendre leurs vœux plus ſolemnels. Tel étoit par exemple, le vœu du paon ou du faiſan, ou de quelqu'autre oiſeau qu'ils mettoient au rang des plus nobles. Des dames ou des demoiſelles portoient dans un baſſin avec grand appareil un paon, qu'elles préſentoient ſucceſſivement à tous les chevaliers aſſemblés pour s'engager ſolemnellement dans une expédition ; & chacun d'eux prononçoit ces paroles ſur cet oiſeau : *je voue à Dieu, tout pre-*

mierement, & à la très-glorieuſe Vierge ſa mere & après, aux dames & au paon de faire, &c.

Ce mélange de religion, de galanterie, de vertus militaires, étoit les mœurs du tems, & les chevaliers avoient été formés dans cet eſprit dès leur enfance.

A l'âge de ſept ans, on retiroit des mains des femmes les enfans qu'on deſtinoit à la chevalerie; & on les confioit à des hommes, qui les préparoient aux exercices & aux travaux de la guerre. Elevés à la cour d'un ſeigneur, les premieres places qu'ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *varlets* ou *damoiſeaux*. Pendant qu'ils s'acquittoient des ſervices domeſtiques auprès de la perſonne de leur maîtreſſe, des dames ſe chargeoient de leur apprendre en même tems le catéchiſme & l'art d'aimer. Toute leur éducation portoit donc ſur l'amour de Dieu & des dames, autant que ſur les exercices militaires. Chacun d'eux choiſiſſoit même de bonne heure une dame, à laquelle comme à l'Etre ſouverain il rapportoit tous ſes ſentimens, toutes ſes penſées & toutes ſes actions.

De l'état de page, un jeune homme paſſoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors il étoit chargé du principal ſervice de la maiſon, & ſur-tout, du ſoin des armes & de celui des chevaux. Il accompagnoit dans les voyages & à la guerre le chevalier qu'il ſervoit. Il conduiſoit de la main droite les grands chevaux de bataille, & ſi ſon maître en venoit aux mains, il reſtoit derriere lui ſpectateur du combat; lui donnant au beſoin un nouveau cheval ou de nouvelles armes, parant les coups qu'on lui portoit, &

ſe bornant ſcrupuleuſement à la défenſive. En rempliſſant bien les devoirs de ſon état, il s'élevoit enſuite par degré juſqu'au grade de gendarme, pour être admis quelques années après dans l'ordre des chevaliers.

Ces guerriers donnoient ſouvent des jeux alors auſſi célebres qu'autrefois ceux de la Grece. Les tournois, c'eſt ainſi qu'on les nommoit, étoient des combats ſimulés, où il y avoit toujours du ſang répandu, & où cependant tout reſpiroit la galanterie.

Les chevaliers, ſuperbement équipés, entroient dans la carriere, ſuivis de leurs écuyers. Quelquefois des dames & des demoiſelles les conduiſoient elles-mêmes avec des chaînes, qu'elles leur ôtoient lorſqu'ils étoient prêts de combattre. Jamais on ne terminoit un combat, ſans faire à l'honneur des dames une derniere joûte, qu'on nommoit *le coup* ou *la lance des dames*; & on leur rendoit cet hommage, en combattant à l'épée, à la hache-d'armes & à la dague. Enfin des dames ou demoiſelles apportoient le prix au chevalier vainqueur, le conduiſoient dans le palais, le déſarmoient elles-mêmes & le revêtoient d'habits magnifiques. La veille du tournoi, les écuyers avoient donné le ſpectacle d'une joûte qu'on nommoit eſcrime, & dans laquelle ils avoient combattu avec des armes plus légeres que celles des chevaliers.

Telle étoit l'ignorance des chevaliers, qu'à peine pour la plupart ſavoient-ils lire. La guerre, la galanterie & la religion étoient les ſeules choſes dont ils s'occupoient; c'étoit l'objet de tous leurs exercices & le ſujet de toutes leurs con-

verſations : mais ſur la guerre, ils n'avoient aucune idée de diſcipline ; & ſi le courage paroiſſoit leur aſſurer la victoire, l'imprudence la leur arrachoit ſouvent.

Leur galanterie dégénéroit en puérilité, en fanatiſme & en libertinage. L'eſſence & le caractere du parfait amour, les ſituations les plus déſeſpérantes ou les plus délicieuſes d'un cœur tendre, les qualités les plus aimables d'une maitreſſe ou ſes défauts les plus odieux, & mille ſuppoſitions métaphyſiques, étoient autant de matieres qu'on traitoit ſérieuſement. Les queſtions s'élevoient les unes ſur les autres, les ſubtilités ſe multiplioient : & on ne ſavoit plus ce que c'étoit que l'amour. Il y avoit cependant des cours d'amour, c'eſt-à-dire, des juriſdictions où un juge prononçoit gravement des ſentences ſur les diſputes qu'on portoit à ce tribunal ridicule. Mais dans la conduite les chevaliers étoient ſi loin de ſe borner à ces ſpéculations, qu'ils traînoient après eux des courtiſanes juſques dans les camps.

Leur religion, toute ſuperſtitieuſe, conſiſtoit dans des pratiques extérieures & journalieres, recommandées par des prêtres ignorans ; & lorſqu'ils ne s'étoient pas diſpenſés de ces obligations, ils ſe croyoient en droit de violer dans le reſte tous les préceptes du chriſtianiſme. Quelque crime qu'ils euſſent commis, ils penſoient les expier avec des dons faits aux égliſes ou aux moines, avec des pélerinages dans des lieux ſaints, ou avec un froc, dont ils s'envelopoient au moment de la mort. *Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire, ce que tu voudrois que*

la Hire fit pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fuſſes la Hire. Cette priere d'un chevalier, qui croyoit bien prier, montre quelle forme la religion avoit pris dans l'eſprit des gens de guerre.

Cependant à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne reſpiroit que la religion, la vertu, l'honneur & l'humanité. Les chevaliers auroient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les ſiecles où ils ont flori étoient des ſiecles de barbarie, de débauche & de brigandage. Mais il eſt plus naturel de penſer que ces écrivains enthouſiaſtes ne ſe faiſoient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appelloient religion, vertu, honneur, humanité. Il ſeroit difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorans, ſuperſtitieux, fanatiques, & qui ne connoiſſant pour régles que la force & le courage, auroient été bien embarraſſés à conſulter la juſtice, avant de s'engager dans quelques entrepriſes.

Le peu que je viens de dire ſur la chevalerie eſt moins propre à vous la faire connoître, qu'à vous doner la curioſité de lire les mémoires de Mr. de la Curne de Ste. Palaye [*], d'après leſquels j'ai fait ce chapitre. Vous y trouverez l'hiſtoire de la chevalerie conſidérée comme un établiſſement politique & militaire. Vous y verrez, outre le mal que j'en dis, tout le bien qu'on en peut dire, & que je n'en dis pas. Je conviens que dans les tems où elle floriſſoit, elle a été utile aux gentilshommes, qui avoient

[*] Académie des inſcriptions, tome 10.

des fiefs, parce qu'ils avoient beſoin de ſoldats, & aux gentilshommes ſans fiefs, parce qu'ils ne pouvoient vivre qu'en vendant leurs ſervices. Voilà pourquoi depuis le roi juſqu'au dernier gentilhomme, tous étoient chevaliers, ou aſpiroient à l'être. Dès lors cet ordre pouvoit-il n'être pas loué par la nobleſſe entiere, puiſque cet ordre & la nobleſſe n'étoient qu'une même choſe? Loué par tant de bouches, il étoit naturel qu'il le fût par les écrivains du tems, & il eſt naturel qu'on le loue encore.

CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puiſſance du clergé à la fin du onzieme ſiecle.

L'IGNORANCE eſt la ſource des ſuperſtitions, & la ſuperſtition autoriſe toutes les abſurdités; tout paroît alors raiſonnable, parce qu'il n'y a plus de raiſon. C'eſt ce dont les peuples de l'Europe n'ont donné que trop de preuves pendant pluſieurs ſiecles.

Ces barbares furent longtems avant de connoître la néceſſité de condamner à la mort ou à quelqu'autre ſupplice. Leur cruauté n'épargnoit que le ſang des criminels, & laiſſoit la liberté des forfaits à quiconque les pouvoit payer.

Dans ces ſiecles ſans mœurs, où les crimes étoient ſi communs, on penſoit néanmoins que

Dieu devoit changer tout l'ordre de la nature, plutôt que de permettre la mort d'un innocent; & ce n'étoit pas exiger qu'il fit fréquemment des miracles.

Les cauſes criminelles ſont ſouvent embarraſſées d'une multitude de circonſtances, qui ſe contrediſent. Il n'eſt pas toujours aiſé de s'aſſurer de la probité des témoins, de leur impartialité, de leurs lumieres, de leur ſincérité. Il falloit cependant juger, & on imagina des moyens bien commodes pour les juges : ce fut de demander à Dieu de montrer l'innocence par des miracles; & les miracles, qu'on crut voir, furent appellés le jugement de Dieu.

Un accuſé étoit lié, garroté, & jetté dans l'eau. S'il alloit au fond, il étoit innocent : s'il ſurnageoit, il étoit coupable.

D'autres fois il étoit obligé de prendre un anneau au fond d'une cuve d'eau bouillante. Le juge enſuite lui enfermoit le bras dans un ſac qu'il ſcelloit, & ſi trois jours après il ne paroiſſoit aucune marque de brulure, l'innocence étoit reconnue. Outre ces épreuves à l'eau froide & à l'eau bouillante, il y en avoit encore d'autres; c'étoit de porter à la main l'eſpace de neuf pas & ſans ſe brûler, une barre de fer ardente, de marcher ſur des charbons allumés, &c.

Il faut remarquer qu'on béniſſoit l'eau froide, l'eau bouillante, l'anneau, la barre de fer, les charbons; on exorciſoit toutes ces choſes : on communioit l'accuſé, & le tout étoit précédé d'une meſſe. On croyoit prendre par là les précautions les plus ſages contre les enchantemens & les ſorcelleries, qui pouvoient empêcher le

jugement de Dieu. Je remarquerai encore que l'accuſé pouvoit ne pas ſe ſoumettre lui-même à ces épreuves, s'il trouvoit quelqu'un qui voulût les ſubir pour lui.

Les Bourguignons avoient un uſage, par lequel le plus adroit ou le plus heureux étoit toujours innocent. C'étoit encore un jugement de Dieu, & on l'appeloit le duel judiciaire. Il ne pouvoit manquer d'être adopté par les François, naturellement braves & exercés au maniement des armes. Etoit-on accuſé, on offroit de ſe juſtifier par le duel. Faiſoit-on une demande ? on propoſoit d'en prouver la juſtice en ſe battant. Le juge ordonnoit le combat, fixoit le jour; & les plaideurs armés paroiſſoient en champ clos. Mais on n'avoit rien négligé pour découvrir ſi leurs armes n'étoient point enchantées ; ou s'ils n'avoient pas ſur eux quelques caracteres magiques : les vieillards, les femmes, les infirmes & les mineurs nommoient des champions, qui combattoient pour eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l'eau chaude, à la barre de fer & au combat, étoient très-fréquentes. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ſouvent les hiſtoriens modernes ne ſavent gueres qu'en penſer ; & on les croiroit volontiers contemporains à ces tems barbares.

Il n'y eut plus de juſtice, dès que l'uſage des duels judiciaires eut prévalu. Car on rendoit nulle la dépoſition d'un témoin, en prouvant par le combat qu'il avoit été ſuborné ; & on appelloit d'une ſentence à un champ clos, où le juge étoit obligé de ſe battre, pour prouver qu'il ne s'étoit pas laiſſé corrompre. Il étoit donc im-

poſſible de plaider, de témoigner & de juger, ſans s'expoſer au danger d'un combat ſingulier. Une pareille juſtice n'étoit certainement pas propre à rétablir l'ordre : elle n'étoit que le boulevard des criminels les plus hardis.

Les évêques poſſédoient des fiefs. Ils avoient donc deux juriſdictions, l'une ſpirituelle & l'autre temporelle. Comme évêques, ils ne pouvoient juger que des choſes qui concernent la foi : mais comme ſeigneurs, ils jugeoient de toutes les affaires civiles, qui ſe portoient à leur tribunal. Peut-être qu'alors perſonne en France n'en ſavoit aſſez pour diſtinguer ces deux titres, & ils ſe confondirent, parce que c'étoit l'intérêt du clergé de les confondre. Un évêque, un abbé étoit devenu juge dans le civil, parce qu'il étoit devenu ſeigneur de fief ; & il ſe dit & ſe crut juge parce qu'il étoit évêque ou abbé. Cette confuſion, qui étoit plutôt l'ouvrage de l'ignorance que de l'adreſſe, étendit la juriſdiction du clergé aux dépens des tribunaux laïques, & chaque évêque s'attribua toutes les affaires de ſon dioceſe à l'excluſion des autres ſeigneurs.

Etant déja en poſſeſſion d'être juge du civil dans ſon fief, & penſant ne l'être qu'en vertu du ſacerdoce, il crut devoir l'être encore dans tous les fiefs dont il étoit évêque. Il n'imaginoit pas qu'on pût lui conteſter cette juriſdiction, lorſqu'il s'agit de ſacrileges, de ſimonies, de ſorcellerie, & d'autres crimes où la religion eſt directement attaquée. Perſonne que lui ne peut juger les clercs de ſon dioceſe, & les procès où ils ſont intéreſſés ; & ſa raiſon eſt qu'ils appartiennent à ſon égliſe. Il en ſera de même des veuves, des

orphelins & des pélerins, parce qu'ils ſont ſous ſa protection. Le mariage eſt un ſacrement : il prendra donc connoiſſance de toutes les conteſtations qui naîtront ſur la validité du contrat, ſur la dot de la femme, ſur le douaire, ſur l'état des enfans, &c. Les différens au ſujet des teſtamens lui appartiendront encore : car les dernieres volontés d'une perſonne qui eſt morte, ou qui a dû mourir entre les bras d'un prêtre, qui a été enterré dans un lieu béni, & qui a déja ſubi le jugement de Dieu, ne peuvent être jugées ſans doute, que par l'égliſe.

C'eſt par de ſemblables raiſons, que les eccléſiaſtiques en impoſoient, & s'aveugloient eux-mêmes. Mais ils trouverent une raiſon ſupérieure à celles-là, & ils trancherent toutes les difficultés par un coup de génie. En vertu du pouvoir qu'à l'égliſe de lier & de délier, dirent-ils, elle doit prendre connoiſſance de tout ce qui eſt péché. Or, en toute conteſtation juridique, une des parties ſoutient néceſſairement une cauſe injuſte, & cette injuſtice eſt un péché. L'égliſe a donc le droit de connoître de tous les procès, de les juger ; & ce droit, elle le tient de Dieu ; les hommes n'y peuvent attenter ſans impiété. Elle eſt donc la ſuprême & l'unique juge. Autant l'ame, ajoutent-ils, eſt au-deſſus du corps, autant la juridiction ſpirituelle eſt au-deſſus de la temporelle ; & c'eſt néanmoins la juriſdiction temporelle qu'ils vouloient.

Pendant que les eccléſiaſtiques raïſonnoient ainſi, les ſeigneurs laïques ſe battoient, & ne raiſonnoient pas. Ils ne donnoient aucune attention à leurs juſtices, & leurs tribunaux perdoient

insensiblement tous les jours, sans qu'ils s'en apperçussent.

Bien des raisons contribuoient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premierement, les juges étoient moins ignorans; ils pouvoient même paroître savans, parce qu'au moins ils savoient lire. En second lieu, quoique la maniere d'y rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'étoit cependant pas aussi absurde: car le duel judiciaire n'y étoit pas reçu, & c'étoit un avantage. Enfin les personnes simples y accouroient de toutes parts, puisqu'elles étoient convaincues qu'elles ne pouvoient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cessèrent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets: leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge; & les évêques devinrent véritablement seigneurs de toute l'étendue de leurs dioceses.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales; c'est-à-dire, pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains & les vassaux à leur jugement, & pour les forcer, par conséquent, d'obéir à leurs ordres, sous peine d'excommunication. Ils y seront autorisés par le grand argument que la guerre est un péché. Il est vrai que les seigneurs résisteront davantage, parce qu'ils seront attaqués dans un intérêt plus sensible, & qui les touche de plus près. Mais si le clergé réussissoit, il s'arrogeroit enfin toute la souveraineté. Nous verrons quel sera l'effet de ses entreprises.

CHAPITRE VII.

De la police de l'égliſe dans les onze premiers ſiecles.

VOUS pouvez remarquer, Monſeigneur, que mon deſſein eſt de vous préparer aux révolutions, afin de vous mettre en état d'en mieux juger. C'eſt dans cette vue que j'ai conduit l'hiſtoire des principaux peuples juſqu'au tems de Grégoire VII, & que j'ai tâché de vous donner une idée de l'ignorance & des deſordres, qui régnoient de toutes parts. Je n'ai pas encore aſſez fait : car vous jugeriez mal du clergé & de ſes prétentions qui vont troubler l'Europe ſi vous ne ſaviez pas quelle a été la police de l'égliſe dans différens tems & dans quelles bornes ſon autorité doit être renfermée. Comme j'ai déja eu occaſion d'en parler, je paſſerai rapidement ſur ce que j'en ai dit : mais c'eſt ici le lieu de s'en faire un tableau général.

La police civile a pour fin la ſûreté des citoyens, c'eſt-à-dire, la conſervation de leur vie & de leur fortune. Elle y parvient par une ſubordination, qui met chaque individu à ſa place, qui lui fait connoître ſes devoirs, & qui formant un corps puiſſant, capable de proteger chaque citoyen, punit le vice, récompenſe la vertu, & encourage les talens.

On dit communément que la religion chrétienne a toute une autre fin ; que ce monde,

ce

ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'eſt pas ce qui l'occupe, & qu'elle ſe porte à un objet plus élevé, le ſalut de l'ame & la vie éternelle : mais ceux qui la bornent à ce ſeul objet parlent avec trop peu d'exactitude, & ne ſe font pas une idée complete de notre religion.

Quoi ! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne feroit pas le bien que les autres ont fait ? Les ſuperſtitions du paganiſme auroient à cet égard de l'avantage ſur elle ! Non, ſans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend auſſi à nous rendre citoyen : elle n'exclut pas une de ces fins, pour obtenir l'autre : elle les veut toutes deux.

Ce n'eſt pas que ſous ce prétexte les eccléſiaſtiques puiſſent s'arroger le droit de gouverner les états : ce ſeroit une abſurdité. Que faut-il donc conclure ? C'eſt qu'ils doivent reſpecter les loix civiles : ils doivent être les premiers à donner l'exemple de l'obéiſſance : en un mot, ils doivent être citoyens, pour montrer à tous le vrai chemin du ſalut.

Ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour changer à leur gré la police civile ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour uſurper ſur les droits des peuples, des magiſtrats & des ſouverains ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour ſacrifier leurs avantages temporels, le bien public & les intérêts de la religion même ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour délier les ſujets du ſerment de fidélité, pour les ſoulever contre l'autorité légitime, & pour armer les citoyens

contre les citoyens. Mais ils ſont les miniſtres de la religion pour concourir au maintien des loix, à la tranquillité publique, & au bonheur de ce monde, de ce monde, dis-je, qu'ils mépriſent, & où cependant ils n'ont voulu que trop dominer.

Les magiſtrats ne ſeroient plus rien, s'ils étoient ſubordonnés dans le civil aux eccléſiaſtiques. Si ces deux ordres étoient indépendans, il y auroit deux puiſſances qui ſe combattroient ſans ceſſe, & les troubles naîtroient continuellement des troubles. Il faut donc que les eccléſiaſtiques ſoient ſubordonnés dans le civil aux magiſtrats. C'eſt alors qu'en concourant au bien de l'état, ils feront l'avantage même de la religion: car enfin ſi on peut être citoyen, ſans être chrétien; on ne peut pas être chrétien, ſans être citoyen.

Il eſt triſte de voir les miniſtres d'une religion ſainte abuſer de l'ignorance des peuples, pour bouleverſer les gouvernemens, & fouler aux pieds les droits les plus ſacrés. C'eſt à regret que je mets ſous vos yeux les uſurpations des eccléſiaſtiques: mais ces vérités doivent être connues des princes, & ce ſeroit un crime à moi de vous les cacher. Je continuerai donc à vous faire connoître ce que peut l'ambition, lorſqu'elle ſe couvre d'un faux zele.

Pendant les trois premiers ſiecles, la police de l'égliſe n'eut rien de fixe & d'uniforme, & fut au contraire, forcée à varier, ſuivant les lieux & les circonſtances. Les apôtres ſongerent à toute autre choſe qu'à faire des règlemens à cet égard. En effet, il falloit d'abord fonder l'égliſe, c'eſt-

à-dire, un corps visible des fideles, unis par une même communion & par la profession publique de la même foi. Le premier soin des apôtres fut donc de prêcher l'évangile.

Ne pouvant pas veiller immédiatement sur toutes les églises particulieres qu'ils formoient, ils confierent aux prêtres le gouvernement de celles dont ils étoient obligés de s'éloigner; choisissant parmi les prêtres un chef, qui avoit l'inspection sur tous les autres, & qui se nomma par cette raison évêque. Ainsi la forme du gouvernement de chaque église étoit proprement aristocratique & monarchique.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres: chacun d'eux, avec son clergé, gouvernoit séparément son église. Celui de Rome jouissoit de la primauté: mais il n'avoit point de juridiction sur les autres évêques, comme S. Pierre n'en avoit point eu sur les apôtres.

Les églises conservoient la communion par des lettres qu'elles s'écrivoient. Elles se consultoient: mais elles se gouvernoient les unes indépendamment des autres, & il n'y avoit point encore entr'elles cette subordination, qui constitue la police générale: seulement on voyoit dans chacune un évêque, des prêtres & des diacres.

L'évêque avoit seul le pouvoir d'ordonner les prêtres & les diacres. Quelquefois il les choisissoit lui-même: d'autres fois le peuple & le clergé concouroient à leur élection. Mais lorsqu'il s'agissoit de lui donner un successeur à lui-même, ce n'étoit qu'au peuple & au clergé qu'il appartenoit d'en faire le choix; & ils le faisoient en présence de deux ou trois autres évêques, qui

confirmoient l'élection, & qui ordonnoient le ſujet élu.

J'ai déja dit que les pénitences étoient très-ſéveres; que les évêques jugeoient, comme arbitres, les procès; & que les richeſſes du clergé dépendoient uniquement de la charité des fideles. Voilà les uſages qui s'obſervoient dans chaque égliſe: d'ailleurs il y avoit beaucoup de variété dans la diſcipline.

Les perſécutions ne permettoient pas d'établir une police générale, parce qu'elles mettoient trop d'obſtacles aux aſſemblées des évêques. Il falloit des tems de calme. Il y en eut dans le troiſieme ſiecle: auſſi les conciles commencerent. Les Chrétiens profeſſoient alors d'autant plus hardiment leur religion, qu'ils étoient en très-grand nombre. On voit même qu'avant Dioclétien ils avoient déja des temples publics.

Les progrès du Chriſtianiſme furent plus rapides en Orient qu'en Occident; il s'y tint auſſi un grand nombre de conciles. C'eſt qu'en général les perſécutions n'y étoient pas auſſi grandes; les magiſtrats ne veilloient pas ſur les provinces avec la même attention que le ſénat; ennemi par principe de tout nouveau culte, il veilloit ſur Rome & ſur l'Italie. On profeſſoit déja ouvertement le Chriſtianiſme dans les provinces éloignées, lorſqu'on ſe cachoit encore dans la capitale de l'empire & dans les provinces voiſines. Cela fait voir combien il étoit alors impoſſible aux papes de s'attribuer quelque juriſdiction ſur le reſte des évêques.

Il eût été encore plus impoſſible de former des entrepriſes ſur l'empire. Les évêques ſe

bornoient à conſerver la foi, à régler la diſcipline, à gouverner leurs égliſes, à convertir les peuples. Ils laiſſoient aux magiſtrats la connoiſſance de tout ce qui concerne l'ordre civil; & ils ordonnoient d'obéir à des payens, à des monſtres même, lorſque c'étoit des empereurs.

La converſion de Conſtantin eſt l'époque, où les égliſes, qui ſe gouvernoient juſqu'alors ſéparément, commencerent à ſe faire un plan général de police. Mais quoiqu'elles ſe ſoient conformées à quelques égards à celui que Conſtantin établit dans l'empire, elles ne le ſuivirent pas exactement. La ſubordination des évêques ne fut pas réglée avec le même ſoin que celle des magiſtrats; & on ne ſe concerta pas aſſez pour établir le même ordre dans tout l'empire: un évêque étendit ſa juriſdiction ſur une province: un autre l'étendit ſur pluſieurs; de ſorte que rien ne fut fixé à demeure, & ce fut une ſource de prétentions & de changemens. Dans ce moment de triomphe pour l'égliſe, chaque évêque, ſoit par ambition, ſoit par zele pour l'agrandiſſement de ſon ſiege, voulut profiter de la faveur du prince, ou des circonſtances favorables où il ſe trouvoit. Mais aucun ne fut aſſez habile, pour mettre ſous ſa juriſdiction autant de dioceſes qu'un préfet de prétoire.

Dans le gouvernement civil, chaque province avoit une métropole, d'où les ordres des premiers magiſtrats étoient portés dans toutes les villes, & où les affaires de toute la province reſſortiſſoient. Les égliſes ſe gouvernerent naturellement ſur ce modele. Ainſi lorſqu'il fut néceſſaire d'ordonner ou de dépoſer un évêque, de

remédier à quelque déſordre, de faire des réglemens ſur la diſcipline, &c. l'uſage s'établit peu-à-peu de s'adreſſer à l'évêque de la métropole, comme au chef de la province. Bientôt le métropolitain parut autoriſé à prendre connoiſſance de ce qui ſe paſſoit dans les autres égliſes. Il acquit donc ſur elles plus ou moins de droits, ſuivant qu'il ſut ſe prévaloir de ce que l'uſage lui accordoit.

C'eſt de la même maniere que les évêques de pluſieurs provinces, dont Conſtantin avoit formé un dioceſe dans l'ordre civil, ſe mirent quelquefois ſous la juriſdiction de celui qui réſidoit dans la capitale de ce dioceſe. De la ſorte l'évêque d'Alexandrie acquit de bonne heure une juriſdiction fort étendue : en effet, cette ville étant la ſeconde de l'empire, les évêques de pluſieurs provinces ſe trouverent naturellement ſubordonnés à ſon ſiege. La conſidération d'ailleurs, dont jouiſſoit cette égliſe, avoit pu encore y contribuer : car S. Marc l'évangéliſte en avoit été le premier paſteur, & après lui elle avoit encore été gouvernée par de ſaints perſonnages auſſi éclairés que vertueux. Le rang qu'occupa cet évêque, lui fit donner dans la ſuite le titre de ſecond patriarche. Par de ſemblables raiſons, l'évêque d'Antioche étendit ſa juriſdiction ſur tout le dioceſe d'Orient proprement dit, & il fut le troiſieme patriarche. Ainſi ſe formerent encore les exarques d'Epheſe, de Céſarée en Cappadoce, &c. Mais il reſtoit des métropolitains, qui n'étoient ſubordonnés à aucun patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces deux titres ne ſont pas également anciens. Celui d'exarque eſt le premier, qui ait été donné aux évêques qui préſidoient ſur toutes les provinces d'un dioceſe. Dans la ſuite celui de patriarche, après avoir été donné à tous les exarques, ne fut plus accordé qu'à cinq; & le pape ne le prit lui-même que vers le tems de Valentinien III.

La même ſubordination ne s'établit pas en Italie. Deux vicaires la gouvernoient ſous le préfet du prétoire. L'un faiſoit ſa réſidence à Rome, & l'autre à Milan. Le premier avoit dans ſon département les provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, la Campanie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Brutium, le Samnium, l'Etrurie: l'Ombrie, le Picénum ſuburbicaire, la Sicile, la Sardaigne, la Corſe, la Valérie. Le reſte de l'Italie, l'Iſtrie, les Alpes Cotiennes & la Réthie faiſoient le département du ſecond.

L'évêque de Rome qui fut regardé comme le premier patriarche, eut une juriſdiction immédiate ſur toutes les égliſes ſuburbicaires; & celui de Milan en eut une pareille ſur toutes les égliſes compriſes dans le ſecond vicariat; mais on ne voit pas qu'il ait été diſtingué par aucun titre. D'ailleurs dans toute l'Italie chaque métropole étoit gouvernée par un ſimple évêque, qui n'avoit aucune autorité ſur les autres égliſes de la province.

Enfin tout le reſte de l'Occident avoit des métropolitains & des ſuffragans, mais il ne s'y forma ni exarque ni patriarche: ſoit qu'il n'y eût pas de ville aſſez conſidérable, ſoit que les évêques n'aient pas ſu ou n'aient pas voulu pro-

ſiter des avantages de leurs ſieges. Si on a donné à quelques-uns le nom de patriarche, c'étoit un titre d'honneur ſans juriſdiction. Les égliſes d'Afrique avoient un uſage particulier : il n'y avoit point de métropolitain fixe, & cette dignité appartenoit au plus ancien évêque de la province. Celui de Carthage avoit cependant de grandes prérogatives, & une eſpece de juriſdiction ſur toute l'Afrique.

Cet ordre, par la maniere dont il s'étoit établi, devenoit ſuſceptible de bien des variations. Une nouvelle diviſion des provinces civiles faiſoit un changement dans les provinces eccléſiaſtiques ; & lorſqu'une ville devenoit métropole, ſon évêque auſſi-tôt vouloit être métropolitain. Quelquefois l'empereur pour favoriſer un ſimple évêque, ou pour humilier un métropolitain, diviſoit une province en deux ; & n'en laiſſant qu'une partie à l'ancien métropolitain, donnoit l'autre à l'évêque, dont il érigoit la ville en métropole. Nous avons vu que celui de Jéruſalem & celui de Conſtantinople furent faits patriarches, & que celui-ci ayant obtenu le ſecond rang, étendit continuellement ſa juriſdiction.

Cette police avoit à-peu-près les mêmes inconvéniens que le gouvernement féodal ; & les évêques devoient être continuellement occupés à étendre ou défendre leurs droits & leurs limites. On travailla ſouvent dans les conciles à fixer ces choſes : mais comme le plan, qui ſe trouvoit établi, péchoit par les fondemens, il n'étoit plus poſſible de le corriger. Pouvoit-on étouffer l'ambition qu'il nourriſſoit ? Il continua donc d'y avoir des prétentions & des troubles. L'événe-

ment a prouvé, que Conſtantin changeant tout, brouilla tout, & a fait beaucoup de mal à l'égliſe, comme à l'empire.

Telle étoit la ſubordination entre les différens ſieges juſqu'au tems de Valentinien III. Il nous reſte à examiner quelles étoient, dans cet intervalle, les matieres dont le jugement étoit réſervé aux évêques.

Il eſt certain qu'il n'appartenoit, & ne pouvoit appartenir qu'à l'égliſe de juger tout ce qui concerne la foi.

Conſtantin lui-même le reconnoiſſoit : & lorſque par une conduite contradictoire à cet aveu, il entreprit ſur les droits du ſacerdoce, on réclama, & on ne ſe ſoumit pas. Il n'en fut pas de même de la police eccléſiaſtique : car il fit des loix pour la régler, excluant même de la cléricature ceux qu'il ne jugeoit pas devoir y être admis. Ce fut lui qui ordonna de célébrer le dimanche. C'eſt lui ſeul qui convoquoit les conciles généraux; & c'eſt ſous ſa protection que les conciles provinciaux s'aſſembloient, quoique convoqués par les métropolitains ou par les exarques. Dans toutes ces choſes on ne lui reprocha point de paſſer ſes pouvoirs, & les évêques s'adreſſerent à lui comme au ſeul légiſlateur, bien loin d'imaginer que le droit d'en décider n'appartint qu'à eux. C'étoit avec raiſon : car dans tout bon gouvernement la police de chaque corps doit être ſoumiſe à l'inſpection des magiſtrats & du ſouverain. Un corps ſeroit bientôt indépendant, s'il pouvoit ſe donner des loix de ſa propre autorité : l'harmonie ſeroit détruite,

& il n'y auroit plus que des déſordres. L'hiſtoire n'en donne que trop de preuves.

Les ſucceſſeurs de Conſtantin, dans l'un & l'autre empire, jouirent des mêmes droits, & veillerent également ſur la police de l'égliſe. L'Italie ne conteſta pas même ces droits aux rois goths, tous ariens qu'ils étoient; & cependant ils en uſerent, toutes les fois qu'ils le jugerent convenable. Ils furent obligés de prendre connoiſſance des élections, pour empêcher les troubles qu'elles occaſionnoient. Non-ſeulement, ils prirent ſur eux d'aſſembler des conciles, pour terminer les diſſentions qui s'élevoient, mais encore ils firent eux-mêmes des loix contre les brigues, contre la ſimonie, & ſur la maniere dont on devoit procéder aux élections. D'ailleurs, ſans rien changer aux anciens uſages, ils les laiſſerent au clergé & au peuple, comme ils laiſſerent les ordinations aux évêques, à qui elles appartenoient.

Telle fut la conduite de Théodoric le Grand, qui ne cherchant qu'à maintenir la paix, protégea également les catholiques & les ariens & prévint les déſordres que pouvoit occaſionner la différence des communions dans des égliſes, où ſouvent il y avoit à la fois deux évêques l'un arien & l'autre catholique. Ce fut à lui que le clergé de Rome eut recours, lorſqu'à la fin du cinquieme ſiecle, Laurent & Symmaque furent tout à la fois élevés ſur le ſaint ſiege. Il jugea en faveur de Symmaque, & on ne l'accuſa pas d'avoir uſurpé ſur les droits du ſacerdoce. Les partiſans mêmes de Laurent le reconnurent pour juge: mais voulant le faire changer de ſenti-

ment, ils ſuppoſerent pluſieurs crimes à Symmaque, & prierent le roi de nommer des commiſſaires, qui jugeaſſent de leurs accuſations. Théodoric fit aſſembler un concile, qui confirma le jugement qu'il avoit porté.

Atalaric, ſon ſucceſſeur, voulant prévenir ces ſortes de ſchiſmes, fit, à l'exemple des empereurs d'Orient, un édit pour régler l'élection des papes & des autres évêques d'Italie : il l'adreſſa à Jean II, qui le reçut avec reſpect, & qui n'imagina pas de conteſter à ſon ſouverain la juriſdiction qu'il s'attribuoit.

Si les empereurs & les rois avoient ce droit ſur la police eccléſiaſtique, à plus forte raiſon pouvoient-ils ſeuls décider de tout ce qui concerne plus particulierement la police civile. C'étoit à eux ſeuls, par exemple, qu'il appartenoit de régler les conditions néceſſaires pour la validité des mariages; & de marquer les degrés de parenté, où ils ſeroient défendus. Eux ſeuls pouvoient donner des diſpenſes; & il n'y avoit que le magiſtrat qui dût prendre connoiſſance de cauſes matrimoniales. Tout cela étoit fondé en raiſon : car ſi le mariage eſt un ſacrement, il eſt auſſi un acte civil; & de ce que les prêtres conferent l'un, ce n'eſt pas une conſéquence qu'ils ſoient juges de l'autre. Mais comme ils ont cru diſpoſer des couronnes, parce qu'ils ſacrent les rois; ils ſe ſont imaginés être les juges de la validité du mariage, parce qu'ils en conferent le ſacrement. Cependant la bénédiction nuptiale ſuppoſe le contrat civil & les loix qui le rendent légitime : par conſéquent, ſi les papes ſe ſont arrogés à eux ſeuls de prohiber les mariages dans certains

degrés de parenté, & de diſpenſer des loix arbitraires qu'ils faiſoient à cet égard, & qu'ils ne faiſoient ſouvent que dans la vue d'en pouvoir vendre les diſpenſes; c'eſt un abus dont les ſouverains, ignorans de leurs droits, ont été cauſe, & qu'ils ne doivent plus ſouffrir, s'ils ſont plus éclairés.

De tous les empereurs & de tous les rois goths, Juſtinien eſt celui qui donna le plus d'attention à la police de l'égliſe, & qui uſa dans cette partie de ſes pouvoirs avec le plus d'étendue. L'élection des évêques, leur ordination, l'âge & les qualités qu'ils devoient avoir furent l'objet de ſes réglemens, ainſi que les conciles, & ce qui concerne les prêtres, les diacres, & les différens ordres du clergé. Il n'oublia pas même les moines; & il fit encore des loix contre l'abus, que les évêques pouvoient faire des excommunications. Il n'éprouva cependant aucune contradiction de la part du clergé.

Juſqu'ici la diſtinction des deux puiſſances eſt marquée très-clairement; & ſi l'on dit aujourd'hui qu'il eſt difficile d'en fixer les limites, c'eſt qu'on voit les choſes dans l'état de confuſion où elles ſont, & qu'on ne ſe rappelle pas l'état où elles ont été pendant ſix ſiecles.

Depuis l'an 570, que les Lombards s'établirent en Italie, juſqu'à Léon l'Iſaurien, il paroit que les évêques ſe ſont contenus dans les bornes que Juſtinien leur avoit preſcrites; & que ſe ſoumettant à la police que les ſouverains leur ont donnée, ils n'entreprirent point ſur les droits des magiſtrats: mais il y eut d'ailleurs bien des changemens.

Les rois lombards conſerverent les privileges, dont les rois goths avoient joui; ils ne perſécuterent pas les catholiques, quoiqu'ils fuſſent pour la plupart ariens, & ils ne troublerent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils ſe firent à eux-mêmes. Mais le peuple commençoit à ne ſavoir plus uſer de la liberté d'élire ſes paſteurs; & la néceſſité de prévenir des troubles donna lieu à des nouveautés.

D'un côté, lorſque dans les égliſes ſuburbicaires pluſieurs factions ne pouvoient pas s'accorder, l'uſage s'introduiſit de nommer deux ou trois commiſſaires, qui repréſentant le peuple & le clergé, alloient à Rome, & faiſoient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois lombards agirent avec plus d'autorité dans les égliſes de leur domination: ou ils obligeoient le peuple à choiſir ceux qu'ils déſignoient, ou ils nommoient eux-mêmes aux ſieges vacans. Ce ſont les grandes richeſſes des égliſes, qui occaſionnoient les factions; parce qu'alors ce n'étoit pas toujours par zele, qu'on ambitionnoit de les gouverner. Ainſi ce n'étoit plus le tems de laiſſer entierement les élections au peuple & au clergé.

En Orient, les empereurs porterent leurs entrepriſes plus loin, étendant ou rétreciſſant les juriſdictions des évêques, faiſant de nouveaux métropolitains, & changeant continuellement l'ordre des ſieges. Ils abuſoient d'autant plus de leur pouvoir, que d'ordinaire ils n'innovoient que par faveur. Les patriarches de Conſtantinople, qui en ſurent profiter, s'éleverent de plus en plus; de ſorte que vers la fin du ſixieme

ſiecle, ne trouvant point de titre trop faſtueux pour eux, ils prirent celui de patriarches œcuméniques. Dans le cours du ſeptieme, ils s'éleverent encore par l'abaiſſement où tomberent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem.

Lorſque les Sarraſins ſe furent répandus dans ces provinces, le pape ne faiſoit pas de moindres progrès. Il eſt vrai que ce ne fut point d'abord par ambition. S. Grégoire étoit monté ſur le ſaint ſiege en 590, & ce ſont ſes vertus & ſes lumieres, qui lui attirant la conſidération de tout l'Occident, inviterent toutes les égliſes à le conſulter. Mais il étoit à craindre, que parce qu'il avoit donné des conſeils, ſes ſucceſſeurs ne s'accoutumaſſent inſenſiblement à donner des ordres. C'eſt lui qui prit le premier titre de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*, par oppoſition au titre d'œcuménique. Il étoit ſi éloigné d'entreprendre ſur l'empire, que lorſque l'empereur Maurice défendit de recevoir les ſoldats dans aucun monaſtere, il ſe contenta de faire des plaintes ſur cette loi; & il ne conteſta pas au légiſlateur le droit de la faire.

Ce pape s'occupa avec zele & avec ſuccès de la diſcipline de l'égliſe & de la converſion des peuples; il acquit au ſaint ſiege la juriſdiction ſur l'Angleterre, par les miſſionnaires qu'il envoya dans cette isle. Ses ſucceſſeurs étendirent cette juriſdiction ſur d'autres barbares, parce qu'ils furent attentifs à envoyer de bonne heure des évêques chez ceux qui ſe convertiſſoient; ou parce qu'étant conſultés par les évêques qui travailloient à ces converſions, ils leur répon-

dirent comme s'ils avoient ſeuls le droit de les établir miſſionnaires, & de les autoriſer à fonder de nouvelles égliſes. Ce langage accoutumoit inſenſiblement tout l'Occident à reconnoître le pape pour ſon patriarche.

Quoique les papes acquiſſent tous les jours de l'autorité, l'empereur, qui étoit alors maître de Rome, les tenoit encore dans la dépendance, & avoit la plus grande part à leur élection. Il eſt vrai qu'il paroiſſoit la laiſſer au clergé & au peuple ; mais il faiſoit élire celui qu'il vouloit ; & l'ordination ne pouvoit être canonique, qu'autant que celui qui avoit été élu, avoit l'agrément de la cour de Conſtantinople.

Le regne de Léon l'Iſaurien eſt la principale époque de la grandeur des papes, parce qu'alors ils ſe mirent ſous la protection des rois de France, pour ſe ſouſtraire aux perſécutions des empereurs. Les Pepins ayant beſoin de la cour de Rome pour s'aſſurer ſur le trône, l'enhardirent à former des prétentions : enrichie par leurs bienfaits, elle fut plus en état de ſoutenir ſes entrepriſes ; & la foibleſſe des ſucceſſeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occaſions.

Sous la premiere race, les égliſes de France s'étoient gouvernées elles-mêmes : elles ne connoiſſoient d'autres loix que les canons des conciles de la nation. Sous la ſeconde, elles devinrent ſujettes au tribunal des papes, auquel les princes mêmes ne ſurent pas ſe ſouſtraire. Mais cette révolution ſe fit par degrés.

Dans le huitieme ſiecle, il n'y avoit preſque plus en Occident ni connoiſſances, ni mœurs, ni diſcipline. La ſimonie, la brigue, les violen-

ces élevoient aux dignités de l'égliſe. Les eccléſiaſtiques n'étoient occupés que de leur temporel, & on employoit pour le défendre les excommunications, qui ne ſont deſtinées qu'à la défenſe de la foi. Les déſordres n'étoient gueres moindres en Orient, & il étoit néceſſaire de travailler de toutes parts à une réforme générale.

C'eſt ce dont les ſouverains & la partie la plus ſaine du clergé firent leur objet : mais dans la confuſion où étoient les choſes, il étoit difficile, que les deux puiſſances ſe continſſent dans leurs limites; on ne les connoiſſoit plus. Le zele même devoit donc contribuer à confondre encore l'ordre civil & l'ordre eccléſiaſtique, & autoriſer de part & d'autre de nouvelles uſurpations.

Les empereurs grecs ſe ſaiſirent du ſacerdoce, décidant du dogme, jugeant de toutes les conteſtations de l'égliſe, préſidant aux conciles, diſpoſant arbitrairement de toutes les dignités, & changeant tout au gré de leurs caprices. N'étant pas, comme les ſouverains d'Occident, dans la néceſſité de ménager le clergé, ils pouvoient entreprendre davantage, & ils trouvoient peu d'oppoſition. Si quelquefois les évêques les déſaprouvoient, ils n'auroient oſé employer les cenſures, parce qu'enfin ils n'étoient que ſujets. Dans cette poſition, ils aimoient mieux abandonner une partie de leurs droits, & s'aſſurer en échange de la faveur du prince. Auſſi c'eſt ſous la protection des empereurs, que les patriarches de Conſtantinople ont obtenu le ſecond rang. C'eſt ſous leur protection qu'ils ont enlevé aux papes les égliſes ſuburbicaires, qui étoient encore de l'empire d'Orient. Pour y trouver plus

de

de facilité, ils donnerent le titre & les privileges de métropolitains aux principaux évêques de ces égliſes; & par-là ils mirent dans leurs intérêts des prélats, qui trouvoient d'ailleurs de l'avantage à être ſous la juriſdiction d'un patriarche plus éloigné d'eux.

En Occident les ſouverains uſerent de leur autorité avec plus de retenue. Si Charles-Martel ne voulut regner que par la force; s'il ne fit que ſoulever la nobleſſe & le clergé l'un contre l'autre, en raviſſant les biens de l'égliſe pour enrichir ſes ſoldats; enfin ſi jaloux de ſon autorité, il mit ſa volonté à la place des loix; il n'imagina pas de ſe donner pour juge de la diſcipline & de la doctrine. Pepin & Charlemagne, plus modérés, n'y penſerent pas davantage. Les princes d'Occident, qui n'avoient jamais été pontifes, n'avoient pas eu occaſion de s'arroger une pareille autorité. Charlemagne, ſur-tout, n'avoit garde de vouloir gouverner l'égliſe à ſa volonté, lui qui vouloit que le peuple ſe fît lui-même ſes loix. Il voulut donc que le clergé comme le reſte de la nation, ſe réformât lui-même. Ce fut dans le champ de mai qu'on y travailla: car c'étoit là tout à la fois une aſſemblée des états, & un concile national; parce que les évêques & les abbés s'y trouvoient ainſi que les grands & les repréſentans du peuple.

Il eſt vrai que ces aſſemblées avoient un inconvénient: car les fonctions des laïques & celles des eccléſiaſtiques n'y pouvoient pas être aſſez diſtinguées; tous concourant aux loix qui ſe faiſoient pour l'état comme pour l'égliſe. Mais comme l'abus, qui donnoit aux empereurs d'Orient

trop d'autorité en matiere de doctrine, étoit auſſi ancien que la religion chrétienne, celui qui en France donnoit aux clercs trop de part au gouvernement civil, étoit auſſi ancien que la monarchie; & Charlemagne n'entreprit pas de le déraciner, parce qu'il eût été impoſſible d'y réuſſir. Tout ſous ſon regne tendoit encore à confondre les deux puiſſances. Cette confuſion augmenta même par les ménagemens qu'il fut contraint d'avoir pour les eccléſiaſtiques : car ce n'eſt qu'en leur donnant une nouvelle autorité, qu'il put les dédommager des pertes qu'ils avoient faites, & les porter à concourir au bien de l'état.

Si les ſucceſſeurs de ce prince avoient eu autant de génie que lui, ils auroient pu apporter peu-à-peu des remedes aux maux, qu'il n'avoit fait que pallier. Mais les déſordres ne firent qu'augmenter. Les évêques, les abbés & les prieurs devinrent ducs, comtes ou ſeigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avoient commencé dans le neuvieme ſiecle, ſe multiplierent dans le dixieme, & furent communs en France, en Italie & en Allemagne.

Charlemagne avoit ſouſtrait les eccléſiaſtiques aux magiſtrats civils, & ne les avoit ſoumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi diſtinguoit au moins deux claſſes de citoyens, qui avoient chacune leur juriſdiction ſéparée; mais cette diſtinction ne ſubſiſta pas : car les eccléſiaſtiques ayant confondu la puiſſance ſpirituelle avec la puiſſance ſeigneuriale, envahirent enfin la juriſdiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduiſit en France.

Depuis Conſtantin, l'égliſe étoit dans l'uſage

de faire ſur la police eccléſiaſtique ou même civile, des canons conformes aux loix des empereurs, ordonnant & défendant les mêmes choſes ſous des peines ſpirituelles. Elle ordonna, par exemple, de célébrer le dimanche, & elle défendit les mariages dans les degrés de parenté où la loi ne les permettoit pas. Cela étoit très-ſage : car il importoit que les deux puiſſances concouruſſent au maintien de l'ordre.

Mais lorſque les évêques ne faiſoient que répéter les loix des empereurs, ils ne prétendoient pas avoir par eux-mêmes la puiſſance législative, ils vouloient ſeulement porter à l'obéiſſance par un motif de plus. Quand le beſoin l'exigeoit, ils demandoient des loix à Conſtantin, ils y conformoient enſuite leurs canons : on ne voit pas qu'ils aient jamais pris ſur eux de le prévenir, & tout étoit dans l'ordre.

Dans les ſiecles d'ignorance, on oublia que les loix des empereurs avoient précédé les canons, où elles étoient répétées. On vit que les conciles avoient également réglé la foi & la police. On ne remarqua pas que, s'ils avoient ſeuls le droit de décider ſur le dogme, ils ne pouvoient rien ordonner ſur la police que de l'aveu du ſouverain. On s'imagina, au contraire, qu'ils l'avoient également ſeuls dans l'un & l'autre cas.

Cette erreur fit faire aux papes de nouvelles uſurpations ; ils prétendirent avoir ſeuls le droit de régler la police, & ils perſuaderent : s'ils faiſoient les loix, ils crurent pouvoir en diſpenſer, & ils vendirent les diſpenſes. Alors pour augmenter les revenus du ſaint ſiege, on défendit les mariages, juſqu'au ſeptieme degré de parenté ;

& on regarda comme un empêchement l'alliance ſpirituelle, que contractent deux perſonnes, qui portent un enfant ſur les fonds. Au dixieme ſiecle cet abus fut porté à ſon comble. Les papes qui déshonoroient alors la chaire de S. Pierre, diſpenſoient même des canons de l'égliſe, jugeant qu'ils pouvoient ce qu'ils vouloient. On obtenoit tout d'eux pour de l'argent; & ce fut une opinion générale, que tout eſt licité quand on a la diſpenſe de Rome.

La puiſſance du pape augmenta beaucoup dans ce ſiecle & dans le onzieme. Il devint véritablement le patriarche de tout l'Occident, créant à ſon gré des évêques & des métropolitains, évoquant à lui les affaires, citant les évêques à ſon tribunal, envoyant des légats dans les différens royaumes pour juger en ſon nom, caſſant les décrêts des conciles nationaux, s'arrogeant, en un mot, une juriſdiction abſolue ſur toutes les égliſes. Cette puiſſance, que Grégoire VII agrandit par de nouvelles prétentions, a été l'effet des entrepriſes continuelles des papes, de la foibleſſe des ſouverains, de l'ignorance générale où étoit le clergé, & de la ſtupide ſuperſtition des peuples.

Cependant, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle, les empereurs allemands furent en poſſeſſion, non-ſeulement, de confirmer l'élection des papes, mais encore de les choiſir eux-mêmes, ou de les faire élire dans des conciles tenus en Allemagne. Ce n'étoit pas une uſurpation de leur part; premierement parce que les papes avoient reconnu la juſtice de leurs prétentions à cet égard; & en ſecond lieu, parce que les déſor-

dres qui arrivoient à chaque vacance du ſaint ſiege, ne permettoient plus de laiſſer au peuple & au clergé le droit d'élire, & que dès lors ce droit ne pouvoit appartenir qu'au ſouverain. (*)

C'eſt par de ſemblables raiſons que tous les princes de l'Europe, étoient alors dans l'uſage de nommer eux-mêmes aux évêchés, ou de ne pas ſouffrir au moins qu'aucun ſiege de leurs égliſes fut rempli ſans leur agrément. Ils étoient d'autant plus fondés, que les évêques étoient leurs vaſſaux : car comme ſuzerains, ils pouvoient ſeuls donner les fiefs. Et à qui le droit de les conférer devoit-il appartenir, ſi ce n'étoit aux princes qui en avoient enrichi les égliſes?

Comme les princes donnoient un fief à un laïque, en préſentant un ſceptre & une épée, ils conféroient le temporel ou le domaine d'un évêché, en donnant une croſſe & un anneau. C'eſt ce qu'on appelloit donner l'inveſtiture d'un fief ou d'un évêché; & juſqu'à ce que cette cérémonie eût été faite, le ſeigneur ſuzerain jouiſſoit des terres vacantes par la mort du dernier feudataire. La croſſe repréſentoit la houlette du paſteur & l'anneau ſon mariage avec l'égliſe. Cette pure cérémonie n'uſurpoit certainement pas ſur le ſacerdoce, dont les droits conſiſtent unique-

[*] Les empereurs d'Allemagne étoient alors ſouverains de Rome & du pape. Ils l'étoient de fait, puiſque les Romains, ſoumis à Henri III, ne lui ont rien conteſté. Ils l'étoient de droit, puiſqu'on penſoit que les titres de patrice & d'empereur donnoient la ſouveraineté ſur Rome. Les premieres démarches de Grégoire VII en ſeront la preuve : car lorſqu'il fut élu pape, il reconnut avoir beſoin de l'agrément de Henri IV.

ment dans la conſécration par l'impoſition des mains : cependant ce ſera là un grand ſujet de conteſtation.

Il eſt vrai que les ſouverains abuſerent auſſi du droit qu'ils avoient de nommer aux bénéfices eccléſiaſtiques. Il ſemble que le malheur des tems ne permettoit pas de remédier à aucun abus. En vain fit-on des loix pour rétablir la diſcipline; elles ne réformerent rien, & elles ſont aujourd'hui un monument de la corruption où étoient les mœurs.

Cependant les déſordres des eccléſiaſtiques ne refroidiſſoient point la piété libérale des fideles. Les richeſſes des égliſes augmentoient toujours; parce que le clergé donnoit d'autant plus de ſoins à s'enrichir, qu'il en donnoit moins à la diſcipline. De nouveaux ſaints, de nouvelles reliques, de nouveaux miracles attiroient continuellement de nouvelles offrandes : & les crimes, dont on ſe rachetoit par des fondations, étoient une ſource intariſſable, qui entraînoit l'or, l'argent & les terres dans les égliſes. Les excommunications, qui étoient alors le grand & le ſeul épouvantail des peuples, ſembloient aſſurer les eccléſiaſtiques dans leurs poſſeſſions. Leurs biens étoient les ſeuls qu'on reſpectoit, dans ces ſiecles où tout étoit aux plus hardis raviſſeurs; & ce fut pour eux une nouvelle occaſion d'acquérir; car les citoyens trop foibles pour ſe défendre dans leurs poſſeſſions, imaginerent de les donner à un évêque ou à un abbé; & de les recevoir enſuite de lui comme des fiefs, pour leſquels il payoient une certaine redevance. Ces

fiefs reſtoient à l'égliſe, lorſque la famille des feudataires s'éteignoit.

Les ordres monaſtiques, ſi ſaints dans leur origine, contribuerent beaucoup à tous ces abus par le relâchement où ils tomberent. Dans les commencemens s'étant dérobés aux diſſipations mondaines, qui ne ſont que trop ſouvent l'écueil de la piété, les moines édifierent ſi fort par la ſainteté de leur vie, qu'on crut devoir les arracher à leur ſolitude, pour les élever aux ordres, ou pour leur confier le gouvernement des principales égliſes. De laïques ils devinrent prêtres, évêques; ils ſe mêlerent inſenſiblement avec le clergé; ils firent partie de la hiérarchie eccléſiaſtique; ils occuperent les principaux ſieges; & ils firent mouvoir le clergé à leur volonté. Il fut un tems, où on ne pouvoit parvenir au ſacerdoce, qu'en paſſant par l'ordre monaſtique.

Mais les moines ne furent pas long-tems à s'écarter de l'eſprit de leur inſtitution. Dès le quatrieme ſiecle, on les voit ſe répandre dans les villes, ſe mêler dans toutes les affaires, intriguer dans les places, troubler les tribunaux, & cauſer des tumultes. Au cinquieme, ils s'étoient déja fort multipliés dans toutes les provinces de l'Orient, lorſqu'ils commencerent à paſſer en Occident. Leurs premiers établiſſemens furent dans les provinces méridionales de l'Italie, où l'ordre, que S. Baſile avoit fondé en Cappadoce, fit des progrès rapides. Mais le monaſtere du Mont-Caſſin, dont S. Benoit fut le fondateur au commencement du ſixieme ſiecle, eſt le plus célebre de tous. Dans l'eſpace d'en-

viron quinze ans que ce ſaint gouverna cet ordre, il le vit ſe multiplier, ſe répandre; & bientôt après il s'étendit dans toute l'Europe. Depuis, quantité d'autres s'éleverent ſur ce modele, & s'enrichirent de même. L'eſprit des peuples ſe trouvoit tous les jours plus favorable à ces ſortes d'établiſſemens; les princes & les riches ne ſe laſſant pas de faire des fondations, avec leſquelles ils croyoient aſſurer le ſalut de leur ame.

Juſqu'au huitieme ſiecle, preſque tous les monaſteres avoient été ſous la juriſdiction des évêques du dioceſe où ils étoient établis: mais le pape Zacharie ne croyant pas qu'un monaſtere auſſi célebre que celui du Mont-Caſſin dût être ſous l'inſpection d'un ſimple évêque, le mit ſous l'obéiſſance immédiate du ſaint ſiege, ainſi que toutes les maiſons qui en dépendoient: & il enleva à tous les évêques particuliers la juriſdiction qu'ils avoient ſur cet ordre. Dans la ſuite, les autres monaſteres demanderent la même exemption, parce qu'ils trouvoient un avantage à ne pas dépendre des évêques, qui pouvoient veiller de près ſur eux; & les papes la leur accorderent volontiers, parce que dans le plan qu'ils avoient d'abaiſſer les évêques, il leur importoit d'élever les moines. Par-là ils eurent dans toute l'Europe des hommes qui leur étoient dévoués & qui les ſervirent avec zele.

Il eſt évident que les papes & les moines ne conſulterent que leurs intérêts réciproques, auxquels ils ſacrifierent ceux de l'égliſe. Si les évêques avoient été plus éclairés, ils n'auroient pas ſouffert cette uſurpation. De quel droit le ſaint ſiege pouvoit-il leur enlever une juriſdiction, dont ils avoient toujours joui? Cette entrepriſe

fut, par ſes ſuites, funeſte à toutes les égliſes & même aux ſouverains : comme les moines avoient une grande autorité ſur le peuple, qui avoit pour eux une foi aveugle ; ils ne manquerent pas de faire valoir la puiſſance des papes, & de faire redouter juſqu'aux excommunications les plus injuſtes. Auſſi les verrons-nous, au milieu des troubles, ſoulever les citoyens, & les armer les uns contre les autres.

Telle étoit la puiſſance des moines au onzieme ſiecle & long-tems auparavant : ils avoient des richeſſes immenſes, ils poſſédoient des fiefs, ils avoient tout pouvoir ſur le peuple. Cependant lorſqu'on joignoit les lumieres à la piété, on ne pouvoit pas ſe diſſimuler les déſordres qui régnoient parmi eux. Que fera-t-on pour y remédier ? On fondera de nouveaux ordres monaſtiques, avec une regle plus auſtere. Ces nouveaux moines méneront une vie édifiante, tant que la ferveur de leur établiſſement ſe ſoutiendra. Mais enfin ils s'enrichiront encore, & ils ſe corrompront. On fera de la ſorte continuellement réformes ſur réformes, & on verra continuellement renaître les mêmes abus. On aura donc multiplié les monaſteres, pour enrichir de nouveaux ordres, qui ſe corrompront comme les autres.

Alors voulant garantir les moines de la contagion des richeſſes, on en créera qui feront vœu de pauvreté. Ils ſeront obligés de mendier, ils ne ſubſiſteront que par la charité des fideles, ils vivront du travail des autres. Mais leur déſintéreſſement redoublera le zele du peuple : on voudra leur donner d'autant plus qu'ils paroîtront deſirer moins : ils ne réſiſteront pas à la

tentation : ils deviendront riches, & ils trouveront le moyen de concilier les richeſſes avec le vœu de pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'aſſujettiſſant à une regle plus auſtere que celle des mendians, feront, non-ſeulement, vœu de pauvreté, mais qui s'obligeront encore à ne pas même demander l'aumône. Comptant ſur la providence, qui nourrit tant d'animaux ſans aucun travail de leur part, ils attendront que le pain tombe du ciel dans leur réfectoire. Il y tombera. On leur apportera de l'argent, on leur donnera des terres. Il faudra bien recevoir ce que la providence envoie. Ils s'enrichiront donc encore, malgré le vœu de pauvreté.

Vous voyez comment les deux puiſſances, confondues par une ſuite d'uſurpations réciproques, ont ruiné entiérement la police civile & eccléſiaſtique; & vous n'aurez plus de peine à comprendre les événemens que je vais faire paſſer rapidement ſous vos yeux.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Grégoire VII, pape.

TOUTE l'Europe étoit livrée à l'anarchie féodale : par-tout, le clergé avoit les mêmes prétentions, & à-peu-près la même puiſſance. Les abus vont donc continuer & ils ſe multiplieront, juſqu'à ce que l'ordre naiſſe de l'anarchie, qui ſe détruira par elle-même. Je me propoſe de vous montrer, par quelle ſuite de développemens, les ſociétés civiles prendront une forme plus réguliere : je négligerai les détails que vous pourrez lire dans l'hiſtoire de chaque nation, & je ne m'arrêterai que ſur les choſes qui me conduiront à mon objet.

Henri IV, mal affermi ſur le trône d'Allemagne, luttoit contre des ligues puiſſantes ; Guillaume le conquérant, étoit preſque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, ſoit pour conſerver ſes poſſeſſions dans le continent : Philippe I, roi de France, incapable d'application, pouvoit tomber ſi ſes grands vaſſaux ſe ſoulevoient contre lui : l'Italie étoit partagée entre

quantité de petits princes ennemis : en Eſpagne, les Maures & les Chrétiens, toujours en guerre, ne paroiſſoient prendre aucune part à ce qui ſe paſſoit dans le reſte de l'Europe. Les royaumes du Nord, nouvellement convertis, n'étoient pas moins troublés, & d'ailleurs ils croyoient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prechoit l'un & l'autre en même-tems. En un mot, comme il n'y avoit proprement ni ſouverains, ni magiſtrats, ni ſujets : on ne voyoit que des princes foibles, des tyrans & des peuples opprimés.

Tout étoit donc diviſé, & dans un mouvement continuel, où rien ne ſe pouvoit conſerver dans le même état. Il y avoit ſeulement une faction, qui ſe répandant de toutes parts agiſſoit toujours, & par-tout, avec les mêmes vues. Semblable en quelque ſorte à cette ame univerſelle, qui, ſelon les anciens philoſophes, remuoit le chaos ; mais avec cette différence, qu'elle le remuoit ſeulement pour le conſerver, & pour empêcher la lumiere de naître. Il ſemble que cette faction devoit enfin tout ſubjuguer. Or, elle étoit elle-même ſoumiſe aux papes : je veux parler du clergé.

Si dans de pareilles circonſtances la cour de Rome ſe fût conduite avec circonſpection & ſans rien précipiter, le pape ſeroit devenu le ſeigneur ſuzerain de toute l'Europe, & ſon empire auroit duré, tant qu'il n'auroit point abuſé de ſon autorité, ou qu'il auroit maintenu l'ignorance. Il falloit que parlant & agiſſant ſeulement comme le premier paſteur des fideles, il n'uſât de ſa puiſſance que pour ramener l'ordre ; qu'il ſe donnât

pour arbitre entre les ſouverains, ſans paroître vouloir être leur juge ; qu'enfin il ne s'élevât que contre les plus crians & dont tout le monde avoit à ſe plaindre. Les peuples accablés depuis ſi long-tems ſous le poids de l'anarchie, étoient préparés à ſe ſoumettre à un légiſlateur, qui ſeroit devenu leur pere : les cenſures, qu'on redoutoit, auroient hâté l'ouvrage, ſi on les eût employées avec ſageſſe ; & cet empire eût été beau, parce qu'il eût été juſte.

Mais au contraire, les papes ont cru augmenter leur autorité, en augmentant les déſordres. Leur maxime a été de diviſer pour commander ; maxime triviale de ces petits politiques, qui réuſſiſſent quelquefois par des moyens injuſtes, & qui ſont tôt ou tard la victime de leur ambition. Une puiſſance qui ſe forme dans le déſordre ne peut être que paſſagere, parce qu'elle eſt détruite par les mêmes cauſes qui l'ont produite. Parcourez l'hiſtoire, & vous verrez que les ſouverains les plus juſtes ont toujours été les plus puiſſans & le plus ſolidement établis. Auguſte en étoit bien perſuadé, puiſqu'après s'être élevé par des attentats, il ſe crut forcé à devenir juſte pour ne pas tomber.

Dans les ſiecles d'ignorance ; on n'en ſavoit pas aſſez pour combattre toutes les prétentions des papes : on céda, tant qu'en cédant on conſervoit encore quelque choſe ; quand ils voulurent tout uſurper, l'intérêt fit enfin naître des doutes. On raiſonna d'abord aſſez mal : mais c'étoit déja beaucoup que d'oſer raiſonner.

C'eſt Grégoire VII qui a l'avantage d'avoir ouvert les yeux à toute la Chrétienté : il a pré-

paré la décadence d'une puiſſance qu'il a voulu trop étendre. Voyons quelle a été ſa conduite.

Godefroi, archevêque de Milan, avoit été excomunié pour être parvenu à l'épiſcopat par ſimonie; & comme bien loin de ſe ſoumettre, il avoit entraîné dans ſon parti tous les évêques de Lombardie, le premier ſoin de Grégoire fut de faire exécuter l'excommunication qui avoit été portée; & ce fut l'origine des démêlés qu'il eut avec Henri, parce que cet empereur protégeoit l'archevêque de Milan, & les évêques de Lombardie.

Henri, alors occupé de la guerre de Saxe, n'oſoit réſiſter ouvertement au pape; & cependant il ne vouloit pas abandonner les évêques, qui s'étoient mis ſous ſa protection. Il invita le pape à joindre ſon autorité à la ſienne pour remédier aux abus; avouant les fautes qu'il avoit faites juſques alors, & montrant beaucoup de ſoumiſſion au ſaint ſiege. Grégoire, content des diſpoſitions où étoit l'empereur, tint à Rome un concile contre les prêtres ſimoniaques, concubinaires ou mariés, & il envoya des légats en Allemagne, pour y tenir un nouveau concile, pour y faire recevoir les décrets de celui de Rome, & pour obliger Henri d'abandonner les évêques de Lombardie.

Les évêques d'Allemagne, ſimoniaques pour la plupart, s'oppoſoient à la tenue d'un concile, dans lequel ils prévoyoient qu'ils ſeroient condamnés; & Henri ſe refuſa à la demande des légats, ſous prétexte que les archevêques de Breme & de Mayence, établis vicaires du ſaint ſiege par les prédéceſſeurs de Grégoire, pou-

voient ſeuls convoquer un concile. Cette raiſon n'étoit pas bonne ; car on ne pouvoit pas conteſter au pape le privilege de pouvoir changer ſes vicaires. Si Henri & les évèques, qui le conſeilloient, euſſent été mieux inſtruits de l'hiſtoire des premiers ſiecles de l'égliſe, on ne ſe fût pas borné à ne pas reconnoître les pouvoirs des légats; on eût encore nié ceux des archevèques de Breme & de Mayence, ceux de Grégoire même, & l'empereur eût répondu que dans ſes états aucune puiſſance n'avoit droit d'aſſembler un concile ſans ſon agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement bien les légats : il écrivit au pape, pour l'inviter à chercher quelques moyens de conciliation, il ſe ſoumit encore au ſaint ſiege ; mais il s'y ſoumit trop ; car il ne peſa pas les expreſſions dont il ſe ſervoit, & cependant il donnoit des droits ſur lui.

Le décret contre les prêtres ſimoniaques, ou concubinaires, ſouleva tout le clergé, non-ſeulement, en Allemagne, mais encore en France & en Italie. Pluſieurs déclaroient qu'ils aimoient mieux quitter le ſacerdoce que le mariage, & qu'alors le pape verroit où il pourroit trouver des anges, pour gouverner les égliſes à la place des hommes qu'il dédaignoit. Telle étoit alors la corruption.

Cette réſiſtance ne fit qu'allumer le zele de Grégoire ; & il écrivit aux princes d'employer la force même, pour contraindre le clergé à ſe ſoumettre aux décrets du concile de Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ſa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'eſt que le pape reconnoît la nouveauté

de ce moyen, de faire obſerver les canons par la force du bras ſéculier.

Gregoire tint un ſecond concile à Rome, renouvella les décrets du premier, dépoſa des évêques ou les ſuſpendit, & excommunia pluſieurs perſonnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'étoit pas encore terminée, Henri diſſimuloit par la crainte qu'il avoit de ſe jetter dans de nouveaux embarras: il promettoit donc de ſatisfaire le pape: & cependant il n'exécutoit aucune de ſes promeſſes. Gregoire démêla les vues de l'empereur; & voulant ſaiſir un moment auſſi favorable, il lui envoya des légats, pour lui ordonner de venir à Rome, ſe défendre des accuſations intentées contre lui, & pour lui déclarer qu'il ſeroit excommunié, s'il refuſoit de s'y rendre: mais les circonſtances avoient changé; car Henri venoit de terminer glorieuſement la guerre lorſque les légats lui apporterent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un ſujet qui oſoit ſe porter pour juge de ſon ſouverain [*], il convoqua un concile qui ſe tint à Worms, & dans lequel Gregoire fut dépoſé.

Le pape à qui cette ſentence des évêques d'Allemagne fut ſignifiée, aſſembla lui-même un concile à Rome, & prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes:

„ S. Pierre

[*] Le pape avoit été ſujet de Henri III. Il l'étoit donc de Henri IV, qui avoit ſuccédé à tous les droits de ſon pere. Grégoire VII l'avoit reconnu lui-même pour ſon ſouverain: car ayant été élu, ne s'avouoit-il pas ſujet, lorſqu'il demandoit que ſon élection fût confirmée par Henri IV?

„ S. Pierre, prince des apôtres, écoutez votre
„ ſerviteur, que vous avez nourri dès l'enfance
„ & délivré juſqu'à ce jour de la main des mé-
„ chans qui me haïſſent, parce que je vous ſuis
„ fidele. Vous m'êtes témoin, vous & la ſainte
„ mere de Dieu, S. Paul votre frere, & tous
„ les ſaints, que l'égliſe romaine m'a obligé mal-
„ gré moi à la gouverner, & que j'euſſe mieux
„ aimé finir ma vie en exil que d'uſurper votre
„ place par des moyens humains; mais m'y trou-
„ vant par votre grace & ſans l'avoir mérité,
„ je crois que votre intention eſt que le peuple
„ chrétien m'obéiſſe, ſuivant le pouvoir que Dieu
„ m'a donné à votre place de lier & de délier au
„ ciel & ſur la terre. C'eſt en cette confiance
„ que pour l'honneur & la défenſe de l'égliſe,
„ de la part de Dieu tout puiſſant, Pere, Fils,
„ & S. Eſprit, & par votre autorité, je défends
„ à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par
„ un orgueil inoui s'eſt élevé contre votre égliſe,
„ de gouverner le royaume Teutonique & l'Ita-
„ lie; j'abſous tous les Chrétiens du ſerment
„ qu'ils lui ont fait ou feront, & je défends à
„ perſonne de le ſervir comme roi; car, celui
„ qui veut donner atteinte à l'autorité de votre
„ égliſe, mérite de perdre la dignité dont il eſt
„ revêtu, & parce qu'il a refuſé d'obéir comme
„ chrétien, & n'eſt point revenu au Seigneur,
„ qu'il a quitté en communiquant avec des ex-
„ communiés, mépriſant les avis que je lui avois
„ donnés pour ſon ſalut, vous le ſavez, & ſe
„ ſéparant de votre égliſe qu'il a voulu diviſer;
„ je le charge d'anathêmes en votre nom, afin
„ que les peuples ſachent même par expérience

„ que vous êtes Pierre, que ſur cette pierre le „ fils du Dieu vivant a édifié ſon égliſe, & que „ les portes de l'enfer ne prévaudront point con- „ tre elle."

Cette ſentence, qui étoit ſans exemple, fut publiée; Gregoire écrivit encore en Allemagne pour achever de ſoulever le peuple, & pour faire élire un autre ſouverain, ſi Henri ne ſe convertiſſoit pas; exigeant d'ailleurs que la nouvelle élection s'y fît du conſentement & de l'autorité du ſaint ſiege. Les moines, qui furent des premiers à ſe joindre à lui, ne ceſſerent dans leurs écrits & dans leurs ſermons de traiter Henri de ſchiſmatique & d'hérétique; & les ennemis de ce prince, voyant les eſprits ébranlés, ſongerent à profiter de cette diſpoſition pour l'accabler. Ainſi l'ignorance, le fanatiſme & l'ambition; tout armoit les peuples contre leur ſouverain.

Il ſemble que les évêques, qui avoient dépoſé Gregoire, auroient dû faire peu de cas d'une excommunication portée par un homme qu'ils ne reconnoiſſoient plus pour pape. Cependant ſoit foibleſſe, ſoit tout autre motif, le plus grand nombre abandonna l'empereur, il arriva même que ceux qui lui reſterent attachés le défendirent mal: car ils ne doutoient pas que l'excommunication ne dépouillât un ſouverain de tous ſes droits, & ils ſoutenoient ſeulement qu'un roi ne peut pas être excommunié.

Henri trop foible pour agir d'autorité, temporiſoit, lorſqu'il ſe tint une aſſemblée à Tibur, dans laquelle les légats du pape, après l'avoir chargé de bien des crimes, conclurent à mettre

la couronne ſur la tête d'un autre prince : cependant, après pluſieurs débats, on convint de tenir une autre aſſemblée à Augsbourg, où le pape ſe trouveroit, & où après avoir écouté les raiſons des deux parties, il condamneroit l'empereur, ou le renverroit abſous ; & on déclara à ce prince que ſi dans un an il n'étoit pas relevé de ſon excommunication, il ſeroit privé du trône ſans eſpérance d'y remonter.

Henri ſe hâta de paſſer en Italie, appréhendant les ſuites d'une aſſemblée, où ſes ennemis ſeroient en plus grand nombre, & ſe flattant d'appaiſer le pape par ſa ſoumiſſion. Il croyoit d'ailleurs pouvoir compter ſur l'impératrice Agnès ſa mere, ſur la ducheſſe Béatrix ſa tante, & ſur la comteſſe Mathilde ſa couſine germaine. Ces princeſſes très-puiſſantes en Italie, avoient en effet beaucoup de crédit auprès de Gregoire ; mais elles lui étoient auſſi tout-à-fait dévouées ; & bien loin d'être diſpoſées à prendre la défenſe de l'empereur, elles ne ſongeoient qu'à le pourſuivre. Mathilde, ſouveraine de Mantoue, de Reggio, de Parme, de Lucques & d'une partie de la Toſcane, venoit de remettre au pape toutes ſes troupes & toutes ſes places.

A l'arrivée de Henri, le bruit ſe répandit qu'il étoit venu pour dépoſer le pape : déja les Lombards lui offroient à l'envi leurs ſervices ; & Gregoire, qui étoit en chemin pour ſe rendre en Allemagne, alarmé lui-même, s'étoit retiré dans le château de Canoſſe, près de Reggio. Cependant Henri perſiſtant dans ſon premier deſſein, ne ſongea qu'à négocier pour obtenir ſon abſolution. Qu'il vienne, dit le pape, &

qu'il répare par ſa ſoumiſſion l'injure faite au ſaint ſiege.

La fortereſſe de Canoſſe avoit trois enceintes. Henri, introduit dans la ſeconde ſans aucune marque de ſa dignité, nus pieds, vêtu de laine ſur la chair, paſſa le premier jour ſans manger juſqu'au ſoir. Pendant deux autres, il attendit de la même maniere les ordres du pape. Enfin le quatrieme, Gregoire lui donna audience & convint de l'abſoudre à condition qu'il ſe rendroit à la diete générale des ſeigneurs allemands, au jour & au lieu qui lui ſeroient indiqués; qu'il répondroit aux accuſations intentées contre lui, & dont le pape ſeroit juge; que ſuivant qu'il ſeroit jugé innocent ou coupable, il garderoit la couronne, ou y renonceroit; que juſqu'au jugement, il ne porteroit aucune marque de ſa dignité, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, que ſi après s'être juſtifié, il étoit maintenu ſur le trône, il ſeroit toujours ſoumis & obéiſſant au ſaint ſiege; enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, il ſeroit tenu pour convaincu, & que les Allemands auroient la liberté d'élire un autre ſouverain.

Henri ſe rendit mépriſable par cette humiliation; il aliéna les Lombards, qui furent d'autant plus indignés de ſa démarche, qu'ils rejetterent eux-mêmes avec mépris l'abſolution que Grégoire leur fit offrir. Ils parloient déja de donner la couronne au fils de ce prince, & d'élire un autre pape; lorſque Henri rompit le traité qu'il venoit de faire, & dont il s'excuſa en alléguant le bien de la paix. Il ramena par ce moyen

une partie des Lombards, & il ſe vit à la tête d'une armée.

Cependant les Allemands, aſſemblés à Forcheim, venoient d'élever ſur le trône Rodolphe, duc de Suabe, & le pape n'avoit pu ſe rendre en Allemagne, ni retourner à Rome, Henri armé l'embaraſſoit. Il n'oſoit plus ſe déclarer contre lui, parce qu'il commençoit à le craindre; & il ne pouvoit refuſer d'approuver l'élection du nouveau ſouverain; puiſqu'il l'avoit ſollicitée. Honteux de reculer, il n'avoit pas le courage d'avancer dans la route où il s'étoit engagé. Il envoyoit des légats à Henri comme à Rodolphe; il paroiſſoit reconnoître deux rois à la fois; ainſi après avoir diviſé l'Allemagne par un faux zele, il augmentoit la diviſion par une timidité, qui ne permettoit plus de ſavoir auquel ſouverain on devoit obéir, & cependant il armoit tous les citoyens les uns contre les autres. Les Allemands lui repréſentoient les déſordres qu'il faiſoit naître, en montrant de la réſerve pour les deux partis. Nous croyons, lui diſoient-ils, que vos intentions ſont pures, mais vous agiſſez par des vues trop fines pour nous, & nous ſommes trop groſſiers pour les pénétrer. Grégoire répondoit mal, parce qu'il ne vouloit pas avouer ſon imprudence, & qu'il n'oſoit pas la ſoutenir.

Il eut la liberté de ſe déclarer ouvertement, lorſque Henri, forcé de marcher contre Rodolphe, prit enfin le parti de quitter l'Italie; & il tint deux conciles dans la même année: mais comme il avoit balancé juſqu'alors, il ſuſpendit encore ſon jugement: il arrêta ſeulement qu'il enverroit des légats en Allemagne, pour juger

entre Rodolphe & Henri, excommuniant d'ailleurs tous ceux qui s'oppoſeroient à la commiſſion des légats. Dans ces conciles, il ſuſpendit, dépoſa & excommunia pluſieurs évêques, & défendit, ſous peine d'excommunication, à tout laïque, quel qu'il fût, de donner l'inveſtiture des bénéfices.

Juſqu'à Grégoire VII, on n'avoit point conteſté aux ſouverains le droit de donner aux évêques & aux abbés l'inveſtiture par la croſſe & par l'anneau; & ce droit étoit fondé en raiſon, ſurtout par rapport aux fiefs, qui faiſoient la plus grande partie des richeſſes de l'égliſe. Car dans le gouvernement féodal, tout fief vacant retournoit au ſuzerain; il le pouvoit garder ou donner à ſa volonté; & s'il étoit dans l'uſage de le conférer à l'évêque élu, ce n'eſt que parce qu'il approuvoit le choix qui avoit été fait. L'élection, la conſécration même ne donnoit aucun droit à ces ſortes de domaines: on n'en pouvoit prendre poſſeſſion qu'en vertu de l'inveſtiture. Vous voyez par-là que les princes laïques avoient la plus grande part dans les élections; car on ne pouvoit manquer d'élire, & de conſacrer ceux qu'ils vouloient inveſtir, parce qu'autrement les égliſes auroient été dépouillées de la plus grande partie de leurs biens.

Voilà les inveſtitures que Grégoire VII condamna dans pluſieurs conciles. Elles arrachoient les eccléſiaſtiques à leurs maîtres légitimes: c'en étoit aſſez pour être déſaprouvées par un pontife, qui auroit voulu que le clergé de toute la chrétienté n'eût dépendu que du ſaint ſiege.

Il eût été à ſouhaiter que dans la ſolemnité des

inveſtitures, les princes euſſent pris la précaution de diſtinguer les fiefs de l'épiſcopat. Ils y penſerent d'autant moins, que les évèques aimoient eux-mèmes à confondre en leur perſonne les droits du ſacerdoce avec ceux de la ſouveraineté. C'eſt pourquoi, par la formule des inveſtitures, les ſuzerains laïques paroiſſoient donner l'épiſcopat même.

Cependant, comme il étoit généralement reconnu que la conſécration ſeule fait l'évèque, il eſt certain que cette confuſion ne pouvoit jetter dans aucune erreur. Mais Grégoire VII feignit d'y tomber. Quoique les princes laïques n'euſſent pas la prétention de donner l'épiſcopat, il leur ſoutint qu'ils l'avoient. Parce que dans la ſolemnité des inveſtitures, ils donnoient la croſſe & l'anneau, il les accuſa de s'arroger le droit de donner la puiſſance ſpirituelle, dont la croſſe & l'anneau ſont les ſymboles : il nomma les inveſtitures le don de l'épiſcopat, & cette dénomination ſuffiſoit pour ſoulever contre cet uſage ceux qui ſe laiſſent tromper par un mot, c'eſt-à-dire, le plus grand nombre.

Tous les évèques n'approuverent pas néanmoins cette entrepriſe de Grégoire. Pluſieurs reconnurent avec raiſon que les ſuzerains laïques ont le droit de donner l'inveſtiture des biens de l'égliſe, & qu'il importe peu qu'ils ſe ſervent à cet effet de l'anneau, de la croſſe, ou de toute autre choſe. Malgré Grégoire & ſes conciles, l'empereur conſerva ſes droits à cet égard : il en fut de même du roi de France, & de celui d'Angleterre.

Pendant qu'on diſputoit ſur les inveſtitures, la guerre continuoit en Allemagne. Rodolphe

avoit eu même quelques avantages. Ils n'étoient pas même déciſifs, mais Grégoire mal inſtruit, crut n'avoir plus de ménagemens à garder : il adreſſa donc encore la parole à S. Pierre & à S. Paul, & leur rendant compte de ce qui s'étoit paſſé, il renouvella l'excommunication contre Henri, le liant par l'autorité apoſtolique, non-ſeulement, quant à l'eſprit, mais quant au corps; & lui ôtant toute proſpérité, en ſorte qu'il n'eût plus aucune force dans les combats, & qu'il ne gagnât de ſa vie aucune victoire. Ce pape prétendoit donc règler le ſort des armes en vertu du pouvoir de lier & de délier. Cette prétention étoit un peu trop haſardée : mais ſi l'événement eût répondu à ſes vues, ſans doute que dès ce jour-là les papes auroient été en poſſeſſion de donner la victoire. Grégoire n'en doutoit pas lui-même, car il menaça des plus grands malheurs, en cette vie & en l'autre, ceux qui reſteroient attachés au parti de Henri; & il promit à ceux qui ſeroient fideles au ſaint ſiege, les plus grandes proſpérités dans ce monde, en attendant la vie éternelle; afin même d'aſſurer la couronne à Rodolphe, il lui en envoya une, autour de laquelle étoit un mauvais vers latin.

L'empereur ayant aſſemblé un concile, où Hildebrand fut dépoſé pour la ſeconde fois, & où Guibert archevêque de Ravenne fut choiſi pour occuper le ſaint ſiege, marcha contre Rodolphe, qui fut défait & perdit la vie.

Grégoire avoit eu la prudence de s'aſſurer un ſecours, en ſe réconciliant avec Robert Guiſcard, qu'il avoit d'abord excommunié. Mais ce prince venoit de s'engager dans une guerre, lorſ-

que Henri paſſoit les Alpes, pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avoit armé en apparence pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avoit épouſé ſa fille Hélene, & qui avoit été détrôné, & enfermé par Nicéphore Botoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans ſon parti, il menoit avec lui un impoſteur qui ſe diſoit l'empereur Michel, échappé des fers; & quoique par une nouvelle révolution, Alexis Comnene eût chaſſé du trône Nicéphore, & rendu la liberté à la princeſſe Hélene, il ne changea rien à ſon premier deſſein, parce que, dans le vrai, il ne cherchoit qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'étoit rendu maître de Corfou, & il avoit remporté de grands avantages en Bulgarie, lorſque cédant aux preſſantes lettres de Grégoire, il laiſſa le commandement de l'armée à Bohémond ſon fils aîné, & revint en Italie.

Pendant cette guerre d'Orient, quoique les Allemands euſſent donné Herman, comte de Luxembourg, pour ſucceſſeur à Rodolphe, Henri après avoir ſurmonté les difficultés qu'il rencontroit en Italie, aſſiegea Rome, força cette ville, fit intrôniſer Guibert ſous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet antipape, & forma le ſiege du château S. Ange, où Grégoire s'étoit renfermé; mais il fut contraint de ſe retirer à l'approche de Robert, parce qu'il n'avoit pas aſſez de forces pour lui réſiſter.

Grégoire, qui, ambitionnant l'empire de la chretienté, n'avoit pas ſeulement ſu ménager les Romains, ſe crut trop heureux d'avoir été délivré. Il ſe retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne ſe croyant pas en ſûreté à Rome. Il

confirma à ſon libérateur l'inveſtiture des duchés de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile : mais il eut aſſez de fermeté pour refuſer d'y comprendre la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi & une partie de la Marche de Fermo, pays qu'il prétendoit devoir appartenir au ſaint ſiege. Il mourut l'année ſuivante.

S. Grégoire ſe révolta contre ſon ſouverain, il ne reſpecta pas davantage les autres princes de l'Europe. Il traita Philippe de tyran, d'homme chargé de crimes, menaça de le dépoſer, & écrivit quantité de lettres aux éveques & aux ſeigneurs, pour ſoulever toute la France : mais les affaires d'Allemagne ne lui permirent pas de ſoutenir ces premieres démarches.

Il menaça auſſi de ſa diſgrace le roi d'Angleterre : cependant il ſe conduiſit avec plus de retenue, parce que Guillaume n'étoit pas homme à ſe laiſſer facilement intimider.

Il menaça Orſoque, ſouverain de Sardaigne, de le dépouiller de cette isle, s'il ne ſe reconnoiſſoit pas pour vaſſal du ſaint ſiege. Il excommunia Nicéphore, empereur de Conſtantinople, & il écrivit aux rois chrétiens d'Eſpagne : *Je crois que vous n'ignorez pas que depuis pluſieurs ſiecles, S. Pierre eſt le proprietaire du royaume d'Eſpagne ; que quoique ce pays ait été envahi par les infidéles depuis long-tems, on ne peut lui en diſputer la propriété avec juſtice, & qu'il appartient au ſaint ſiege apoſtolique.* Sur ce droit imaginaire, il ne leur permettoit de faire des conquêtes ſur les Sarraſins, qu'à condition qu'ils lui rendroient hommage & lui payeroient un tribut ; ajoutant

que s'ils en uſoient autrement, il agiroit contr'eux par les cenſures & par l'interdit.

En un mot, il s'établit le juge de tous les ſouverains. Toujours prêt à lancer des excommunications ſur ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre, il donnoit à tous tantôt des conſeils, tantôt des ordres; envoyant dans chaque royaume des légats pour obſerver ce qui s'y paſſoit & pour porter ſes décrets. Il croyoit ſur-tout avoir des droits inconteſtables ſur les peuples nouvellement convertis; enfin ſa vigilance ſe portoit ſur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Afrique juſqu'en Norwege & en Ruſſie.

Le clergé principalement acheva d'être ſubjugué. Les droits des métropolitains diſparurent ſous un pontife qui s'arrogeoit à lui-même le gouvernement immédiat de l'égliſe. L'ancienne police fut abolie. Il ne pouvoit reſter aucune trace de la hiérarchie eccléſiaſtique, dès que le pape ſe fut réſervé à lui ſeul la connoiſſance des affaires, le pouvoir d'aſſembler des conciles, la puiſſance législative, & le droit de juger ſouverainement de tout. Cependant cet abus devenoit la ſource de pluſieurs autres, car il falloit que les affaires fuſſent jugées ſur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étoient dans la néceſſité d'abandonner leurs égliſes. Les déſordres devoient donc ſe multiplier de plus en plus, & il n'en réſultoit aucun avantage; parce que cette marque de ſoumiſſion au ſaint ſiege aſſuroit d'ordinaire aux accuſés un jugement favorable, quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le ſecond cas, les affaires étoient jugées par des évêques que le pape avoit choiſis dans chaque royaume pour le

repréſenter, & plus ſouvent par des légats qu'il envoyoit de Rome, & pour leſquels il avoit plus de confiance. Ces prélats défrayés par-tout où ils paſſoient, marchoient avec un faſte à charge à toutes les égliſes : ils exerçoient leur deſpotiſme ſans égard pour les uſages, dont ils ne daignoient pas s'inſtruire : encore arrivoit-il que les jugemens qu'ils portoient à la tête du concile, n'étoient pas définitifs. Les parties qui ſe croyoient léſées, pouvoient en appeller au pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour juger par lui-même ; il falloit donc encore faire le voyage de Rome. Ainſi l'égliſe devenoit une eſpèce de monarchie, dans laquelle les évêques n'étoient que les ſujets du pape, des courtiſans intéreſſés à ſoutenir ſes démarches, ou des miniſtres aveugles de ſes volontés. Les égliſes particulieres étoient ruinées par les dépenſes auxquelles on les forçoit : les affaires étoient jugées par des commiſſaires, & l'intérêt du ſouverain pontife étoit la premiere loi : celui qui refuſoit de reconnoître ce nouveau tribunal, étoit toujours condamné ; & le coupable, qui devenoit innocent par ſa ſoumiſſion ſeule, s'aſſuroit l'impunité à l'abri du ſaint ſiege. Ce n'eſt là qu'une legere idée des abus qui régnoient. Il faut lire ſur ce ſujet le quatrieme diſcours de l'abbé Fleuri.

C'eſt vers le tems de Grégoire VII, que les cardinaux, qui n'étoient d'abord que des prêtres, des diacres ou ſeulement des ſous-diacres, commencerent à s'élever au-deſſus des évêques, & à avoir la plus grande part à l'élection des papes. Ce nom qu'on leur donnoit, ne marquoit dans l'origine que l'union que des eccléſiaſti-

ques étrangers contractoient avec une égliſe à laquelle ils s'attachoient [*] & il y avoit des cardinaux dans bien des égliſes : mais comme les cardinaux romains étoient ſouvent les légats du ſaint ſiege, ils en exercerent toute l'autorité dans les lieux où ils étoient envoyés. C'eſt pourquoi les évêques ſe firent une habitude de leur obéir, s'accoutumant inſenſiblement à les regarder comme leurs ſupérieurs. Ce premier avantage leur en procura un autre ; car dès qu'ils occuperent le premier rang, ils ne purent manquer d'avoir plus d'influence dans les affaires, & par conſéquent, dans l'élection des papes. Ils s'éleveront même encore parce qu'il ſera de l'intérêt du ſaint ſiege, d'augmenter la conſidération de ſes miniſtres ; & nous les verrons ſe prétendre égaux aux rois & ſupérieurs aux autres ſouverains.

Les écrivains ont jugé différemment de Grégoire. Je ne fouillerai pas dans ſon ame, mais il me paroît difficile de concilier avec un zele ſincere ſa conduite & ſes raiſonnemens. Il falloit qu'il comptât beaucoup ſur l'ignorance des peuples, ou qu'il fut bien ignorant lui-même. On le met cependant au nombre des grands hommes, parce qu'on juge d'ordinaire ainſi, lorſqu'on entrevoit quelque choſe de grand. Or, Grégoire en effet à cauſé de grands déſordres. Il a vu que

---

[*] C'eſt l'explication que Giannone en donne, & qui elle peut être conforme aux uſages des égliſes d'Italie. Cependant il y avoit dès le ſecond ſiecle des prêtres, qu'on nommoit cardinaux ; parce qu'ils deſſervoient les principales égliſes ; & qu'ils étoient alors ce que ſont aujourd'hui nos curés.

ſes prédéceſſeurs s'étoient fait des droits en formant des prétentions, & il a formé des prétentions. Les Allemands ſe ſoulevoient contre leur ſouverain, & il les a armés : en un mot, il a trouvé de la confuſion par-tout, & il l'a augmentée. Quel bien a t-il fait ?

Il ne faut pas ſe faire illuſion. Si les papes ont réuſſi, c'eſt moins par leurs talens que par la foibleſſe des rois, l'ignorance des évêques & l'imbécillité des peuples. Ils n'ont même jamais fait de plan d'uſurpation : mais ils ont pris ce qu'on leur a laiſſé prendre, parce qu'on ne ſavoit rien conteſter. Ils ont fait ce que faiſoient alors tous les ſeigneurs, lorſqu'ils étoient les plus forts : ces ſeigneurs cependant n'étoient pas tous de grands hommes : les papes avoient ſeulement l'avantage d'être ſur un plus grand théatre, & c'eſt ce qui nous en impoſe.

Cela en impoſoit à plus forte raiſon dans les ſiecles groſſiers, où ils s'agrandiſſoient. On crut voir la politique la plus profonde dans leur conduite ; & leur reputation ayant été faite à cet égard, on a continué de voir de la même maniere, quoiqu'on eût pu remarquer que leur grandeur diminuoit à meſure que les lumieres croiſſoient. Nous diſons même encore par habitude, que Rome eſt le centre de la politique ; mais j'ai bien peur qu'elle ne ſoit aujourd'hui que le centre de quelques petites intrigues, propres tout au plus, à couvrir d'une calotte rouge la tête d'un prélat ou d'un moine.

CHAPITRE II.

Juſqu'à la mort de Henri IV empereur.

L'EMPEREUR, ayant levé le ſiege du château S. Ange, quitta l'Italie, & il ſe tint des conciles, qui n'étoient pas pour l'Allemagne un moindre fléau, que les armées qui la ravageoient. Cependant, Herman, forcé de céder, ſe retira en Saxe où il mourut; & Ecbert, marquis de Miſnie, qui lui ſuccèda, fut défait & perdit la vie. Les rebelles furent alors ſans chefs, mais la guerre pouvoit toujours renaître; parce que ſi Henri ſavoit vaincre, il ne ſavoit pas gagner ſes ennemis.

Victor III, monté ſur le ſaint ſiege en 1086, l'occupa pendant quelques mois, & eut pour ſucceſſeur Urbain II. L'un & l'autre renouvellerent les excommunications contre Henri, & contre les laïques qui donnoient l'inveſtiture des bénéfices. En vain les eſprits ſages continuoient de diſtinguer entre l'epiſcopat & les biens des égliſes, ces deux papes, ne voulant point d'une diſtinction qui les eût deſarmés, s'obſtinoient à tout confondre. Ils eurent des troupes. L'antipape Clément III en eut également; & les deux partis s'enleverent tour-à-tour l'égliſe de S. Pierre. Mais la puiſſance de Henri en Italie s'étant fort affoiblie par ſon abſence, il y revint; & les avantages qu'il remporta, ouvrirent Rome à Clément III.

Cependant Conrad fils ainé de Henri, corrompit les troupes avec l'argent qu'il reçut de la comteſſe Mathilde. Il arma contre ſon pere, ſe fit proclamer roi de Lombardie, & s'appuya des Normands, en épouſant la fille de Roger, fils de Robert Guiſcard. Urbain lui-même reçut ce fils dénaturé pour fils de l'égliſe, & promit de l'aider de ſes conſeils & de ſes ſecours pour l'élever à l'empire : il exigea ſeulement de lui qu'il renonçât aux inveſtitures.

Dans le même tems, la peſte, la famine, & des orages, furent une occaſion d'abuſer de la crédulité des peuples. On leur perſuada que le ciel ſe déclaroit contr'eux, parce qu'ils obéiſſoient à un prince excommunié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la révolte, & les ſujets coururent aux pieds des prêtres, pour obtenir l'abſolution du crime d'avoir obéi à leur légitime ſouverain. La révolution fut ſi ſubite & ſi générale, que Henri n'étoit plus en ſûreté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique reſſource fut de ſe retirer dans une fortereſſe près des Alpes. Urbain cependant prêchoit une autre guerre, qui devoit armer l'Europe contre l'Orient.

La Paleſtine ou la terre ſainte étoit ſous la domination des Khalifes Fatimites, qui toleroient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, & qui moyennant une certaine rétribution ſouffroient les pelerinages, que les Chrétiens d'Occident faiſoient au ſaint ſépulcre : il y avoit même encore un patriarche à Jéruſalem. Les Chrétiens cependant expoſés aux inſultes d'un peuple, qui croyoit les devoir haïr par principe

cipe de religion, gemiſſoient ſous le joug des Muſulmans, & demandoient depuis long-tems des ſecours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pelerin, après avoir été eccléſiaſtique, ſoldat, marié, & prêtre, entreprit de faire le voyage de la terre ſainte, à pieds nus & couvert de haillons, pour aller pleurer ſes péchés ſur le ſaint ſépulchre. A ſon retour il fit une peinture ſi vive de l'état malheureux des Chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainſi pendant que Pierre alloit de cour en cour, prêchant aux princes de prendre les armes contre les infideles, Urbain prechoit la même choſe dans des conciles: ils perſuaderent.

C'eſt dans le concile de Clermont en Auvergne, que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de cauſer une guerre civile en France, excita par un long diſcours les peuples à marcher contre les Muſulmans de la Paleſtine. Tous ceux qui s'enrôlerent, mirent ſur leurs épaules une petite croix de drap rouge: ce qui les fit nommer croiſés. Il fut arrêté qu'en conſidération des fatigues & des périls, auxquels ils alloient s'expoſer, ils ſeroient abſous de leurs péchés, & diſpenſés de toute œuvre pénale; mais qu'ils ſeroient excommuniés, s'ils ne rempliſſoient pas l'engagement qu'ils avoient contracté. Il ne fut donc plus poſſible de reculer. On ne mit pas en queſtion, ſi la guerre étoit juſte, on n'y ſongea ſeulement pas; & cela n'étoit plus néceſſaire, puis qu'on ſe trouvoit entre l'excommunication & l'abſolution. Il auroit au moins

fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, & en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'étoit pas le métier, crut qu'il suffisoit d'armer les peuples, & de les envoyer en Asie. Il n'avoit pas tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent; car il avoit déjà conçu le projet d'une croisade, il s'étoit assuré de cinquante mille hommes, & il les eût commandés lui-même, si les affaires d'Allemagne lui avoient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'absolution des péchés & l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence plenière, chose jusques alors sans exemple. » De tous tems, dit » l'abbé Fleury, l'église avoit laissé à la discrétion » des évêques de remettre quelque partie de la » pénitence canonique, suivant la ferveur des » pénitens & les autres circonstances: mais on » n'avoit point encore vu, qu'en faveur d'une » seule œuvre, le pécheur fût déchargé de tou- » tes les peines temporelles, dont il pouvoit être » redevable à la justice de Dieu. Depuis plus de » deux siècles les évêques avoient beaucoup de » peine à soumettre les pécheurs aux pénitences » canoniques: on les avoit même rendues impra- » ticables, en les multipliant selon le nombre » des péchés; d'où étoit venue l'invention de les » commuer pour en racheter des années entie- » res en peu de jours. Or entre les Commuta- » tions de pénitence, on employoit depuis long- » tems les pélerinages de Rome, de Compostelle » ou de Jérusalem, & la croisade ajoutoit les » périls de la guerre. »

„ Les nobles qui se sentoient pour la plupart „ chargés de crimes, s'estimerent heureux d'a„ voir pour toute pénitence leur exercice ordi„ naire, qui étoit de faire la guerre, avec espé„ rance s'ils étoient tués, de la gloire du martyre. „ Auparavant une partie de la pénitence étoit de „ ne point porter les armes & de ne point mon„ ter à cheval; ici, l'un & l'autre étoit, non„ seulement permis, mais commandé; ensorte „ que les croisés changeoient seulement d'objets, „ sans rien changer en leur maniere de vie. La „ noblesse entraînoit le petit peuple, dont la plu„ part étoit des serfs attachés aux terres, & en„ tiérement dépendans de leur seigneur; & plu„ sieurs sans doute, aimoient mieux les suivre „ dans ce voyage, que de demeurer chez eux „ occupés à l'agriculture & aux métiers. „

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous préparent à comprendre comment vont se former des armées innombrables. On croira qu'il suffit de marcher à la terre sainte, pour assurer son salut. Non-seulement, les laïques se croiseront; mais encore des moines, des prêtres, des évêques, des femmes, & même des religieuses. Nous verrons par quelles œuvres ces hordes de Chrétiens gagneront l'indulgence pléniere.

Depuis plusieurs siecles on croyoit de bonne foi, qu'on peut & qu'on doit même répandre la religion par les armes. Il ne faut donc pas s'étonner, si une guerre, entreprise pour recouvrer les saints lieux a paru juste, pieuse & méritoire. L'usage, qui paroit autoriser les abus jusques dans les siecles éclairés, doit nous rendre indulgens pour nos peres, qui vivoient dans des

tems de ténebres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons-nous pas? Et n'avons nous pas beſoin de l'indulgence de la poſtérité? Y a-t-il ſi long-tems que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux ſur l'abus des croiſades? Et n'a-t-on pas cru juſqu'à nos jours, que la religion eſt intéreſſée à défendre ces ſortes de guerres? Tel eſt le ſort des préjugés: ils s'établiſſent dans des tems d'ignorance, ils durent encore, lorſque la lumiere a diſſipé les ténebres; & il faut des ſiecles pour les détruire.

La guerre commença par les brigandages, que commirent en Hongrie & en Bulgarie, quatre-vingt mille hommes qui marchoient ſous les ordres de Pierre l'Hermite & de Gautier *Sans avoir*: mais ils furent preſque tous exterminés par les Chrétiens, ſur qui ils avoient voulu faire l'eſſai de leurs armes; & les deux chefs n'en ſauverent qu'un petit nombre, avec lequel ils vinrent camper aux environs de Conſtantinople. Les Hongrois voyant enſuite arriver un autre multitude de pélerins, qui portoient des croix rouges, les prirent à ces ſignes pour des brigands; & ſans autre examen ils les maſſacrerent. Cette troupe étoit conduite par un prédicateur allemand. Deux-cent mille hommes ſans chef marcherent ſur les traces de ces premiers. Ils égorgerent les Juifs qu'ils trouverent à Mayence, à Cologne, à Worms, &c. & gagnerent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la premiere année.

L'Aſie mineure fut le tombeau des croiſés, qui étoient arrivés juſqu'à Conſtantinople. Un nom-

mé Rainaud, qui étoit à la tête d'une troupe d'avanturiers allemands & lombards, en fit bientôt des eſclaves, & renonçant lui-même aux indulgences, il embraſſa le Mahométiſme pour conſerver ſes jours. Gautier *Sans-avoir* ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs paſſerent au fil de l'épée tous ceux qui l'avoient ſuivi, réſervant ſeulement pour leurs ſérails, les enfans, les jeunes filles, & les religieuſes. Enfin Pierre avec le ſecours des généraux de l'empereur grec, reconduiſit à Conſtantinople les débris de ſa horde, c'eſt-à-dire, trois mille hommes.

Cependant plus de quatre-cent mille hommes étoient arrivés à Conſtantinople. A en juger par les noms, ce ne ſont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon duc de Lorraine, Raimond duc de Toulouſe, Robert comte de Flandre, Robert duc de Normandie, Etienne comte de Chartres & de Blois, Hugues frere de Philippe, Boémond fils de Robert Guiſcard, Adhémard évêque du Puy, que le concile de Clermont avoit nommé chef de cette entrepriſe, une multitude d'autres ſeigneurs.

Pour fournir aux fraix de ce pélerinage, Robert duc de Normandie, & fils ainé de Guillaume le Conquérant, engagea ſon duché à ſon frere Guillaume II, qui lui avoit déja enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart, avoient auſſi engagé leurs domaines, & pluſieurs même les avoient vendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Aſie. On eut dit que ces héros, comme Alexandre, ne ſe réſervoient que l'eſpérance : ils ne lui reſ-

ſembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres, qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques uns de ces ſeigneurs n'ayant rien, profitoient du délire général, pour réaliſer leurs eſpérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiſcard auroient dû appartenir : mais Roger ſon frere s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnene, attaqué tout à la fois en Aſie par les Muſulmans, & en Europe par les Tartares, avoit demandé du ſecours au pape : & ſes ambaſſadeurs s'étant trouvés à Plaiſance, quand on s'occupoit d'une croiſade, il paroiſſoit avoir trouvé en Occident les diſpoſitions qu'il ſouhaitoit. Mais il fut alarmé, lorſqu'il vit ſes états inondés d'une ſi grande multitude ſans diſcipline. Il craignoit que Boémond, qui lui avoit déja fait la guerre, ne portât ſes vues ſur le trône de Conſtantinople : il connoiſſoit d'ailleurs l'ambition des papes, leur jalouſie contre le patriarche grec, & les droits qu'ils s'arrogeoient ſur les royaumes ſchiſmatiques. En effet les croiſés ſe conduiſirent comme en pays ennemi ; ils commirent toutes ſortes de déſordres. L'évêque du Puy vouloit même que l'on commençât par le ſiege de Conſtantinople, & Boémond appuya cet avis : mais Alexis fut aſſez habile pour détourner l'orage dont il étoit menacé. Il engagea même les croiſés à lui prêter hommage pour toutes les terres qu'ils conquerroient ; & il ſe hâta de leur fournir les moyens de paſſer en Aſie. L'armée étoit alors de cent mille hommes de cheval & de ſix cent mille hommes de pied, en comptant les femmes pour des hommes. C'étoit beau-

coup plus qu'il ne falloit, pour conquérir l'Asie mineure, la Syrie & l'Egypte; si dans cette multitude il y eût eu de la discipline, des soldats & des généraux.

On commença la guerre par le siege de Nicée. Cette place fit une si grande résistance, que les assiégeans rebutés, parloient de se retirer. Cependant on fit de nouveaux efforts: la brèche fut ouverte; & on alloit donner l'assaut, lorsqu'un officier d'Alexis, ayant persuadé aux habitans de se rendre à son maître, enleva cette conquête aux croisés.

Kilidge Arslan, regnoit alors dans l'Asie mineure. Il avoit perdu une bataille pendant le siege. Il en perdit encore une, & considérant alors que ces Européens n'avoient pas dessein de s'établir dans ses états, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage.

On s'apperçut bientôt que les croisés se divisoient par des vues particulieres, & que chacun d'eux songeant à former quelque part de nouveaux établissemens, la terre sainte n'étoit plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagerent imprudemment dans des chemins, où la disette d'eau & de vivres en fit périr un si grand nombre, que lorsqu'ils arriverent près d'Antioche, l'armée étoit réduite à moins de la moitié.

Il y avoit neuf mois qu'on assiegeoit cette place, lorsqu'on pouvoit s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'étoit ménagées: mais il vouloit auparavant qu'on promit de la lui céder, & le comte de Toulouse, qui la vouloit pour lui-même, s'y opposoit. Cependant l'armée diminuoit tous les jours, par les mala-

dies qu'occaſionnoient les pluies, la chaleur & la famine. Un grand nombre de croiſés, las de ſouffrir, s'étoit déja même retiré, & un des généraux du ſultan de Perſe amenoit deux-cent mille hommes au ſecours d'Antioche. Il fallut donc accorder à Boémond tout ce qu'il vouloit, malgré les oppoſitions du comte de Toulouſe, & la ville fut priſe : mais il reſtoit à forcer la citadelle, & à ſe défendre contre les Perſes.

Les croiſés, tout à la fois aſſiegeans & aſſiegés, ſe trouverent dans la plus cruelle ſituation : ils manquoient de tout. Des chefs même abandonnerent l'entrepriſe, & Pierre l'Hermite fut des premiers à prendre la fuite.

Alors un prêtre, nommé Pierre Barthelemi, publia que Jeſus-Chriſt lui avoit révélé que, ſi les Chrétiens paſſoient trois jours dans le jeûne & dans la priere, ils trouveroient le fer de la lance qui lui avoit percé le côté, que par ce fer ils ſeroient vainqueurs des ennemis. Les croiſés qui manquoient de vivres, n'eurent pas de peine à jeûner, & Barthelemi n'en eut pas davantage à leur faire trouver un fer. Cependant les chefs profiterent de la confiance que cette fraude pieuſe rendit aux ſoldats, & les Perſes furent vaincus.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croiſés, qui après s'être aſſurés de pluſieurs villes, vinrent mettre le ſiege devant Jéruſalem. Ils forcerent cette place le quarantieme jour, égorgerent les Muſulmans ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, chercherent juſques dans les ſouterrains ceux qui ſe déroboient à la mort, & ſe rendirent à pieds nus au ſaint ſépulcre.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jéruſalem, mais le légat d'Aimbert, choiſi pour patriarche, voulant cette ville pour lui, prétendit qu'elle devoit être donnée à Dieu; & en effet il fallut la donner à d'Aimbert. Il ne reſta preſque à Godefroi qu'un titre, pour lequel encore il voulut recevoir l'inveſtiture des mains du patriarche. Il eſt à remarquer que les croiſés n'eurent point d'égard aux droits des évêques, qu'ils trouverent dans les villes conquiſes, & qu'ils ne ſe ſouvinrent pas non plus des engagemens qu'ils avoient contractés avec Alexis.

Les ſeigneurs qui n'eurent point de principauté en Aſie, repaſſerent en Europe; & Godefroi reſta avec trois cent chevaux; & deux mille hommes d'infanterie. C'étoit bien peu pour ſe ſoutenir; mais la Syrie étoit diviſée entre pluſieurs ſouverains muſulmans, qui n'étoient pas moins ennemis les uns des autres, qu'ils l'étoient des Chrétiens. Cette diviſion avoit facilité les ſuccès des croiſés; & ces ſuccès avoient répandu une conſternation, qui les faiſoit paroître redoutables malgré leur foibleſſe.

Urbain mourut, avant d'avoir ſu la priſe de Jéruſalem, & après avoir vu Henri ſe relever. Ce prince avoit des reſſources dans l'adverſité, & ſans ſon humiliation à Canoſſe, on auroit pu dire qu'il ne s'eſt jamais abattu. Une partie des peules avoit ouvert les yeux, & pluſieurs vaſſaux étoient revenus à lui : mais le clergé s'opiniâtroit dans la révolte. Henri néanmoins ſut ſi bien manier les eſprits dans une diete qui ſe tint à Mayence, que l'archevêque de cette ville fut dépoſé, parce qu'il oſoit encore

ſoutenir le parti des rebelles. Dans une autre diete, tenue à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré inhabile à ſuccéder à l'empire; & Henri, ſecond fils de l'empereur, fut élu roi des Romains. Il jura de ne jamais prendre les armes contre ſon pere : précaution bien étonnante & qui devint inutile.

L'empereur parcourut enſuite l'Allemagne, viſitant les places, rendant la juſtice, établiſſant des tribunaux, & faiſant des loix pour rétablir l'ordre, autant que les circonſtances pouvoient le permettre.

Une ſource de déſordres étoit l'abus que le clergé faiſoit de ſon autorité. Comme il s'étoit attribué à lui ſeul le droit de juger les clercs, il les laiſſoit jouir de l'impunité, ou il ne les condamnoit qu'à des peines legeres pour les plus grands crimes; & les laïques étoient expoſés aux excès de ces hommes, qui pouvoient tout & ne redoutoient rien. Henri fit un réglement, qui comprenoit trois articles; le premier, que les eccléſiaſtiques accuſés d'un crime capital, ſeroient jugés par un tribunal compoſé d'évêques & de ſeigneurs de la province; le ſecond, que les affaires eccléſiaſtiques, qui intéreſſoient tout le peuple, ſeroient immédiatement portées à ce tribunal; le troiſieme, que ſans le conſentement des états de la province, perſonne ne pourroit appeller à la cour de Rome, quand même il y ſeroit cité par le pape. Une loi auſſi juſte & auſſi ſage ſouleva les évêques & les abbés, qui s'adreſſerent à Paſcal II, ſucceſſeur d'Urbain, & l'exhorterent à la caſſer.

Clément III étoit mort en 1100, après avoir

été chaſſé par les armes de Paſcal ; & trois autres antipapes s'étoient ſuccédés, & n'avoient fait que paroître. Le ſchiſme étoit donc fini, & Paſcal, maître du ſaint ſiege, ſongeoit à marcher ſur les traces de Grégoire & d'Urbain. Il perdit un appui en 1101 par la mort de Conrad : mais comme il en trouvoit un puiſſant dans les diſpoſitions du clergé d'Allemagne, il renouvella toutes les excommunications portées contre l'empereur.

Cet anathême fit alors peu d'impreſſion ſur les ſeigneurs allemands : mais Henri qui connoiſſoit le pouvoir de ces cenſures ſur des eſprits portés à la rébellion & au fanatiſme, entreprit d'en détourner les effets, en publiant qu'il vouloit céder l'empire à ſon fils, & marcher lui-même au ſecours des Chrétiens de la Paleſtine. Ce deſſein lui gagnoit déja l'affection des peuples, & même encore d'une partie du clergé, & tout étoit tranquille, lorſque le roi Henri ſe hâta de prendre les armes à la ſollicitation de Paſcal, qui l'exhortoit à ſecourir l'égliſe ; c'eſt-à-dire, à ſe révolter contre ſon pere. Ce prince, ſoutenu par pluſieurs ſeigneurs, ſe fit reconnoître dans la Saxe ; & déclara dans un concile qu'il ſe ſoumettoit au ſaint ſiege ; & qu'il étoit prêt de quitter les armes, ſi ſon pere vouloit s'y ſoumettre.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prît de nouvelles forces, convoqua une diete à Mayence, pour juger entre ſon fils & lui : le roi des Romains para ce coup. Comme il craignoit que cette aſſemblée ne lui fut pas favorable ; il feignit de rentrer dans le devoir ;

allant à ſon pere avec confiance, & le priant, les larmes aux yeux, d'oublier le paſſé. L'empereur trompé ſe livra à ſon fils, qui l'ayant enfermé dans le château de Bingenhein, le fit dépoſer à Mayence. Ce malheureux prince échappé de ſa priſon, trouva des ſujets fideles à Cologne & à Liege, même parmi le clergé, qui combattit les prétentions de Rome. Il avoit une armée; pluſieurs ſeigneurs de l'empire étoient indignés de la conduite de ſon fils, & il pouvoit s'attendre à une révolution favorable, lorſqu'il mourut à Liege dans la cinquante-ſixieme année de ſon âge, & dans la cinquante-deuxieme année de ſon regne.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie juſqu'à la ſeconde Croiſade.

GUILLAUME II qui avoit tous les vices de ſon pere, ſans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri I, troiſieme fils de Guillaume le Conquérant, profita de l'abſence de Robert, ſon frere ainé, pour monter ſur le trône d'Angleterre. Robert à ſon retour ayant fait de vains efforts, pour recouvrer cette couronne, n'y ſongeoit déja plus, lorſque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit priſon-

nier, & l'enferma dans un château pour le reſte de ſes jours.

Les inveſtitures troublerent auſſi l'Angleterre. Anſelme, archevêque de Cantorberi, qui ſoutenoit hautement les prétentions de l'égliſe, défendit de recevoir du roi les inveſtitures; & Henri, qui fit ſaiſir les revenus de cet archevêque, fut ſur le point d'être excommunié par le pape Paſcal : mais après une conteſtation d'environ trois ans, Anſelme conſentit que les prélats fiſſent hommage au roi, & ce prince ſe déſiſta du droit de les inveſtir.

Louis le Gros, roi de France, qui voyoit avec inquiétude la puiſſance du roi d'Angleterre, donna l'inveſtiture de la Normandie à Guillaume Cliton, fils de Robert, à qui au moins ce duché appartenoit. Ce fut le ſujet d'une guerre, dont les ſuccès furent variés. Elle fut ſuſpendue, elle recommença à pluſieurs repriſes, juſqu'à la mort de Cliton; & elle continua encore, quoique plus foiblement, juſqu'à celle de Henri arrivée en 1135. Deux ans après le roi de France mourut, lorſque Louis ſon fils épouſoit Eléonore, qui lui apportoit en dot le duché de Guienne, un des plus grands domaines de la France.

Il y avoit pluſieurs années, que Henri avoit fait prêter ſerment à Mathilde, ſa fille unique, à qui il fit enſuite épouſer Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prince étoit fils de Foulques, qui avoit abandonné ſes états, pour aller prendre poſſeſſion de la couronne de Jéruſalem.

Cependant les Normands & les Anglois mirent ſur le trône Etienne comte de Boulogne, petit-fils par ſa mere de Guillaume le conquérant. Ils

oublierent leur ferment, parce qu'ils préférerent un ſouverain auquel ils pouvoient faire la loi. En effet, Etienne aſſura par une charte les privileges de la nation, & les immunités du clergé; privileges & immunités qui ſeront la cauſe de bien des troubles; car le peuple voudra les conſerver, les rois tenteront de les abolir, & les eſprits ſeront toujours dans une méfiance réciproque.

Etienne ne tarda pas à l'éprouver. Les ſeigneurs ſe plaignirent qu'il ne rempliſſoit pas ſes engagemens; ils prirent les armes; & le roi d'Ecoſſe fit une irruption dans le Nord, pour ſoutenir les droits de Mathilde: c'étoit au moins ſon prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif & courageux, fit face à tous les ennemis: il vainquit, & ſes ſuccès paroiſſoient lui promettre quelque repos, lorſque conſidérant les richeſſes, les troupes & les châteaux fortifiés des eccléſiaſtiques, il entreprit d'abaiſſer le clergé, pour n'avoir pas à le craindre: mais il fut cité dans un ſynode par un de ſes ſujets, l'évêque de Wincheſter, légat du pape; & ſur le refus qu'il fit de comparoître, la révolte devint ſi générale, qu'il fut dépoſé & mis aux fers.

Mathilde, qui ſut profiter de cette conjoncture, monta ſur le trône, fit bientôt des mécontens, & eut ſur-tout, l'imprudence de ne pas ménager l'évêque de Wincheſter. Ce prélat changea donc tout-à-coup: avec quelques excommunications prononcées contre les partiſans de cette princeſſe, il rétablit Etienne, & Mathilde repaſſa la mer.

Pendant ces troubles de l'Angleterre, la France avoit été aſſez tranquille ſous Louis VII: il n'y

avoit eu qu'une petite guerre, dans laquelle les troupes du roi ayant brûlé une égliſe, ce prince crut ne pouvoir expier le péché de ſes ſoldats, qu'en faiſant vœu d'aller brûler quelques moſquées en Paleſtine : il ſe préparoit donc à cette ſainte expédition.

Cependant l'Allemagne & l'Italie offroient toujours les mêmes ſcenes. Henri V, aſſuré ſur le trône, ſe hâta de promettre une obéiſſance filiale au pape. Ce n'étoit pas promettre beaucoup de ſa part : auſſi ne ſongea-t-il qu'à faire valoir ſes droits. Lorſqu'il apprit que Paſcal renouvelloit dans des conciles la défenſe aux laïques de donner les inveſtitures, il arma & paſſa les Alpes. Le pape mit dans ſes intérêts Richard II, prince de Capoue, & Roger II, duc de la Pouille & de la Calabre.

Il paroît qu'en 1095 Philippe I, roi de France, abandonna la ſolemnité de la croſſe & de l'anneau, afin de ſe ſouſtraire aux anathèmes qu'Urbain II renouvella contre les inveſtitures dans le concile de Clermont en Auvergne ; mais en renonçant à cette cérémonie, les rois de France ne perdirent rien de leurs droits ; car on ne pouvoit prendre poſſeſſion d'un bénéfice, qu'en vertu d'un brevet qui tenoit lieu d'inveſtiture. Les évêques qui avoient des fiefs, continuoient de rendre hommage ; & ceux qui n'en avoient pas, prêtoient ſerment de fidélité : Urbain même parut s'être prêté à cet accommodement. Paſcal II ſe montroit plus difficile ; confondant l'égliſe avec les biens temporels dont elle jouit ; il trouvoit que les inveſtitures rendoient la mort de Jeſus-Chriſt tout-à-fait inutile. Car, diſoit-il,

il eſt mort pour racheter ſon égliſe, pour lui rendre la liberté : or, elle eſt dans la ſervitude, ſi un évêque ne peut pas être élu ſans le conſentement de l'empereur, & s'il doit être inveſti par la croſſe & par l'anneau. C'eſt-à-dire, ſelon ce pontife, que l'égliſe ne peut être libre qu'autant que les évêques ceſſeront d'être ſujets, & que parce qu'ils ſont indépendans du ſouverain dans le ſpirituel, ils doivent l'être dans tout le reſte.

Paſcal prétendoit plus encore : il ſoutenoit que les évêques dérogeoient à leur caractere, lorſqu'ils prêtoient ſerment de fidélité à leur ſouverain légitime : parce que leurs mains, conſacrées au corps de Jeſus-Chriſt, ſe ſouilloient entre les mains enſanglantées des princes laïques. Il ſe prêta néanmoins à un accommodement bien étrange ; car Henri V ayant renoncé au droit d'inveſtir les évêques & les abbés, il renonça pour le clergé d'Allemagne aux régales. On comprenoit alors ſous ce nom tous les domaines qui doivent hommage, & tous les privileges des feudataires. En conſéquence, il ordonna aux évêques & aux abbés de rendre à l'empereur les duchés, les comtés, les marquiſats ; les châteaux, les monnoies, les juſtices, &c. C'étoit les ruiner : mais Paſcal n'étoit pas fâché de les ſacrifier à ſes prétentions. Il me paroît qu'il s'aveugloit ſur ſes vrais intérêts : car la ruine du clergé d'Allemagne n'étoit certainement pas une choſe avantageuſe au ſaint ſiege.

Après ces préliminaires, Henri vint à Rome ; jugeant qu'il gagnoit aſſez, ſi le traité avoit lieu, & qu'il rentreroit dans ſes droits, s'il n'étoit pas

pas exécuté. La cérémonie du couronnement étoit le moment critique où l'on devoit s'expliquer, & le traité alloit être bientôt conclu ou rompu.

Les évêques d'Allemagne s'opposerent à un traité, où l'on disposoit de leurs biens : ils conseillerent à l'empereur de faire arrêter le pape, qui ne le vouloit plus couronner; & Pascal fut saisi avec ses cardinaux, & emmené hors de Rome.

Il fallut se rendre aux menaces d'un prince, dont on connoissoit le caractere violent. Le pape rendit donc les investitures à l'empereur, jura de ne jamais l'inquiéter à ce sujet, de ne prononcer jamais anathème contre lui, de l'aider de bonne foi à conserver sa couronne, & il donna une bulle pour servir de titre à la concession qu'il lui faisoit. Henri rendit la liberté à ses prisonniers, & retourna en Allemagne.

Aussitôt un concile tenu à Rome, annulle la bulle, comme extorquée. Le même jugement est ensuite confirmé dans d'autres, qui s'assemblent à Latran. On déclare que c'est une hérésie de croire aux investitures, données par les laïques; & on agite même, comme une question, si le pape qui les a accordées n'est pas hérétique. Pascal aprouva tout, excepté cette derniere question. D'ailleurs, fidele à ses sermens, il ne permit pas à ses conciles de prononcer anathème contre l'empereur; mais il approuva que d'autres où il n'étoit pas, l'eussent excommunié. C'est ainsi qu'il l'aidoit de bonne foi à conserver sa couronne.

Ces excommunications produisirent leur effet,

c'eſt-à-dire, des révoltes; & elles mirent Henri dans la néceſſité de terminer cette longue querelle. C'eſt à quoi il réuſſit ſous le pontificat de Calixte II, qui avoit ſuccédé à Gélaſe II, ſucceſſeur de Paſcal. Je paſſe ſur bien des circonſtances; mais la concluſion va vous faire connoître ce que c'étoit que la politique tant vantée des Romains.

Pour peu que les diſputes durent, ou même ſouvent ſans qu'elles durent, on fait de mauvais raiſonnemens, & perdant de vue l'état de la queſtion, on oublie le principal, pour s'arrêter ſur des acceſſoires.

Il y avoit deux choſes à conſidérer; l'une, l'inveſtiture en elle-même, que Grégoire, Victor & Urbain avoient abſolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle ſe faiſoit, & qui conſiſtoit à donner la croſſe & l'anneau comme ſymbole de la dignité. Or, Paſcal conſidérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument ſans replique: car, diſoit-il, celui qui donne le ſymbole d'une puiſſance eccléſiaſtique, donne la puiſſance eccléſiaſtique même; il paroit au moins y prétendre. L'empereur uſurperoit donc ſur le ſacerdoce, s'il donnoit l'inveſtiture d'un bénéfice; & peut-on penſer ſans être hérétique, qu'un laïque puiſſe jouir d'un pareil droit?

Ce mauvais raiſonnement, qu'on ne ceſſa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les inveſtitures, que la cérémonie de la croſſe & de l'anneau. Cette erreur fut heureuſe: car l'empereur voyant qu'on s'arrêtoit à la croſſe & à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, & de ne donner

déſormais les inveſtitures qu'avec le ſceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de ſon obéiſſance à l'égliſe, ſes légats le reçurent à la communion : on donna l'abſolution à tous ceux qui avoient eu part au ſchiſme ; & le traité qu'on fit, fut confirmé dans le concile général de Latran, tenu l'année ſuivante.

Cependant par ce traité, on reconnoiſſoit que les abbés & les évêques ſeroient élus en la préſence de l'empereur ; qu'ils ſeroient inveſtis par le ſceptre ; & qu'ils ſeroient tenus à remplir tous les ſervices des fiefs. Henri conſervoit donc les principaux droits, qu'on lui avoit auparavant conteſtés ; & il ſembloit qu'on n'eût diſputé juſqu'alors que ſur les mots de croſſe & d'anneau. Il eſt aſſez ſingulier de voir ſe terminer de la ſorte, un démêlé qui duroit depuis plus de cinquante ans, & qui avoit cauſé tant de déſordres dans l'égliſe & dans l'empire.

Quoiqu'il fût tems de mettre fin à cette malheureuſe diſpute, on reproche à Henri V d'avoir fait un traité honteux. Je ne vois pas pourquoi : à la vérité, il conſentit à laiſſer aux chapitres l'élection libre des évêques & des abbés ; mais auparavant il ne nommoit proprement ni aux évêchés, ni aux abbayes. Il n'en diſpoſoit que parce qu'étant préſent aux élections par lui-même ou par ſes envoyés, il déterminoit les ſuffrages. Or, elles ſe feront encore en ſa préſence, les élus tiendront encore de lui les fiefs, ils ſeront tenus à l'hommage, à tous les ſervices des feudataires, ſous peine de perdre leurs fiefs : avec de l'adreſſe, il pourra donc diſpoſer des bénéfices, comme auparavant. Cependant Calixte II a abandonné

les prétentions de Grégoire VII, de Victor III, d'Urbain II & de Paſcal II. Car enfin il n'eſt pas douteux que, ſous prétexte de la vaine cérémonie de la croſſe & de l'anneau, tous ces papes avoient voulu enlever aux empereurs le droit d'inveſtir les eccléſiaſtiques; & c'étoit pour ſe mettre à l'abri de leurs cenſures, que Philippe I avoit eu la ſageſſe de renoncer à cette cérémonie. Heureuſement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieille querelle, il prit la queſtion dans ſon véritable ſens, & il a montré plus de bonne foi que ſes prédéceſſeurs.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne vouloient pas que l'empire devint héréditaire, refuſerent leurs ſuffrages à ſes neveux, Fréderic & Conrad, & donnerent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins aſſez de partiſans, pour exciter une guerre civile : heureuſement elle ne fut pas longue, & ils ſe déſiſterent. L'Italie n'étoit pas ſans troubles.

Calixte eut tout à la fois deux ſucceſſeurs, Céleſtin II, qui fut bientôt abandonné, Honorius II, qui reſta maître du ſaint ſiege.

De toute la race de Tancrede de Hauteville, il ne reſtoit plus en Italie que Roger II, comte de Sicile, qui en 1112 avoit joint à ſes états la principauté de Capoue, & le duché de la Pouille, & qui quelques années après ſe fit couronner roi.

Vers le même tems Boémond étoit mort prince d'Antioche, laiſſant un fils du même nom, qui ſuccéda à ſa principauté, & une fille qu'il recom-

manda à Tancrede ſon neveu, un des héros de la Terre Sainte.

Roger n'ayant pas demandé l'inveſtiture, Honorius l'excommunia juſqu'à trois fois : mais il ſemble que les excommunications étoient moins redoutables, quand on les voyoit de près, car le pape fut obligé de faire marcher une armée contre ce prince. Roger ſe tint ſur la défenſive, ſachant que les armées du ſaint ſiege ſe diſſipoient auſſi facilement qu'elles s'aſſembloient : en effet, les mauvais tems refroidirent le zele des ſoldats, & le pape ſe trouva ſans troupes, quoiqu'il eût promis la rémiſſion de tous les péchés à ceux qui mouroient dans cette expédition, & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mouroient pas : on ſe contenta de cette moitié.

Voilà la premiere croiſade contre un prince chrétien. Lorſque les princes de l'Europe ſe croiſoient peu auparavant contre les infideles, ils ne prévoyoient pas qu'on ſe croiſeroit ſi-tôt contre eux. Mais les papes jaloux des intérêts du ſaint ſiege, ſavent profiter de tous les moyens qui ſe préſentent. Ce nouvel abus des indulgences cauſera de grands déſordres.

Après la mort d'Honorius, il y eut encore deux papes; Anaclet II, qui reſta maître du ſaint ſiege, parce qu'il eut pour lui le peuple; & Innocent II, qui ſe retira en France, où S. Bernard le fit reconnoître dans un concile. Ce ſaint lui ménagea même la protection de Lothaire; & ce prince deux ans après, vint à Rome, mit Innocent ſur la chaire apoſtolique, reçut de lui la couronne impériale, & repaſſa les Alpes.

Cependant Anaclet étoit reconnu & ſoutenu

par le roi de Sicile, qui avoit reçu de lui une inveſtiture plus étendue qu'aucun autre pape; car elle comprenoit même le duché de Naples, qui appartenoit encore aux empereurs d'Orient. Innocent fut donc forcé de céder une ſeconde fois, & Lothaire revint en Italie pour le rétablir, & pour enlever la Pouille & la Calabre au roi de Sicile. Des ſuccès rapides avoient ſoumis pluſieurs provinces à l'empereur, lorſque la priſe de Salerne fut le ſujet d'une conteſtation entre lui & le pape, qui prétendoit que cette ville appartenoit au ſaint ſiege. Lothaire, moins vif pour les intérêts d'Innocent, ſongea à retourner en Allemagne, & confia le ſoin de ſes conquêtes au duc Rainolfe : il mourut en chemin.

Tout changea : Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avoient été enlevées : Naples même ſe ſoumit; & le pape qui avoit oſé ſe mettre à la tête d'une armée, fut fait priſonnier. Touché de la maniere dont il fut traité par ſon vainqueur; il lui donna l'abſolution, & l'inveſtit du royaume de Sicile. Le ſchiſme même finit : car Victor IV, qui avoit ſuccédé à Anaclet, ſe déſiſta volontairement.

Conrad III, duc de Franconie & neveu de Henri V, ayant ſuccédé à Lothaire, ſe plaignit du traité que le roi de Sicile venoit de faire avec le pape, parce qu'il penſoit que les états de ce prince devoient relever de l'empire. Innocent & Roger craignirent qu'il ne portât ſes armes en Italie; pour l'en détourner, ils ſuſciterent une guerre civile en Allemagne, & donnerent des ſecours à Welf, ou Guelphe, qui avoit des droits ſur la Baviere & ſur la Saxe : mais après plu-

ſieurs combats, le duc Guelphe, retiré dans un château, fut contraint de ſe rendre à diſcrétion. La ducheſſe, qui craignit les effets du courroux de l'empereur, fit demander un ſauf-conduit pour elle & pour toutes les femmes, avec permiſſion d'emporter ce qu'elles jugeroient à propos; & la choſe étant accordée, elles ſortirent chargées de leurs maris, comptant les ſouſtraire par cette ruſe à la colere de Conrad. Une action ſi généreuſe n'empêcha pas les généraux de conſeiller de punir les rebelles : mais Conrad pardonna, faiſant une paix ſincere avec les maris, & combiant les femmes d'éloges.

Innocent, mort en 1143, eut pour ſucceſſeur Céleſtin II, qui mourut cinq mois après avoir été élu, & Luce II qui ne ſurvécut pas une année entiere à ſon élection. Sous ce dernier pontificat, les Romains entreprirent de rétablir la république; ſignifiant au pape qu'un prêtre ne devoit pas s'ingérer dans le gouvernement de l'état; & on prétend que Luce fut tué d'un coup de pierre, lorſqu'il commandoit lui-même ſes troupes contre les ſénateurs. Eugene III, qui lui ſuccéda, ſoumit le peuple avec des ſoldats & des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille : l'Allemagne l'étoit encore, & le pape profita de ce temps de calme, pour faire prêcher une nouvelle croiſade.

CHAPITRE IV.

Seconde Croiſade.

DÈS l'année 1100, les ſuccès exagérés de la premiere croiſade armerent plus de deux cent mille hommes, Italiens, Allemands, & François qui périrent dans l'Aſie mineure, au milieu des montagnes, des déſerts & des ennemis. Le peu qui échappa, revint à Conſtantinople, & Hugues, frere de Philippe I, qui avoit encore voulu être de cette expédition, mourut à Tarſe.

Le Sultan Arslan avoit à peine exterminé cette multitude, qu'il en parut une nouvelle beaucoup moins conſidérable, qu'il extermina de la même maniere. Elle étoit de quinze mille hommes, ſans compter les femmes. Le comte de Nevers qui la commandoit, ſe ſauva ſeul à Antioche. Huit jours après, cent ſoixante mille eurent le même ſort; & le comte de Poitou alla joindre le comte de Nevers avec un ſeul écuyer. Il ne pouvoit gueres arriver dans la Terre Sainte que de petites troupes, qui marchoient plutôt en pelerins qu'en ſoldats. C'eſt avec ces ſecours que les Chrétiens s'y ſoutenoient: cependant ils en reçurent par mer un plus conſidérable en 1124: car les Vénitiens vinrent former avec eux le ſiege de Tyr; mais il fallut leur faire part de cette conquête.

Les Chrétiens auroient été chaſſés de la Pa-

leſtine, ſi les Muſulmans avoient pu oublier leurs querelles, pour ſe réunir contre l'ennemi commun. Cependant ils s'affoibliſſoient, & faiſoient tous les jours de nouvelles pertes : c'eſt ce qui excita le zele d'Eugene.

S. Bernard, que les puiſſances conſultoient, qui menaçoit les rois [*], qui donnoit même des leçons aux papes, qui remuoit l'Europe par la force de ſon imagination : & qui gémiſſant ſous le poids des affaires, ſe reprochoit d'avoir quitté la vie d'un moine, ſans en quitter l'habit, ſe chargea de prêcher la croiſade.

Louis VII, ſaiſiſſant l'occaſion d'accomplir un vœu qu'il avoit déja fait, convoqua les ſeigneurs & les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine, remplie d'une multitude immenſe, Bernard élevé ſur un échafaud harangue au nom de Dieu, dont il ſe croyoit l'organe & l'interprête, & promit les plus grands ſuccès. Louis donna l'exemple, les ſeigneurs le ſuivirent, & tout le peuple n'eût qu'un cri *la croix*, *la croix*. Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité, il n'y en eut pas aſſez, & Bernard, dit-on, mit ſon habit en morceaux pour y ſuppléer.

Dans une autre aſſemblée, où l'on traita des moyens de faire réuſſir cette entrepriſe, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généraliſſime des armées. Il eut la ſageſſe de s'y refuſer, & ſe contentant d'augmenter le nombre

[*] Il menaça Louis le Gros d'écrire au Pape contre lui, & il écrivit en effet.

des généraux & des ſoldats, il alla prêcher en Allemagne ; & donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de S. Denis & miniſtre de Louis, fut chargé de la régence du royaume & la France fut heureuſe, que ce moine reſtât lorſque le roi s'éloignoit. C'étoit un homme éclairé. Il fit tout ce qu'il put pour détourner ſon maître de cette entrepriſe : mais les prophéties de S. Bernard eurent plus de puiſſance, que les conſeils du ſage miniſtre. On comptoit ſi fort ſur les croiſades, & on les croyoit un moyen ſi propre à répandre la religion, que vers le même tems, Eugene III fit prendre les armes dans le Nord contre les nations idolâtres, comme s'il falloit détruire les peuples, pour les faire chrétiens : cette miſſion n'eut pas de grands ſuccès.

Les croiſés prirent leur route par Conſtantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réflechiſſoient ſur la premiere croiſade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paroiſſoient ſi belles, qu'on croyoit déja les prophéties accomplies. Il y avoit dans chacune ſoixante-dix mille gendarmes, une cavalerie legere encore plus nombreuſe : on ne compta pas les fantaſſins.

Conrad, arrivé le premier à Conſtantinople, paſſa le Boſphore. Enſuite il s'embarraſſa parmi les rochers, où il laiſſa les neuf dixiemes de ſes troupes. Le roi de France, qui le ſuivit, prit une route ſemblable, fut battu, comme lui, & ils arriverent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnere, empereur grec, les avoit trahis : cela peut être : les croiſés ſur-tout, aimoient mieux le

croire, que d'avoir à ſe reprocher leur imprudence. Mais ſi l'empereur grec vouloit leur perte, il n'avoit qu'à l'attendre; il n'étoit pas néceſſaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que dans le camp des François on propoſa, comme dans la premiere croiſade, de commencer la guerre contre les Muſulmans par la priſe de Conſtantinople, la ſeconde ville de la chrétienté, & ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le pere Daniel trouve même que la propoſition étoit fort prudente & fort juſte.

Baudouin III, roi de Jéruſalem, Conrad & Louis, mirent le ſiege devant Damas, & le leverent bientôt, ayant été trahis par les Chrétiens de la Paleſtine. Les croiſés les trouverent diviſés, & vécurent avec eux dans une grande méfiance; ce fut tout le ſuccès de cette entrepriſe.

Conrad revint le premier. Louis le ſuivit après avoir paſſé les fêtes de pâques à Jéruſalem. Tous deux s'embarquerent avec leur monde; & n'eurent pas beſoin de beaucoup de vaiſſeaux. Il n'y eut encore qu'un cri, mais ce fut contre S. Bernard, qui fit ſon apologie, en rejetant les mauvais ſuccès ſur les crimes des croiſés. Il auroit bien pu prévoir ces crimes ſans être prophète.

Quoi qu'aient dit les croiſés, de Manuel Comnene, il étoit digne du trône à bien des égards; il remporta de grands avantages ſur les Dalmates & les Hongrois, qu'il força de recourir à ſa clémence. Il humilia le ſultan d'Iconium. Il ſe rendit redoutable à Noradin, ſultan d'Alep, alors le plus puiſſant des princes muſulmans: il l'obligea de rendre la liberté à ſix mille croiſés;

tant François qu'Allemands, & il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'Occident auroient pu subjuguer les Mahométans; si au lieu d'abandonner leurs états, ils eussent seulement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étoient bien éloignés. Ceux même qui étoient établis en Orient, & qui auroient dû par les traités lui rendre hommage, commirent au contraire des hostilités contre l'empire. Tel fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche : aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur, la tête découverte, les bras & les pieds nus, la corde au cou, & de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile, fut variée de succès & de revers. Ses dernieres expéditions contre le sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine, parce qu'elle coutoit trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitieme année de son regne.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie, juſqu'à la troiſieme Croiſade.

SUGER avoit gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, & tout avoit été tranquille : il mourut, & Louis ſe hâta d'accomplir un deſſein, dont ce ſage miniſtre l'avoit détourné. Sous prétexte qu'Eléonore, qui lui avoit donné des ſujets de mécontentement, étoit ſa parente, il fit caſſer ſon mariage dans un concile : divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques ſemaines après, Henri Plantagenet épouſa cette princeſſe. Devenu dès-lors un vaſſal redoutable à la France, il entrepit encore de faire valoir les droits que Mathilde, ſa mere, lui donnoit au royaume d'Angleterre. Tout lui réuſſit : Etienne, forcé par la nobleſſe & le clergé, le reconnut pour ſon ſucceſſeur, à l'excluſion de ſon propre fils.

Etienne mourut l'année ſuivante. Henri II aſſura ſa puiſſance en Angleterre ; vint en France rendre hommage, pour la Normandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou, la Touraine & le Maine ; acquit le comté de Nantes par la mort de ſon frere Geoffroi ; entreprit de faire valoir ſes droits ſur le comté de Toulouſe ; & eut toujours quelques démêlés avec Louis, juſqu'en 1163. La paix ſe fit alors entre les deux couronnes. Mais

Henri ſe fit un ennemi, en nommant Thomas Becket, ſon chancelier, à l'archevêché de Cantorberi.

A peine Becket fut archevêque, qu'il renvoya les ſceaux, embraſſa une vie auſtere, ſe déclara le défenſeur des privileges que le clergé s'attribuoit, & prétendit, en conſéquence, que les clercs ne pouvoient être jugés par les tribunaux laïques. C'étoit en quelque ſorte leur donner le privilege de l'impunité, car il y avoit alors en Angleterre à-peu-près les mêmes abus, que nous avons remarqué en Allemagne.

Henri convoqua une aſſemblée, où il propoſa que perſonne ne pourroit porter des appels à Rome, ſans le conſentement du ſouverain; qu'aucun évêque n'y pourroit aller, quand même il ſeroit cité par le pape, s'il n'en avoit obtenu la permiſſion du roi; que ſans le conſentement du prince, aucun vaſſal, ni aucun officier de la couronne ne pourroit être excommunié; que tous les eccléſiaſtiques, accuſés d'un crime capital, ſeroient jugés par les cours royales; & que les affaires eccléſiaſtiques, qui pouvoient intéreſſer la nation, ſeroient immédiatement portées aux cours laïques. Ces réglemens furent approuvés dans cette aſſemblée, & confirmés dans une ſeconde. Les barons ne firent aucune difficulté; mais les évêques ne ſe rendirent qu'aux inſtances les plus vives. Cependant le pape Alexandre III ayant condamné ces articles comme contraires aux immunités de l'égliſe, Becket ſe repentit de les avoir ſignées, & en fit pénitence.

Se voyant ſoutenu par Alexandre, il réſiſta vivement au roi & à la nation. Abandonné néan-

moins du plus grand nombre des évêques, il fut pourſuivi avec la même chaleur : on l'accuſa de péculat, de rebellion : ſes biens furent ſaiſis, & les pairs le condamnerent à la priſon. Becket, qui avoit refuſé de comparoître devant ſes juges, parce qu'il prétendoit n'en pouvoir avoir d'autres que le pape, ſortit du royaume & ſe retira en Flandre, d'où il paſſa en France. Louis l'accueillit, charmé d'entretenir des troubles en Angleterre, & ne conſidérant pas qu'en autoriſant les prétentions de l'archevêque de Cantorberi, il en autoriſoit de ſemblables dans ſon clergé.

Becket, fait légat du ſaint ſiege en Angleterre, employa les cenſures, fulmina des excommunications, des interdits, & menaça même le roi. Henri de ſon côté, ordonna d'empriſonner les parens de ceux qui avoient ſuivi Becket ; de ſaiſir les biens des eccléſiaſtiques, qui étoient dans les intérêts de cet archevêque : de punir ſévérement ceux qu'on trouveroit munis d'excommunications contre quelque particulier, & il fit ſupprimer le denier de S. Pierre. Les troubles duroient & croiſſoient depuis neuf ans, & des légats, envoyés par le pape, n'avoient rien terminé : lorſqu'une maladie donna des ſcrupules au roi, qui n'avoit pas aſſez de lumieres pour démêler la juſtice dans une affaire de cette nature. On ſe réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre : Il fut rétabli dans le même état où il étoit avant cette conteſtation : & tous ſes partiſans rentrerent dans leurs biens. Mais comme il refuſa de lever les excommunications qu'il avoit prononcées contre quelques prélats, ils s'en plai-

gnirent au roi & ce prince impatient de trouver tant de réſiſtance, eut l'imprudence de s'écrier: perſonne ne me délivrera-t-il d'un ſujet qui me donne plus de peine que tout le royaume enſemble? Becket fut aſſaſſiné dans l'égliſe de Cantorberi.

Le roi, pénétré de douleur, ſe reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambaſſadeurs au pape pour ſe juſtifier, & il offrit de ſe ſoumettre au jugement que les légats du ſaint ſiege prononceroient contre lui. On lui donna donc pour pénitence, d'entretenir deux cent ſoldats pour ſervir pendant une année dans la Terre Sainte; d'y aller lui-même, ſi le pape le lui ordonnoit; d'abolir les coutumes qu'il avoit voulu introduire, au préjudice de l'égliſe; de réformer, ſuivant les conſeils du pape, celles qu'il avoit trouvé établies; de reſtituer les biens aux égliſes; enfin d'aller nus pieds au tombeau de Becket, & d'y recevoir la diſcipline des mains des moines: il obéit.

Preſqu'auſſitôt après il eut d'autres chagrins par la révolte de ſes fils, Henri, Richard & Geoffroi, à qui Louis donna des ſecours. Mais ayant forcé le roi de France à la paix, les princes rebelles furent contraints de ſe ſoumettre, & d'avoir recours à la clémence de leur pere. Cependant ils ſongeoient encore à reprendre les armes, lorſque leurs meſures furent rompues par la mort de Henri le jeune.

Louis VII, étoit mort deux ans auparavant, & Philippe II, ſon fils, qui étoit monté ſur le trône, ne cherchoit que l'occaſion d'enlever au roi d'Angleterre les provinces qu'il avoit en France.

ce. Après des hoſtilités ſans ſuccès, il réuſſit à ſoulever Richard; & Henri mourut de chagrin, ſoit de la révolte de ſon fils, ſoit d'un traité déſavantageux, auquel il fut forcé. Richard lui ſuccéda.

Il y avoit déja quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jeruſalem, étoit venu en Europe prêcher une croiſade, & que Richard & Philippe s'étoient engagés à marcher au ſecours des Chrétiens de la Paleſtine. Impatiens d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, & marcherent enſemble contre les infideles. Afin même de fournir aux fraix de cette entrepriſe, Richard aliéna tous les domaines de ſa couronne, & vendit pluſieurs places au roi d'Ecoſſe.

L'empereur Conrad III étoit mort en 1152, & ſon neveu Fréderic I, ſurnommé Barberouſſe lui avoit été donné pour ſucceſſeur. Alors de nouveaux déſordres naiſſoient des déſordres précédens. Pluſieurs villes de Lombardie, ſecouant le joug de l'empire, s'érigeoient en républiques. On ne ſavoit point encore à Rome à qui appartenoit la ſouveraineté, & c'étoit un ſujet de diſcorde entre le pape, qui vouloit dominer, & le peuple qui vouloit être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étoient pas mieux réglés, les prétentions armoient continuellement les vaſſaux les uns contre les autres. Ce regne ſera donc fort agité : mais il mettra dans un plus grand jour l'activité, le courage & la ſageſſe de Frederic.

Après avoir tenu une diete, & retabli la tranquillité en Allemagne, Frederic paſſa les Alpes, ſoumit rapidement les principales villes de Lom-

bardie, & accorda ſon ſecours au pape Adrien IV, que le peuple avoit contraint de ſortir de Rome.

Cependant il ne pouvoit pas y avoir une confiance entiere entre un empereur d'Allemagne & un pape : ils ſe craignoient lors même que l'intérêt commun les forçoit à ſe réunir. Ainſi leur entrevue fut précédée d'une négociation, où le pape promit de couronner Frederic, & où Frederic jura de conſerver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. C'étoit en pareil cas la formule des ſermens. Il eſt bien étrange de ſe croire obligé d'exiger de pareils ſermens de ceux à qui on demande des ſecours; & cela ſeul ſuffiroit pour faire connoître les mœurs de ce ſiecle.

Adrien ayant été conduit à la tente de l'empereur, ſe trouva fort embarraſſé; il ne ſavoit comment deſcendre de cheval, parce que Frederic refuſa de tenir l'étrier. Il deſcendit pourtant : mais il refuſa le baiſer de paix à ce prince, juſqu'à ce qu'il lui eût rendu les honneurs dus au ſucceſſeur du chef des apôtres. Frederic, après s'être informé des uſages, conſentit à ſervir le lendemain d'écuyer au pape : il s'y prit fort mal-adroitement, s'excuſant ſur ce que cet emploi étoit nouveau pour lui.

Le peuple romain avoit auſſi ſes prétentions. Il croyoit être encore ce qu'il avoit été autrefois, quoiqu'il fût à peine ce qu'il avoit été. Le ſénat fit donc offrir à Frederic par ſes ambaſſadeurs ſa bienveillance, les honneurs du triomphe, & la couronne impériale, lui preſcrivant d'ailleurs

les largeſſes qu'il devoit faire, & les loix auxquelles il devoit s'aſſujettir.

Il y avoit bien long-temps que ce langage n'étoit point d'uſage, & Frederic, interrompant une harangue dont l'orgueil l'offenſoit : Rome, dit-il, n'eſt plus ce qu'elle a été, Charlemagne & Othon l'ont conquiſe, je ſuis votre maître : je vous dois la juſtice & la protection : je fais mes libéralités comme il me plaît : mes ſujets ne me donneront pas la loi. Il fut enſuite couronné, & il conduiſit le pape à Rome : il y eut cependant des ſoulevemens & du ſang répandu.

Par la cérémonie du couronnement, Frederic étoit reconnu ſouverain de Rome : ainſi le pape, pour ſoumettre le peuple, devenoit lui-même ſujet de l'empereur : mais c'étoit beaucoup que d'avoir ſubjugué les Romains, d'autant plus qu'en interprétant la cérémonie du couronnement, Adrien pouvoit prétendre avoir donné l'empire ; auſſi écrivit-il à tous ceux à qui il fit part de ce couronnement, qu'il avoit conféré à Frederic le bénéfice de l'empire romain ; & ce mot de *bénéfice* faiſoit entendre qu'il l'avoit donné comme fief du ſaint ſiege. On ſe faiſoit des idées ſi exactes, que le pape paroiſſoit tout à la fois & le ſujet & le ſeigneur ſuzerain de l'empereur.

Cependant de nouveaux troubles avoient rappellé Frederic en Allemagne. Il tint une diete, où les princes qui avoient pris les armes furent cités & condamnés, comme perturbateurs du repos public, aux peines portées par la loi ; c'eſt-à-dire, les comtes à porter ſur le dos un chien d'un comté à l'autre, les gentilshommes une eſcabelle, & les autres la roue d'une charrue.

L'empereur ayant enſuite appris les lettres que ce pape avoit écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du ſaint ſiege : réſolut même de faire un ſecond voyage en Italie ; & il ſe fit précéder par des commiſſaires, qui devoient tout obſerver, & faire reconnoître partout ſon autorité. Le pape éffrayé renvoya des légats ; qui ſaluerent Frederic comme empereur & ſouverain de Rome : & qui lui remirent des lettres de ſa ſainteté. Adrien l'aſſuroit qu'en ſe ſervant du mot bénéfice, il ne prétendoit pas lui avoir conféré un fief, mais ſeulement que c'étoit un bienfait, une choſe bien faite de lui avoir mis la couronne ſur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation ; elle étoit un aveu des droits de l'empire & Frederic s'en contenta : cependant il n'abandonna pas le projet de paſſer en Italie.

Il y revint en effet, auſſitôt qu'il crut avoir aſſuré la tranquillité en Allemagne, & il fit des recherches, pour aſſurer les droits de l'empire ſur les villes de la Lombardie. Il étoit occupé à ſoumettre les plus rebelles, lorſque le pape déſapprouva l'hommage qu'il exigeoit des évêques ; demanda la reſtitution de pluſieurs fiefs, entr'autres de ceux de Mathilde, comme ayant été donnés au ſaint ſiege par cette princeſſe ; & prétendit que les régales & les magiſtratures de Rome ne pouvoient appartenir qu'à S. Pierre. C'étoit s'arroger la ſouveraineté dans cette ville : cette conteſtation n'eut pas de ſuite, parce que Adrien mourut.

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur qui

avoit des raiſons pour exclure le premier, fit tenir un concile à Pavie, où le ſecond fut reconnu. Alexandre prononça anathème contre Victor & contre Frederic, & déclara les ſujets de l'empire abſous du ſerment de fidélité. La France & l'Angleterre ſe déclarerent en ſa faveur, & Louis VII lui ayant donné un aſyle dans ſes états, il y prononça de nouveaux anathèmes.

Cependant comme les Milanois étoient les plus puiſſans des peuples, qui portoient impatiemment le joug de l'empire, Frederic réſolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long ſiege, fut démolie entiérement à l'exception des égliſes : on y paſſa la charrue, & on ſema du ſel ſur ſes débris. Mais les troubles, qui recommençoïent en Allemagne, demandoient encore la préſence de l'empereur : il alla les appaiſer & revint.

Pendant ſon abſence, pluſieurs peuples s'étoient ſoulevés à la ſollicitation d'Alexandre, qui avoit cru la circonſtance favorable pour s'établir à Rome. Fréderic ſoumit les peuples, chaſſa le pape, & mit Paſcal III, ſucceſſeur de Victor, en poſſeſſion du ſaint ſiege. Mais une maladie contagieuſe, qui ſe mit dans ſes troupes, ne lui permettant pas de ſoutenir ſes avantages, il repaſſa les Alpes. Alors preſque toute l'Italie ſecoua le joug. Les Milanois rebâtirent leur ville, & Alexandre affermit ſa puiſſance de plus en plus. Cependant des affaires retenoient l'empereur en Allemagne.

Quoique dans ſon dernier voyage en Italie, il eut des ſuccès ; des revers encore plus grands, & des révoltes, dont il étoit ménacé en Alle-

magne, le forcerent d'entrer en négociation avec le pape. Cependant ne voulant pas recevoir la loi, il fit un dernier effort; & ayant vaincu, il envoya des ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Elle fut ratifiée à Veniſe, où il eut une entrevue avec Alexandre qu'il reconnut pour pape, & qui lui donna l'abſolution. Il accorda une amniſtie générale aux villes d'Italie, il leur rendit leurs privileges, & elles lui prêterent ſerment comme à leur ſouverain. L'antipape ſe ſoumit auſſi.

Le concile général de Latran, qui ſe tint à Rome deux ans après, arrêta que lorſque les cardinaux ne s'accorderoient pas tous à nommer la même perſonne au ſouverain pontificat, on ne pourroit reconnoître pour légitimement élu, que celui qui auroit eu les deux tiers des ſuffrages. Ce reglement, fait pour prévenir des ſchiſmes qu'il ne prévint pas, montre que les cardinaux commencoient à jouir ſeuls du droit d'élire le pape; & que les droits du peuple & de l'empereur ne paroiſſoient plus que des prétentions ſurannées. Auſſi la paix d'Alexandre avec Fréderic eſt l'époque, où la puiſſance des papes commence à s'affermir dans Rome; & ils trouveront déſormais moins d'obſtacles à ſe ſaiſir de la ſouveraineté. Mais il faut convenir que cette petite principauté aura coûté plus de ſang, que la fondation des plus grands empires; & ſi on réfléchit bien ſur la conduite des papes, on ne jugera pas de leur politique par leur ſuccès. Ils ſeroient devenus ſouverains beaucoup plutôt; s'ils n'avoient eux-mêmes retardé le moment, en bruſquant toujours les circonſtances. Etoit-il ſage d'appeller continuellement en Italie des étrangers

plus puiſſans qu'eux? Ils avoient tant de moyens pour réuſſir auprès du peuple dans des tems d'ignorance & de ſuperſtition. Déja reſpectables par leur caractere, il ne leur reſtoit qu'à ſe faire aimer. Cependant parce que les hommes ne changent pas facilement d'allure, & qu'ils paroiſſent condamnés à ſe copier, lorſqu'ils ſe ſuivent; les papes continueront à faire les mêmes fautes; trouveront encore des obſtacles. Ils donneront, par exemple, le royaume de Naples à pluſieurs princes croyant toujours en trouver un qui leur ſera ſoumis, & ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement ſouverains de Rome, que lorſque forcés à être plus tranquilles ſur le ſaint ſiege, il ne ſera pas en leur pouvoir d'appeller l'étranger. C'eſt ce qui arriva, lorſque Laurent de Médicis gouverna Florence, & donna la paix à l'Italie.

Vers le commencement du regne de Fréderic le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé ſes armes temporelles à ſes armes ſpirituelles, fut aſſiégé dans Bénevent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ſes prédéceſſeurs n'avoient fait; car il inveſtit le roi Guillaume I de toutes les provinces, que le ſaint ſiege avoit conteſtées juſqu'alors. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'Adrien & Guillaume partagerent entr'eux la juriſdiction eccléſiaſtique, qui originairement appartenoit toute entiere au ſouverain pontife. Le pape ſe la réſerva ſur la Calabre, la Pouille & les lieux adjacens; mais il céda preſque toute celle qu'il avoit ſur l'isle de Sicile, renonçant aux appellations & au droit

d'y envoyer des légats. Ainſi ce roi, ſeul roi feudataire du ſaint ſiege, en dépendit cependant moins que tous les autres. Ce vaſſal étoit de tous les princes celui qui redoutoit le moins les foudres du Vatican, parce qu'il les voyoit de plus près, & que les papes avoient beſoin de le ménager.

Guillaume II, fils de celui qui avoit fait ce traité avantageux avec Adrien, envoya une flotte au ſecours des Chrétiens de la Paleſtine, & fit la guerre à l'empereur de Conſtantinople. Enfin en 1186 n'ayant point d'enfant, il maria Conſtance, fille du roi Roger & ſeule héritiere du royaume de Sicile, à Henri, fils de Fréderic Barberouſſe; ce ſera l'origine de bien des troubles.

Fréderic ayant joui d'un regne aſſez tranquille depuis la paix faite avec Alexandre, arma pour aller au ſecours des Chrétiens de la Terre Sainte, & partit en 1189.

CHAPITRE VI.

Troiſieme Croiſade.

C'ÉTOIT en 1173, que Guillaume II, roi de Sicile, envoya des ſecours dans la Terre Sainte. En 1177 Philippe, comte de Flandre, y vint avec de nouvelles forces: & en 1179 le comte de Champagne, Pierre de Courtenai, frere de Louis VII, y conduiſit encore une armée de croiſés. Cependant en 1188, les Chrétiens avoient perdu

Jéruſalem, & ne conſervoient plus qu'Antioche, Tyr, & Tripoli.

Ils s'étoient détruits par leurs propres diviſions. Les chefs, ayant abandonné les marquiſats, les comtés & les ſeigneuries qu'ils avoient en Europe, voulurent avoir de ſemblables principautés en Syrie. Ils y établirent donc le gouvernement féodal avec tous ſes vices; il y eut des princes d'Antioche, des princes de Sidon, des marquis de Tyr, des comtes de Joppé, des comtes d'Edeſſe, &c. Tous ces tyrans ſe firent la guerre, lorſqu'ils ne la faiſoient pas aux infidelles; & ſouvent quelques-uns s'allierent avec les Mahométans contre les Chrétiens.

Les papes y regnoient par la puiſſance du clergé, & cette puiſſance s'y exerçoit avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendoient être ſeigneurs dans leurs dioceſes, avoient des ſerfs, des vaſſaux, & des armées. Preſque toujours déſunis, ils étoient peu ſoumis au roi de Jéruſalem; & d'un autre côté; ils n'avoient aucune autorité ſur les moines, qui ſe maintenoient dans l'indépendance, parce qu'ils avoient auſſi des ſeigneuries, ou parce que les peuples, dont ils nourriſſoient la ſuperſtition, ſe déclaroient pour eux. Ainſi les ſeigneurs laïques, les évêques, les prêtres & les moines, tous ſe faiſoient la guerre.

Les religieux les plus puiſſans étoient les Hoſpitaliers & les Templiers, qui avoient été fondés, les uns pour ſoigner les malades, & les autres pour veiller à la ſûreté des chemins. Ils firent vœu de ſe battre, & ils ſe battirent en effet,

contre les infideles & contre les Chrétiens. Devenus puiſſans de bonne heure, ils eurent des provinces entieres, & ils ſe rendirent redoutables au reſte du clergé, comme aux ſeigneurs laïques.

Ce qui habitoit la Syrie, étoit alors un mélange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, de Grecs ſchiſmatiques, d'Arméniens, de Jacobites, de Maronites, de Neſtoriens, d'hérétiques de toute eſpece, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglois, de François. Ces nations ſe communiquerent leurs vices ſans ſe communiquer leurs vertus, & on lit avec horreur les crimes dont elles ſouilloient la Terre Sainte. Cependant ces hommes, qui avoient ſi peu de religion dans le cœur, en avoient toujours le nom dans la bouche. C'étoit pour la religion que les Hoſpitaliers & les Templiers s'égorgeoient entr'eux, que les religieux ſe battoient dans les proceſſions publiques, qu'ils uſurpoient les décimes, & les droits des évêques. C'étoit pour la religion, que le clergé devenoit parjure, en déliant les princes des ſermens faits aux Mahométans, & les ſujets, des ſermens faits aux princes chrétiens: enfin c'étoit pour la religion, qu'on violoit toutes les loix, qu'on mépriſoit la foi des traités, & qu'on exerçoit ſur les Muſulmans les cruautés les plus contraires à l'eſprit de l'évangile. Tel étoit juſqu'alors l'effet des croiſades, & c'eſt-là ce qu'on appelloit rétablir la religion chrétienne en Aſie; & c'eſt auſſi ce qu'on avoit dû attendre des hordes féroces & ſuperſtitieuſes qui s'y étoient répandues.

Pendant que les Chrétiens, toujours diviſés, cruels & parjures, préparoient leur ruine, ré-

gnoit en Egypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidele à ſes engagemens, & grand capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nourraddin ou Noradin ſultan d'Alep. Fait enſuite grand viſir du Khalife Fatimite, il eut toute l'autorité ſous ce pontife. Lorſque le Khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un ſucceſſeur. Il fit reconnoître en Egypte le Khalife de Bagdad, & il mit fin au grand ſchiſme qui diviſoit depuis deux cent ſoixante & quelques années les ſectateurs de Mahomet, & qui armant les deux partis l'un contre l'autre, avoit fait répandre des flots de ſang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Après la mort de Noradin, qui mérita l'eſtime des Muſulmans, & même des Chrétiens, Saladin étendit ſa puiſſance, autant par ſa politique que par ſes armes. Le Sultan d'Alep avoit perſécuté les Chrétiens par principe de religion; celui d'Egypte tint une conduite toute différente. Il abolit les loix qui avoient été portées contr'eux; il leur accorda les droits de citoyen, appella même les plus habiles auprès de ſa perſonne, & leur donna de l'emploi.

Si les Chrétiens avoient ſu profiter des diſpoſitions où ce prince étoit à leur égard, & s'ils s'étoient fait une loi d'entretenir la paix avec lui, ils ſe feroient inſenſiblement affermis; les ſecours qu'ils recevoient de tems en tems de l'Europe, les auroient mis en état de faire des conquêtes ſur d'autres Muſulmans; enfin après la mort de Saladin, ils auroient pu profiter de la diviſion, qui devoit ſe faire de ſon empire entre un grand nombre d'enfans, & donner la loi à des princes

qui devoient s'affoiblir mutuellement par des guerres civiles : mais toujours infideles, ils ne firent des traités que pour les violer ; & ils forcerent le Sultan d'Egypte à travailler à leur destruction.

C'est le souverain de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie & de la Perse, qui arme pour conquérir le royaume de Jérusalem ; & déja des Hospitaliers, des Templiers, & des Chrétiens de toute condition passent dans les états de ce prince, jugeant que la Palestine va tomber sous sa puissance.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi sur un trône d'où une faction menace de le faire descendre, rassemble tous les Chrétiens, qui lui sont fideles, ou que le péril commun réunit. Il fait prendre les armes à tous ceux qui sont capables de les porter, il dégarnit toutes les places, il marche contre Saladin à la tête de cinquante mille hommes.

Cette armée, conduite à travers des déserts arides, où elle manquoit de tout, fut vaincue sans résistance. Presque tous furent tués ou faits prisonniers. Et du nombre de ceux-ci, furent Gui de Lusignan, Geofroi son frere, Rainaud de Chatillon, les deux grands maîtres, plusieurs autres seigneurs & plusieurs évêques. Saladin fit tomber, d'un coup de sabre la tête de Rainaud de Chatillon après lui avoir reproché ses infractions aux traités & ses cruautés contre les Musulmans. D'ailleurs il ne se montra au roi & aux autres prisonniers, qu'humain & généreux.

Les villes ouvrirent les portes aux vainqueurs, ou résisterent foiblement : & Jérusalem, qui soutint un siege, fut forcée de se rendre à discretion.

Le Sultan mit la rançon des hommes à dix pesans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfans à deux, & déclara esclaves tous ceux qui ne pourroient pas payer ces sommes. Cependant il en délivra mille à la priére de son frere, mille autres à la solicitation d'un Chrétien; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs peres, qui gémissoient dans les fers; il les leur accorda, & il fit même encore des présens à chacune.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Bohémond, comte de Tripoli: mais les Chrétiens refuserent de leur ouvrir les portes, & leur enleverent le peu qu'ils avoient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, & les Musulmans leur fournirent des tentes & des vivres. Des Génois, des Pisans & des Vénitiens réfuserent de recevoir dans leurs vaisseaux les Chrétiens, qui n'étoient pas en état de payer: l'Emir qui commandoit dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Antioche, Tripoli & Tyr étoient les seules places, qui n'avoient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla, pour aller encore au secours de la Palestine. Anglois, François, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples fournirent des armées de croisés. Le Khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux Musulmans, qui mourroient en combattant contre les Chrétiens; & Saladin réunit sous ses drapeaux tous les princes mahométans, qui étoient à portée de lui donner des secours. Il avoit d'ailleurs fait alliance avec le Sultan d'Ico-

nium, & avec Iſaac l'Ange, empereur de Conſtantinople.

Cependant des troupes de croiſés étoient arrivées par mer, & Luſignan, qui avoit retrouvé ſa liberté, en jurant ſur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avoit recommencé la guerre, & ſe voyoit à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avoient délié ce roi de ſes ſermens, & il ſe crut bien délié.

Le Sultan, par pluſieurs victoires, avoit déja bien diminué cette multitude de croiſés; lorſqu'il craignoit encore Fréderic, qui après avoir forcé Iſaac l'Ange à lui livrer les paſſages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, & pris Iconium d'aſſaut, étoit mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cidnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, frere de Fréderic, n'en put ſauver que ſept à huit mille, qu'il conduiſit au roi de Jéruſalem. Peu de tems après, il perdit la vie auprès de Ptolémaïs, que les Chrétiens aſſiégeoient.

Le ſiege de cette place n'avançoit point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux ſecours par mer. Le comte de Champagne étoit arrivé avec un grand nombre d'Anglois, de François & d'Italiens; cependant l'armée dépériſſoit, parce qu'elle ſouffroit tout-à-la fois de la diſette & d'une maladie contagieuſe. Heureuſement pour les croiſés, Saladin étoit malade, & la contagion règnoit auſſi parmi ſes troupes. On n'imagineroit pas que dans cette ſituation Conrad, marquis de Tyr, & Luſignan étoient ſur le point d'en venir aux mains, pour ſavoir qui des deux devoit être roi de Jéruſalem, de ce royaume dont le Sultan étoit alors

ſeul roi lui-même. On ſuſpendit leurs hoſtilités, en les engageant à s'en remettre à la déciſion de Philippe & de Richard.

Ces deux rois débarquerent & la conteſtation en devint plus vive, parce que Philippe ſe déclara pour Conrad, & que Richard prit le parti de Luſignan. D'autres tracaſſeries diviſoient encore Philippe & Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, retardoient les opérations d'une armée, qui, dit-on, étoit compoſée de trois cent mille combattans. Sur ces entrefaites, ils tomberent malades l'un & l'autre; & parce que Saladin eut la généroſité de leur envoyer tout ce qui pouvoit être utile à leur guériſon, on publia dans l'armée qu'ils trahiſſoient la cauſe commune, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Sultan.

Enfin Ptolémaïs capitula, & ſe rendit après s'être défendue près de trois ans. Philippe Auguſte jaloux de la ſupériorité que Richard acquéroit, ſe rembarqua pour revenir en France, ayant laiſſé en Paleſtine cinq cent gendarmes & mille fantaſſins.

Par le traité de capitulation, Saladin devoit donner en trois payemens une ſomme convenue pour la liberté des habitans de Ptolémaïs. Lorſque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant, on lui garantit par des ôtages la ſûreté des priſonniers, ou qu'on les lui remit, offrant lui-même des ôtages pour ce qu'il devoit encore. Les Chrétiens avoient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux: mais Richard que cette méfiance offenſoit, fit égorger aux portes de la ville cinq mille priſonniers; & Saladin uſa de repréſailles ſur quelques Chrétiens,

maudiſſant des barbares qui le forçoient à cette cruauté.

Cependant la diviſion étoit parmi les Chrétiens : pluſieurs chefs formoient des prétentions ſur Ptolémaïs : & il naiſſoit continuellement de nouveaux ſujets de diſcordes. Conrad, ayant fait alliance avec le Sultan, ſe diſpoſoit à faire la guerre aux Chrétiens, lorſqu'il fut aſſaſſiné ; & ſi Richard étoit redoutable aux Mahométans, il étoit odieux aux croiſés. Impatient de revenir dans ſes états, où ſa préſence étoit néceſſaire, il conclut une treve de trois ans : & quoiqu'il eût remporté une victoire, il fut contraint de ſigner les articles que Saladin lui preſcrivit. Le ſuccès de cette croiſade ſe borna à la priſe de Ptolémaïs & de quelques autres places ruinées, c'eſt-à-dire, que les Chrétiens conſerverent Tyr avec ſes dépendances ; & toute la côte depuis Joppé juſqu'à Ptolémaïs.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne & de l'Italie juſqu'à Rodolphe de Habsbourg empereur, & juſqu'à Charles d'Anjou roi de Sicile.

HENRI VI, qui avoit été couronné du vivant de ſon pere, fut reconnu empereur, auſſitôt qu'on eut appris la mort de Fréderic. Guillaume II, roi de Sicile, venoit auſſi de mourir; & ce royaume étoit diviſé entre pluſieurs concurrens, qui prétendoient à la couronne. Tancrede, du ſang des princes normands, parce qu'il étoit fils naturel de Roger, l'emporta d'abord ſur les prétendans qui s'étoient élevés en Sicile: mais il lui reſtoit à ſe défendre contre l'empereur, qui ſe préparoit à faire valoir les droits de Conſtance ſa femme. Henri ayant échoué dans une premiere tentative, revint avec de plus grandes forces, & conquit ce royaume ſur Guillaume III, fils de Tancrede. Ce prince mourut peu d'années après: s'il eut quelques bonnes qualités, il fut cruel & perfide: ſa conduite avec Richard ſuffiroit pour ternir la mémoire d'un plus grand homme.

Le roi d'Angleterre ayant été jetté par la tempête ſur la côte de Veniſe, entreprit d'achever ſon voyage par terre, & eut l'imprudence de paſſer par les états du duc d'Autriche, qu'il avoit offenſé en Paleſtine. Il fut arrêté & livré à l'empereur, qui eut la lâcheté de le tenir dans les fers, & de lui vendre cher la liberté.

Fréderic, fils de Henri, avoit été élu roi des Romains ; & comme il étoit encore dans l'enfance, les Allemands confierent le gouvernement de l'empire à Philippe de Suabe, duc d'Alſace, frere du dernier empereur. D'un autre côté, Conſtance conſerva la Sicile à ſon fils, y maintint la tranquilité pendant un an qu'elle la gouverna, & laiſſa en mourant Fréderic & le royaume, ſous la tutele du pape Innocent III.

Mais en Sicile & en Allemagne, les grands ne ſongeoient qu'à profiter de la jeuneſſe du prince ; & Innocent méditoit la ruine de la maiſon de Suabe, dont la puiſſance l'enveloppoit de toutes parts, & qu'il regardoit comme l'ennemie du ſaint ſiege.

Pluſieurs factions déchiroient la Sicile. Les miniſtres & les généraux déſunis prenoient les armes ſous divers prétextes. Gautier, comte de Brienne, qui avoit épouſé une fille de Tancrede, entreprit de ſoutenir ſes prétentions à la tête d'une armée : le pape, qui protégeoit celui-ci, prononçoit des excommunications contre ceux qui refuſoient de reconnoître ſa tutele ; & pendant qu'il entretenoit ces troubles, il en produiſoit encore de plus grands en Allemagne.

Son deſſein étant de faire paſſer l'empire dans une autre maiſon, il excita les peuples à la ré-

volte, il les délia du ſerment fait au prince Fréderic, & il réuſſit à former un parti, qui élut Othon, duc de Saxe: toute l'Allemagne fut en armes pendant pluſieurs années.

Philippe, excommunié, eut d'abord des revers; & il fut réduit à la derniere extrémité: mais il ſe releva, & eut de ſi grands ſuccès, qu'Othon fut contraint de cèder & de s'enfuir en Angleterre.

Ce vainqueur, pour s'aſſurer l'empire, recompenſa ceux qui lui avoient été attachés, gagna par des faveurs les partiſans de ſon ennemi, mit le pape dans ſes intérêts, en cédant au ſaint ſiege le duché de Spolete & la Marche d'Ancone, & ſe reconcilia avec Othon à qui il donna ſa fille Béatrix, & qu'il reconnut pour ſon ſucceſſeur à l'empire. Il fut aſſaſſiné l'année ſuivante.

Le pape avoit profité de ces guerres civiles, pour établir ſa ſouveraineté dans pluſieurs villes d'Italie; il voulut encore profiter des commencemens du regne d'Othon pour s'aſſurer de nouveaux droits; comptant ſur la reconnoiſſance de ce prince, & ſur l'intérêt qu'il avoit alors de ménager le ſaint ſiege. Dans cette vue, il projetta de le lier par des ſermens; & comme la cérémonie du couronnement en fourniſſoit l'occaſion, il offrit de le couronner, s'il vouloit paſſer en Italie.

Othon fut donc couronné; & ſans trop conſidérer les conſéquences, il prononça un ſerment tel que le pape le deſiroit. Dans l'article qui concernoit le patrimoine de S. Pierre, & par lequel il promettoit de conſerver à l'égliſe de Rome tous les domaines qu'elle poſſédoit, on

avoit compris les terres de la comteſſe Mathilde; & pluſieurs autres qui appartenoient à l'empire. Ce fut auſſi une des premieres choſes dont l'empereur ſe repentit; & il ne ſongea plus qu'à ſaiſir un prétexte, pour rompre avec le pape. Il ſe préſenta bientôt à l'occaſion d'une diſpute, ſurvenue entre les Romains & les ſoldats allemands: car il exigea des ſatisfactions; & mécontent de celles qu'on lui fit, il entreprit de recouvrer par les armes tout ce qu'il avoit cédé; diſant que ſes premiers ſermens étoient de conſerver les droits de l'empire. Alors le pape, qui pendant dix ans avoit employé des excommunications pour l'élever ſur le trône, employa de pareilles excommunications pour l'en faire deſcendre; & l'archevêque de Mayence, qui les publia par ſon ordre, indiqua une diete, où Fréderic roi de Sicile fut élu empereur.

Othon ſe hâta de retourner en Allemagne où s'étant trouvé aſſez puiſſant pour reduire & punir les rebelles, il arma contre Philippe Auguſte pour le roi d'Angleterre ſon oncle. On dit que ſon armée étoit de deux cent mille hommes. Cependant Fréderic arriva; & il ſe faiſoit reconnoître, lorſque Othon ſe faiſoit battre à Bovines. Cette défaite aſſura l'empire au roi de Sicile, & mit ſon ennemi hors d'état de faire de nouveaux efforts pour le recouvrer. Othon mourut peu d'années après.

Fréderic fut couronné à Aix-la-Chapelle en 1215, & en même tems, il fit vœu d'aller à la Terre Sainte, comme pour rendre cette cérémonie plus ſolemnelle, & ſe reconcilier plus ſurement la cour de Rome. Le fanatiſme étoit tel alors,

qu'un prince qui auroit montré de l'éloignement pour ſe croiſer, auroit à peine paru catholique. Un empereur eût été plus ſuſpect qu'un autre: comme ſon abſence pouvoit être favorable aux prétentions des papes, ils deſiroient de le voir partir pour la Terre Sainte, parce qu'ils deſiroient de l'éloigner. Fréderic ſentoit combien cela étoit vrai ſurtout pour lui. Son pere & ſa mere lui avoient laiſſé de grands états: à la mort de Philippe, ſon oncle, il avoit hérité du duché de Suabe, de celui de Rotenbourg, & de pluſieurs autres domaines: en un mot, il étoit le plus puiſſant monarque de l'Europe. Les papes devoient donc appréhender qu'il n'eût que trop de moyens pour faire valoir les droits de l'empire ſur l'Italie. Il lui importoit donc de paroître ne ſonger d'abord qu'à la Terre-Sainte.

Il y avoit longtems que les querelles du ſacerdoce & de l'empire avoient formé en Allemagne les factions Guelfes & Gibelines: la premiere s'étoit déclarée pour le ſaint ſiege, & la ſeconde étoit toujours attachée au parti des empereurs. Ces deux noms de factions paſſerent en Italie, & les deux partis, qui la diviſoient déja, n'en furent que plus animés: car en pareil cas, les noms font toujours quelque choſe.

Toutes les villes d'ailleurs étoient diviſées. Les unes vouloient être indépendantes: d'autres reſtoient encore ſous la domination de l'empereur; & pluſieurs formoient des ligues ſous la protection des papes, qu'elles craignoient moins que Fréderic, & qui avoient avec elles les mêmes intérêts. Mais aucune ne jouiſſoit d'un état aſſuré; parce que les factions Guelfes & Gibelines pré-

valoient tour-à-tour dans chacune, & cauſoient des révolutions continuelles. Ainſi dans tous les coins de l'Italie, on étoit en armes, ou au moment d'y être. Le déſordre n'étoit pas moins grand en Allemagne où l'on voyoit de toutes parts des tyrans toujours en guerre, ſe faire un droit du brigandage.

Fréderic, après avoir réglé les affaires d'Allemagne, paſſa les Alpes, reçut la couronne des mains d'Honorius III, ſucceſſeur d'Innocent, & fit des promeſſes au ſaint ſiege comme ſes prédéceſſeurs. Cependant le pape entretenoit la diviſion, pour avoir moins à redouter un prince ſi puiſſant; & les ordres de l'empereur étoient mal exécutés dans les villes où le parti des Guelfes prévaloit. Fréderic diſſimula d'abord, parce que les déſordres du royaume de Sicile lui donnoient aſſez d'occupation.

Deux freres du feu pape Innocent avoient excité un ſoulevement dans ce royaume. L'empereur les chaſſa avec quelques évêques, qui avoient eu part à la ſédition, & il nomma aux ſieges vacans. Honorius, qui accueillit les rebelles, exigea qu'ils fuſſent rétablis; reprochant à Fréderic d'avoir oſé porter la main ſur le ſanctuaire, & prétendant que c'étoit au ſaint ſiege ſeul à prendre connoiſſance des injures dont il pouvoit ſe plaindre. S'il fut facile à l'empereur de prouver qu'il uſoit de ſes droits, il étoit auſſi facile au pape d'abuſer des ſiens; mais l'eſpérance de voir bientôt partir Fréderic pour la Terre ſainte, ſuſpendit les excommunications.

Sur ces entrefaites, on propoſa à Fréderic,

alors veuf, d'épouſer Yolande, fille unique de Jean de Brienne, & de feue Marie reine de Jéruſalem. Il ſe laiſſa perſuader, regardant comme une dot ſolide, des droits ſur un royaume qu'il falloit conquérir. Le pape ne manqua pas d'applaudir à un mariage; qui concouroit ſi bien avec ſes vues.

C'eſt une choſe bien étonnante, que dans un tems où il étoit ſi difficile d'être véritablement ſouverain quelque part, on eût l'ambition de l'être dans des royaumes auſſi ſéparés. Il eſt vrai que Fréderic par ſa conduite ſage & active, pouvoit être à la fois en Paleſtine, en Sicile & en Allemagne: il fit plus ſans combattre, que toute l'Europe armée.

Cependant il ne ſe hâtoit pas de partir, qu'il n'eût aſſuré la tranquillité de la Sicile. Honorius, qui ne ceſſoit de le preſſer, eut le tems de mourir. Grégoire IX monta ſur le ſaint ſiege, & le preſſa encore. Il s'embarqua, mais l'état de ſa ſanté ne lui ayant pas permis de ſupporter la mer, il fut obligé de revenir à Brindes, après trois jours de navigation. Le pape l'excommunia, comme ayant pris un faux prétexte pour ne pas accomplir ſon vœu. Fréderic ſe rembarqua l'année ſuivante, & acheva ſon voyage. Grégoire l'excommunia encore, parce que ce prince, diſoit-il, étoit parti avant d'obtenir l'abſolution des premieres cenſures. Il écrivit même au patriarche de Jéruſalem, pour défendre de communiquer avec Fréderic. Combien de croiſés ont échoué avec des indulgences? Et cet excommunié va réuſſir.

Saladin étoit mort en 1193; & ſon empire

que ſon frere, ſes fils & pluſieurs gouverneurs de provinces ſe partagèrent, fut troublé par des guerres civiles, dont les Chrétiens, toujours de plus en plus diviſés, ne profiterent pas.

En 1195 à la ſollicitation de Céleſtin III, qui faiſoit prêcher une quatrieme croiſade, l'empereur VI avoit pris la croix, avec beaucoup de ſeigneurs & d'évêques allemands. L'armée fut très-nombreuſe, mais ce prince en employa une partie contre les Normands du royaume de Sicile, & il envoya le reſte en Paleſtine ſans y aller lui-même. Ces Allemands n'eurent pas de grands ſuccès. Ils repartirent auſſitôt qu'ils eurent apris la mort de Henri VI, & ils laiſſerent la Paleſtine dans l'état où ils l'avoient trouvée: ils ne revinrent pas eux-mêmes dans celui où ils étoient partis.

La retraite des Allemands excita le zele d'Innocent III, qui venoit de monter ſur la chaire de S. Pierre. On prêcha une cinquieme croiſade; parmi les prédicateurs, Foulques, curé de Neuilly, eut des ſuccès dignes d'un S. Bernard. Les Vénitiens équiperent des vaiſſeaux pour le tranſport de tous les croiſés. Pluſieurs chefs néanmoins s'embarquerent à Marſeille avec leurs troupes; impatiens d'arriver en Paleſtine, où ils périrent par la peſte & par les armes des Mahométans.

Ceux qui ſe rendirent à Veniſe, ne pouvant pas payer aux Vénitiens la ſomme dont on étoit convenu, paroiſſoient déterminés à s'en retourner; lorſque le doge Dandolo eut l'adreſſe d'en employer la plus grande partie contre les Chrétiens de Zara, qui s'étoient ſouſtraits à ſa ré-

publique. Il leur promit qu'après cette guerre, il leur fourniroit des vaiſſeaux pour les indulgences de la Paleſtine : & cette guerre ayant engagé dans une autre, on ne ſongea plus aux indulgences.

Le regne d'Iſaac l'Ange, dont j'ai eu occaſion de parler, n'avoit été qu'une ſuite de révoltes, occaſionnées par la foibleſſe & la timidité de ce prince; & Alexis l'Ange, ſon frere, lui avoit enlevé la couronne en 1195. Mais comme il n'étoit pas moins lâche, il défendit mal l'empire contre les Bulgares. Il ſe rendit tributaire de Henri VI, pour éviter la guerre, & devint ſi mépriſable, que le jeune Alexis, fils d'Iſaac, put ſe flatter de rétablir ſon pere ſur le trône. Il s'adreſſa aux croiſés, qui le proclamerent lui-même empereur à Durazzo, le conduiſirent à Conſtantinople, chaſſerent l'uſurpateur, & le peuple, ayant tiré Iſaac de la priſon, lui rendit l'empire.

L'empereur rétabli fut fort étonné d'apprendre que ſon fils avoit promis aux croiſés de leur fournir des vivres pendant un an, de leur donner deux cent mille marcs d'argent, d'entretenir pendant un an la flotte des Vénitiens, d'accompagner les croiſés avec autant de troupes qu'il pourroit, de rendre au pape l'obéiſſance que les empereurs catholiques lui avoient rendue, d'employer tout ſon pouvoir pour réunir les égliſes d'Orient & d'Occident, enfin d'entretenir pendant ſa vie dans la Terre Sainte cinq cent chevaliers. Il ratifia le traité, en déclarant qu'il ne paroiſſoit pas poſſible de remplir toutes ces conditions.

Le jeune Alexis, dans la néceſſité de gagner au

moins du tems, propoſa aux croiſés de reſter un an ſur les terres de l'empire, promettant de fournir à leur entretien. Ils accepterent cette propoſition, & lui donnerent meme encore des ſecours contre ſon oncle, qui s'étoit fortifié dans Andrinople.

Cependant quelques croiſés, ayant par leurs brigandages ſoulevé le peuple contr'eux, arment & mettent le feu à la ville. L'incendie dura huit jours. Au milieu de ces déſordres, Alexis, à qui on reprochoit d'avoir attiré ces étrangers, eſt aſſaſſiné, & un nommé Muttzulphe prend la pourpre.

Le légat & les évèques, qui juſqu'alors avoient deſapprouvé ce qui avoit été fait, parce qu'on avoit agi ſans attendre le conſentement du pape, déclarerent qu'il falloit pourſuivre l'uſurpateur, & promirent aux croiſés qu'ils trouveroient dans l'empire les mèmes indulgences, que dans la Terre Sainte, s'ils pouvoient ſe ſoumettre au ſaint ſiege.

Conſtantinople fut priſe, pillée, ſaccagée, conſumée en partie : les égliſes même ne furent pas reſpectées.

Les croiſés partagerent entr'eux un butin immenſe, & procéderent à l'élection d'un empereur. Le choix tomba ſur Baudouin, comte de Flandre, qui inveſtit Boniface, marquis de Montferrat, du royaume de Theſſalonique, & qui vendit l'isle de Candie aux Vénitiens. Mais il fut arrêté que Baudouin n'auroit que la quatrieme partie de Conſtantinople & de l'empire, & que les trois autres quarts ſeroient également partagés entre les Vénitiens & les François. On ne

vit plus que des troubles. Il s'éleva des ſouverains de toutes parts. Baudouin, pris par le roi des Bulgares, que les Grecs avoient appellés, perdit la vie, & Henri ſon frere lui fut donné pour ſucceſſeur. Cependant il y avoit encore un empereur à Trébiſonde, un autre à Nicée, un autre en Paphlagonie : mais il ſuffit de montrer les commencemens de ces troubles. Revenons aux croiſades, puiſque l'hiſtoire de Fréderic II le demande.

Une multitude d'enfans allemands & françois prit la croix, perſuadés que Dieu les deſtinoit à délivrer la Terre Sainte. Une partie périt en chemin, & les autres furent vendus en Egypte par les marchands, qui s'étoient chargés de les paſſer en Paleſtine. Voilà le premier effet des prédications que fit faire Innocent III, dans le tems que Fréderic recouvroit l'empire d'Allemagne.

Cependant cette nouvelle croiſade entraîna une multitude étonnante de perſonnes de toutes nations. Les armées qui ne ceſſoient de ſe ſuccéder, arriverent toujours à propos l'une après l'autre, pour reparer les pertes qu'on venoit de faire ; & les croiſés ſe ſoutinrent juſqu'à l'arrivée de la derniere armée, qui ne pouvoit pas être reparée. Les plus grands efforts tomberent ſur l'Egypte. On prit Damiette après dix-huit mois de ſiege. On ne peut pas dire ce que cette conquête coûta : mais il fallut bientôt l'abandonner pour ſauver le peu qui reſtoit de tant de croiſés. Un moine eſpagnol, cardinal & légat, avoit voulu commander, fondé ſur ce que cette guerre étoit entrepriſe par les ordres du pape. Le ſaint

ſiege approuva ces prétentions ridicules. Les troupes marcherent ſous le moine général, & ce fut la principale cauſe des malheureux ſuccès de cette expédition. Tel étoit l'état des choſes, lorſqu'en 1222 Jean de Brienne vint en Europe pour obtenir de nouveaux ſecours, & donna ſa fille à Fréderic. Ce roi étoit un cadet de Champagne, que Philippe Auguſte avoit envoyé en Judée, pour épouſer l'héritiere du royaume de Jéruſalem.

Fréderic ne conduiſit en Paleſtine que très-peu de monde, & cependant il n'y trouva que dix mille hommes, les Hoſpitaliers, les Templiers, & les chevaliers teutoniques. Ce dernier ordre avoit été créé en faveur des Allemands, peu de tems après la troiſieme croiſade: il deviendra très-puiſſant.

Le patriarche & le clergé refuſerent de communiquer avec l'empereur: les Templiers & les Hoſpitaliers déclarerent qu'ils ne pouvoient pas obéir à un prince excommunié; & les chevaliers teutoniques parurent ſeuls lui être ſoumis. Pour réunir tous ces eſprits diviſés, il imagina de donner ſes ordres au nom de Dieu & de la chrétienté, ſans ſe nommer lui-même; & ce tempérament lui réuſſit.

Il vouloit moins faire la guerre que négocier; & il paroît qu'il avoit déja pris ſecrétement ſes meſures d'avance. Cependant il n'étoit pas facile de réuſſir, parce que le ſultan d'Egypte vouloit profiter de la ſituation, où il le voyoit embarraſſé: mais le ſultan lui-même n'étoit pas ſans embarras.

Les diviſions des princes muſulmans, qui ne ceſſoient de ſe faire la guerre, favoriſerent les

projets de Fréderic : il en ſut ſi bien tirer avantage, qu'il conclut une treve de dix ans, & qu'on lui cèda Jéruſalem, Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon, & les villages par où ces lieux communiquoient les uns aux autres : on lui permit même de fortifier ces places ; de ſon côté, il conſentit que les Mahométans conſervaſſent le temple de Jéruſalem, pour y faire les exercices de leur religion.

Par ce traité, il recouvroit les ſaints lieux, ſans avoir répandu une goutte de ſang. Le patriarche néanmoins y refuſa ſon conſentement, & jetta un interdit ſur toutes les égliſes de Jéruſalem. L'empereur fit cependant ſon entrée dans cette ville ; & comme aucun prêtre ne ſe préſenta pour faire la cérémonie du couronnement, il entra dans la principale égliſe, & ſe couronna lui-même en préſence des Allemands qui l'accompagnoient.

Il ſe hâta de revenir en Italie, où ſa préſence étoit néceſſaire. Grégoire IX avoit porté la guerre dans la Pouille ; il avoit levé une armée, qu'il nommoit la milice de Jeſus-Chriſt ; il avoit excité à la revolte tous les peuples de Lombardie ; il avoit ſollicité tous les ſouverains à prendre les armes contre l'empereur ; & Jean de Brienne avoit pris le commandement des troupes du pape contre ſon propre gendre, portant ſon ambition juſqu'à vouloir enlever l'empire à Fréderic.

Les princes de l'Europe ne ſe prêterent point aux ſollicitations de Grégoire. Mais toute l'Italie fut en combuſtion. Ce fut alors qu'éclaterent plus que jamais les factions des Guelfes & des Gibelins : on ſe battoit en même tems par-tout. Le

fanatiſme, que les excommunications précédoient, traînoit après lui la perfidie, la cruauté, & des horreurs de toute eſpece. Le pape, qui cauſoit tous ces déſordres en Italie, prétendit cependant que le traité, fait par l'empereur en Paleſtine, étoit préjudiciable aux Chrétiens. Il excommunia de nouveau ce prince; il délia tous ſes ſujets du ſerment de fidélité; ſon légat convoqua une diete en Allemagne; il y parla contre Fréderic, ſans aucune retenue; en un mot, Grégoire ne négligea rien pour faire élire un autre empereur.

Les grands hommes ſubjuguent juſqu'aux préjugés de leur ſiecle. Si nous avons vu des princes plier ſous des excommunications injuſtes, ce n'étoit pas ſeulement parce que les peuples étoient ſuperſtitieux: c'étoit, ſur-tout, parce que les princes eux-mêmes étoient ignorans ou foibles: Fréderic n'étoit ni l'un ni l'autre. Il ſavoit choiſir ſes miniſtres, il ſavoit leur communiquer ſes lumieres: il faiſoit penſer l'Europe. Le légat, avec toutes ſes intrigues, ne ſouleva les Allemands que contre le pape: le clergé même reſta fidele.

Ces mauvais ſuccès déterminerent Grégoire à la paix: il en fit même les premieres avances. Il voyoit que ſes intrigues tournoient contre lui-même. On ſe ſoulevoit à Rome, il n'y étoit plus en ſureté, & il fut même bientôt obligé d'en ſortir. Tel étoit le ſort des papes: ils prétendoient diſpoſer des royaumes; & ils troubloient l'Europe, ſans pouvoir s'aſſurer à eux-mêmes un ſeul village.

Jean de Brienne, général de Grégoire, étoit plus heureux: car par une ſuite de revolutions

qu'on ne voit que dans des tems de troubles, il venoit d'être élu empereur de Conſtantinople. Il eſt vrai que cet empire ſe bornoit preſque à cette ſeule capitale; & que trois autres ſouverains ſe diſoient encore empereurs, l'un à Nicée, l'autre à Trébiſonde, & un autre à Theſſalonique.

La paix ayant été faite, Fréderic ne s'occupa que des moyens de rétablir la tranquillité. Il y réuſſiſſoit, lorſque ſon fils Henri, qu'il avoit eu de ſon premier mariage, & qu'il avoit fait couronner roi des Romains, ſe ſouleva, & entraîna dans ſa révolte pluſieurs ſeigneurs allemands & pluſieurs villes de Lombardie: mais tout ſe ſoumit à l'approche de Fréderic: il dépoſa ſon fils dans une diete tenue à Mayence, & il le condamna à une priſon perpétuelle.

Les Lombards cependant formoient une ligue puiſſante. En vain l'empereur tenta de les réduire par la voie des négociations: il fallut enfin prendre les armes. La victoire célébre de Cortenuova, qu'il remporta ſur les Milanois, jetta la terreur, & toutes les villes ſe ſoumirent, à la réſerve de Milan, de Bologne, de Plaiſance & de Faenza.

Comme la treve, qu'il avoit fait avec le ſoudan d'Egypte, alloit expirer, le pape ſe propoſa de prêcher une nouvelle croiſade, & de donner ſur-tout, la croix à Fréderic; moins ſans doute pour ſecourir la Terre Sainte, que pour occuper par-tout ailleurs qu'en Lombardie le courage de l'empereur. Il ne vouloit que l'éloigner: mais une nouvelle treve de dix ans, que ce prince fit avec le ſoudan, para ce coup.

Un autre ſujet de querelle s'éleve entre le pape & l'empereur, Grégoire prétendant que la Sar-

daigne étoit un fief du ſaint ſiege, & Fréderic ſoutenant que cette isle devoit relever de l'empire. On arme. L'empereur, excommunié, entre ſur les terres du ſaint ſiege. Le pape publie une croiſade contre ce prince: car enfin il falloit bien qu'on ſe croisât pour la défenſe du patrimoine de S. Pierre, comme pour la conquête de la Paleſtine. Mais les croiſés ſi ſouvent malheureux contre les infideles mêmes, ne ſont pas plus heureux contre un prince chrétien tel que Fréderic; & Grégoire en conçoit un chagrin dont il meurt.

Celeſtin IV, qui lui ſuccèda, ne fit que paſſer. Le ſaint ſiege fut enſuite vacant pendant vingt mois. Enfin on élut Innocent IV, qui avoit toujours paru dans les intérêts de Fréderic. On s'attendoit donc à voir la concorde renaître entre l'égliſe & l'empire. On en faiſoit déja compliment à ce prince: il prévit qu'il perdoit un ami.

En effet, Innocent marcha ſur les traces de Grégoire. Contraint de quitter l'Italie, il ſe refugia à Lyon, & il y tint un concile, dans lequel il cita Fréderic, l'excommunia & le dépoſa: il ſollicita les Allemands à nommer un autre empereur; & quelques évêques élurent un landgrave de Thuringe, qu'on appella le roi des prêtres. Cette plaiſanterie, qui faiſoit voir que les yeux commençoient à s'ouvrir, étoit d'un mauvais augure pour les papes. Cependant la guerre, qui s'alluma plus que jamais, continua juſqu'à la mort de Fréderic arrivée en 1250. Il eut ſur la fin de ſa vie quelques revers. Malgré les troubles dont ſon regne fut agité, il embellît les villes de ſon royaume de Sicile, il en bâtit, il fonda des univerſités, & il fit fleurir les lettres.

Depuis

Depuis la mort de ce prince jusqu'en 1273, que Rodolphe de Habsbourg fut élevé à l'empire, l'Allemagne, sans chef, ou sous des princes sans autorité, fut livrée à tous les désordres de l'anarchie. Ce fut alors que plusieurs villes formerent des associations pour se défendre contre les tyrans, dont elles étoient environnées. Déja quelques-unes, profitant des guerres civiles, étoient devenues des republiques presque indépendantes. Elles avoient secoué le joug des seigneurs particuliers, en se mettant sous la protection des empereurs, & l'on voit que Henri IV & ses successeurs leur ont accordé de grands privileges, pour s'assurer les secours qu'ils en retiroient.

Dans l'intervalle, depuis 1250 jusqu'en 1273, l'empire fut trop foible pour faire valoir des droits sur l'Italie. Ces circonstances étoient favorables à la liberté: il se forma donc plusieurs republiques; mais les guerres qui s'élevoient au dedans & au dehors, ne leur permettoient pas de s'établir solidement: il en coûtoit bien du sang pour être libre, & on ne l'étoit pas.

La Sicile ne fut pas moins agitée. Les papes y porterent la guerre, persuadés que le royaume d'un prince dépose dans un concile ne pouvoit appartenir qu'au saint siege. Ils excommunierent Mainfroi, fils naturel de Fréderic II: ils armerent contre lui des croisés: enfin ne pouvant conquérir ce royaume pour eux, ils l'offrirent à des princes étrangers; d'abord au frere de Henri III, roi d'Angleterre, & ensuite à Charles d'Anjou, frere de Louis IX, roi de France.

Charles accepta, & conquit ce royaume en

1266 ſur Mainfroi, qui perdit la bataille & la vie. Deux ans après ayant fait priſonnier Conradin, petit-fils de Fréderic; il lui fit trancher la tete. Charles étoit pourtant l'uſurpateur. La maiſon de Suabe s'éteignit avec Conradin : c'eſt ainſi que le frere du plus ſaint des rois fut l'inſtrument de l'injuſte ambition des papes.

CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre pendant le regne de Philippe Auguſte.

PENDANT l'abſence de Richard, il s'éleva des troubles en Angleterre, & Jean ſon frere, ſurnommé *Sans-terre*, profitant de ces circonſtances, ſe mêla peu-à-peu de l'adminiſtration, & tenta de ſe frayer une route au trône. Son parti cependant étoit encore trop foible, lorſque Richard, qui arriva après une abſence de quatre ans, fut reçu avec les acclamations dont le peuple n'eſt jamais avare envers un prince courageux. Ce roi intéreſſoit par ſes malheurs : ſon imprudence ne paroiſſoit que le défaut d'une ame généreuſe, & on ne penſoit à ſa priſon que pour déteſter Henri VI. Ayant trouvé les eſprits ainſi diſpoſés, il ſoumit bientôt tous ceux qui lui avoient été contraires. Il cita Jean qui s'étoit retiré en France ; & il le fit déclarer déchu du droit de ſuccéder à la couronne.

Richard se hâta de faire la guerre à Philippe Auguste, qui s'étoit opposé à sa délivrance, & qui avoit favorisé les projets de Jean. Les succès furent variés, & les hostilités, quelquefois suspendues, durerent jusqu'en 1199, que Richard mourut. Ce prince laissa par testament ses états à Jean son frere, avec qui il s'étoit reconcilié.

Ce testament étoit pour Jean un titre bien foible. Un autre prince paroissoit en avoir un plus fort; c'étoit Arthur, duc de Bretagne; car il étoit fils de Geoffroi, frere aîné de Jean. Mais on doutoit si, en pareil cas, le fils pouvoit représenter son pere; il n'y avoit point de loi précise, & l'on pouvoit apporter des exemples pour & contre. Ces questions, qu'il appartiendroit aux peuples de décider, sont toujours un sujet de guerre. Quoiqu'il en soit, Jean fut reconnu en Angleterre & en Normandie: mais le Poitou, la Touraine, le Maine & l'Anjou se déclarerent en faveur d'Arthur; & Philippe Auguste prit les armes pour ce prince, ou plutôt pour saisir l'occasion d'enlever quelques provinces au roi Jean.

Philippe avoit repudié Ingelburge, princesse de Danemarck, sous prétexte de parenté; & il avoit épousé Marie, ou Agnès, fille du duc de Méranie. Le roi de Danemarck porte ses plaintes au pape; & bientôt des légats viennent en France, prennent connoissance de ce divorce, tiennent des conciles, & jettent des interdits sur le royaume: mais Philippe sut toujours faire respecter son autorité. Enfin en 1200, lors de la guerre avec l'Angleterre, voulant mettre fin à tous ces troubles, il consentit à reprendre Ingelburge; il se prêta même à la paix, à laquelle le

légat le ſollicitoit, de ſorte qu'Arthur fut abandonné, & Jean prit poſſeſſion des provinces, qui s'étoient données au duc de Bretagne. Innocent III, qui troubloit alors l'Allemagne & l'Italie, avoit jugé cette paix néceſſaire pour favoriſer la croiſade qu'il faiſoit prêcher.

La paix ne dura pas. Quelques factieux ayant excité un ſoulevement en Normandie, Jean les cita à ſon tribunal. Ils refuſerent de comparoître, prétendant n'avoir d'autre juge que le roi de France: Philippe les prit ſous ſa protection & arma. Alors Arthur, jugeant cette conjoncture favorable à ſes prétentions, ſe mit à la tête des Poitevins qui venoient de ſe ſoulever; mais battu & fait priſonnier, il perdit bientôt la vie, par les ordres, ou ſelon quelques-uns, par la main même de ſon oncle.

Conſtance, mere d'Arthur, demanda juſtice à Philippe, qui cita Jean comme ſon vaſſal, pour répondre ſur le crime dont il étoit accuſé. Le roi d'Angleterre n'ayant pas comparu, la cour des pairs le condamna, comme convaincu de parricide, & déclara tous les fiefs qu'il poſſédoit en France, confiſqués à la couronne.

Cet arrêt eût été ridicule, s'il n'eût pas été ſoutenu par les armes: mais Philippe n'eut que des ſuccès. Il conquit rapidement la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Il y avoit alors deux cent quatre vingt-douze ans, que la Normandie avoit été cédée à Raoul.

Cet événement, qui eſt l'époque de la ruine de l'anarchie féodale, exige que nous faſſions quelques réflexions ſur les cauſes, qui l'ont pré-

paré. D'ailleurs après tant de troubles, de désordres & de guerres, il eſt tems de nous délaſſer : nous n'aurons que trop occaſion de nous fatiguer encore.

Dans les principes du gouvernement féodal, on ne pouvoit être jugé que par ſes pairs. Le parlement, c'eſt ainſi qu'on nomma dans le treizieme ſiecle la cour des aſſiſes du roi, devoit donc n'être compoſé que des vaſſaux, qui relevoient immédiatement de la couronne. Il falloit en exclure les barons du duc de France, ceux du comte de Paris & ceux du comte d'Orléans: car ne pouvant juger leurs ſupérieurs, ils ne devoient être admis que dans les aſſiſes des ſeigneuries dont ils relevoient. En un mot, les rois de France auroient dû avoir autant de cours féodales, qu'ils avoient de ſeigneuries différentes.

Mais les Capétiens, négligeant les titres de duc & de comte, ne prirent que celui de roi; de ſorte que la royauté enveloppa toutes les autres dignités, & on s'accoutuma peu-à-peu à ne voir plus qu'elle dans la perſonne des Capétiens. Or, dès qu'on eut confondu le comte de Paris avec le roi de France, on confondit bientôt les vaſſaux du comte avec ceux du roi; & le parlement, parce qu'on le nommoit la cour du roi, parut être la cour des pairs, quels que fuſſent les ſeigneurs qui le compoſoient. Les grands vaſſaux, qui avoient toujours reconnu la cour du roi comme leur tribunal, continuerent donc de la regarder comme telle; & ne remarquant pas que ce n'étoit plus la cour des pairs, ils reconnurent leurs inférieurs pour juges. L'abus

d'une expreſſion occaſionna leur mépriſe. Je vous ai fait voir l'influence du langage ſur les opinions ; je pourrois tout auſſi facilement vous faire voir ſon influence ſur les révolutions des peuples : les ſiecles que nous venons de parcourir en fourniroient plus d'un exemple. Heureuſement l'abus des mots va dans cette occaſion produire un bien ; mais c'eſt peu pour tout le mal qu'il a cauſé dans d'autres, & qu'il cauſera encore.

Dans l'origine, la cour du roi veilloit aux intérêts des grands vaſſaux, puiſqu'eux ſeuls y avoient entrée. Ce ne fut plus la même choſe, quand elle ſe trouva compoſée de ſeigneurs de tout ordre. Alors les membres de ce tribunal furent pour la plupart dévoués au roi ; & jaloux des vaſſaux immédiats, juſqu'auxquels ils ne pouvoient s'élever, ils ne travaillerent qu'à les faire deſcendre.

Le parlement qui s'étoit compoſé peu-à-peu de vaſſaux de tout ordre, ayant profité de la mépriſe où l'on étoit tombé, & ayant pris la place de la cour des pairs, ſe trouva autoriſé par l'uſage, avant qu'on eût ouvert les yeux. Alors il n'étoit plus tems de ſe ſouſtraire à ce tribunal. Il eût fallu au moins que les grands vaſſaux réunis euſſent agi de concert pour corriger un abus, qui leur étoit ſi contraire : c'eſt ce dont ils n'étoient pas capables. Les plus puiſſans croyant n'avoir rien à craindre, ne prirent aucune précaution, & dédaignerent de venir dans une cour où ils ſe ſeroient confondus avec leurs inférieurs. Le parlement profita de leur abſence pour étendre ſon autorité ; & en ſoumettant les

vaſſaux foibles qu'on lui abandonnoit, il acquit des droits ſur les plus puiſſans.

Les ſeigneurs françois n'avoient pas aſſez de prudence, pour prévoir la révolution dont ils étoient menacés: tout ſembloit les en diſtraire, & porter ailleurs leur attention. Toujours occupés ou de guerres particulieres, ou d'entrepriſes ſur leurs vaſſaux, ou de croiſades, ils ne voyoient pas que le parlement, ſans être la cour des pairs, en uſurpoit inſenſiblement toute l'autorité; & ils ſembloient n'aller en Paleſtine que pour laiſſer un champ plus libre à cette cour de juſtice. A leur retour, ils trouvoient leurs états ſi ruinés, que quand ils auroient connu tous leurs privileges, ils ſe ſeroient ſentis trop foibles pour les revendiquer.

Pendant que les ſeigneurs étoient ſi peu attentifs à leurs vrais intérêts, le roi faiſoit prendre à ſon parlement la forme qu'il jugeoit à propos; il y convoquoit les ſeigneurs dont il étoit le plus sûr; il y faiſoit entrer ſon chancelier, ſon chambellan, ſon bouteillier & ſon connétable.

Ainſi les officiers même du roi devinrent les juges des grands vaſſaux. Cependant cette innovation ſe faiſoit ſans qu'on s'apperçut d'aucun changement, & le parlement ne paroiſſoit être que ce qu'il avoit toujours été. L'autorité de cette cour étoit ſi grande ſous Philippe Auguſte, qu'on y appelloit des juſtices féodales des ſeigneurs immédiats, & qu'ils y étoient cités eux-mêmes par leurs feudataires. Ils ne conſervoient donc plus qu'une apparence de juriſdiction. Voilà le parlement qui jugea le roi d'Angleterre; & ſon

arrêt, exécuté ſur le plus grand vaſſal, conſtata ſes droits ſur tous les autres.

Cependant ce jugement étoit injuſte. Si Jean Sans-terre eût été coupable envers le roi, la confiſcation de ſes domaines auroit été légitime: mais il ne l'étoit qu'envers ſon vaſſal, & en pareil cas, les coutumes féodales ne le pouvoient condamner qu'à perdre la ſuzeraineté ſur la Bretagne, qui étoit un fief du duché de Normandie.

On s'aveugla. Les grands vaſſaux ne virent ni l'injuſtice de ce jugement, ni les conſéquences dont il étoit pour eux; & l'ignorance contribua moins à cet aveuglement, que le mépris & la haine qu'on avoit conçu pour le roi d'Angleterre.

Toute la France vit avec plaiſir l'humiliation d'un prince ſans vertus & ſans talens: les grands vaſſaux ſe livrerent avec paſſion aux vues de Philippe: ils lui donnerent des ſecours: ou du moins ils ne s'oppoſerent pas à ſes deſſeins. Ainſi fut exécuté un arrêt, qui n'eût été qu'une fauſſe démarche, ſi les vaſſaux de la couronne avoient ſu réfléchir ſur leurs intérêts communs. Cet événement vous fait voir dans Philippe ce que peut un prince qui ſe fait eſtimer, & dans Jean, ce que devient un prince qui ſe rend mépriſable.

Si Richard eût été à la place de Jean Sans-terre, Philippe auroit échoué, ou plutôt il eût été aſſez ſage pour ne pas compromettre ſon parlement. En effet, Richard jouiſſoit d'une grande conſidération: il étoit généralement aimé; & d'ailleurs il avoit aſſez de lumieres pour déſſiller les yeux à tous les vaſſaux, & pour les entraîner dans ſon parti.

Si les meilleurs gouvernemens ne peuvent pas toujours ſubſiſter, celui des fiefs devoit à plus forte raiſon ſe détruire. Il ſe ruinoit par ſes vices. Déja fort affoibli avant Philippe Auguſte, il s'affoiblit encore davantage ſous ſon regne; recherchons en toutes les cauſes.

Les ſeigneurs appauvris par la guerre, ou par le défaut d'économie, ſe virent enfin ſans reſſource, quand ils eurent achevé la ruine de leurs ſujets. Alors ils ſe firent une eſpece de droit de la piraterie, les uns par eſprit de brigandage, les autres par repréſailles. On mettoit même les voyageurs à contribution, ou pour parler plus exactement, on les voloit: enfin il n'y avoit de ſureté nulle part, & le déſordre étoit général; lorſque des ſeigneurs céderent ou vendirent à des villes de leurs domaines qu'ils ne pouvoient défendre, le droit de ſe défendre elles-mêmes. L'empereur Henri IV en donna le premier exemple en Allemagne, vers la fin du onzieme ſiecle; & Louis le Gros, qui ſuivit cet exemple au commencement du douzieme, le donna aux ſeigneurs de ſon royaume.

Pluſieurs villes devinrent des eſpeces de républiques gouvernées par des magiſtrats, qui prirent le nom de conſuls, de maires, d'échevins, &c. Toutes n'obtinrent pas les mêmes privileges, mais elles en acquirent plus ou moins, ſuivant les traités qu'elles firent avec leurs ſeigneurs; & ceux dont elles jouirent ſont ce qu'on nomme droits de communes ou de communauté. C'eſt ainſi que le gouvernement municipal nâquit des excès de l'anarchie.

„ Les bourgeois ſe partagerent en compagnies

» de milice, formerent des corps réguliers, ſe » diſciplinerent ſous des chefs qu'ils avoient choi- » ſis, furent les maîtres des fortifications de » leur ville, & ſe garderent eux-mêmes. Les » communes, en un mot, acquirent le droit de » guerre, non pas ſimplement parce qu'elles » étoient armées, & que le droit naturel autoriſe » à repouſſer la violence par la force; mais par- » ce que les ſeigneurs leur céderent à cet égard » leur propre autorité, & leur permirent expreſ- » ſément de demander, par la voie des armes, » la réparation des injures ou des torts qu'on » leur feroit. [*]

Les villes commencerent donc à ſortir d'eſclavage, & les ſeigneurs devinrent plus puiſſans par la ceſſion même qu'ils firent d'une partie de leur autorité: car ils trouverent dans les communes des ſecours plus prompts & plus ſurs que dans leurs vaſſaux. Des bourgeois occupés de leurs familles & de leurs métiers, n'ont pas de plus grand intérêt que de ménager un protecteur qui ne les vexe point; & pour les rendre infideles à leurs engagemens, il faudroit être injuſte à leur égard. Auſſi remarque-t-on que l'établiſſement des communes rendit les empereurs d'Allemagne & les rois de France moins dépendans de leurs vaſſaux. Il produiſit encore un autre avantage, c'eſt qu'il mit un frein à la piraterie des petits ſeigneurs; car il falloit être puiſſant pour piller impunément ſur le territoire de ces villes: enfin il rendit les guerres moins fréquentes, parce qu'il les rendit plus difficiles,

[*] Obſervations ſur l'hiſtoire de France.

préciſément dans un tems où les ſeigneurs devenoient plus foibles. Il y en avoit peu qui euſſent aſſez de troupes, ou qui puſſent les conſerver aſſez long-tems ſous leurs ordres, pour faire le ſiege d'une ville défendue par des fortifications & par des citoyens. Les troupes des communes ne pouvoient même manquer de devenir les meilleures : car des hommes qui défendent leur liberté, ont tout un autre courage que des brigands.

Les premieres communes répandirent un nouvel eſprit ; le peuple ſentit qu'il pouvoit ſortir de l'oppreſſion, & il oſa penſer à devenir libre, ou du moins à diminuer le joug de la tyrannie. On vit alors pluſieurs villes ſe former encore en communes. Les unes traiterent de leur liberté, d'autres profitant de la foibleſſe de leurs ſeigneurs, ſe dirent libres, ſe fortifierent, élurent des magiſtrats, & recouvrerent des droits que la violence ſeule avoit uſurpés, & que la nature revendique toujours. Quand le ſeigneur entrepris d'attaquer les privileges qu'elles s'arrogeoient, elles lui demandèrent ſes titres, fermerent leurs portes, & armerent. Le gouvernement municipal paroiſſoit s'établir par-tout ſur les ruines de l'anarchie féodale.

Si les ſeigneurs avoient été plus éclairés, ils auroient reſpecté la liberté de ces nouveaux citoyens ; & ils s'en ſeroient faits des ſujets fideles, prêts à les ſecourir de leurs richeſſes & de leurs forces. Mais ils voulurent être encore tyrans, & ils acheverent de détruire leur puiſſance.

La plupart de ceux qui traiterent avec leurs villes, ne céderent que par un vil intérêt. Ils

avoient vendu des droits; ils voulurent les reprendre, pour les vendre encore. De-là naquit la défiance entre les ſeigneurs. Les villes ne voulurent plus traiter que ſous la garantie d'un protecteur puiſſant, & elles s'accoutumerent peu-à-peu à regarder ce protecteur comme leur maître, & à ne voir que des ennemis dans leurs ſeigneurs.

Cette révolution, qui n'avoit fait que des progrès lents avant le regne de Philippe Auguſte, éclata lorſque ce prince eut dépouillé Jean Sansterre. C'eſt alors que les communes rechercherent à l'envi la protection d'un roi, qui étoit aſſez puiſſant pour les défendre, & qui avoit le même intérêt qu'elles à l'abaiſſement des ſeigneurs.

Philippe devint donc le garant des traités qu'elles firent avec leurs ſeigneurs, & il en retira pluſieurs avantages. Premierement ce fut un titre pour lui de prendre connoiſſance de ce qui ſe paſſoit dans les terres de ſes vaſſaux; & de ſe mêler du gouvernement de leurs communes. En ſecond lieu, il trouva ces républiques toujours diſpoſées en ſa faveur, & prêtes à s'armer pour lui contre des ſeigneurs, dont elles connoiſſoient trop la tyrannie pour ne les pas redouter. Enfin il en reçut des ſecours en argent, parce qu'elles conſentirent à lui payer un tribut pour s'aſſurer ſa protection. Alors il eut des troupes à ſa ſolde. Il ne fut donc plus, comme ſes prédeceſſeurs & comme ſes vaſſaux, dans le cas de ſe voir ſans armée d'un moment à l'autre.

Les grands vaſſaux commencerent à ménager

un ſouverain, plus puiſſant qu'aucun d'eux en particulier. Cependant s'ils s'étoient réunis, ils auroient pu détruire une autorité encore mal affermie : ils auroient pu du moins en ſuſpendre les progrès. Philippe, qui le ſentit, eut l'adreſſe de ne pas abuſer de ſa puiſſance, ſachant que les hommes ſe révoltent moins contre l'autorité que contre l'abus qu'on en fait. Les ſeigneurs ne ſongerent donc pas à ſe concerter entre eux pour ſe précautionner contre l'avenir, parce que s'ils commençoient à être ſous le joug, ils n'en ſentoient pas encore le poids.

Telle étoit la puiſſance de Philippe Auguſte, lorſqu'Innocent III paroiſſoit vouloir exterminer tous les Chrétiens. Ils alloient par troupes ſe faire égorger dans la Paleſtine ; ils achevoient dans la Thrace la ruine de l'empire d'Orient : toute l'Italie & toute l'Allemagne étoient en armes : dans le Nord on continuoit de prêcher les idolâtres avec des ſoldats pour miſſionnaires. Ce n'étoit pas aſſez : ce pape vouloit encore faire couler des flots de ſang en France & en Angleterre ; & pour cela, il publia deux croiſades avec force indulgences, l'une contre Jean, & l'autre contre les Albigeois. Sans doute, que ſi l'Eſpagne eût été tranquille, il n'eût pas manqué d'y ſuſciter des guerres.

Le pape avoit été pris pour juge entre quelques évêques d'Angleterre & les moines de ſaint Auguſtin, qui ſe diſputoient le droit d'élire l'archevêque de Cantorberi. Il jugea en faveur des moines : cependant il caſſa deux élections qui avoient été faites ; & il nomma de ſon autorité le cardinal Langron. Le roi refuſa d'agréer ce

prélat, ſe plaignant d'une entrepriſe qui attaquoit les droits de ſa couronne. Innocent répondit que ce n'étoit pas à lui de nommer aux grands bénéfices; qu'il devoit recevoir ceux que l'égliſe avoit choiſis, & que s'il n'obéiſſoit pas, il mettroit ſon royaume en interdit, l'excommunieroit, & délieroit ſes ſujets du ſerment de fidélité. Des menaces il paſſa aux effets; il publia une croiſade; & il envoya un légat à Philippe Auguſte, pour l'inviter à ſe ſaiſir de la couronne d'Angleterre.

Pendant que le roi de France armoit, le legat ſe rendit à Douvres, où il trouva Jean Sansterre. Ce prince lâche ſe ſoumit à tout ce qu'on exigea de lui, juſqu'à faire hommage au ſaint ſiege. En préſence des ſeigneurs & du peuple, il mit ſa couronne aux pieds du légat, qui ne la lui rendit qu'après l'avoir gardée cinq jours.

Le légat de retour en France, déclara à Philippe qu'il ne devoit plus ſonger à l'Angleterre, parce que ce royaume étoit un fief de l'égliſe de Rome. Philippe, ſurpris d'un tel diſcours, employa ſes forces contre le comte de Flandre allié de Jean; & il ſe rendit maître de pluſieurs places, pendant que Louis ſon fils, défendoit l'Anjou contre le roi d'Angleterre, qui avoit débarqué à la Rochelle.

Ce fut alors qu'Othon vint au ſecours de Jean, ſon oncle. Quoique Philippe n'eût que cinquante mille hommes, &, que par conſéquent il fût bien inférieur à ſes ennemis, il ne craignit point de préſenter la bataille. L'action fut vive. Il ſe vit enveloppé d'un gros d'ennemis, expoſé à

mille traits, renverſé de ſon cheval: mais il remporta une victoire complete.

Les mauvais ſuccès de Jean enhardirent les barons d'Angleterre à ſe ſoulever. Ce roi bientôt abandonné, fut réduit à recevoir la loi de ſes ſujets; & il ſigna deux chartes contraires aux prérogatives de ſa couronne. Dans cette extrémité, il eut recours au pape ſon ſeigneur, le priant de déclarer nul un engagement contracté ſans ſon aveu.

Le pape, qui n'ignoroit pas la protection qu'on doit à ſes vaſſaux, annulla ces chartes, & menaça les barons des cenſures de l'égliſe, s'ils continuoient d'en exiger l'exécution. Bien loin d'obéir, ils offrirent la couronne à Louis, & ce prince partit.

Philippe, qui craignoit de ſe brouiller avec la cour de Rome, avoit feint de s'oppoſer au départ de ſon fils: mais Innocent qui ne s'y méprit pas, excommunia & Louis & Philippe.

Louis étoit maître des principales villes, & il avoit été proclamé à Londres, lorſque Jean mourut. La haine des Anglois ne paſſa pas ſur Henri ſon fils, âgé de huit à dix ans: ils s'intéreſſerent au contraire pour ce jeune prince. Tout changea, & Louis fut contraint de repaſſer la mer. Venons à la croiſade contre les Albigeois.

Les Albigeois étoient, dit-on, des eſpeces de Manichéens, & on leur reprochoit bien des ſortes d'erreurs. Ils s'étoient répandus en grand nombre dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné & l'Arragon. Il falloit ſans doute, travailler à les convertir: mais ce n'étoit pas avec

des croisades. Dans le quatrieme siecle, les Ithaciens furent séparés de l'église, pour avoir condamné à mort les Priscillianistes. Alors bien loin d'employer de pareils moyens, on ne se hâtoit pas même de donner le baptême à ceux qui le demandoient; mais lorsque l'ignorance eut imaginé les croisades, on ne prit plus tant de précautions: on prépara les conversions par les armes; & c'est après une bataille qu'on baptisoit les idolâtres, qui se convertissoient par la seule crainte d'être encore battus.

Raimond, comte de Toulouse; dont un des ayeux s'étoit croisé pour la Terre Sainte, défendoit les Albigeois ses sujets; de sorte que la croisade eut autant pour objet de le dépouiller de ses états, que d'extirper l'hérésie & les hérétiques. Il sentit le coup qui le menaçoit; & pour le parer, il se soumit en apparence à tout ce qu'on exigea de lui; c'est-à-dire, qu'il promit d'exterminer tous les Albigeois.

Il étoit difficile qu'un souverain remplît un pareil engagement. On se méfia de lui: il ne put plus dissimuler, il prit les armes, il appella à son secours le roi d'Arragon, & ce prince ayant perdu la bataille & la vie, les croisés firent de nouveaux progrès; ils étendirent même leurs conquêtes jusques sur des seigneurs, qui n'avoient rien à démêler avec les Albigeois. Alors des conciles déposerent Raimond: ils donnerent ses états à Simon de Montfort, chef des croisés; & ils en conserverent seulement une partie pour le jeune Raimond, fils du comte de Toulouse. Philippe Auguste envoya des troupes contre les Albigeois; Louis son fils, marcha lui-même: mais

mais il me ſuffit de remarquer ici que cette guerre dura depuis 1209 juſqu'en 1228.

Philippe Auguſte mourut en 1223 dans la cinquante-huitieme année de ſon âge & dans la quarante-troiſieme de ſon regne. Ce prince a jetté les fondemens de la grandeur des Capétiens, qui juſqu'à lui avoient toujours été foibles, parce qu'ils n'avoient pas ſes talens. Il réunit à la couronne, non-ſeulement, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, mais encore l'Auvergne, l'Artois, la Picardie, & pluſieurs autres domaines. Si Richard eut plus de brillant à la guerre, ou peut-être plus de bonheur, Philippe joignoit au courage & à la gloire des armes une conduite ſage & ſoutenue. Il ſut s'agrandir ſans donner d'ombrage, & il fit reſpecter ſa puiſſance encore mal affermie. Je ne lui reproche pas la guerre qu'il fit aux Albigeois : ce reproche tomberoit plus ſur ſon ſiecle que ſur lui.

CHAPITRE III.

De la France ſous Louis VIII & ſous St. Louis, & de l'Angleterre ſous Henri III.

LOUIS VIII fut ſacré & couronné quelques jours après la mort de ſon pere. Je le remarque pour vous faire obſerver que le regne de Philippe Auguſte eſt l'époque, où il n'étoit plus néceſſaire qu'un roi de France prît la précaution de faire couronner ſon fils de ſon vivant.

Henri III ayant demandé la reſtitution des provinces enlevées à Jean Sans-terre, Louis déclara qu'elles avoient été légitimement confiſquées, & cherchant à faire des reproches au roi d'Angleterre, il ſe plaignit de ce qu'il n'avoit pas aſſiſté à ſon ſacre, auquel il auroit dû ſe trouver, comme duc de Guienne. Mais il ne s'appercevoit pas qu'il tomboit dans une contradiction, dont les Anglois auroient pu tirer avantage. En effet, puiſque l'arrêt du parlement avoit confiſqué la Guienne, comme les autres provinces; reconnoître que Henri en étoit encore le duc, c'étoit ne pas lui en conteſter la poſſeſſion légitime, & par conſéquent, avouer ſes droits ſur les provinces mêmes qui lui avoient été enlevées. Quoi qu'il en ſoit, la guerre commença; & après quelques ſuccès alternatifs, elle fut terminée par une treve. Alors le roi de France marcha contre les Albigeois, prit Avignon, & ſoumit tout le Languedoc; Amauri de Montfort, fils de Simon, lui ayant cédé ſes droits ſur le comté de Toulouſe. Louis mourut en Auvergne, lorſqu'il revenoit à Paris. Quoique le peu qu'il a regné ne permette pas de le juger, on a lieu de croire que l'autorité ne ſe ſeroit pas dégradée entre ſes mains. J'en juge, ſur-tout, par la tranquilité dont la France jouit pendant ſon regne: car on ne s'apperçut pas qu'elle changeoit de maître. Cependant ſi Louis eût été ſeulement ſoupçonné de foibleſſe, les ſeigneurs n'auroient pas manqué d'exciter des troubles.

Au contraire, c'eſt ſous lui que l'uſage d'appeller à la cour féodale du roi, acheva de s'établir, & devint une loi que les grands vaſſaux

même commençoient à reconnoître, quoiqu'elle dégradât leurs juſtices.

Le parlement conſerva la forme qu'il avoit priſe ſous Philippe Auguſte, malgré les vaſſaux de la couronne, qui voulurent en exclure le chancelier, le bouteillier, le connétable, & le chambellan du roi.

Il s'introduiſit encore pendant ce regne un autre uſage, qui n'étoit pas moins favorable à l'autorité royale. Lorſqu'un ſeigneur ſe croyoit menacé d'une guerre, qu'il ne ſe ſentoit pas capable de ſoutenir, ce qui devoit arriver ſouvent, il s'adreſſoit à ſon ſuzerain, & citant à ſa juſtice celui qui lui donnoit des ſujets de crainte, il en exigeoit un *aſſurement*, c'eſt-à-dire, aſſurance qu'il ne lui ſeroit fait aucun tort. Si dans la ſuite quelque différent ſurvenoit entr'eux, ils s'en remettoient l'un & l'autre à la juſtice du ſeigneur qui avoit garanti l'acte d'*aſſurement*. On voit que par là le roi devenoit inſenſiblement le protecteur des ſeigneurs foibles, comme il l'étoit déja des communes; & qu'en même tems il ſe rendoit juge des prétentions des ſeigneurs les plus puiſſans.

Ce n'étoit pas l'amour de l'ordre, qui produiſoit des changemens auſſi avantageux au bien public qu'à l'agrandiſſement des rois : c'étoit plutôt la foibleſſe de la plupart des ſeigneurs. De pareils uſages ne pouvoient donc pas etre encore bien reconnus : il falloit du tems pour les accréditer, & ſur-tout, de la circonſpection & de la fermeté dans les ſouverains. Trop de foibleſſe de leur part, ou des entrepriſes trop précipitées

auroient enhardi ou ſoulevé les eſprits, & le déſordre auroit recommencé.

Heureuſement la France eut un roi doué de toutes les qualités néceſſaires dans des circonſtances auſſi délicates, & qui joignant au talent de régner une vertu éminente, fit reſpecter ſa puiſſance par la vénération qu'il inſpira pour lui-même. Tel fut St. Louis, fils aîné de Louis VIII. Après les tems malheureux que nous avons parcourus, Monſeigneur, ne ſentez-vous pas dans votre ame le deſir d'étudier ce beau regne? Je ne vous en donnerai cependant qu'une eſquiſſe, & je vous laiſſerai beaucoup à deſirer. Vous regretterez que Louis n'ait pas régné dans de meilleurs tems: car s'il étoit grand lui-même, ſon ſiecle, encore barbare, a répandu des taches ſur ſon regne.

Louis avoit à peine douze ans, lorſqu'il monta ſur le trône. Blanche, ſa mere, fille d'Alphonſe IX roi de Caſtille, prit les rênes du gouvernement. Le dernier roi l'avoit nommée régente, & avoit fait un bon choix.

Les ſeigneurs jugerent l'autorité affoiblie dès qu'ils la virent entre les mains d'une femme étrangere & d'un enfant: ils ſe tromperent. La régente, avertie de leurs complots, ne leur laiſſa pas le tems de réunir leurs forces. Elle ſe hâta d'armer, & marcha avec ſon fils contre Thibault, comte de Champagne, qui dans ſa ſurpriſe n'eut de reſſource qu'en la clémence du roi. C'étoit un des chefs de la ligue: il en reſtoit encore deux, Pierre de Dreux comte de Bretagne, ſurnommé Mauclerc, & Hugues de Luſignan comte de la Marche. L'armée paſſa la Loire; ils

furent cités & ils ſe ſoumirent. C'eſt ainſi que la régente, par ſa promptitude, déconcerta leurs projets. Le frere du roi d'Angleterre, Richard, qui étoit à Bordeaux, tenta vainement de ſoulever d'autres ſeigneurs, il fut contraint lui-même de demander une treve. La reine s'attacha les principaux vaſſaux; elle renouvella un traité d'alliance, que le dernier roi avoit fait avec Fréderic II; & elle fit échouer une ligue, dont le projet étoit de faire paſſer la régence au comte de Boulogne, oncle du roi.

La reine, ſollicitée par le pape, reprit enſuite la guerre contre les Albigeois, dont la ruine avoit été ſuſpendue par la mort de Louis VIII. Le jeune Raimond, qui avoit ſuccédé à ſon pere & qui avoit mis Amauri de Montfort dans la néceſſité de céder au roi toutes ſes prétentions, ſuccomba ſous les armes de la France, & ſubit la loi. Blanche & Grégoire IX ſe partagerent ſes dépouilles: Louis prit poſſeſſion d'une partie de ſes domaines: le comtat Venaiſſin fut deſtiné pour augmenter le patrimoine de St. Pierre: on n'accorda même à Raimond que l'uſufruit de ce qu'on voulut lui laiſſer, & il fut réglé qu'après lui le comté de Toulouſe paſſeroit dans la maiſon de France. Ce prince promit d'exterminer les hérétiques, d'aller à la Terre Sainte, & de donner à pluſieurs égliſes des ſommes conſidérables. Enfin il fit amende honorable, pieds nus, en chemiſe, & reçut l'abſolution.

Cependant on continua la guerre contre les Albigeois, mais d'une maniere plus ſourde. Elle ſe faiſoit par un tribunal chargé de rechercher & de pourſuivre les hérétiques: cette croiſade

toujours ſubſiſtante eſt ce qu'on nomme l'inquiſition. Elle paſſa dans la ſuite en Italie & en Eſpagne, où elle eſt encore ; mais elle a été bannie de France, & les Allemands n'en ont jamais voulu.

Malgré l'activité & la prudence de la reine, on s'imaginoit toujours que ſon gouvernement devoit être foible, & la France n'étoit plus tranquille. Ou les ſeigneurs ſe faiſoient la guerre, ou ils formoient des ligues contre le roi ; & l'anarchie ſembloit ſe reproduire.

Les factieux, après avoir engagé le comte de Boulogne dans leur parti, entrerent ſur les terres du comte de Champagne, ſous différens prétextes, mais dans le vrai, pour ſe venger d'avoir été abandonnés, ou pour le forcer à revenir à eux. Louis marcha, car la reine, moins jalouſe de gouverner que de former un roi, montroit par tout ſon fils, & le faiſoit toujours agir. L'armée des rebelles fut diſſipée par la fermeté du jeune prince.

Cependant la régente, qui négocioit au milieu des troubles, profita des diviſions pour faire reconnoître ſon fils duc de Guienne, par une partie des ſeigneurs d'au-de-là Loire. Mais le comte de Bretagne ne ſe ſoumettoit pas : enhardi par les ſecours qu'il pouvoit tirer d'Angleterre, il faiſoit ſouvent renaître les troubles.

Henri III, avare, diſſipateur, ſans talens & ſans vertus, s'abandonnoit à des miniſtres qui ſe culbutoient tour-à-tour, & qui abuſant de l'autorité, rendoient leur maître tout-à-la-fois odieux & mépriſable. Il avoit irrité les barons, en leur enlevant pluſieurs places, & en révoquant les

deux chartes du roi Jean, qu'il avoit juré d'obſerver; & après avoir offenſé ſes vaſſaux, qu'il auroit dû ménager, il entreprit cependant de recouvrer les provinces que Philippe avoient enlevées à ſon pere. C'eſt ainſi que ce prince foible, cédant aux conſeils différens de ſes favoris, concertoit ſes démarches, & formoit des entrepriſes qu'il ſe mettoit hors d'état de ſoutenir.

Il débarque à S. Malo: le comte de Bretagne lui livre ſes principales places: des ſeigneurs normands, déclarés pour lui, l'invitent à ſe tranſporter en Normandie: l'Anjou, dégarni de troupes, lui offre une conquête facile. Mais on n'imagineroit pas qu'il eſt venu pour faire la guerre. Pendant qu'il donne des fêtes à Nantes, Louis eſt à la tête de ſes troupes, fait des ſieges, prend des places & vient inſulter le roi d'Angleterre, que rien n'arrache à ſes plaiſirs.

Cette inaction de Henri contint les plus rebelles, qui n'attendoient que le moment où ils pourroient ſe déclarer. La régente, qui en ſut profiter, ramena les uns par la crainte, les autres par des graces; & elle négocia ſi heureuſement, que leur faiſant oublier juſqu'à leurs querelles particulieres, elle les réconcilia entr'eux, & les réunit tous pour la défenſe du roi. Quant à Henri, il fit un voyage en Gaſcogne: il y reçut les hommages de ſes ſujets; & après avoir contribué à rétablir la paix en France, il repaſſa la mer, comme pour exciter des troubles en Angleterre.

Les évêques de France s'arrogeoient alors la même autorité dans leurs dioceſes, que les papes uſurpoient ſur toute la chrétienté; ſi on atta-

quoit leurs prétentions les moins fondées, ils jettoient des interdits, des excommunications; & toujours armés de leurs cenſures, ils crioient contre l'irréligion des officiers du roi, qui s'oppoſoient à leurs entrepriſes. Ces moyens leur avoient ſouvent réuſſi. St. Louis, car ce roi mérita ce nom de bonne heure, St. Louis, dis-je, ſut diſtinguer dans les miniſtres de l'autel le caractère, qu'il devoit reſpecter, & les paſſions qu'il devoit réprimer. Bien loin donc de tolérer l'abus des cenſures, il punit, par la ſaiſie du temporel, les évêques qui les employoient pour conſerver ce temporel même: de ſorte que devenues dès lors contraires à leurs vues intéreſſées, elles devinrent auſſi plus rares.

La treve, qui avoit terminé la derniere guerre étoit ſur le point de finir, & le comte de Bretagne avoit recommencé les hoſtilités, comptant toujours ſur Henri. Mais la conduite de ce roi ne ſe démentoit point: s'il ne renonçoit pas à ſes premiers deſſeins ſur la France, il ne ceſſoit pas non plus d'aliéner les barons anglois, qui faiſoient toute ſa force. Dans la vue d'abattre leur puiſſance, il attira les Poitevins, auxquels il donna les gouvernemens & les principales places. Les barons révoltés, refuſerent de venir à un parlement qu'il convoqua, & même ils le menacerent de lui ôter la couronne, s'il ne renvoyoit pas les étrangers. Heureuſement pour Henri, ils ne ſurent pas s'accorder, & leurs diſſentions leur devinrent funeſtes. Pendant ces troubles, il ne fut pas poſſible de porter la guerre en France; & le comte de Bretagne, qui ne fut pas ſoutenu, fut contraint de faire la paix.

Il méritoit de perdre ſes états & la vie même pour s'être révolté contre ſon ſeigneur : il oſa néanmoins compter ſur la clémence du roi. En effet, Louis touché de le voir à ſes pieds, la corde au cou, lui rendit ſes domaines ; il conſentit même à les laiſſer paſſer au fils, qui n'étoit pas coupable des crimes du pere : mais ce ne fut qu'à condition qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne ſeroit réunie à la couronne. C'eſt ainſi que le roi, mêlant par un ſage tempérament la clémence & la ſévérité, s'attachoit ceux-mêmes qu'il puniſſoit, & contenoit les ſeigneurs, que trop d'indulgence auroit enhardis à lui manquer.

Toujours compatiſſant, mais ſans foibleſſe, autant il aimoit à ſe relâcher de ſes droits, quand il le pouvoit ſans inconvénient, autant il les ſoutenoit avec fermeté quand on vouloit abuſer de ſa clémence. Les vaſſaux, qui avoient eu occaſion de traiter avec le roi, ne pouvoient pas s'allier avec les étrangers, ſans avoir obtenu ſon agrément : car c'eſt une clauſe que Louis, ainſi que Philippe Auguſte, n'avoit jamais oubliée. Cependant Simon, comte de Ponthieu, arrêta le mariage de ſa fille ſon héritiere, avec le roi d'Angleterre. Henri l'avoit déja épouſée par procureur, & le pape lui-même s'étoit mêlé de cette alliance. Il n'eût pas été prudent de permettre qu'un ennemi de la France pût encore acquérir des droits ſur de nouvelles provinces ; c'étoit donc le cas de forcer le comte à ſe ſouvenir des engagemens qu'il avoit contractés avec ſon ſeigneur ; c'eſt ce que fit Louis, en ſe préparant à confiſquer toutes les terres de ce vaſſal. Le mariage fut rompu.

Louis ayant vingt-un ans accomplis, & ſe trouvant majeur, la reine ſe démit de la régence : cependant elle n'eut pas moins de part dans le gouvernement, parce que le roi ne ceſſa pas de prendre les conſeils d'une mere, qui lui avoit donné des leçons.

Il y avoit deux ans que Thibault, comte de Champagne, avoit hérité du royaume de Navarre. Ce prince naturellement inquiet prenoit & quittoit les armes avec beaucoup de légereté : une couronne de plus ne fit qu'augmenter ſon inquiétude. Il redemanda les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & d'autres fiefs qu'il avoit vendus au roi, & qu'il prétendoit n'avoir qu'engagés. Il entreprit même de ſoutenir ſes prétentions avec une armée, ſe croyant aſſez puiſſant pour n'avoir beſoin que d'un prétexte : il fut bientôt obligé de ſe ſoumettre à Louis. Thibault eſt fort connu par ſes chanſons : en effet, il étoit bon poëte pour ſon tems & pour un prince. Il aimoit ſur-tout, à chanter la régente, ſon héroïne ; & il fit pour elle des vers galans, lors même qu'il venoit de conclure un traité, par lequel il avoit été forcé d'abandonner pluſieurs places, & condamné à s'abſenter de France pour ſept ans. Il alla dans la Terre Sainte chercher de l'exercice à ſon inquiétude : il n'y trouva que cela. Son abſence & celle de pluſieurs autres ſeigneurs, qui le ſuivirent, aſſura la tranquilité en France, ſans porter le trouble parmi les Muſulmans : ils ne firent rien de mémorable.

Louis par ſa ſageſſe & par ſa fermeté avoit fait rentrer tous les vaſſaux dans le devoir, & fai-

ſoit regner la paix ; lorſque les démêlés de Grégoire IX & de Frederic II troubloient l'Italie & l'Allemagne. Il ne tint pas au pape que la France n'armât pour lui ; il le ſouhaitoit ; & il y auroit réuſſi, ſi le roi eût été moins juſte ou moins éclairé. Nous avons dépoſé Fréderic, écrivit-il à Louis, & nous avons donné l'empire à Robert comte d'Artois, votre frere.

Le roi fit en ſon nom, & au nom des ſeigneurs qu'il avoit conſultés, une réponſe dont la ſubſtance étoit ; „ Nous ſommes ſurpris que le pape ait eu la témérité de dépoſer l'empereur. Quand ce prince auroit mérité d'être dépoſé, il ne pouvoit l'être que par un concile général. Nous n'ignorons pas que le pape eſt ſon plus grand ennemi, & nous ſommes bien éloignés de voir en lui le même zele pour la religion : car pendant que Fréderic s'expoſoit au péril de la mer & de la guerre pour le ſervice de Jeſus-Chriſt, le pape profitoit de ſon abſence pour le dépouiller de ſes états. Il lui importe peu de faire couler le ſang, pourvu qu'il ſatisfaſſe ſa vangeance. Il ne veut ſoumettre l'empereur, que pour ſubjuguer enſuite tous les princes ; & ſes offres ſont moins l'effet de ſon affection pour nous que de ſa haine contre Fréderic. Nous nous informerons cependant des ſentimens de l'empereur ſur la foi ; s'il eſt orthodoxe, pourquoi lui ferions-nous la guerre ? mais s'il ne l'eſt pas, nous la lui ferons à outrance, comme nous la ferions au pape même „.

Vous voyez qu'on regardoit alors comme des vérités conſtantes, qu'on doit employer les armes contre les hérétiques ; & qu'un concile gé-

néral peut dépoſer les ſouverains. Il falloit que ces préjugés fuſſent bien enracinés pour entraîner St. Louis même.

Le roi cependant ne négligeoit rien pour reconcilier l'empereur & le pape : mais tous ſes efforts furent inutiles. Une ligue qui ſe forma ſur ces entrefaites, fournit à ſon activité & à ſon courage des ſuccès plus heureux & plus aſſurés.

Cette ligue étoit l'ouvrage d'Iſabeau reine d'Angleterre, qui depuis la mort du roi Jean ſon mari, avoit épouſé le comte de la Marche. Souffrant avec peine l'hommage que ſon nouveau mari rendoit au comte de Poitiers, frere du roi de France, cette princeſſe lui perſuada de ſe révolter. Henri III, toujours inconſidéré, entra dans les vues de ſa mere, & ſe flatta de faire des conquêtes en France, quoiqu'il ménageât trop peu les Anglois, pour en tirer aſſez de ſecours. Enfin les comtes de Toulouſe & de Provence armerent encore ſous différens prétextes, & ſe préparerent à réunir leurs forces à celles du roi d'Angleterre & du comte de la Marche : mais cette guerre finit par deux victoires que Louis remporta ; je dis qu'il remporta lui-même, l'une au point de Taillebourg & l'autre ſous les murs de Saintes. Henri repaſſa en Angleterre & les rebelles ſe ſoumirent aux conditions que le roi leur impoſa.

Louis fut alors plus puiſſant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit été, & il le montra en aboliſſant un uſage, qui pouvoit ſouvent être la ſource des troubles. Pluſieurs ſeigneurs avoient tout à la fois des fiefs en France & en Angle-

terre, & lorſque la guerre s'élevoit entre ces deux royaumes, la coutume étoit de ſe déclarer pour celui où l'on avoit des domaines plus conſidérables. C'étoit déja là un ſujet à conteſtation, & quelquefois, par conſéquent, un prétexte pour ſe révolter, ſans pouvoir être accuſé de félonie. Il eſt vrai cependant qu'on remettoit au prince dont on abandonnoit le parti tous les fiefs qui en relevoient; & il les gardoit tout le tems de la guerre; mais c'étoient des places, dont il n'étoit jamais bien ſur, & qui occupoient des troupes qu'on auroit pu employer ailleurs. Un autre inconvénient encore plus grand, c'eſt que de pareils vaſſaux avoient ſouvent d'autres intérêts que ceux du roi, entretenoient des intelligences avec ſon ennemi, & en pouvoient favoriſer les entrepriſes; le roi les aſſembla donc & leur ordonnant de renoncer aux fiefs qu'ils avoient en France, ou à ceux qu'ils avoient en Angleterre, il leur déclara qu'il ne vouloit pas que ſes vaſſaux euſſent d'autres ſeigneurs que lui: tous ſe ſoumirent à cette loi.

C'étoit alors qu'Innocent IV tentoit de dépouiller Fréderic par des excommunications, & que contraint lui-même de s'enfuir, il avoit bien de la peine à trouver un aſyle quelque part. Les papes étoient des hôtes incommodes, & ils commençoient même à être à charge au clergé de toute la chétienté; parce que s'étant peu-à-peu accoutumés à regarder comme un tribut les ſecours qu'ils en avoient retirés, ils chargeoient à toute occaſion les bénéfices d'impoſitions arbitraires. Les droits qu'ils s'arrogeoient ſur les biens de toutes les égliſes, ne pouvoient manquer de

produire tôt ou tard une révolution. D'un côté, il étoit naturel qu'ils abuſaſſent de plus en plus de la facilité qu'ils avoient à ſe faire tous les jours de plus grands revenus; & de l'autre, il étoit naturel encore que l'avarice éclairât ſur l'injuſtice de leurs prétentions & ſur la témérité de leurs entrepriſes. On commençoit même à parler des excommunications avec un ton moins ſérieux. „ Vous ſavez, mes freres, dit un curé de Paris en publiant celle qui avoit été prononcée contre Fréderic, vous ſavez que j'ai reçu ordre de publier l'excommunication fulminée par le pape contre Fréderic empereur, & de le faire au ſon des cloches & tous les cierges de mon égliſe étant allumés : j'en ignore la cauſe, & je ſais ſeulement qu'il y a entre ces deux puiſſances de grands différens & une haine irréconciliable. Je ſais auſſi qu'un des deux a tort, mais je ne ſais qui l'a des deux. C'eſt pourquoi de toute ma puiſſance, j'excommunie & je déclare excommunié celui qui fait injure à l'autre, & j'abſous celui qui ſouffre l'injuſtice, d'où naiſſent tant de maux dans la chrétienté. „ L'empereur fit des préſens à ce curé & le pape le mit en pénitence. Je conjecture que la fermeté avec laquelle Louis s'oppoſoit à l'abus des cenſures, avoit préparé les eſprits à voir, ſans ſcandaliſer, le peu de reſpect du curé pour les ordres d'Innocent IV.

Le chapitre général de l'ordre de Cîteaux devoit ſe tenir au mois de ſeptembre, & le roi qui conſidéroit beaucoup ces religieux, avoit promis de s'y trouver. Le pape, qui en fut averti, écrivit aux abbés une lettre étudiée, dans laquelle il les prioit inſtamment de conjurer le roi à

genoux & à mains jointes, d'accorder ſa protection au pape contre Fréderic, qu'il nommoit fils de Satan. Faites, diſoit-il, que le roi me reçoive dans ſon royaume, comme Alexandre III fut reçu contre la perſécution de Fréderic I, & St. Thomas de Cantorberi contre celle de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roi vint en effet à Cîteaux, entra dans le chapitre, s'aſſit, & auſſitôt cinq cent moines tomberent à ſes pieds, gémiſſant avec larmes, pendant que l'abbé portoit la parole. Louis les voyant à genoux, ſe mit auſſi à genoux lui-même, & leur dit qu'il défendroit l'égliſe de Rome, autant que ſon honneur le permettoit, & qu'il recevroit volontiers le pape pendant ſon exil, ſi les barons le lui conſeilloient: ajoutant qu'un roi de France ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre leurs avis. L'avis des barons fut de ne le pas recevoir.

Le pape ayant eſſuyé un pareil refus du roi d'Arragon, imagina de ſe faire preſſer par Henri, d'honorer l'Angleterre de ſa préſence. Pour cet effet, quelques cardinaux écrivirent à ce prince comme de leur propre mouvement: „ Nous vous donnons, en amis, un conſeil utile & honorable. C'eſt d'envoyer au pape une ambaſſade, pour le prier de vouloir bien honorer de ſa préſence le royaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier; & nous ferons notre poſſible pour le faire condeſcendre à votre priere. Ce vous ſeroit une gloire immortelle que le ſouverain pontife vint en perſonne en Angleterre, ce qui n'eſt jamais arrivé que nous ſachions; & nous nous ſouvenons avec plaiſir de lui avoir

oui dire qu'il ſeroit empreſſé de voir les délices de Weſtminſter, & les richeſſes de Londres „. Le roi d'Angleterre reçut agréablement cette propoſition, & auroit facilement donné dans le piege, ſi des perſonnes ſages ne l'en avoient détourné, en diſant: „C'eſt déja trop que nous ſoyons infectés des uſures & des ſimonies des Romains, ſans que le pape vienne ici lui-même piller les biens de l'égliſe & du royaume „.

Je rapporte ces circonſtances d'après l'abbé Fleuri. Elles font voir dans les eſprits une diſpoſition qui préparoit la décadence d'une autorité portée au de-là de ſes bornes légitimes. En effet, plus les papes n'avoient, pour toute politique, qu'une ambition ſans regle, plus les peuples devoient faire d'efforts pour ſecouer un joug, qui devenoit tous les jours plus peſant; & les armes ſpirituelles, ſi mal-à-propos employées, devoient inſenſiblement s'émouſſer.

On prétend que le pape, apprenant le refus que lui fit le roi de France, dit dans ſa colere: il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui; & quand nous aurons écraſé ou adouci ce dragon, nous foulerons aux pieds ſans crainte tous ces petits ſerpens.

Innocent, refuſé de toutes parts, choiſit Lyon pour ſa réſidence. Cette ville n'appartenoit alors ni au roi ni à l'empereur. Elle avoit été un fief de l'empire; mais les archevêques pendant les guerres, s'en étoient approprié la ſouveraineté.

Cependant le roi fut attaqué d'une maladie, qui fit craindre pour ſes jours. L'alarme fut générale, & faiſoit voir combien il étoit aimé; lorſqu'il ſortit enfin d'une léthargie profonde, & demanda

manda la croix à l'évêque de Paris. La reine mere, effrayée du vœu qu'il formoit, fit tout ce qu'elle put alors & dans la ſuite pour le détourner de ce deſſein : mais Louis crut avoir contracté un engagement, dont rien ne le pouvoit diſpenſer.

La piété de St. Louis ne conſiſtoit pas dans des pratiques, qu'on ſuit par routine & par déſœuvrement : ſouvent après s'etre fait une habitude d'aller tous les jours à certaines heures aux pieds des autels, les princes ne continuent d'y aller, que parce que ces heures deviendroient des momens vuides, pendant leſquels ils ne ſauroient plus à quoi s'occuper; & les exercices de religion ſemblent n'être pour eux qu'une ſuite de cette étiquette, qui les importune, & qui leur eſt cependant néceſſaire.

La vie de St. Louis étoit une occupation & une priere continuelle, parce qu'il connoiſſoit ſes devoirs, qu'il y ſacrifioit tous ſes momens, & qu'il les ſavoit remplir. Il prioit, lorſque s'humiliant ſouvent devant le roi des rois, il demandoit au ciel les talens & les vertus dont il ignoroit ſeul que le ciel l'avoit déja comblé: mais il prioit encore, lorſqu'à la tête d'une armée, il donnoit à ſes ſoldats l'exemple du courage; lorſqu'aſſis au pied d'un arbre, dans le bois de Vincennes, il rendoit la juſtice à ſes ſujets; lorſque dans ſon conſeil, occupé des affaires qui s'y traitoient, il ouvroit les avis les plus ſages; lorſqu'en reſpectant le caractere des eccléſiaſtiques, il mettoit de juſtes bornes à leur puiſſance; lorſqu'après s'être exercé dans les plus grandes auſtérités, il paroiſſoit au milieu de ſa cour avec cette gaieté,

qui eſt le caractere d'une belle ame : en un mot, toujours roi, toujours chrétien, toujours ſaint, il étoit le modele de cette piété, dont la lecture du pere Maſſillon vous donne des leçons tous les carêmes.

Il n'y avoit par-tout que des abus, lorſqu'il monta ſur le trône. Il en détruiſit un grand nombre : il en corrigea même, ſur leſquels il ſemble qu'un prince pieux devoit naturellement s'aveugler. Ce fut un grand malheur pour la France, qu'étant auſſi ſupérieur à ſon ſiecle par ſes lumieres & par ſes vertus, il ne réflechit pas ſur les inconvéniens & ſur l'injuſtice des croiſades.

Pendant qu'il s'occupoit du voyage de la Terre ſainte, Innocent dépoſoit Fréderic dans le concile de Lyon, & allumoit de nouveau la guerre en Europe. En vain ce prince offroit par ſes ambaſſadeurs, de reſtituer tout ce qu'il avoit enlevé au ſaint ſiege, de réparer tous les dommages qu'il avoit cauſés, de faire tous ſes efforts pour réunir l'égliſe grecque à l'égliſe romaine, & de marcher contre les infideles pour rétablir le royaume de Jéruſalem. Le pape répondit qu'il ne comptoit point ſur ſes promeſſes ; & comme on lui offroit pour garans le roi de France & le roi d'Angleterre, il les refuſa de peur que l'égliſe n'eût trois ennemis au lieu d'un. C'eſt ainſi que tout à la fois, juge & partie, il rejettoit tout moyen de conciliation. Louis qui tenta ſans ſuccès de ramener ce pontife à des ſentimens plus apoſtoliques, eût la ſageſſe de ne ſe mêler de ce grand différent que comme médiateur. Si vous voulez connoître plus à fond

tout ce qui concerne cette guerre entre le ſacerdoce & l'empire, l'excellent & judicieux abbé Fleuri ne vous laiſſera rien à deſirer.

Le roi ayant aſſuré la tranquilité dans ſon royaume, & confié la régence à la reine ſa mere, partit pour la Terre ſainte avec Marguerite ſa femme, ſes freres Robert, Alphonſe, Charles, & quantité de ſeigneurs. Pour fournir aux frais de cette guerre, on taxa le clergé à payer le dixieme de ſon revenu. Cet impôt, qui déplut beaucoup aux eccléſiaſtiques, ne diminua pas peu le zele qu'ils avoient montré juſqu'alors pour les croiſades, & qui s'étoit ſur-tout entretenu, parce qu'elles leur procuroient ſouvent l'occaſion d'acheter des terres à bon marché. Il faut donc eſpérer qu'ils ceſſeront de prêcher une guerre, dont ils commencent à faire les fraix ſans en tirer aucun avantage; & que l'avarice fera ce que la raiſon ne pouvoit faire. Le pape qui faiſoit lever cet impôt, voulut par la même occaſion en faire lever un autre pour lui-même. Le roi ne le ſouffrit pas. Mais voyons quel étoit alors l'état de la Paleſtine.

Il y avoit eu de grandes révolutions en Aſie. Au nord-eſt de la Perſe eſt le Koraſſan, qui en eſt ſéparé par un vaſte déſert. Ce pays avoit paſſé ſucceſſivement ſous la domination des rois de Perſe, des Arabes & des Turcs Seljoucides: lorſqu'à la fin du onzieme ſiecle, un eſclave turc, nommé Cothbeddin Mohammed, y fonda la dynaſtie des Kariſmiens que nous nommons Cariſmins. Dans le cours du douzieme; ſes deſcendans conquirent tout le pays des Turcs Seljoucides, c'eſt-à-dire, des ſultans de Perſe, du Ker-

man, d'Iconium, ou de l'Aſie mineure, d'Alep, & de Damas; ils porterent leurs armes bien avant dans la Tartarie, & ils paroiſſoient devoir ſoumettre juſqu'aux contrées orientales les plus éloignées, lorſqu'Alaedin Mohammed, ſixieme ſultan de Cariſme, ſuccomba ſous un nouveau conquérant, & laiſſa un fils dont la mort mit fin quelque tems après en 1231, à la dynaſtie des Cariſmins.

Ces vaſtes pays, d'où ſont ſortis les Huns & les Turcs, reproduiſent ſans ceſſe des générations d'hommes robuſtes, qui comme des torrens, ſe répandent par intervalles ſur le reſte de la terre. Endurcis à la fatigue, accoutumés aux nourritures les plus groſſieres, les déſerts, qui les ſéparent des nations policées, ne ſont pas des digues capables de les arrêter; ce ſont ſeulement des barrieres que les arts ne ſauroient franchir. Cette ſource ne tarit point: ſi elle s'affoiblit par ſes irruptions, elle ſe renouvelle tôt ou tard, pour ſe précipiter encore avec violence. C'eſt alors qu'une horde groſſie de pluſieurs autres, fond tout-à-coup ſur les terres cultivées, & dévaſte tout les pays qu'elle inonde.

Sur la fin du douzieme ſiecle & au commencement du treizieme, Temougin, chef d'une de ces hordes, qu'on nomme Moguls ou Mogols, vainquit les hordes qui erroient autour de lui, & les ayant raſſemblées, prit le titre de Ganghizkan, que nous prononçons Gengiſcan. Il ſoumit la Tartarie, une partie de la Chine, pénétra dans l'Inde, dans la Perſe, & pouſſa ſes conquêtes juſques ſur l'Euphrate. Maître de ce vaſte empire, tous ſes ſuccès ſe bornoient à ſe rendre

redoutable au nord de ces montagnes & de ces déſerts, qui partagent l'Aſie du couchant au levant, & à regner au midi ſur des nations qu'il avoit ruinées.

Il mourut en 1226, laiſſant quatre fils qui avoient eu part à ſes conquêtes, & qui les partagerent. Un de ſes petits-fils, nommé Batoucan, porta ſes armes juſques dans la Hongrie. Un autre, nommé Houlagou, paſſa l'Euphrate, ſoumit une partie de la Natolie, autrement l'Aſie mineure, & détruiſit l'empire des khalifes, & celui des Iſmaéliens ou aſſaſſins, établis en Perſe & en Syrie. Ceux-ci avoient un chef, connu ſous le nom du *Vieux de la montagne*. Leur religion, fondée en même tems que leur empire, & depuis près d'un ſiecle, leur inſpiroit une obéiſſance ſi aveugle pour leur ſouverain, qu'ils ſe donnoient la mort au moindre ſigne qu'ils en recevoient; & comme ils ne craignoient point de perdre la vie, ils alloient au milieu d'une cour étrangere aſſaſſiner un roi, dont leur maître étoit mécontent. Houlagou extermina les aſſaſſins de Perſe peu après la croiſade de St. Louis, & ceux de Syrie acheverent d'être détruits en 1272 par le ſultan d'Egypte.

Les Cariſmins vaincus, fuyant devant les Mogols, ſe répandirent dans la Syrie, & dans la Paleſtine vers l'an 1244. Ils égorgerent indiſtinctement tout ce qu'ils trouverent dans Jéruſalem, Turcs, Chrétiens, Juifs, femmes, enfans. Les Chrétiens ayant réuni leurs forces à celles du ſultan de Damas, furent entiérement défaits. Il ne leur reſta plus qu'Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Ptolémaïs; & ils s'affoibliſſoient

encore par leurs diviſions. C'étoit donc proprement les Cariſmins qui regnoient en Paleſtine, lorſque St. Louis crut devoir faire de nouveaux efforts pour recouvrer Jéruſalem.

Cependant les croiſés convinrent de porter la guerre en Egypte. Ils arriverent à la vue de Damiette : la côte étoit défendue par une flotte & par une armée de terre : mais tout céde au courage de Louis, qui s'élance dans la mer : l'épouvante ſe répand juſques dans la ville : les habitans l'abandonnent : le roi en eſt maître.

Je voudrois pouvoir m'arrêter là ; car ſi le héros qui conduiſoit cette entrepriſe intéreſſe à toutes les circonſtances, il eſt triſte de nous trouver déja à la fin des ſuccès. Paſſons rapidement ſur les déſaſtres. Louis vit ſon armée de ſoixante mille hommes diminuer par les combats & ſe détruire par les maladies. Il vit l'un de ſes freres, Robert comte d'Artois, tomber ſous les coups de l'ennemi : enfin il ſe vit lui-même priſonnier avec ſes deux autres freres. Mais ces malheurs bien loin de l'abattre, firent éclater davantage ſon courage & ſa piété ; grand dans ſa captivité, il ſe fit admirer des Chrétiens & reſpecter des Muſulmans.

Damiette fut le prix de la rançon du roi. On donna huit-cent mille peſans d'or pour les autres priſonniers : il fut pourvu à la ſûreté des malades & des effets, que les Chrétiens avoient en Egypte ; en un mot, après avoir fait un traité auſſi avantageux, que les circonſtances le permettoient, Louis conduiſit les débris de ſon armée à Ptolémaïs. Il donna tous ſes ſoins à mettre en état de défenſe les places que les Chrétiens conſervoient

encore en Paleſtine; il s'y arrêta près de quatre ans, & ne revint en France qu'en 1254, un peu plus d'un an après la mort de la reine Blanche, arrivée en 1252.

La puiſſance de St. Louis étoit ſi bien affermie, que pendant ſeize ans qu'il regna encore, elle fut toujours reſpectée, non-ſeulement par ſes vaſſaux, mais encore par les nations étrangeres: puiſſance d'autant plus glorieuſe, qu'elle étoit l'ouvrage de ſes vertus: elle devoit donc s'accroître encore; & elle s'accrut, mais pour le bonheur de la France. Il eſt curieux de voir ce prince s'agrandir tous les jours en alliant la politique & la juſtice, autant du moins que ces deux choſes peuvent s'allier. Ce phénomène, peut-être unique dans l'hiſtoire, mérite bien d'être obſervé.

Les barons avoient augmenté leurs prérogatives, par les mêmes moyens que Philippe Auguſte & Louis VIII; c'eſt-à-dire, en établiſſant dans leurs terres la juriſprudence des appels & des aſſuremens. Ayant ruiné par-là les juſtices de leurs vaſſaux, ils devinrent les ſeuls juges; & mettant leur volonté à la place des loix, ils s'arrogerent les droits les plus étendus. Un nouvel uſage concourut encore à l'accroiſſement de leur puiſſance.

Une baronie paſſoit toute entiere au fils aîné, tandis que les terres, qui en relevoient, ſe partageoient pour faire des appanages à tous les enfans. Le baron conſervoit donc toujours toutes ſes forces, & au contraire ſes vaſſaux devenoient foibles en ſe multipliant. Cependant lorſque les freres reſtoient unis, les cadets ne refuſoient pas de rendre hommage à leur aîné, pour les dé-

membremens qu'ils poſſédoient : la ſeigneurie continuoit en quelque ſorte d'être encore une, & s'affoibliſſoit peu par les partages : c'eſt l'uſage qui s'obſervoit originairement. Mais la jalouſie ayant diviſé les freres, les cadets ne voulurent pas relever de leur aîné, & préférerent de dépendre immédiatement du ſuzerain, qui ne manqua pas de leur être favorable. Cette coutume devint contagieuſe, & bientôt établie par-tout, quoiqu'avec quelque variété, elle diminua inſenſiblement la puiſſance des vaſſaux, & augmenta, par conſéquent, celle des barons.

Il vint donc un tems où un baron put tout ce qu'il vouloit. Sous le regne de St. Louis, il ſe ſaiſiſſoit du château de ſon vaſſal, en ſuppoſant qu'il en avoit beſoin pour la guerre, ou pour la défenſe du pays. Il ſe faiſoit céder un domaine, qui étoit à ſa bienſéance, pour un autre qu'il donnoit en échange. Il ne permettoit point d'aliéner un fief en tout ou en partie, ou plutôt il en faiſoit payer la permiſſion; imaginant de nouveaux droits, qu'on nomma droits *de rachat de lods & ventes.* S'il armoit ſon fils chevalier, s'il marioit ſa fille, s'il bâtiſſoit un château, il mettoit une impoſition ſur les habitans des fiefs qui relevoient de lui. Sous prétexte d'accorder ſa protection aux mineurs, il s'approprioit la jouiſſance de leurs terres.

Mais ces uſurpations hâtoient une révolution avantageuſe au gouvernement : car c'étoit un titre pour contraindre les barons à reconnoître dans le roi la même autorité, qu'ils s'arrogeoient ſur leurs vaſſaux. Ils ne pouvoient pas réclamer contre les entrepriſes de leur ſuzerain, puiſqu'el-

les étoient conformes aux uſages reçus, qu'ils avoient eux-mêmes accrédités. Ce titre étoit ſurtout bien fort entre les mains de St. Louis, parce qu'il ne s'en ſervoit pas comme eux, pour établir la tyrannie, mais ſeulement pour détruire les abus. En effet, il en uſa avec tant de modération & tant de ſageſſe, qu'on ne ſongea pas à le lui conteſter.

Tout tendoit donc à l'accroiſſement des prérogatives royales, lorſque quelques baronies commencerent à ſe partager entre pluſieurs freres, comme les fiefs d'un ordre inférieur. St. Louis, qui ſavoit profiter de tout ce qui lui étoit avantageux, quand il le pouvoit avec juſtice, autoriſa cette nouveauté; il l'encouragea même, en déclarant que les portions détachées d'une baronie par des partages de famille, ſeroient elles-mêmes autant de baronies. Alors un pere eut la petite vanité de laiſſer après lui autant de barons qu'il laiſſoit de fils; peu-à-peu la puiſſance des barons s'affoiblit de la même maniere qu'ils avoient eux-mêmes affoibli celle de leurs vaſſaux.

Cependant les barons, quoique moins puiſſans, continuoient d'exercer la même tyrannie; pendant que le roi, dont l'autorité croiſſoit: continuoit toujours d'être juſte. On devoit donc naturellement chercher les moyens de ſe ſouſtraire aux barons, pour ſe mettre ſous la protection de St. Louis; & ce monarque pouvoit, ſans être accuſé d'uſurpation, accorder ſa protection aux foibles: il étoit même de ſon équité d'empêcher, de tout ſon pouvoir, les injuſtices & les violences. Les opprimés furent donc défendus par des *lettres de ſauve-garde*, qui les

autoriſoient à ne plus reconnoître la juriſdiction de leur ſeigneur, & l'uſage de ces lettres donna tous les jours de nouveaux ſujets au roi dans les terres de ſes barons. Il arriva bientôt que ceux qui vouloient décliner la juſtice de leurs ſeigneurs, ſe déclaroient être ſous la ſauve-garde du roi; & dès-lors, leurs juges naturels étoient obligés de ſuſpendre la procédure, juſqu'à ce qu'ils euſſent prouvé la fauſſeté de cette allégation. C'étoit un abus; mais il ne retomboit que ſur les ſeigneurs, & par conſéquent, il tendoit à détruire l'anarchie féodale.

Rien n'étoit plus abſurde que des duels judiciaires, c'eſt-à-dire, l'uſage où l'on étoit de prouver ſon droit en combattant contre ſa patrie; & ce qui mettoit le comble à l'abſurdité, c'eſt qu'on appelloit au combat ſon juge même, lorſqu'on ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſon jugement. Deux préjugés avoient introduit cet uſage: l'un eſt l'opinion où étoit la nobleſſe, qu'un gentilhomme fait pour ſe battre, doit regarder au-deſſous de lui de ſoutenir, comme un bourgeois, ſes droits par des chartes, des témoins ou d'autres titres; l'autre eſt une ignorance ſuperſtitieuſe, qui faiſoit penſer que la providence ne pouvoit manquer de ſe déclarer pour la cauſe juſte & de faire un miracle en faveur d'un gentilhomme qui avoit raiſon.

Pour attaquer de pareils préjugés, il falloit un prince dont la piété fut reconnue. Tout autre que St. Louis eût été un objet de ſcandale pour ſon ſiecle; puiſqu'il eût paru ſe méfier de la providence. On peut même conjecturer que ce ſaint roi ſentit la difficulté de les détruire; puiſ-

que ce n'eſt qu'après avoir déja regné trente-quatre ans, qu'il entreprit de les combattre. C'eſt en 1260 qu'il abolit par un édit les jugemens qui ſe donnoient ſur la preuve du duel. Cette abolition ne regarda même que les terres de ſon domaine; parce que dans une choſe de cette eſpece, il n'eût pas été prudent de ſe donner pour législateur dans les terres des autres. Cependant la ſageſſe de Louis éclaira les eſprits moins prévenus; & bientôt pluſieurs ſeigneurs abolirent à ſon exemple les duels judiciaires. D'autres loix, qu'il fit pour détruire d'autres abus, furent auſſi imitées; & cela produiſit des effets qui hâterent l'agrandiſſement de l'autorité royale.

Vous concevez que la juſtice du roi étoit celle où il y avoit le moins d'abus : car lors même que les ſeigneurs vouloient introduire les mêmes réglemens dans les leurs, ils n'étoient pas toujours aſſez puiſſans pour faire comme St. Louis, reſpecter leurs ordres. Les foibles qui, dans des tems de vexation, ſont les premiers à ſentir le beſoin de la juſtice, étoient donc intéreſſés à porter leurs cauſes devant les tribunaux du roi. Ils devoient par conſéquent, accréditer de plus en plus les appels, déja introduits ſous les deux regnes précédens; & il falloit que St. Louis, en acquérant le droit de réformer les jugemens des juſtices des ſeigneurs, acquit encore celui de leur preſcrire la maniere dont elles devoient juger : il falloit, en un mot, qu'il devint le ſeul législateur.

Quoiqu'on ne remarque pas que les ſeigneurs aient été en général aſſez éclairés pour voir ces conſéquences, il y en avoit cependant qui

s'oppoſoient quelquefois à cet uſage. Or, Louis fit un réglement, par lequel il condamnoit à une amende envers le premier juge, les parties qui ſeroient déboutées de leur apel. Dès lors les ſeigneurs ſe déſiſterent de leurs oppoſitions; parce que ſe flattant que les appellans ſeroient déboutés, ils compterent ſur les amendes. Ils furent ainſi les dupes de leur avarice. Sur quoi je vous prie d'obſerver comment Louis, en faiſant une loi très-équitable, paroît tendre un piege aux ſeigneurs, ou même leur en tend un, dans lequel ils donnent; & comment il aſſure tous les jours mieux ſes droits.

Louis VIII avoit donné des réglemens, mais c'étoient proprement des conventions qu'il avoit faites dans ſes aſſiſes, conjointement avec ſes prélats, ſes comtes & ſes barons; & par conſéquent, ces réglemens n'avoient force de loi, que dans ſes terres, & dans celles des ſeigneurs qui les avoient faits avec lui. St. Louis ſuivit cet exemple dans les premieres années de ſon regne : mais comme ces ordonnances corrigeoient des abus crians, dont tout le monde avoit à ſe plaindre, elles furent peu-à-peu adoptées par les ſeigneurs mêmes, qui n'y avoient point eu de part. Le roi parut alors donner des loix à tout le royaume. On ſe fit inſenſiblement une habitude de penſer qu'il en pouvoit propoſer, qu'il pouvoit conſeiller d'y obéir; & ſi on ne reconnut pas qu'il eût de droit une puiſſance légiſlative auſſi étendue, on ne lui en conteſta pas l'exercice, & il l'eut au moins de fait. De-là à être légiſlateur, il n'y a pas loin. Il uſa plus librement de ce pouvoir, à meſure qu'il lui fut

moins conteſté, & il trouva tous les jours moins d'oppoſition, parce que ſa vertu qui ſe montroit tous les jours davantage, étoit un garant de la juſtice de ſes démarches.

Ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait des loix; il faut encore une autorité qui les défende, & qui les faſſe reſpecter. Or, cette autorité ſe trouvoit entre les mains de St. Louis: nul autre prince n'étoit auſſi puiſſant. On s'accoutuma donc à le regarder comme le vrai protecteur des coutumes dans toute l'étendue du royaume. On dit en conſéquence qu'il avoit droit de punir les ſeigneurs, qui les laiſſoient violer dans leurs terres. On ajouta qu'il pouvoit les reformer au beſoin, & on conclut qu'il étoit *ſouverain par deſſus tous.*

Voilà la politique avec laquelle ce prince, ſachant ſaiſir les circonſtances, s'eſt élevé à un degré de puiſſance, où il ne ſeroit point parvenu, s'il eût eu moins de vertus, ou moins de lumieres. On n'étoit point en garde contre une politique auſſi nouvelle: elle ſoumit tout. Les barons cèderent les premiers: bientôt les grands vaſſaux de la couronne cèderent encore. Leurs propres barons chercherent contre leur tyrannie un protecteur dans un roi dont la juſtice étoit connue. On leur enleva d'abord les droits dont ils étoient moins jaloux. On les attaqua enſuite ſur d'autres, & il leur échappoit tous les jours quelque partie de leur ſouveraineté. Quelquefois même St. Louis ne ſe fit pas un ſcrupule de les forcer à l'obéiſſance; & c'étoit avec raiſon, puiſque toutes ſes entrepriſes n'avoient pour objet que de mettre par-tout la juſtice à la place des abus.

Les guerres que les plus petits ſeigneurs ſe faiſoient pour les moindres ſujets, étoient un fléau qui déſoloit continuellement les provinces. Pluſieurs conciles avoient eſſayé d'en arrêter du moins en partie les effets, en ordonnant des ſuſpenſions d'armes pour un certain nombre de jours, aux principales fêtes de l'année. La crainte des excommunications faiſoit donc quelquefois ſuſpendre les hoſtilités: mais on ſe préparoit pour les recommencer bientôt avec une nouvelle fureur. St. Louis les reprima avec plus de ſuccès.

Il ordonna que quand il s'éleveroit une guerre entre deux ſeigneurs, les parens qui craindroient d'y être enveloppés, auroient quarante jours pour ſe procurer des *aſſuremens*, une treve, ou une paix; & que ceux qui les attaqueroient dans cet intervalle ſeroient condamnés comme traîtres. Il donna même à ceux qui poſſédoient des terres en baronie, le droit d'obliger les parties belligerantes à une treve ou à un aſſurement. Cette ordonnance, qui commençoit à mettre un frein à ces déſordres, ayant été reçue avec applaudiſſement, le roi en donna l'année ſuivante une autre, par laquelle il défendit abſolument toutes les guerres particulieres. C'eſt ainſi que ne hâtant rien, & ſondant les eſprits, il parvenoit enfin à porter les derniers coups aux abus qu'il vouloit détruire. Il fut obéi par le plus grand nombre des ſeigneurs: on peut même conjecturer que les grands vaſſaux reſpecterent ſes ordres, parce qu'ils reſpectoient le roi qui les donnoit. Mais ce reſpect ſuſpendoit les hoſtilités, ſans en détruire la cauſe, & nous les verrons recommencer après le regne de St. Louis.

Il ſembleroit d'abord qu'il étoit plus difficile d'empêcher ces guerres que d'abolir les duels judiciaires : mais on ſe tromperoit, ſi l'on en jugeoit ainſi : car le préjugé avoit en quelque ſorte intéreſſé la providence à la défenſe de ces duels. Auſſi voyons-nous que l'édit, qui les défend eſt poſtérieur aux deux ordonnances dont je viens de parler. St. Louis ſe conduiſant toujours avec la même précaution, ne faiſoit une démarche, que lorſqu'il s'étoit frayé le chemin par une démarche antérieure.

Ce prince, qui ne s'occupoit pas moins des moyens d'entretenir la paix avec ſes voiſins, que de rétablir la tranquillité dans ſes états, fit deux traités, l'un en 1258 avec le roi d'Arragon & l'autre en 1259 avec le roi d'Angleterre.

Par le premier, Louis cede à Jaques I, roi d'Arragon, les droits qu'il avoit ſur Barcelone, ſur le Rouſſillon & ſur d'autres domaines éloignés ; & Jacques lui cede les prétentions qu'il pouvoit avoir par mariage, ou par d'autres titres, ſur les comtés de Languedoc & de Provence, arriere-fiefs de la couronne. Ce traité étoit avantageux aux deux rois ; parce qu'en s'abandonnant mutuellement des droits, qu'il leur étoit difficile de faire valoir, ils prévenoient bien des guerres.

Pluſieurs cauſes produiſoient alors des troubles en Angleterre, 1°. les ſubſides que Henri III demandoit continuellement au parlement & les prodigalités qu'il en faiſoit, au lieu de les employer à leur deſtination : 2°. pluſieurs moyens dont il ſe ſervoit pour forcer les peuples à lui donner de l'argent : 3°. les nouvelles impoſi-

tions que le pape mettoit ſur le clergé, & que le roi autoriſoit: 4°. enfin la faveur dont les Poitevins continuoient de jouir. Les choſes vinrent au point que les barons conçurent le projet de reformer le gouvernement, & en 1258, le parlement d'Oxford en règla la forme. Après avoir nommé vingt-quatre commiſſaires, on arrêta que le roi confirmeroit la grande charte, qu'il avoit tant de fois jurée ſans aucun effet; qu'on donneroit la charge de grand juſticier à un homme capable & integre, qui adminiſtreroit la juſtice aux pauvres comme aux riches, ſans aucune diſtinction; que le grand chancelier, le grand tréſorier, les juges & autres officiers ou miniſtres publics ſeroient choiſis tous les ans par les vingt-quatre commiſſaires; que la garde des châteaux & de toutes les places fortes ſeroit remiſe à leur diſcrétion, & qu'ils en chargeroient des perſonnes de confiance & affectionnées à l'état; que ce ſeroit un crime capital, pour quelque perſonne que ce fût, de quelque rang qu'elle pût être, de s'oppoſer directement à ce qui ſeroit ordonné par les vingt-quatre, & que le parlement s'aſſembleroit trois fois l'année, afin de faire les ſtatuts qui ſeroient néceſſaires pour le bien du royaume. Le roi fut contraint d'approuver ces règlemens, qui le dépouilloient de toute ſon autorité.

Comme les droits de Henri ſur pluſieurs provinces de France étoient des ſujets de guerre, & par conſéquent, des prétextes pour exiger des ſubſides; les barons ſongerent enſuite eux-mêmes à négocier avec St. Louis, pour aſſurer la paix entre les deux couronnes. Le roi de France reſti-

tua

tua le Limouſin, le Querci, le Périgord, & l'Agenois à condition que le roi d'Angleterre en feroit hommage, & prendroit ſéance parmi les pairs, comme duc de Guienne; & Henri renonça pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à tous ſes droits ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Ce traité fut ſigné par Henri, par les barons d'Angleterre, & par tous ceux dont la garantie fut jugée néceſſaire.

Cependant la diviſion ſe mit parmi les barons d'Angleterre. Les vingt-quatre commiſſaires perdirent leur autorité; & le roi, ayant recouvré la ſienne, ſe fit relever par le pape du ſerment qu'il avoit fait de ne rien entreprendre contre les ſtatuts d'Oxford. Le calme parut régner quelque tems: mais bientôt les barons ſe revolterent, & le roi, trop foible pour les ſoumettre, fut contraint de leur faire des propoſitions.

Voici un beau moment pour St. Louis. Les barons, Monſeigneur, le prirent pour juge entre Henri & eux. Il jugea: mais quoique capables de rendre juſtice a la vertu de ce ſaint roi, ils chercherent bientôt les moyens d'éluder un jugement, qui ne leur étoit pas favorable. Ils reprirent donc les armes & ſe rendirent encore maîtres du gouvernement. Alors ils ſongerent à s'appuyer des peuples, afin de mieux affermir leur puiſſance. Dans cette vue ils forcerent le roi d'établir dans chaque province, des magiſtrats qu'on nomma conſervateurs, parce qu'ils étoient deſtinés à conſerver les privileges du peuple; & on l'obligea encore d'enjoindre aux conſervateurs de nommer quatre chevaliers de chaque province, pour repréſenter les provinces dans le par-

lement, qui se tint peu de tems après. Voilà l'époque où les communes eurent entrée dans le parlement d'Angleterre : jusqu'alors il n'avoit été composé que des barons & des prélats.

Cependant Henri étoit prisonnier, & les chefs de la révolte entretenoient encore des troubles par leur division, lorsque Edouard, fils de Henri, ayant soumis les rebelles, rendit la liberté & le trône à son pere.

Quand on considere les troubles de l'Angleterre, on a lieu de croire que St. Louis auroit pu enlever tout ce que Henri possédoit en France : on le lui conseilloit, *& cet avis étoit le meilleur*, dit le pere Daniel, *selon les loix de la bonne politique.* C'étoit le plus mauvais, si l'objet de la bonne politique est de s'assurer ce qu'on a acquis, & de maintenir la tranquilité publique, en n'entreprenant rien que de juste. Si ce n'étoit pas là l'idée que cet écrivain se faisoit de la politique, ce fut celle que s'en fit St. Louis. Il étoit trop équitable pour penser que la force doit être la regle des souverains ; & il étoit trop prudent pour ne pas voir, qu'en prenant tout ce qu'il pouvoit prendre, il ne s'assuroit rien, puisqu'il pouvoit dans d'autres tems se trouver le plus foible. Il ne s'agissoit donc pas d'envahir toutes les provinces, que Henri ne pouvoit pas défendre : mais il étoit plus sage, comme plus juste, de s'assurer celles que ce roi consentoit à céder. Or St. Louis compta avec raison pour quelque chose la renonciation de Henri & la garantie des barons d'Angleterre ; puisque dès-lors ses droits sur la Normandie, le Maine, &c. cessoient d'être équivoques. Il tarissoit d'ailleurs la source d'une

guerre qui, après avoir fait le malheur des deux peuples, pouvoit être funeſte à ſes ſucceſſeurs, comme à ceux de Henri; enfin il en retiroit encore un grand avantage, car le roi d'Angleterre reconnut les appels. Or, dès qu'un vaſſal auſſi puiſſant ſoumettoit ſes juſtices à celles du roi de France, les autres, entraînés par cet exemple, ne pouvoient manquer de renoncer enfin à l'indépendance de leurs tribunaux. St. Louis gagna donc beaucoup, en ne s'écartant point de la juſtice. Voilà les traités les plus glorieux, Monſeigneur; & il ſeroit bien à ſouhaiter que les rois fuſſent toujours aſſez ſages pour n'en faire jamais que de ſemblables.

Pour achever de développer tout ce qui a contribué à l'accroiſſement de la puiſſance royale, il faut examiner les changemens que S. Louis a faits dans l'adminiſtration de la juſtice.

Les Capétiens avoient établi dans les différentes parties de leurs domaines des prévôts, qui percevoient leurs revenus, commandoient la milice, & rendoient la juſtice en leur nom. Philippe Auguſte créa des baillis, pour avoir inſpection ſur eux; & comme des prévôts on appelloit aux baillis, on appelloit auſſi des baillis au roi: mais la juriſdiction de ces magiſtrats étoit renfermée dans les domaines de la couronne.

St. Louis ayant ſoumis aux appels toutes les juſtices des ſeigneurs, étendit la juriſdiction de ſes baillis ſur toutes les provinces du royaume; & ce fut à leur tribunal qu'on appella des jugemens rendus dans les juſtices ſeigneuriales. Ces magiſtrats, devenus par-là plus puiſſans, s'appliquerent à ſe faire tous les jours de nouveaux

droits, en empiétant peu-à-peu ſur les privileges & ſur les prétentions des vaſſaux. Ils faiſoient à l'envi des tentatives à cet effet, & ſi un d'eux réuſſiſſoit, ſon exemple devenoit un titre pour les autres. Ils imaginerent même des cas royaux, c'eſt-à-dire, des cas privilégiés, dont les juſtices royales pouvoient ſeules prendre connoiſſance. Mais comme ils ſe gardoient bien de les déterminer, c'étoit un prétexte pour attirer inſenſiblement toutes les affaires à leurs tribunaux: le nombre des cas royaux augmentoit tous les jours.

Les ſeigneurs, dont les juſtices ſe dégradoient, ſe plaignirent des entrepriſes des baillis. Leurs plaintes redoublerent, ſur-tout, ſous les regnes ſuivans. Sans doute que St. Louis y eût égard, quand elles furent fondées: mais ſouvent ils ne ſe plaignoient, que parce qu'on réprimoit des abus qui leur étoient chers.

Le clergé ſe plaignit auſſi. Il engagea même le pape dans ſes intérêts; car on a des lettres que Clément IV écrivit en 1265 & dans leſquelles après avoir beaucoup loué le zele & la piété du roi, il ſe plaint que les baillis n'ont pas aſſez d'égard pour les privileges des eccléſiaſtiques. Je ne ſais pas ce que le roi répondit: mais il eſt certain, que lorſqu'il s'agiſſoit de corriger des abus, aucune conſidération ne le pouvoit faire changer. Or, le clergé donnoit ſouvent à ces abus le nom de privilege.

Nous voyons un grand exemple de la fermeté de ce prince, dans un article d'une ordonnance qu'il donna en 1268, & qui porte le nom de Pragmatique Sanction. Le voici: *Défendons ex-*

preſſement de lever & recueillir les exactions, charges & impoſitions conſiderables d'argent, miſes par la cour de Rome ſur l'égliſe de notre royaume, par leſquelles notre dit royaume a été malheureuſement ruiné; ſi ce n'eſt pour des cauſes juſtes & raiſonnables, & dans le cas d'une néceſſite urgente & inévitable, & de notre exprès conſentement, & de celui de l'égliſe de notre royaume. Une pareille ordonnance eût attiré les cenſures de Rome ſur tout autre prince: mais c'eût été les décréditer que d'en faire uſage contre un roi auſſi vertueux & auſſi ſaint. Quelques-uns, ſur des raiſons peu ſolides, ont regardé cette pragmatique comme une piece ſuppoſée. C'eſt qu'ils voient avec peine que St. Louis a été contraire à des prétentions, qu'ils voudroient encore défendre.

On ne peut pas réfléchir ſur le bien que le roi faiſoit dans ſes états, qu'on ne regrette le tems où il en avoit été abſent. Cependant il prit encore la croix: il y eût un homme aſſez ſage pour dire, qu'on n'avoit pu lui inſpirer ce deſſein, ſans pécher mortellement. C'eſt Joinville, qui nous a laiſſé une vie de St. Louis. Vous voyez que l'on commençoit à blâmer ces guerres pieuſes. Cette derniere croiſade laiſſa la France dans un grand épuiſement.

Ce fut en 1270 que St. Louis partit pour accomplir ſon vœu. Mais au-lieu d'aller en Egypte ou en Paleſtine, il fit voile vers Tunis, ſe flattant, dit-on, de convertir le roi qui règnoit dans cette partie de l'Afrique. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Charles d'Anjou, roi de Sicile, avoit des raiſons d'intérêts pour porter la guerre de ce côté.

La maladie ſe mit dans le camp. St. Louis en fut attaqué lui-même, & mourut auprès des ruines de Carthage en héros & en ſaint. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, & en avoit règné quarante-trois, neuf mois & dix-huit jours. Je ne m'arrête pas à faire ſon éloge: ſes actions le louent mieux que tous les panégyriques qu'on a fait de lui; & cependant on en a fait beaucoup. Je remarquerai ſeulement que ce prince ſi éclairé, ſi courageux, ſi ferme, lorſqu'il s'agiſſoit du bien public, étoit ſur toute autre choſe d'une ſimplicité à faire croire que tout le monde étoit fait pour le conduire. Henri III mourut deux ans après.

Cette croiſade a été la derniere. La plupart des ſeigneurs étoient ruinés: le clergé ſe dégoûtoit d'une guerre dont il partageoit les fraix, & il n'y avoit plus que les papes qui s'y intéreſſoient encore, parce que c'étoit une occaſion de mettre des impoſitions ſur les eccléſiaſtiques. Mais ils tenterent en vain de réveiller un zele aveugle qui avoit duré trop long-tems.

CHAPITRE IV.

Conſidérations ſur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie vers la fin du treizieme ſiecle.

APRÈS avoir vu les déſordres ſe répandre dans toute l'Europe, & ſe porter à leur comble, nous ſommes enfin arrivés à des tems, où les peuples ſemblent faire des efforts, pour établir une meilleure forme de gouvernement. Arrêtons-nous pour conſidérer comment les mêmes cauſes produiſent des effets différens ſuivant la varieté des circonſtances.

Les barbares crurent que les royaumes ſe gouvernoient comme des hordes errantes. Ils avoient été dans l'uſage de s'aſſembler pour partager le butin, ou pour convenir de quel côté ils porteroient les armes; parce que chacun d'eux avoit droit de dire ſon avis, & qu'aucun chef n'avoit aſſez d'autorité pour commander en maître. Quand ils ſe furent fixés dans leurs conquêtes, ils continuerent de s'aſſembler; mais ſans diſcerner la nouveauté des circonſtances où ils ſe trouvoient, & ſans ſe douter des meſures qu'il convenoit de prendre. Cependant de nouveaux intérêts diviſoient les eſprits, & apportoient de nouveaux déſordres dans les aſſemblées. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi de pareils peuples ſe conduiſent au haſard; ſi ſans loix, ſans idée mê-

me de juſtice, ils ne connoiſſent que des coutumes, auxquelles ils s'attachent par préjugé, ou dont ils changent ſouvent à leur inſu, ſi, en un mot, ils ſe précipitent continuellement d'un abus dans un autre.

Charlemagne donna le premier une forme ſage & réguliere aux aſſemblées, & jetta les fondemens d'un empire puiſſant: mais ſon génie avoit fait une ſorte de violence aux mœurs de tant de peuples barbares. Ils revinrent à leur caractere, dès qu'il ne fut plus; & de nouveaux déſordres naquirent des changemens mêmes, que ce grand homme avoit faits dans le gouvernement.

Nous trouvons les cauſes de ces déſordres dans la grande puiſſance à laquelle il éleva le clergé, & dans les bénéfices, qui furent l'origine du gouvernement féodal. J'ai tâché de vous faire ſuivre les progrès de tant d'abus. Vous avez vu les entrepriſes des eccléſiaſtiques ſous Louis le Débonnaire. N'oſant le dépoſer, ils le condamnerent à la pénitence publique; & c'étoit, dans les préjugés du neuvieme ſiecle, le dépoſer indirectement. Voilà leur premier attentat ſur celui qu'ils avoient déclaré l'oint du Seigneur. Encore quelques-uns de cette eſpece, & on ne conteſtera plus aux conciles le droit de dépoſer les rois. Le pape même, comme chef de l'égliſe, s'arrogera la plénitude de cette puiſſance.

La foibleſſe des ſucceſſeurs de Charlemagne enhardit les ſeigneurs laïques, comme elle avoit enhardi le clergé. Les provinces devinrent la proie d'une multitude de petits tyrans, & l'anarchie produiſit peu-à-peu le gouvernement monſtrueux des fiefs; lorſque les aſſemblées, qui au-

roient pu être une barriere aux déſordres ; enrent tout-à-fait ceſſé.

Tant que les rois ſe crûrent aſſez puiſſans pour ſe faire obéir, ils voulurent jouir de l'autorité ſans partage, & ils convoquerent plus rarement la nation. Alors il n'y eut plus le même lien entre les parties ; l'intérêt particulier prit la place de l'intérêt général ; & les ſeigneurs ne ſongerent qu'à ſe rendre chacun indépendans. Lorſque dans la ſuite le ſouverain fut réduit à leur demander des ſecours, ils dédaignerent de venir à des aſſemblées, où on avoit beſoin d'eux, & où ils ne ſentoient pas le beſoin de ſe trouver. C'eſt ainſi que l'uſage d'aſſembler les grands s'abolît en France, ſous la fin de la race carlovingienne : cet uſage, au contraire, ſubſiſtoit encore en Angleterre, en Allemagne & en Eſpagne, parce que les ſouverains n'y avoient jamais été aſſez puiſſans, pour croire ſe paſſer des ſecours de la nobleſſe. Si dans ces contrées la nation ne s'aſſembloit pas toujours, pour élire les ſouverains ; il falloit au moins qu'ils priſſent la précaution de ſe faire reconnoître par les grands de l'état : & cette précaution tenoit les rois dans une ſorte de dépendance, & maintenoit quelque ordre parmi les grands. En un mot, la nation continuoit de faire un corps, plus ou moins régulier, tant que le monarque avoit beſoin de réunir en ſa faveur le plus grand nombre des ſuffrages.

Vous avez vu le gouvernement féodal commencer en France ; j'ajoute qu'il ne pouvoit pas commencer ailleurs. Il falloit pour le produire une anarchie, telle que celle où la France tomba ſous les deſcendans de Charlemagne : il falloit que

les grands du royaume, ceſſant de s'aſſembler, cherchaſſent ſéparément à ſe rendre indépendans du ſouverain, & que s'élevant à l'envi, ils entrepriſſent continuellement les uns ſur les autres. C'eſt de ces combats, que devoient naître enfin des devoirs reſpectifs entre les ſuzerains & les vaſſaux; devoirs dont les bénéfices avoient déja donné quelque idée, & qui conſtituent proprement le gouvernement féodal.

Pendant que cette anarchie règnoit dans l'empire françois, les royaumes d'Eſpagne & d'Angleterre étoient expoſés à des troubles continuels; mais quels que fuſſent ces déſordres, les grands continuoient dans les uns & les autres de faire un corps, que le monarque étoit forcé de ménager. Dans les tems même de diſſentions ou de guerres civiles, il y avoit encore un intérêt commun, qui entraînoit les différens partis, & qui ne permettoit pas aux ſeigneurs de s'iſoler, & de ſe faire chacun ſéparément des ſouverainetés particulieres, en ſe rendant indépendant, & en acquérant des droits plus ou moins étendus. En un mot, le gouvernement féodal ne pouvoit naître que d'une diſſolution générale de toutes les parties de la monarchie. Or, cette diſſolution ne ſe trouve qu'en France ſous les derniers Carlovingiens.

Quelques-uns rapportent aux Lombards l'inſtitution des fiefs. C'eſt une mépriſe où ils ſont tombés, parce que voyant d'un côté que les Lombards avoient établi des ducs en Italie, & trouvant de l'autre des ducs dans le gouvernement féodal, ils ont cru voir le gouvernement partout où ils ont vu des ducs.

Ceux qui croient reconnoître les fiefs dans les bénéfices que les Romains donnoient à leurs ſoldats, ou dans les terres qu'ils cédoient a de nouvelles nations, confondent des choſes encore plus différentes. Il ne faudroit pas non plus chercher les fiefs dans les uſages que les barbares ſuivoient, avant d'avoir conquis l'empire d'Occident. Si c'en étoit là l'origine, on en trouveroit par-tout où les barbares ſe ſont établis, & dès les premiers tems de leur établiſſement. Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt que les uſages qu'ils ont apportés, & ceux qu'ils ont trouvés dans l'empire, ont contribué à former le gouvernement féodal, lorſque l'anarchie a fait naître les circonſtances, qui ſeules pouvoient le produire.

Ce gouvernement ne pouvoit manquer de paſſer de France, où il s'étoit formé, en Angleterre & en Eſpagne, où les déſordres préparoient à le recevoir. Les François l'y établirent, comme ils l'ont établi depuis dans la Paleſtine & dans l'empire d'Orient. Guillaume le conquérant changea tout en Angleterre : il abolit les loix du pays, il y introduiſit celles de Normandie, & il dépouilla les vaincus pour donner des fiefs aux Normands; perſuadé qu'il aſſuroit ſa conquête, lorſqu'il la partageoit avec des vaſſaux, qui avoient eu part à ſa victoire & qui avoient les mêmes intérêts que lui. Au commencement du douzieme ſiecle, le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne, & deſcendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal; & Raimond Bérenger, comte de Barcelone, ſouverain de la Catalogne, de Montpellier, du comté de Provence, gouvernoit encore l'Arragon. Il n'eſt

donc pas difficile de comprendre comment le gouvernement féodal s'eſt établi en Eſpagne. Au reſte, il ne faudroit pas ſuppoſer que ce gouvernement ait abſolument été le même par-tout où il s'eſt répandu : car il étoit de ſa nature ſujet à bien des variétés. L'uniformité ne peut pas ſe trouver avec les déſordres de l'anarchie. C'eſt cette confuſion qui eſt cauſe qu'on a tant de peine à fixer l'époque du gouvernement féodal, & qu'on croit le voir dans les pays où il n'étoit pas encore établi. Auſſi ne ſerois-je pas étonné qu'on l'imaginât plus ancien en Angleterre & en Eſpagne que nous ne le ſuppoſons. Mais au reſte, il importe bien moins d'en marquer l'époque, que d'en connoître les vices.

Ce gouvernement étoit moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre, & moins en Angleterre qu'en France ; il eſt facile d'en appercevoir la raiſon.

L'Allemagne avoit toujours été mieux gouvernée que la France. Louis le Germanique, par exemple, faiſoit reſpecter ſon autorité, pendant que Charles le Chauve ſe rendoit tous les jours plus mépriſable. Auſſi quoique les déſordres aient été grands en Allemagne, ils ne ſont jamais parvenus au point de diſſoudre entiérement toutes les parties du corps politique. La révolution qui rendit l'empire électif prévint cette anarchie ; parce que les aſſemblées, devenues plus néceſſaires que jamais, entretinrent toujours quelque union, & accoutumerent à conſulter l'intérêt commun. C'eſt dans les dietes qu'on jugeoit les différens, qui s'élevoient dans l'empire. Elles ſe tenoient avec plus ou moins d'ordre, ſuivant

les circonſtances ; mais elles tendoient toujours à repréſenter la nation.

Ainſi le corps germanique ſubſiſtoit, malgré les violentes ſecouſſes qui l'ébranloient quelquefois. Les empereurs, trop foibles pour en abolir les privileges, pouvoient au moins les protéger, & leur intérêt même leur en faiſoit une loi. Si renonçant à l'Italie, & à tous les titres des Céſars, ils s'étoient renfermés dans l'Allemagne, ils auroient pu mettre leur politique, à diviſer pour commander ; & peut-être qu'une monarchie héréditaire ſe ſeroit élevée ſur les ruines d'une multitude de princes qui tendoient à ſe détruire mutuellement. Mais ils aſpiroient toujours au titre d'empereur : ils vouloient ou conſerver l'Italie, ou la conquérir de nouveau. Voilà la ſource des guerres qui ont été funeſtes à tant de peuples & que l'ambition des papes rendit plus funeſtes encore.

Cependant ces guerres ont été favorables aux princes d'Allemagne. Comme l'empereur ne pouvoit ſans leur ſecours être puiſſant en Italie, il n'eût pas été prudent à lui d'entretenir ou de ſemer la diviſion parmi eux. Il falloit au contraire qu'il s'occupât continuellement des moyens de les réunir, & de faire prendre au corps politique une forme tous les jours plus réguliere. C'eſt à quoi travaillerent avec ſuccès les princes de la maiſon de Saxe, & c'eſt ce qui eſt cauſe que le gouvernement féodal n'a pas eu en Allemagne les mêmes vices qu'en France.

Il a été plus vicieux en Angleterre qu'en Allemagne, & il devoit l'être. La Normandie & d'autres provinces de France étoient pour les

rois d'Angleterre ce qu'étoit l'Italie pour les empereurs. Il ſemble donc au premier coup d'œil, que les ſouverains devoient de part & d'autre tenir naturellement la même conduite. Puiſque le roi d'Angleterre, pour porter la guerre en France, étoit dans la néceſſité de convoquer ſon parlement, & d'en obtenir des ſubſides, il auroit dû ménager le corps des barons, reſpecter leurs privileges, & ſe contenter de ceux qu'on ne lui conteſtoit pas. Avec de la prudence, il ſe ſeroit aſſuré leurs ſecours, auroit conſervé ſes provinces, & acquis tous les jours plus d'autorité en Angleterre. Cela n'arriva pas, parce que les princes qui ont gouverné ce royaume, n'ont pas été en général auſſi habiles que les empereurs; & encore parce que les circonſtances ne leur ont pas toujours permis de ſuivre une politique auſſi ſage.

En Allemagne les droits à l'empire n'étoient pas équivoques, puiſque l'élection ſeule faiſoit l'empereur. Il n'en étoit pas de même en Angleterre, où la couronne qui paroiſſoit tout à la fois héréditaire & élective, multiplioit les prétendans, & par conſéquent les troubles. Après la mort de Guillaume le conquérant, Guillaume II monte ſur le trône au préjudice de Robert ſon aîné, & a pour ſucceſſeur Henri ſon cadet. Henri meurt. Etienne uſurpe la couronne ſur Mathilde, mais ne pouvant la conſerver dans ſa famille, il la laiſſe à Henri, fils de cette princeſſe. Enfin ſi Richard I, fils de ce dernier a des talens qui le font reſpecter, le trône eſt enſuite occupé pendant plus de ſoixante-dix ans par deux

rois mépriſables à tous égards, Jean Sans-terre & Henri III.

D'un côté les barons, en donnant la couronne à des princes à qui elle n'apartenoit pas, ſaiſiſſoient l'occaſion de faire confirmer leurs privileges, ou d'en acquérir de nouveaux; & de l'autre, les uſurpateurs accordoient tout dans des conjonctures où ils ne pouvoient encore rien refuſer, mais ils ne ſe preſſoient pas d'exécuter leurs promeſſes. Jaloux d'une puiſſance qui leur donnoit des entraves, ils ne ſongeoient qu'à l'abattre; & à peine ſe croyoient-ils aſſurés ſur le trône, qu'ils attaquoient les privileges mêmes qu'ils avoient accordés.

Dès-lors les chartes ne peuvent être qu'un ſujet de diſſention entre les barons & le ſouverain; les droits ne ſauroient ſe fixer: on entreprend de part & d'autre au-delà de ce qu'on doit; & les troubles qui renaiſſent à chaque inſtant, ne permettent pas de donner au gouvernement une forme aſſurée. Il y avoit donc un vice en Angleterre, qui n'étoit pas en Allemagne, & ce vice provenoit de ce qu'au-lieu de régler la ſucceſſion au trône, on donnoit la couronne à celui dont on pouvoit obtenir des conditions plus avantageuſes. Voilà la cauſe de la foibleſſe des rois d'Angleterre: auſſi peu maîtres chez eux, devoient-ils être redoutables au dehors? Vous prévoyez que les prétentions & les troubles continueront dans ce royaume, juſqu'à ce que le ſouverain ait ſubjugué la nation, ou que la nation ait mis le ſouverain dans l'impuiſſance d'attaquer les privileges qu'elle aura obtenus.

En France les grands avoient ceſſé de faire un corps, depuis qu'ils ne s'aſſembloient plus. Les déſordres y étoient plus grands qu'en Allemagne & qu'en Angleterre ; puiſque l'anarchie avoit effacé toute idée de bien commun, & produit des tyrans de toutes parts. Mais ces déſordres mêmes devinrent favorables à l'accroiſſement de la puiſſance royale.

La ſituation des Capétiens étoit toute différente de celle des empereurs & de celle des rois d'Angleterre. Comme ils n'avoient conſervé de prétention ſur aucunes provinces étrangeres, ils n'avoient pas beſoin de chercher des forces dans la réunion de leurs vaſſaux. Plus, au contraire, ils les voyoient diviſés, plus ils pouvoient ſe flatter de les ſoumettre les uns par les autres, & leur autorité devoit croitre au milieu des abus qui ſe multiplioient.

Long-tems foibles, ils fûrent long-tems ſans rien entreprendre, ils ne parûrent que vouloir ſe maintenir, & ils ne donnerent de l'ombrage, ni par leur ambition ni par leurs talens. Les ſeigneurs s'accoutumerent donc à ne les plus craindre. Occupés de leurs guerres particulieres, ils regarderent moins la royauté comme une puiſſance, que comme un vain titre. Ils ne prévirent rien, & ne prirent aucune précaution.

Cependant un prince aſſez habile pour ſaiſir les circonſtances, devoit accroître ſon autorité, parce qu'il n'y avoit pas en France, comme en Allemagne & en Angleterre, un corps qui pût s'oppoſer à ſes entrepriſes ; & parce que d'ailleurs

leurs l'anarchie faiſoit deſirer une puiſſance capable de protéger ceux qui gémiſſoient ſous l'oppreſſion. C'eſt ainſi qu'en France, où les diſcordes étoient plus grandes, l'ordre devoit par cette raiſon ſe rétablir plutôt qu'en Angleterre & qu'en Allemagne. Philippe Auguſte commença cet ouvrage, Louis VIII ſut au moins le ſoutenir; & St. Louis qui l'avança conſidérablement, laiſſa à ſes ſucceſſeurs le pouvoir de l'achever.

L'état de l'Italie étoit encore pire que celui de la France; parce qu'il ne pouvoit pas s'y former une puiſſance capable de réprimer l'anarchie: l'ambition des papes s'y oppoſoit. Dans l'impuiſſance de la ſoumettre eux-mêmes, ils l'ont livrée aux tyrans qu'elle a produits, ou aux étrangers qu'ils y ont appellés; & ils l'ont réduite à un état de foibleſſe, d'où elle ne s'eſt pas relevée.

La tyrannie ſe détruit par elle-même. Tous les ſouverains, qui ne connoiſſent aucune regle, ne travaillent qu'à leur ruine. Il faut qu'ils deviennent enfin auſſi mépriſables qu'ils étoient odieux, & que le peuple oſe ſonger aux moyens de ſortir de l'oppreſſion. C'eſt une révolution, qui eſt arrivée par-tout, preſque en même tems; mais avec des différences, parce que les circonſtances n'étoient pas les mêmes partout. En Allemagne & en France les communes contribuent à l'accroiſſement de la puiſſance du ſouverain, qui les prend ſous ſa protection. En Angleterre c'eſt tout le contraire, parce que les barons leur donnent entrée au parlement, afin de trouver en elles un appui contre les rois. Enfin en Italie où il n'y a ni corps ni ſouverains, qui les puiſ-

ſent protéger, elles commencent à former des républiques indépendantes.

Tel étoit à la fin du treizieme ſiecle l'état des choſes dans les principales parties de l'Europe. C'eſt l'époque où le chaos produit & entretenu par tant de troubles, tend à ſe débrouiller. Le gouvernement féodal ſe détruit, ou prend une meilleure forme : le clergé, ſouvent contenu, du moins en France, perd une partie de ſon autorité : & le peuple, qui commence à ſortir de ſon abrutiſſement, ſe fait compter pour quelque choſe.

Conſtantinople étoit dans une ſituation tous les jours plus déplorable. Les Grecs l'avoient repriſe ſur les Latins en 1261, & Michel Paléologue, qui en avoit fait la conquête, laiſſa cet empire en 1282 à ſon fils Andronic Paléologue. Celui-ci, comptant que le ciel ne pouvoit manquer de prendre ſous ſa protection un prince auſſi pieux que lui, & le défendre d'une maniere toute particuliere, ruina la marine comme une choſe inutile, & qui ne cauſoit que de la dépenſe : mais le ciel permit que les pirates vinſſent impunément juſqu'aux portes de Conſtantinople.

Ces ſuperſtitions groſſieres étoient alors en général le partage des Grecs. Pour terminer un ſchiſme, qui duroit depuis quelque tems, les deux partis convinrent d'écrire de part & d'autre leurs raiſons, & de jetter enſuite les deux écrits au feu, perſuadés que Dieu déclareroit la vérité, en garantiſſant l'un ou l'autre des flammes. Les deux écrits furent brûlés, & le ſchiſme continua.

On trouva par haſard dans l'égliſe de Ste,

Sophie un écrit, qui cauſa les plus grandes inquiétudes, & ſur lequel on délibéra comme ſur l'affaire la plus importante. Cet écrit n'étoit cependant qu'une excommunication, qu'un patriarche dépoſé avoit prononcée ſecrétement contre l'empereur, & contre ceux dont il croyoit avoir à ſe plaindre. Ces traits ſuffiſent pour faire voir que l'ignorance étoit auſſi grande en Orient qu'en Occident, & je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails.

Les François qui régnerent à Conſtantinople depuis 1204, juſqu'en 1261, ſont Baudouin comte de Flandre, Henri ſon frere, Pierre de Courtenai comte d'Auxerre, petit-fils de Louis VI, dit le Gros; Robert de Courtenai fils de Pierre, Jean de Brienne, & Baudouin frere de Robert de Courtenai. Pendant cinquante-ſept ans que ces princes régnerent dans ce foible empire, Conſtantinople perdit le commerce, qui l'avoit ſoutenue auparavant. Elle acheva de ſe ruiner, & les Grecs conçurent une ſi grande haine pour les Latins, qu'ils devinrent tout-à-fait irréconciliables. Andronic Paléologue gagna l'affection du peuple, en renonçant aux démarches que ſon pere avoit faites pour la réunion des deux égliſes.

En effet, Michel, qui n'étoit pas ſans mérite, s'étoit rendu odieux par ce projet de réunion. On le regardoit comme un excommunié, comme un infidele. Les moines crioient par-tout qu'il ne méritoit pas la ſépulture; & Andronic, n'oſant le faire enterrer avec cérémonie, ſe contenta de le faire couvrir d'un peu de terre pendant la nuit.

Fin du Huitieme Tome.

575142